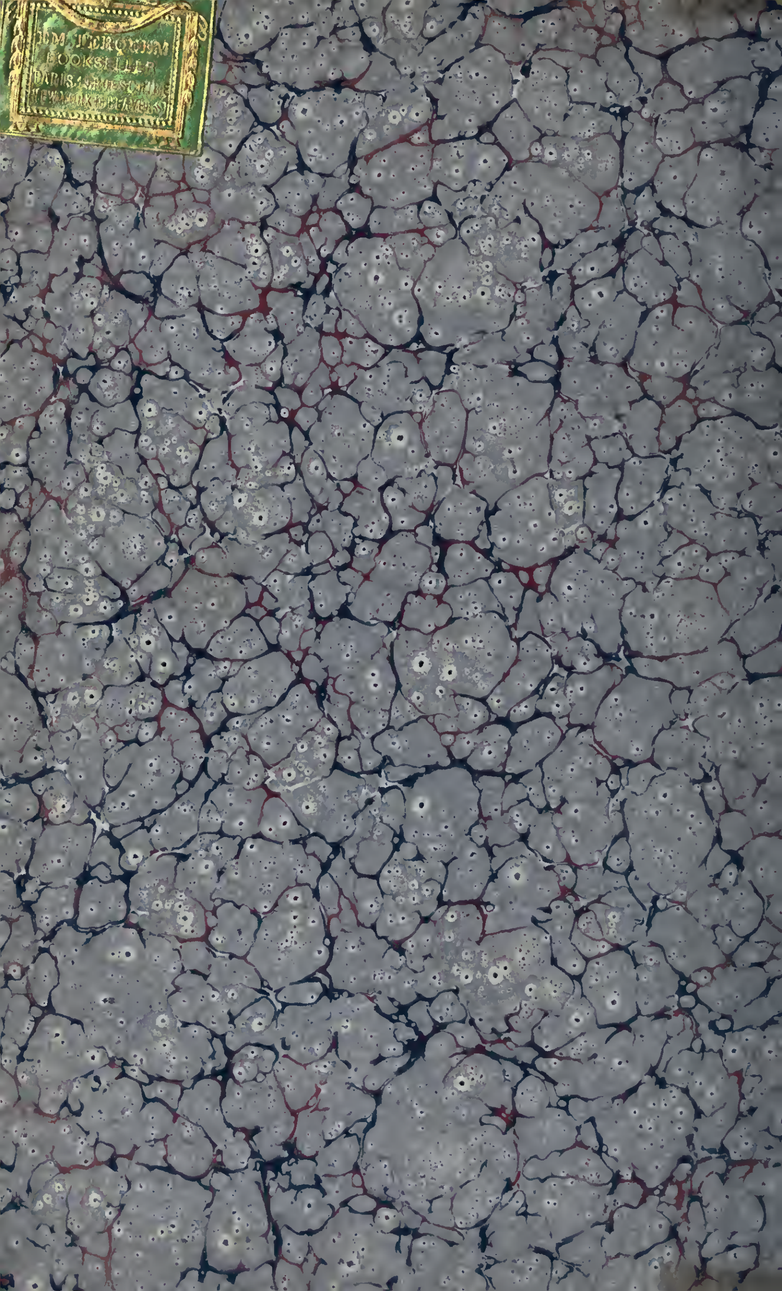
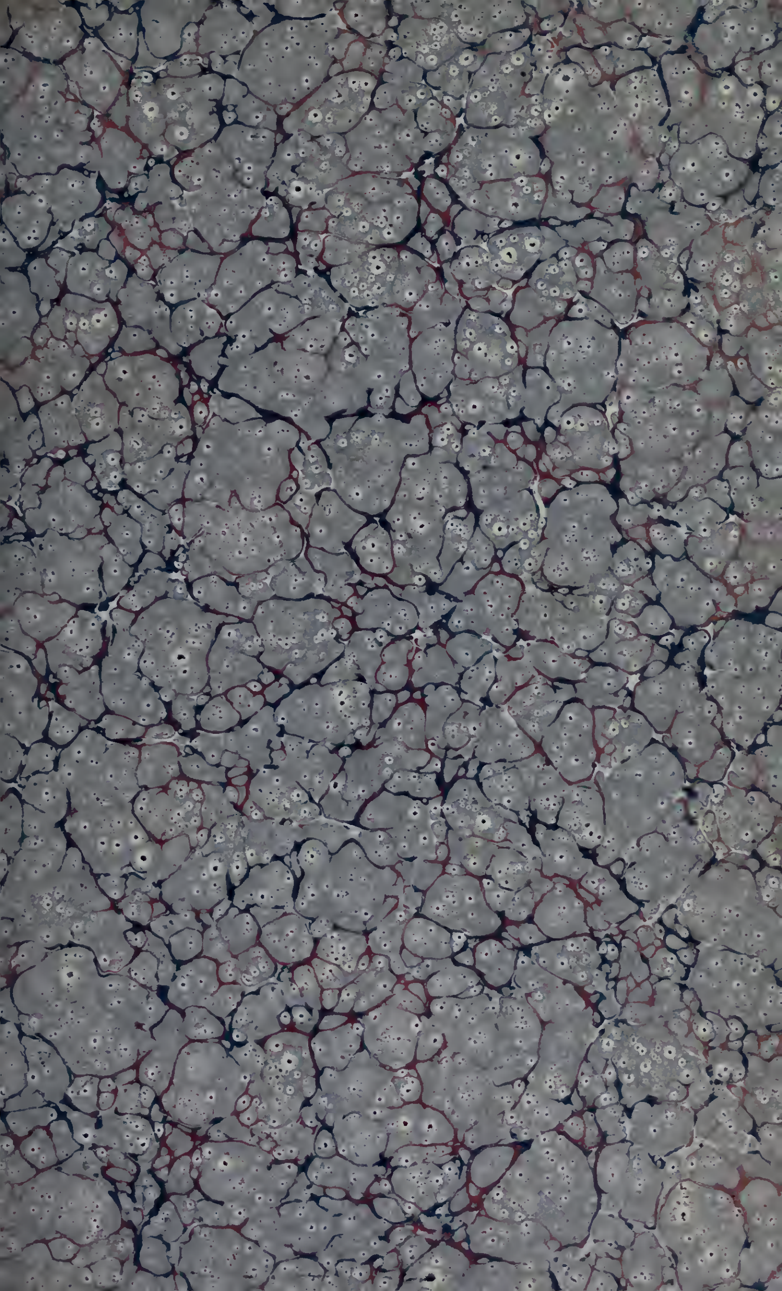



BOOKSELLER
PARIS



HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION

FRANÇAISE

Strasbourg, imprimerie de Veuve Berger-Levrault.

HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION

FRANÇAISE

PAR

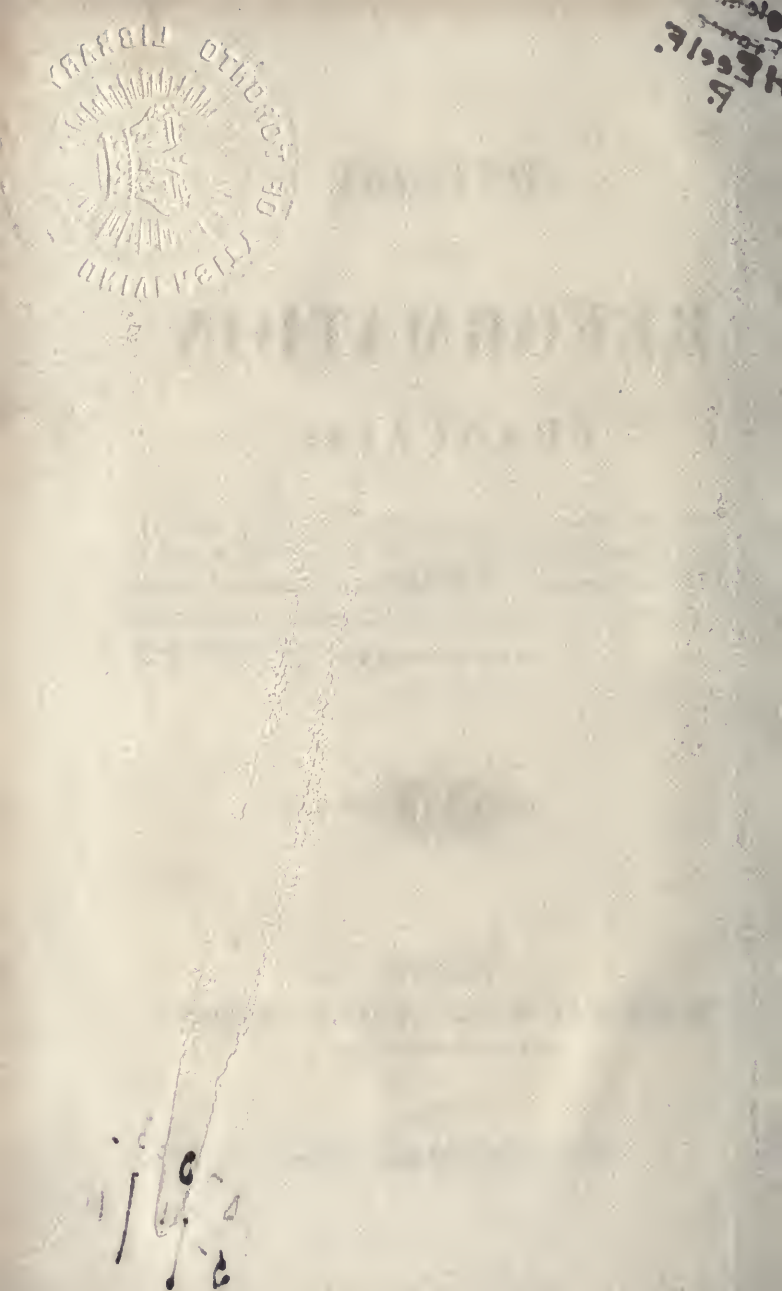
F. PUAUX

TOME SEPTIÈME



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS

1863



HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION FRANÇAISE.

LIVRE XLIV.

I.

Villars faisait son entrée à Nîmes le 20 avril 1704, et vers le milieu de décembre de la même année, son maître le rappelait à Versailles; huit mois à peine s'étaient écoulés, et l'heureux maréchal avait fait tomber les armes des mains de ces fiers camisards, aussi intrépides sur les bûchers que sur les champs de bataille. De leurs deux chefs les plus redoutables, le premier avait quitté la France, le second avait été tué; leurs lieutenants avaient capitulé, ou bien, réduits à un petit nombre, ils erraient sur les montagnes et dans les bois, pour se dérober aux recherches des soldats mis à leur poursuite.

Avant son départ, le maréchal convoqua les États du Languedoc, qui le remercièrent de ses services et lui firent un présent de 12,000 livres, et un de 8,000 à son épouse. Le clergé se montra reconnaissant, et par l'organe de Fléchier, il lui rappela ses titres de gloire à la postérité et implora sur lui la bénédiction divine.[1]

1. Lettres choisies de Fléchier, 8 janvier 1705.

Louis XIV ne fut pas ingrat; il donna au pacificateur des Cévennes une couronne de duc, le nomma commandeur de ses ordres et lui désigna un champ de bataille digne de lui, en l'envoyant dans la Moselle combattre les impériaux.

Villars, en quittant le Languedoc, emporta l'estime des catholiques et des protestants; les vaincus n'oublièrent pas, que dès son arrivée, la guerre avait changé de face et qu'il n'était pas un fou furieux et brutal comme Montrevel, mais un vrai militaire; ils apprécièrent son esprit conciliant, et comprirent ses rigueurs, dont ils ne lui firent pas un crime, parce qu'elles étaient dans les nécessités de la guerre; il ne trouva pas sans doute dans les Cévennes de glorieux champs de bataille, mais il y déploya les qualités les plus éminentes d'un habile négociateur, et obtint, en quelques mois, des insurgés, ce que les potences et les bûchers n'avaient pu en obtenir. Le temps, ce juge intègre, et qui rarement se trompe, a inscrit son nom en lettres d'or dans les annales de la guerre héroïque des camisards, comme il y a inscrit celui de Bâville en lettres de sang.

II.

Les Cévennes, après le départ du maréchal, paraissaient pacifiées; mais la paix qui y régnait, était celle des tombeaux, plus lugubre que la guerre même; l'œil ne s'arrêtait que sur des champs incultes, des églises et des villages incendiés, des chaumières où la joie de la paix était troublée par de cruels souvenirs. L'ange exterminateur n'avait épargné personne, pas même les vainqueurs, et Bâville régnait au milieu de cette immense ruine, comme le génie du mal. Il pouvait retourner à Paris et demander au roi la récompense due à ses services et à sa grande capacité administrative; il y pensait, quand tout à coup, du milieu des cendres de l'incendie, jaillirent des étincelles qui l'effrayèrent. Trois hommes remarquables avaient formé le projet d'attaquer Louis XIV au cœur des Cévennes, et de le forcer, non-seulement à rétablir l'édit de Nantes, mais encore à rendre à la France ses antiques libertés. C'était

hardi; mais dans l'état d'épuisement où se trouvait le royaume, rien n'était impossible. Ces trois hommes étaient les marquis de Guiscard et de Miremont, et un gentilhomme nommé Belcastel. Nous connaissons le premier[1]. Le marquis de Miremont prétendait être de la famille royale, et jouissait auprès des puissances maritimes d'une grande influence. Il était accueilli favorablement à La Haye et à Londres, chaque fois qu'il sollicitait, auprès des ministres, des secours pour les camisards. De Belcastel était probe, actif, intrépide et connaissait l'art de la guerre. Malheureusement pour l'entreprise, au service de laquelle ces trois hommes mettaient leur génie, leur nom et leur bravoure, venait s'en mêler leur ambition personnelle; nul ne se reconnaissant un supérieur, chacun croyait avoir le droit au commandement, bien différents, à cet égard, des chefs camisards qui n'ambitionnaient d'autre gloire que celle de servir leur cause. Chacun donc des trois chefs agissait de son côté; La Bourlie s'attachait Tobie Bocayrol; de Miremont, Flottard; de Belcastel, Villas, jeune Cévenol, plein d'avenir et d'enthousiasme. Leur but était d'envoyer dans les Cévennes des agents pour y soulever les populations, pendant qu'une flotte anglo-hollandaise jetterait une petite armée sur les plages du Languedoc[2]. Le marquis de Miremont envoya à Genève son agent Flottard, afin de sonder les dispositions des chefs des réfugiés camisards, et les engager à rentrer en France. Flottard arriva en Suisse un peu avant Cavalier, fit des ouvertures à Catinat et à quelques autres; il leur offrit de l'argent, et leur promit des secours de la part de la Hollande et de l'Angleterre. Catinat, que le repos fatiguait, franchit la frontière suisse, traversa le Rhône, gagna les Cévennes, où la nouvelle de son arrivée causa de vives alarmes à Bâville, qui mit ses régiments sur pied. Castanet quitta Genève peu de temps après, et, des hauteurs du Vivarais, s'achemina vers l'ancien théâtre de ses exploits; il avait avec lui deux hommes déterminés, Valette de Vals et Boyer des environs de Vallon; ils franchirent ensemble l'Ardèche et la Cèze, et arrivèrent à Rivière, où ils furent dé-

1. Voy. le 6e volume de cette Histoire, liv. XLII, § XVI.

2. Lambert, Mémoires du dix-huitième siècle, t. III, p. 237 et suiv. — Mémoires du marquis de Guiscard.

noncés par des paysans. Le capitaine Muller les arrêta, fit couper la tête à Boyer, conduire Valette et Castanet à Montpellier, et contraignit ce dernier à porter la tête sanglante de Boyer. C'est ainsi que le Prince de l'Aigoal fit son entrée dans cette ville d'où il ne devait plus sortir.

Son procès n'eut lieu que pour la forme, le chef camisard le savait : intrépide sur les champs de bataille, il le fut sur la sellette de torture, où les douleurs les plus atroces ne purent faire sortir de son cœur le secret qu'il y avait enseveli. Douze mille personnes assistèrent à son supplice et témoignèrent, par leur présence, de l'importance du prisonnier; deux prêtres voulurent l'assister à ses derniers moments, et l'importunèrent de leurs obsessions.

«Retirez-vous, sentinelles de l'abîme, leur dit le camisard, que venez-vous faire ici, maudits tentateurs?

— Vous consoler dans vos souffrances,» lui répondit dit l'un d'eux.

Castanet se tourna vers le bourreau : «Achève ton ouvrage,» lui dit-il.

Le prêtre insista.

«Encore!» s'écria le camisard impatienté.

Le prêtre insista de nouveau.

Castanet, d'une voix qui fut enfin comprise, lui dit : «Je veux mourir dans ma religion, parce que j'y suis né.»

Le bourreau s'empara du patient; et lui, ferme comme un roc, mourut comme il avait vécu, sans crainte et sans terreur.[1]

III.

Bâville, malgré le désir qu'il avait de tout diriger par lui-même, et qui n'aimait pas à côté de son autorité avoir une autorité rivale, fut cependant contraint de demander à la cour un commandant militaire; elle lui envoya le maréchal de Berwick.

Jacques, duc de Berwick, était fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur du célèbre Marlborough. Né d'une mère protestante, il avait été élevé dans la religion

1. Louvreleuil, t. IV, p. 9 et suiv. — Brueys, t. IV, p. 236 et suiv. — Court, t. III, p. 112 et suiv.

catholique, et s'était attaché à la fortune des Stuarts, qu'il avait suivis dans l'exil. Louis XIV l'honora de sa haute protection dont il se rendit digne. Il parvint aux plus hautes dignités militaires, et figura parmi les plus habiles généraux d'une époque qui en avait tant. Quand il arriva dans les Cévennes, il était âgé de trente-cinq ans. Il avait hérité de sa mère, l'une des plus belles femmes de l'Angleterre, un extérieur gracieux, et de son père, la rigidité et la taciturnité anglaises. Il succédait à la fois à Villars, dont il avait le génie militaire, et à Montrevel, dont il avait la dureté. A peine arrivé, il se fit donner par Bâville tous les renseignements dont un chef expérimenté s'entoure pour procéder avec sûreté et promptitude; en quelques jours, tous les soldats dont il put disposer furent sur le pied de guerre; les uns gardaient les passages du Rhône, les autres étaient sans cesse en mouvement, parcourant les lieux les plus suspects. A voir la tranquillité qui régnait partout, on pouvait croire que tout était fini et que la contrée était enfin pacifiée; mais ce calme n'était qu'apparent, il cachait une tempête.

IV.

Le marquis de Miremont poursuivait l'exécution de ses projets avec une persistance remarquable. Il était habilement secondé par Boëton. Ce chef réunit une dernière fois les conjurés dans une maison isolée qu'il possédait près de Lunel. Tous furent exacts au rendez-vous. Les camisards étaient représentés par Catinat, Ravanel, Francezet, Vilas, Élie Faye, Lafleur; les bourgeois de Nîmes, par deux riches négociants, Alison et Alègre. Après une longue discussion, ils fixèrent le jour du soulèvement à l'apparition de la flotte anglo-hollandaise, et définitivement au 25 avril 1705.

Les conjurés arrêtèrent leur plan; ils devaient enlever Berwick et Bâville, et à la même heure, surprendre les trois principales villes du Languedoc, Montpellier, Nîmes et Alais. Ils convinrent de mettre le feu à un magasin de fourrage situé devant la porte de l'hôtel de Bâville, et profiter du tumulte excité par l'incendie, pour soulever le peuple, arrêter l'intendant et le mettre à mort en expia-

tion de tous les meurtres qu'il avait commis. Ils devaient de plus s'emparer de Fléchier et des principaux personnages de la province, et les déposer comme otages sur la flotte anglaise qui devait venir au secours de l'insurrection; ils avaient tout prévu, et, pour que leur prise d'armes parût légitime, ils avaient arrêté que la province serait soulevée au cri de: Vive le roi, sans jésuites, et liberté de conscience ! [1]

Pendant que les conjurés délibéraient, Ravanel et Catinat fabriquaient des cartouches, se procuraient des armes, et faisaient passer dans le cœur de dix mille paysans, leur haine, leur ardeur, et l'espérance du rétablissement de l'édit de Nantes. Cette vaste conspiration s'ourdissait et s'organisait dans le silence le plus profond. Le cœur des chefs était discret comme la tombe; chacun d'eux avait fait le serment de ne révéler son secret à personne, fût-ce à sa mère ou à sa femme. Depuis trois mois rien n'avait transpiré, et la police de Bâville, si vigilante, ne lui avait pas même apporté un soupçon. L'orage allait éclater, quand un soir un homme demanda à parler à l'intendant et lui dit que quelque chose se préparait; il n'ajouta rien de plus. Malgré la paix profonde qui régnait dans le Languedoc, Bâville ne méprisa pas cet avertissement; il le communiqua à Berwick, qui fit fermer les portes de Montpellier et fouiller plusieurs maisons suspectes. L'officier chargé de cette mission découvrit, dans l'une d'elles, trois hommes couchés à terre sur des matelas; c'étaient trois déserteurs enrôlés par Catinat et venus à Montpellier pour le complot; l'officier leur demanda leur passe-port et leur ordonna de le suivre. L'un d'eux saisit son pistolet et l'arme, l'officier se jette sur lui, celui-ci lâche la détente, le coup part et brise le falot porté par l'un des soldats; l'officier tire sur lui à bout portant et le tue; ses deux compagnons prennent la fuite: l'un, atteint par une balle, tombe roide mort; l'autre s'échappe à la faveur de l'obscurité de la nuit. Le lendemain il voit un mendiant, lui propose un échange de vêtements, que celui-ci accepte avec joie; quelques moments après le mendiant est arrêté et raconte ce qui s'est passé;

1. Archives de la guerre. — Louvreleuil, t. IV, p. 25 et suiv. — Brueys, t. IV, p. 171 et suiv. — Court, t. III, p. 120 et suiv.

on le relâche. Il rencontre, le même jour, dans les rues, le déserteur couvert de ses haillons, le dénonce à des soldats, qui s'emparent de lui et le conduisent devant Bâville. Ce conjuré était un Suisse, nommé Jean-Louis et surnommé le Genevois. A la vue de l'intendant il se trouble, la peur s'empare de lui, et tombant aux genoux de Berwick, qui était présent, il promet de tout révéler si on lui accorde la vie; sur l'assurance qu'ils lui donnent qu'elle ne court aucun danger, il leur révèle, dans les moindres détails, le complot et leur apprend que les chefs sont à Nîmes, où ils attendent, pour agir, le signal de l'insurrection.

V.

Cette révélation effraya Bâville; il croyait le Languedoc pacifié, et pendant trois mois il avait dormi sur un volcan! Berwick confia immédiatement Jean-Louis à un lieutenant de maréchaussée, nommé Barnier, homme de confiance et de résolution, qui le conduisit à Nîmes, lié sur un cheval de poste, entouré de six archers. A six heures du soir Barnier entrait à Nîmes et prévenait le gouverneur, M. de Sandricourt, de l'existence du complot. Celui-ci fit fermer les portes et placer partout des sentinelles; quand la nuit fut venue, Jean-Louis, escorté d'une compagnie de Suisses, se dirigea vers la maison d'un riche négociant en soie, de ce même Alison, l'un des chefs du complot. La porte était entr'ouverte. «Il n'y a rien ici», dit l'officier qui commandait l'escorte. On allait se retirer, quand, sur les instances du Genevois, les soldats pénètrent, en silence, dans l'intérieur de la cour, prêtent l'oreille et entendent des personnes qui causent au rez-de-chaussée. — «Je vous assure, disait une voix forte, qu'avant trois mois le roi ne sera plus maître du Languedoc.»

A ces mots, les soldats se précipitent dans l'appartement, la baïonnette au bout du fusil; au bruit qu'ils font, les conjurés, avec l'instinct que donne le danger, saisissent leurs armes; mais prompts comme l'éclair, les Suisses se jettent sur eux et s'emparent de Ravanel, de Jonquet et de Vilas; Alison, le maître de la maison, qui se trouvait au premier étage, averti par le bruit, gagne le toit et se

blottit derrière une cheminée. Le lendemain, à l'aube du jour, une sentinelle l'aperçoit : « Descends, lui crie-t-elle, ou je te tue. » Le marchand de soie, saisi de frayeur, à la vue du fusil braqué sur lui, quitte son asile et vient se livrer aux soldats.[1]

Un grand nombre d'arrestations furent immédiatement opérées. Le lendemain, quand on connut les événements de la nuit, les protestants furent terrifiés ; un moment, à la vue de la ville occupée par les milices bourgeoises et sillonnées par de nombreuses patrouilles, ils crurent être à la veille d'une Saint-Barthélemi. Les nouveaux convertis, craignant d'être compris dans le massacre, se pressèrent aux portes des églises des faubourgs, celles de la ville étant fermées, pour se confesser et communier.[2]

VI.

A la nouvelle de ces arrestations, Bâville et Berwick arrivèrent en toute hâte de Montpellier (20 avril 1705), et purent se convaincre du péril que l'État avait couru, quand ils tinrent dans leurs mains tous les fils de cette vaste conspiration ; mais quelque importante que fût la capture de trois des principaux chefs de complot, le plus important, Catinat, manquait. On savait cependant qu'il était à Nîmes. Berwick promit cent louis d'or à celui qui le livrerait, et sa grâce à celui qui le recélait, pourvu qu'il le dénonçât avant la perquisition générale qui allait se faire, sinon il serait pendu devant sa porte.[3]

Catinat, soit à cause de la terreur de son hôte, soit qu'il se défiât de lui, sortit de sa maison, entra dans la boutique d'un barbier, se fit raser, poudrer, et singeant le gentilhomme, il se dirigea vers la porte Saint-Antoine, tenant un papier à la main et faisant semblant d'être absorbé dans sa lecture. Le capitaine de garde, frappé de sa physionomie, l'arrêta. On l'examina attentivement, mais personne ne le connaissant, son identité ne put être constatée. Le

1. Louvreleuil, t. IV, p. 59.
2. Louvreleuil, t. IV, p. 56. — Borel, Hist. de l'Église réformée de Nîmes, p. 365 et suiv.
3. Court, t. III, p. 144.

bruit cependant se répandit qu'il était pris, et bientôt les enfants se mirent à crier, dans les rues : « Catinat est pris! Catinat est pris!» On se précipita vers le corps de garde; un nommé Anglejas dit: «Je le reconnais, c'est Catinat.» On fouilla le chef camisard et dans sa poche on trouva une lettre sur l'enveloppe de laquelle étaient écrits ces mots: «A Monsieur Morel dit Catinat»; on n'eut plus de doute.[1]

Bâville, transporté de joie, n'attendit pas qu'on lui amenât le prisonnier.... Il courut vers lui comme le tigre vers sa proie. Berwick l'accompagnait. A la vue du maréchal, Catinat demanda à lui parler en secret. Quand ils furent seuls, il lui proposa l'échange de sa personne contre celle du maréchal de Tallart, qui avait été fait prisonnier à Blenheim. — Le maréchal, qui s'attendait à d'importantes révélations, lui dit en ricanant: «Si tu n'as rien de meilleur à me dire dans quatre ou cinq heures, tu auras les os cassés.» En quelques minutes les juges de Bâville furent sur leurs siéges, et le simulacre du procès des prisonniers commença. Avant de les conduire au lieu de leur supplice, on les soumit à la question ordinaire et extraordinaire. Ravanel fut héroïque; il lassa ses bourreaux, qui, ne pouvant lui arracher ni un soupir ni une rétractation, abrégèrent leur horrible opération. Jonquet, comme Ravanel, fut héroïque et ne fit que des aveux insignifiants. Catinat se troubla dans ce moment suprême de sa vie; la violence de ses douleurs lui arracha des dépositions qui compromirent quelques personnes. Le plus jeune de tous, Vilas, aurait fait, si nous devions en croire Louvreleuil, des révélations plus complètes encore que celles de Catinat; cependant il semble permis d'en douter, quand nous entendons ce jeune Cévenol répondre à Bâville, qui lui demandait comment il se trouvait mêlé à de pareils scélérats: «Ah! Monsieur, plût à Dieu que j'eusse l'âme aussi belle qu'eux!»

Quand les bourreaux eurent terminé leur tâche, les juges continuèrent la leur: tous d'accord pour leur livrer les prisonniers, ils différaient d'opinion sur la manière de les faire mourir. Catinat surtout les préoccupait: à ce grand

1. Archives de la guerre, vol. 1906, n° 236. — Lettres de Berwick, vol. 1906, n°s 238, 246 et 252. — Trois lettres de Bâville.

coupable il fallait un grand supplice; celui de l'écartellement fut proposé; il parut trop doux et on lui préféra celui du feu, plus cruel et plus long; l'un des conseillers opina même pour qu'on lui arrachât d'abord la langue, en punition de ses blasphèmes[1]. Il eut donc, ainsi que Ravanel, pour son lot, le bûcher; Vilas et Jonquet, pour le leur, la roue.

Il était nuit quand le président prononça sa sentence. Bâville remit l'exécution au lendemain, dans la crainte, dit Brueys, que les protestants ne contestassent l'identité des condamnés, s'ils étaient exécutés aux flambeaux. L'historien apostat émet une opinion ridicule; car la cause qui détermina Bâville se trouve dans la crainte d'un soulèvement[2]; aussi l'intendant, au lieu de désigner l'esplanade pour lieu de l'exécution, indiqua le bout du cours, vis-à-vis les glacis du fort, « afin, dit Court, que les soldats de la garnison fussent à portée de donner du secours en cas qu'il y eût quelque soulèvement. »[3]

VII.

Les condamnés furent ramenés dans leurs prisons, où ils passèrent la nuit; Ravanel, Jonquet et Vilas furent calmes; Catinat, soit que ses souffrances corporelles fussent plus vives, soit peut-être le remords de la lâcheté qui lui avait fait dénoncer ses complices, était extrêmement agité et ne retrouvait pas, en face de la mort, l'impassibilité qu'il avait sur un champ de bataille.

Le mercredi 19 avril, à dix heures du matin, les quatre condamnés furent conduits au lieu de leur exécution, au milieu d'une foule immense, parmi laquelle on reconnaissait les protestants à la tristesse de leur visage. Bâville avait pris ses précautions pour que tout se passât dans le plus grand ordre. Des tambours, qui ne cessèrent de battre, couvrirent la voix des condamnés, qui auraient pu faire entendre quelques révélations compromettantes pour l'État, et des soldats rangés en haie, la baïonnette au bout

1. Louvreleuil, t. IV, p. 83, 21 avril 1705. — Ernest Moret, t. III, p. 133.

2. Les trois quarts de la population nîmoise étaient pour le parti protestant.

3. Court, t. III, p. 149.

du fusil, ôtèrent aux mécontents toute idée de soulèvement.

Vilas fut exécuté le premier, à cause de son extrême jeunesse; il mourut en héros, comme Jonquet, dont les membres encore palpitants furent jetés (ainsi le voulait la sentence) dans le bûcher sur lequel Ravanel et Catinat étaient attachés. Unis pendant leur vie, ces deux chefs le furent dans la mort; leur supplice fut affreux. Comme le feu s'allumait lentement, la nuit ayant été pluvieuse, des femmes, les unes par compassion, les autres par fanatisme, coururent chercher des fagots et les jetèrent dans le bûcher; la flamme brilla et monta le long du poteau. Ravanel, impassible comme une statue de marbre, regardait faire; quand il se sentit atteint par les flammes, il entonna un psaume d'une voix mâle et forte et ne cessa de chanter qu'au moment où le feu, plus fort que sa volonté, ferma ses lèvres. Catinat, plus ferme devant le bûcher que devant la question, souffrit en silence, sans pousser un cri; mais ses douleurs furent plus atroces que celles de son frère d'armes, car le vent, qui écartait les flammes de son côté, prolongeait son supplice. Les membres de Ravanel étaient déjà calcinés et il était encore plein de vie; par moments le camisard s'impatientait, s'agitait, c'était horrible à voir, et cependant, durant sa longue et douloureuse agonie, on n'entendit pas sortir, du milieu de la foule des catholiques, un seul cri de pitié et de compassion.[1]

«Telle fut, dit Louvreleuil, la détestable fin de ces quatre brigands; ils allèrent où va le chemin qu'ils avaient pris; ils furent payés du maître qu'ils avaient servi, je veux dire qu'ils tombèrent entre les mains du démon qui paya, de ses noires fureurs, de ses tisons ardents et de ses cruautés éternelles, l'obéissance qu'ils avaient rendue à ses suggestions criminelles.»[2]

Nous n'acceptons pas le jugement du bon Louvreleuil, et sans vouloir nous constituer l'apologiste des quatre chefs camisards, nous croyons que ceux qui les condamnèrent n'eurent ni leur courage ni leur héroïsme. Bâville, qui tressaille de joie à la vue des restes calcinés de Ravanel,

1. Brueys. — Louvreleuil. — Court. — Bulletin de la Soc. de l'hist. du prot. franç., t. II, p. 461.

2. Louvreleuil, t. IV, p. 92.

vaut-il mieux que Ravanel? Fléchier, qui se mêle à la foule des curieux pour voir comment meurent les camisards, a-t-il une âme plus noble, un cœur plus intrépide que ceux dont les cris de douleur ne réveillent pas un écho dans son cœur de prêtre?

VIII.

Après l'exécution des chefs, vint celle des autres conjurés ; pas un seul ne fut épargné. — Alison fut condamné à la roue et ses biens furent confisqués; sa maison, qui était l'une des plus belles de la ville, ne fut pas démolie, parce qu'elle n'était pas entièrement payée. L'armurier Jacques Rougier, qui avait vendu des fusils aux conjurés, fut pendu. L'échafaud était en permanence; des hommes de tout âge y montaient, la plupart coupables d'être suspects. Le même jour voyait mourir le jeune homme et le vieillard, le père et le fils. Parmi ceux qui furent capturés, se trouvait le jeune Francezet; il avait à peine vingt ans; montagnard habile, il avait des pieds de cerf et un cœur de lion. Parmi les camisards dont l'intrépidité n'a pas été surpassée et ne le sera pas, il était cité parmi les plus braves; il courait au combat comme à une fête. Poursuivi par les soldats mis à sa recherche, il leur échappait sans cesse en sautant de fossé en fossé comme le plus habile maître de gymnastique; quand il se voyait près d'être atteint, il lâchait un coup de fusil et un homme tombait roide mort ou baigné dans son sang. «Il eût été amusant, dit Antoine Court, s'il n'y avait eu rien de tragique, de voir plusieurs officiers, trente dragons et cinquante Suisses, aux trousses d'un jeune homme de vingt ans sans pouvoir l'atteindre, et lorsqu'ils étaient prêts à mettre la main dessus, de voir celui-ci franchir un fossé et se délivrer par là d'un danger qui semblait inévitable; il fit ce manége plusieurs heures de suite et jusqu'à ce qu'il eût fini sa munition. Il crut alors devoir prendre la fuite et gagner du côté de Milhaud, où le terrain est encore plus coupé de fossés. Il laissait fort loin tous ceux qui le poursuivaient, et ils l'allaient perdre de vue pour toujours, lorsqu'un paysan se mit en devoir de venir à leur secours. Il se cacha adroitement derrière une muraille où il prévit que le fuyard serait

obligé de passer; et avant qu'il pût en être aperçu, il lui déchargea un si rude coup de houe[1] qu'il le coucha par terre noyé dans son sang.

Francezet, arraché au paysan qui voulait l'achever, fut levé de la place sans connaissance et transporté à Milhaud; on banda sa plaie, on le rappela à la vie par des liqueurs. Louvreleuil dit que ce chef des camisards, «par son adresse et ses efforts inconcevables, étonna les officiers qui le poursuivaient»; il aurait pu ajouter qu'il s'était rendu si redoutable, qu'ils n'osaient plus l'approcher. Il tira quinze coups et peut-être n'y en eut-il aucun tiré à faux.

Quand le jeune Cévenol comparut devant Sandricourt, il lui dit: «Depuis que mon frère Catinat est mort, je souhaite de mêler mes cendres aux siennes.» Le pauvre enfant avait soif de martyre. Le gouverneur ne fut touché ni de sa jeunesse ni de son héroïsme, et le livra à Bâville, qui le condamna à être brûlé, après avoir préalablement subi la question ordinaire et extraordinaire. «Quelle justice! s'écria Francezet, à l'ouïe de sa sentence de mort, faire périr, dans les flammes, les enfants de Dieu!»[2]

Nous ne citons pas tous les noms de ceux qui furent exécutés, ils étaient tant! nous mentionnerons cependant un octogénaire, Pierre Regis de Tornac; il avait commis le crime d'acquitter des lettres de change en faveur des camisards[3]. Ceux des prisonniers qui échappèrent au bourreau, allèrent grossir le nombre déjà si grand des galériens protestants.

IX.

Pendant que l'échafaud fonctionnait à Nîmes, le procès de Boëton s'instruisait à Montpellier; ce chef du complot avait été saisi chez lui, à Milhaud, au moment où il attendait le signal de prendre les armes. Celui qui le fit prisonnier était le baron de Saint-Chaptes, mari de l'une de ses cousines-germaines; il fut conduit à Nîmes, d'où il fut transféré à la citadelle de Montpellier. Il comparut devant

1. Instrument de fer qui a pour manche un bâton long de six pieds.
2. Louvreleuil, t. IV, p. 106 et suiv.
3. Court, t. III, p. 156-157.

Bâville, qui le condamna à la roue et à la question ordinaire et extraordinaire; le vieillard fut sublime de courage et de résignation; pendant que les bourreaux faisaient leur horrible office de tourmenteurs, l'intendant eut la lâcheté de l'insulter; le patient, levant alors les yeux sur lui, s'écria: « Jusques à quand souffriras-tu, Seigneur, le triomphe de l'impie! Jusques à quand permettras-tu qu'il répande le sang de l'innocent! Ce sang crie vengeance devant toi. Tarderas-tu encore longtemps à en faire justice! Réveille ton ancienne jalousie et rappelle tes compassions! »

Boëton fut ensuite conduit à la place du Peyrou sur une charrette, au milieu d'un immense concours de peuple. Aux protestants, qui se faisaient reconnaître à leurs larmes, le martyr jeta des paroles de consolation, dominant de sa voix forte et vibrante le roulement des tambours. Deux religieux l'accompagnaient et l'obsédaient de leurs questions. — « Délivre-moi, Seigneur, s'écriait-il en levant les yeux vers le ciel, de ces anges des ténèbres. » Quand il aperçut l'échafaud, ses forces lui revinrent: « Courage! mon âme! courage, s'écria-t-il, je vois le lieu de ton triomphe; bientôt, dégagée de tes liens douloureux, tu entreras dans le ciel. »

Touchés de tant d'héroïsme, les catholiques et les protestants fondaient en larmes. « Ne pleurez pas, » leur disait le martyr, et de sa main enchaînée il leur montrait le ciel. Arrivé sur la fatale plate-forme, il s'étendit sur l'échafaud; le bourreau se mit à l'œuvre; il brisa, disloqua, roua; cela dura cinq heures! le martyr ne poussa pas un seul cri, chanta des psaumes, pria, et exhorta les assistants à donner leur cœur à Dieu.

L'abbé de Massillan, présent à cet horrible spectacle, craignant que les paroles du patient ne fissent, comme celles de l'étudiant Pavannes, tort à l'Église, dans l'esprit des catholiques, fit dire à Bâville que les tortures de Boëton, loin d'intimider les protestants, ne feraient que les affermir dans leurs croyances.

« Qu'on l'achève, » répondit froidement l'intendant.

Le bourreau allait donner le coup de grâce, quand un archer dit qu'il fallait laisser expirer ce huguenot obstiné sur la roue, puisqu'il persistait dans ses erreurs.

Le martyr, en entendant ces cruelles paroles, jeta un

regard plein de douceur sur l'archer : « Mon ami, lui dit-il, vous croyez que je souffre, je souffre en effet; mais apprenez que celui qui est avec moi, et pour lequel je souffre, me donne la force de supporter mes souffrances avec joie. »

Le bourreau, qui avait reçu ordre d'achever le patient, se pencha sur lui, une barre de fer à la main. Le martyr fit un violent effort, releva une dernière fois la tête et dit aux assistants au milieu du bruit des tambours : « Mes très-chers frères, que ma mort vous soit un exemple pour soutenir la pureté de la foi, et soyez mes fidèles témoins comme je meurs dans la religion de Jésus-Christ et de ses saints apôtres. »

Après ces paroles, le bourreau laissa tomber sa barre, et l'âme du martyr s'envola vers les cieux.[1]

Les biens de Boëton, qui étaient considérables, furent confisqués; sa veuve, réduite un moment à l'indigence, vécut d'une modique pension qu'elle dut à l'affection d'un parent de son mari. Son fils fut arrêté et jeté dans une prison, d'où il s'échappa trois ans après.

L'un des domestiques du martyr fut reconnu aux larmes qu'il versait pendant que son maître était sur son échafaud. Il fut incarcéré et soumis à la question ordinaire et extraordinaire. Une forte somme lui fut offerte pour l'engager à dénoncer les personnes auxquelles Boëton lui faisait porter des messages. Il refusa de répondre. Son interrogateur insista : « Quand vous les portiez, étiez-vous accompagné? lui dit-il.

— Oui, répondit-il; et toujours quand je faisais des voyages pour la cause de Jésus-Christ.

— Qui vous accompagnait? lui dit vivement le prêtre qu'on lui avait donné pour confesseur et dont il refusa l'assistance.

— Trois personnes.

— Lesquelles?

— Le Père, le Fils et le Saint-Esprit, » répondit le patient.

A ces mots, les gens du roi écumèrent de rage. « A l'œuvre! dirent-ils au bourreau; à l'œuvre! » Le bourreau se

1. Court, t. III, p. 162 et suiv.

mit à torturer. Le valet ne poussa pas un seul cri. Conduit au lieu du supplice, il mourut comme son maître, en camisard et en chrétien.[1]

X.

L'exécution de Boëton fut suivie de beaucoup d'autres; ceux qui échappèrent à la corde ou au feu, eurent pour leur lot, les hommes les galères, les femmes les cachots.

Pendant que juges et bourreaux fonctionnaient, le Genevois était détenu dans le fort de Nîmes. Le 1er juillet 1705 il obtint sa grâce. Bientôt après, ayant abandonné le corps dans lequel il avait été incorporé, il fut traduit devant un conseil de guerre qui le condamna à mort comme déserteur. Le jour de l'exécution de sa sentence il fut conduit au lieu de supplice, où tout le régiment suisse était réuni sous les armes; lui, pâle et tremblant à la vue des soldats le doigt posé sur la détente de leurs fusils, écoutait à peine le père Albrette, qui l'exhortait à la mort. Le peloton chargé de son exécution allait faire feu, quand le colonel, d'un signe, l'arrête. « Le roi, dit-il, a le pouvoir de faire grâce à un criminel; mais Sa Majesté ne m'a pas ôté le droit de punir un déserteur; néanmoins, comme Jean-Louis a servi l'État par ses dépositions sincères, je révoque la sentence qui vient d'être rendue contre lui, et lui accorde la vie, la liberté et son congé. »

A ces mots, les fusils braqués contre lui s'abaissent; mais avant de le relâcher on lui ouvre la veine et on lui tire quelques gouttes de son sang perfide, dont la lâcheté venait d'en faire répandre des fleuves d'héroïque.[2]

La mort de Boëton, loin d'abattre les protestants, releva leur courage, et moins que jamais ils donnèrent l'exemple de ces honteuses apostasies, qui les avaient plus affaiblis

1. Mss. Ant. Court, Recueil et Mémoires, T. K. — Ces manuscrits précieux se trouvent dans la bibliothèque de Genève; ils se composent de lettres de Court et adressées à Court, de mémoires, de pamphlets, de délibérations synodales, de notes, etc. Ils sont réunis en plus de cent volumes. Malheureusement les pièces dont ils se composent ont été reliées sans ordre, presque au hasard. M. F. Wadington a essayé, dans un article inséré dans le Bulletin de la Société de l'hist. du prot. franç., de débrouiller ce chaos.

2. Nap. Peyrat, t. II, p. 314. — Louvreleuil, t. IV, p. 154.

que les supplices et les défaites. Bâville s'applaudissait néanmoins de son œuvre ; l'exil et la mort l'avaient délivré des principaux d'entre les camisards; mais parmi les rebelles il comptait encore: Clary, célèbre par le bûcher sur lequel il était monté volontairement; Couderc, dit la Fleurette, Élie Marion, Fidel, Moïse, Daniel Gaubert, Bessède, Atgier, dit la Valette, et quelques autres, au nombre desquels était Abraham Mazel, qui s'était récemment c ha ppé de la tour de Constance.

XI.

La tour de Constance était l'une de ces nombreuses prisons où l'on renfermait les protestants, et dont la pitié ne franchissait jamais la porte; mais écoutons l'éloquent historien des Pasteurs du désert : «Le vieux château d'Aiguemorte, aux murs crénelés, percé de poternes en ogive, et flanqué de tours, renferme une enceinte intérieure, massive, circulaire, au centre de laquelle s'élève, absolument isolée, une tour ronde, énorme, d'un aspect formidable et qui, pour indiquer sans doute de quelle vertu doit s'armer le cœur des captifs plongés dans son horreur, porte le nom de *Constance*. Un pont immobile conduit au guichet de ce donjon; sa porte massive et doublée de fer ouvre sur un escalier dont la spirale, à peine éclairée, circule dans l'épaisseur du mur; sa base est ténébreuse, sa plate-forme couronnée d'une lanterne où brillent, le jour, les armes d'une sentinelle, et la nuit un phare. Les deux étages qui divisent sa hauteur forment chacun une salle immense, circulaire, et comprenant toute l'aire de la tour: la supérieure sert de prison aux confesseurs cévenols; à sa circonférence sont placés leurs grabats, au centre le foyer d'hiver et un banc de pierre circulaire; les ogives des arceaux, d'une élévation prodigieuse, forment, à la clef de voûte, un soupirail circulaire, qui donne une issue à la fumée et un accès à la pluie et aux vents, et aussi à un rayon du ciel. Dans les parois latérales nulle ouverture que les étroites fentes des meurtrières, qui seules permettent aux prisonniers d'entrevoir le monde des vivants, c'est-à-dire d'autres tours où gémissent leurs sœurs captives, la cité fiévreuse, à demi dépeuplée et en ruines, et dans le

lointain, les marais pestilentiels dont l'atmosphère méphitique enveloppe leur donjon, semblable à un gigantesque sépulcre, au sommet duquel resplendit le phare comme, dans les ombres de la mort, l'espérance qui s'envole vers le ciel.»[1]

C'est dans ce tombeau que Bâville jeta le célèbre Abraham Mazel et trente-trois de ses frères; ses épaisses murailles qui, de nos jours encore, enlèveraient toute espérance d'évasion au plus ingénieux de nos forçats de Brest et de Toulon, n'effrayèrent pas le prophète. «Frères, dit-il à ses compagnons de captivité, prenez courage, l'Esprit me dit que nous sortirons d'ici.» Humainement, cela paraissait impossible; ils n'avaient ni marteaux, ni ciseaux, ni leviers, rien que leurs mains; ils se mettent néanmoins à l'œuvre, et après six mois d'un travail incessant, le mur est percé. Un obstacle alors se présente: il faut descendre d'une hauteur de cent pieds, déjouer la vigilance des sentinelles, franchir deux enceintes, traverser des marais larges et profonds, et de leurs bords fangeux gagner les Cévennes, distantes de vingt lieues; ils le tentent, et dix-sept d'entre eux opèrent leur descente à l'aide de leurs couvertures attachées à un barreau de fer. Quand le geôlier apprend leur évasion, il donne le signal d'alarme, mais Abraham et ses compagnons de captivité étaient déjà loin.[2]

Bâville fut d'autant plus affecté de leur évasion qu'il ne doutait pas qu'ils ne se joignissent à Clary et à Montbonnoux. Une nouvelle insurrection lui eût paru, dans ce moment, dangereuse, à cause d'une guerre avec l'Espagne, prête à éclater. Il dut donc, sur la proposition de Berwick, consentir à une amnistie.

Clary et Montbonnoux traitèrent de lâches et de traîtres ceux qui l'acceptèrent; leur petit nombre ne les effraya pas; ils crurent que Dieu se servirait de leur faiblesse même pour confondre leurs ennemis. Rien n'est plus touchant que de voir ces hommes qui auraient pu, en toute conscience, devant Dieu, imiter la conduite de leurs frères, se dévouer à une vie errante, semée de fatigues et de pé-

1. Nap. Peyrat, t. II.
2. Théâtre sacré des Cévennes.

rils sans cesse renaissants, ayant, contre eux, leurs coreligionnaires qui redoutent leur contact, les catholiques qui les regardent comme les continuateurs de la guerre, le froid, la faim, toutes les misères de la vie errante du proscrit qui n'a pour s'abriter que des cavernes et la voûte du ciel, et qui ne sait, la veille, ce que le lendemain lui réserve.

XII.

L'insurrection paraissait finie ou toucher à sa fin, quand le 26 février 1706 Berwick quitta le Languedoc pour aller en Espagne soutenir le trône chancelant de Philippe V. — Il eut pour successeur l'homme le plus facétieux et le plus burlesque de la cour, le duc de Roquelaure. Ce singulier personnage avait pour épouse une femme jeune, belle et légère, qui le détestait. Elle supplia Louis XIV de la délivrer de la présence de son grotesque époux. « Touché de la douleur des beaux yeux de Mme de Roquelaure, dit Simon, le roi envoya son mari commander en Languedoc, au scandale de toute la France. »

Trois semaines après le départ de Berwick, un Triboulet de cour occupait la place d'un militaire de génie; mais ce Triboulet, qui avait le triste privilége d'égayer les courtisans de Versailles, était un fou furieux, aussi prompt à faire couler le sang qu'à dire spirituellement ces mots graveleux qui lui ont donné dans l'histoire une si déplorable et si honteuse célébrité.

XIII.

Les tragiques événements dont le Languedoc était le théâtre, retentirent douloureusement dans les États protestants. L'irritation fut profonde contre Louis XIV, qui laissait assassiner ses sujets, sous le prétexte de les retenir dans le devoir. Des écrits violents furent publiés; l'un d'eux, intitulé: *la Loi du talion,* établissait que le seul moyen d'arrêter la persécution en France, était de frapper les catholiques des États protestants et de mettre à mort autant de catholiques de Hollande et d'Angleterre qu'on ferait périr de protestants en France. « Ce moyen, disait

l'auteur, est terrible, mais il est justifié par les droits de la guerre, et quand les prêtres verront, ajoutait-il, qu'on fait mourir leurs collègues à l'étranger, ils iront se jeter eux-mêmes aux pieds du roi pour obtenir la vie des huguenots. »[1]

Le moyen, s'il eût été mis à exécution, eût certainement arrêté le cours des persécutions, mais mieux valait pour les protestants mourir assassinés que de devoir la vie à de pareilles représailles.

Les princes protestants laissèrent donc massacrer leurs frères de France. Miremont, Belcastel et La Bourlie furent désolés, et leur reprochèrent amèrement leur mollesse, cause de tant de sang répandu. Ils en eurent cependant honte et résolurent, moins par compassion pour les camisards que pour leur propre intérêt, de se servir des passions cévenoles contre Louis XIV. De nouvelles conspirations s'ourdirent en silence. Miremont, Belcastel, La Bourlie et Cavalier en étaient l'âme; les réfugiés devaient en être le bras.

XIV.

Le Languedoc, depuis quelque temps, paraissait tranquille, mais Bâville, éclairé par l'expérience, ne s'endormait pas sur ses sanglants lauriers; il avait, dans les pays étrangers, une police nombreuse, active, qui surveillait les réfugiés; il tressaillait d'effroi à la pensée qu'un camisard pourrait traverser le Rhône pour venir prêcher la guerre sainte aux Cévenols; il se rappelait Vivens, Gabriel Astier, Catinat, Boëton; aussi les bords du fleuve étaient soigneusement gardés; mais quelle que fût sa vigilance, il ne put empêcher trois hardis camisards de pénétrer dans le Vivarais.

Ces trois hommes intrépides étaient Daniel Guy, dit Billard, lieutenant-colonel de Cavalier, Dupont, ancien secrétaire du chef camisard, et le célèbre Abraham Mazel. Ils partirent du fond de la Hollande et arrivèrent à Genève, où on leur procura de l'argent et un guide, nommé Sallier[2]. Ils quittèrent cette ville le 26 mars 1709, marchèrent

1. Ernest Moret, t. III, p. 139-140. — Court, t. III, p. 169.
2. Ce Sallier était un traître qui trompait les deux partis.

la nuit, se cachèrent le jour, traversèrent le Rhône près de Valence, et s'adressèrent à Paul Ebrui, dit Saint-Paul, le plus célèbre prédicant de cette époque, et lui exposèrent leur dessein de soulever le Vivarais. «Nous sommes envoyés, lui dirent-ils, par Cavalier et par Miremont; les puissances maritimes n'attendent qu'une prise d'armes pour nous seconder et opérer une descente sur les côtes du Languedoc.» Le prédicant, tout désireux qu'il fût de la délivrance de ses frères, leur insinua que les temps n'étaient pas propices et que les populations ne soupiraient qu'après le repos. «Le pays, ajouta-t-il, est pauvre, les vivres manquent.» La célèbre famine de 1709 commençait à se faire sentir.

Les trois camisards prirent congé du prédicant et se dirigèrent vers les Cévennes, dans la pensée qu'ils y trouveraient un terrain mieux préparé que ne l'était le Vivarais. En traversant Vals, ils rencontrèrent un ancien militaire, nommé Justet, auquel ils communiquèrent leur projet. Justet était brave, intrépide, et il souffrait cruellement des mauvais traitements sous lesquels ses coreligionnaires ployaient depuis si longtemps. «Frères, dit-il aux trois camisards, votre entreprise est sainte, parlez, je suis prêt et sous peu, bien d'autres seront heureux de se joindre à vous.»

Abraham Mazel et ses deux compagnons crurent entendre la voix de Dieu lui-même, et se préparèrent à recommencer la lutte avec Louis XIV. L'expérience ne leur avait rien appris, tant la haine jetait, sur leurs yeux, un bandeau qui leur cachait leur impuissance et les flots de sang qu'ils allaient faire verser inutilement; le fanatisme va en avant et ne raisonne pas.

Nos trois camisards dressèrent leur plan, visitèrent le Vivarais, entretinrent des correspondances avec les Cévennes, et signifièrent leur présence à Bâville par le meurtre d'un gentilhomme nommé de Vocance qui s'était rendu odieux aux huguenots, pour avoir dispersé et massacré leurs assemblées religieuses.[1]

1. Court, t. III, p. 234.

XV.

Ce meurtre, qui rappelle celui du baron de Saint-Côme, fut le signal de l'insurrection; elle eut lieu dans un moment où la France avait besoin de toutes ses forces, soit pour protéger ses frontières, soit pour envahir celles de ses voisins.—L'hiver s'approchait, et Roquelaure n'avait ni blé pour nourrir ses soldats, ni argent pour les solder. La désertion se mettait dans leurs rangs.

Abraham donnait de ses nouvelles à Roquelaure et à Bâville, par ses hardis coups de main, et lançait au milieu des populations courbées sous le double impôt de l'or et du sang, un manifeste habilement rédigé. Il était à l'adresse des protestants et des catholiques, le voici :[1]

« Dieu bénisse notre entreprise et préside en nos conseils, afin que nous ne puissions jamais rien entreprendre qui ne soit pour sa gloire, pour l'édification et pour l'avancement de son règne. Amen.

« Vous ne serez pas surpris, Messieurs du clergé, de ce qui vous arrive aujourd'hui, après nous avoir servi de langues emmiellées et de boute-feux, nous ayant fraudé la foi; vous seuls êtes la cause de la ruine totale de ce royaume et avez mis tout le peuple dans un état à ne pouvoir jamais se relever. Je vous avertis de la part de Dieu, de quel ordre que vous puissiez être, que je m'en prends à vous en personne et à tous vos émissaires, comme étant les seuls perturbateurs du repos public, pour vous faire restituer tout ce que vous et vos ancêtres nous avez usurpé et à nos ancêtres; vous déclarant que nous prétendons et que nous voulons être remis dans nos anciens priviléges et voulons notre liberté, qui est les édits de Nantes, de la manière qu'ils étaient lorsque vous les avez violés par vos enchantements diaboliques, ne prétendant rien payer à l'avenir que les deniers qui seront légitimement dus.

« Nous voulons aussi absolument l'élargissement de tous les prisonniers, galériens et exilés; en un mot, tous ceux et celles qui souffrent pour cause de religion, sans distinction de personnes.

1. Brueys, t. IV, p. 223.

« Je déclare et nous déclarons, avec une promesse inviolable, à tous les anciens catholiques, qu'il ne leur sera fait aucun tort préjudiciable, ni à toute autre secte ou religion, à la réserve qu'ils ne viennent en armes contre nous; car s'il y en avait qui fussent assez faibles que de se laisser persuader aux émissaires, je veux dire aux ennemis du repos public, nous, tous, déclarons qu'ils n'ont point de grâce à espérer, ni tous ceux qui seront contre nous, de quelle religion qu'ils soient.

« Nous voulons aussi servir Dieu, chanter ses louanges immortelles, et faire annoncer sa Parole partout où nous passerons.

« Je remonte à la source de notre mal, parlant à tous les vicaires, prieurs et prêtres et autres qui causent la désunion et veulent détruire l'empire de notre Seigneur Jésus-Christ, qu'ils aient à se retirer de parmi nous, sous peine de la vie, et aux paroissiens qui les garderont dans leurs communautés, d'être traités suivant les lois militaires, qui sont d'être pillés et brûlés faute d'obéissance.

« Nous déclarons que les armes que nous avons prises ne sont point pour nous soustraire à l'obéissance et fidélité que nous devons au roi, ni pour nous exempter de payer la taille, mais pour nous décharger des impôts nouveaux dont nous sommes accablés, et nous invitons les catholiques de se joindre à nous pour le même sujet.

« Assurant encore à tous les peuples qui liront ou entendront parler de la susdite entreprise, que nous avons jeté les fourreaux de nos épées en arrière, avec promesse de ne plus les remettre que les demandes ci-dessus ne soient accordées.[1]

« Fait au Désert, le 12 mai 1709.

« Signé : ABRAHAM. »

XVI.

Le projet d'Abraham était, en petit, celui de l'abbé de La Bourlie; il en avait toute la hardiesse, et, malgré l'épuisement des camisards, quelques-uns de ses dangers. — En effet, le théâtre de la guerre avait changé de place, des

1. Brueys, t. IV, p. 231.

Cévennes il était transporté dans le Vivarais, contrée à demi sauvage et plus rude que les Cévennes; ses montagnes élevées, ses forêts épaisses, ses ravins profonds, offraient aux insurgés des retraites où il serait aussi malaisé que dangereux de les poursuivre. Les Vivaraisiens, enfin, race énergique et forte, seraient d'autant plus difficiles à réduire, qu'ils sauraient, par l'exemple de leurs frères, que leurs ennemis vainqueurs seraient leurs bourreaux.

Bâville, avec l'instinct naturel qu'il avait du danger, partit, le 15 juin 1709, avec Roquelaure, pour le Vivarais, où Abraham marchait de succès en succès. Rien ne lui résistait; chaque attaque était pour lui une victoire. Courten, colonel des Suisses, fut battu à Saint-Fortunat et à Saint-Pierre-Ville, quoiqu'il eût quatre fois plus de monde que les insurgés. Brueys l'avoue de très-mauvaise grâce. « On fut, dit cet historien, obligé de se retirer et de laisser remporter cet avantage à cette canaille, sur des troupes réglées qui devaient les écraser. »[1]

Les insurgés ne devaient pas demeurer longtemps dans l'enivrement de leurs premiers succès. Les catholiques ne se levèrent pas à l'appel qui leur était adressé, et la noblesse protestante se tint prudemment dans ses manoirs, regardant, du haut de ses tours, passer le danger, pendant que Roquelaure appelait sous ses drapeaux le ban et l'arrière-ban des milices royales qui brûlaient du désir de se venger des défaites humiliantes que «ces gueux», comme les appelle Brueys, leur avaient fait subir.

Six mille hommes, ayant à leur tête des chefs expérimentés, stimulés par Bâville, se mirent vivement à la poursuite des mécontents, réunis alors sur la montagne des Isserlets, près de Vernoux, où ils tenaient une assemblée religieuse. Dès qu'ils apprirent que les troupes royales marchaient sur eux, ils donnèrent l'ordre de départ, mirent les femmes et les enfants en sûreté, et gravirent ensuite la montagne de Leiris, au pied de laquelle coule la petite rivière de Bresson; c'est là qu'ils attendirent, de pied ferme, Roquelaure; ils étaient à peine deux cents!

A six heures du soir, l'armée royale passa la rivière, et commença à gravir la montagne, en s'efforçant de la con-

1. Brueys, t. IV, p. 244.

tourner. A la vue de l'ennemi, les insurgés firent un mouvement qui fit croire à Roquelaure qu'ils allaient se jeter dans un bois du côté de la montagne; mais un moment après, ils vinrent reprendre leur première position, s'y rangèrent fièrement en bataille, et entonnèrent à l'unisson leur chant de guerre :

Que Dieu se montre seulement,
Et l'on verra dans un moment
Abandonner la place :
Le camp des ennemis épars,
Épouvanté de toutes parts,
Fuira devant sa face.

On verra tout ce camp s'enfuir,
Comme l'on voit s'évanouir
Une épaisse fumée.
Comme la cire fond au feu,
Ainsi des méchants devant Dieu
La force est consumée.

Mais en présence du Seigneur,
Les bons célèbrent sa grandeur,
Sa force et sa sagesse;
Et dans les vifs transports qu'ils ont
De voir les méchants qui s'en vont,
Ils sautent d'allégresse.

Justes, chantez tous d'une voix,
Du Dieu des dieux, du Roi des rois,
La louange immortelle;
Car sur la nue il est porté,
Et d'un nom plein de majesté,
L'Éternel il s'appelle.

Réjouissez-vous devant lui,
Il est des orphelins l'appui,
Le défenseur, le père,
Des veuves l'unique recours,
Lui qu'on adore tous les jours
Est dans son sanctuaire.

Ce Dieu puissant, par sa bonté,
Ramène la fécondité
Dans les maisons stériles.
Du captif il brise les fers,
Et tient le rebelle aux déserts,
Relégué loin des villes.

Malgré leur petit nombre, ils s'avancèrent fièrement à dix pas de l'ennemi, mirent un genou en terre et firent leur décharge : chaque coup porta. Les milices royales serrèrent leurs rangs éclaircis par la mort, et ne donnèrent pas aux mécontents le temps de recharger leurs armes; elles s'élancèrent sur eux la baïonnette au bout du fusil; les camisards soutinrent héroïquement le choc, et se battirent, sans désespoir, avec le courage du désespoir. Frappés, ils frappaient plus encore, et se faisaient un rempart des cadavres de leurs ennemis, se servant contre eux d'épées, de faux, de pierres, quand les armes leur manquaient. Justet tomba mortellement blessé après une défense héroïque. Abraham n'était pas sur le champ de bataille, loin duquel il était retenu par deux blessures qu'il avait reçues quelques jours auparavant; sa présence n'eût pas donné la victoire à sa troupe; mais elle eût augmenté le carnage.

Il y eut cependant un moment où les insurgés comprirent qu'une plus longue résistance était impossible; ils passèrent alors bravement à travers les rangs de leurs ennemis qui cherchaient à les envelopper; leur attitude audacieuse, l'élan irrésistible avec lequel ils se précipitèrent sur eux, les stupéfièrent, et les contraignirent à leur laisser opérer tranquillement leur retraite.[1]

Roquelaure, qui craignait que le soulèvement du Vivarais ne coïncidât avec la rentrée en France de Cavalier, dont la présence dans le Vivarais et les Cévennes aurait compliqué gravement les affaires, lança sa troupe sur les insurgés, afin de les détruire jusqu'au dernier. Ceux-ci, réduits à la plus grande des détresses, luttaient héroïquement contre l'abandon de leurs coreligionnaires qui n'osaient leur donner des vivres. « Nous combattrons, disaient-ils, jusqu'à la dernière goutte de notre sang; » et ils tournaient leurs regards vers les États protestants. Ils croyaient, après tant de voiles disparues à l'horizon, en voir apparaître encore. En attendant, ce n'était que par une espèce de miracle qu'ils pouvaient échapper aux troupes royales qui les traquaient comme des bêtes fauves, et en

1. Brueys, t. IV, p. 266 et suiv. — Court, t. III, p. 249 et suiv. — Nap. Peyrat.

présence desquelles ils se trouvaient quelquefois dans la proportion d'un à trente. La simple prudence leur faisait un devoir d'éviter un combat; cependant, à force d'être resserrés, ils furent contraints de l'accepter. Il eut lieu le 19 juillet dans la paroisse de Saint-Jean-Chambre, près Chalancon. Comme dans la dernière bataille, ils allèrent droit à l'ennemi, jonchèrent la terre de ses morts, et ce ne fut qu'après plusieurs heures d'une lutte sanglante et désespérée qu'ils furent dispersés. A dater de ce moment, ils ne se réunirent plus; ils errèrent isolément dans les montagnes, où Roquelaure les fit traquer comme des bêtes fauves. Billard fut tué, et son cadavre exposé à Vernoux[1]. L'intrépide Abraham, blessé, souffrant, gagna, à travers mille périls, les Cévennes, et alla communiquer à Clari la grande nouvelle qu'un secours étranger était sur le point de leur arriver. Il disait vrai. Ceux qui l'avaient envoyé prêcher l'insurrection dans le Vivarais, avaient pris toutes leurs mesures pour jeter un corps de troupes dans les Cévennes, soit par les frontières de Savoie, soit par le Languedoc; mais quand la nouvelle de la défaite des camisards, et de la pacification du Vivarais arriva, la décision manqua aux auteurs du complot; et cependant son exécution eût jeté Louis XIV dans un terrible embarras. Un mois après il était battu à Malplaquet (17 septembre), son armée était désorganisée, ses coffres vides, son peuple aux abois; il vendait les dorures de Versailles, et envoyait à la monnaie, pour le convertir en livres tournois, le trône d'argent massif sur lequel il trônait comme un dieu.[2]

XVII.

Dans le courant de cette année, le confesseur du roi, le père Lachaise, mourut; la succession de ce doucereux et cauteleux jésuite qui, pendant quarante ans, travailla à l'anéantissement du protestantisme, échut à Letellier. Ce prêtre, fils d'un paysan, était né en 1643, à Vire, en Basse-Normandie. Il fit ses études à Caen, et entra, en 1661, dans la société de Jésus; il passa par tous les degrés

1. Court, t. III, p. 259.
2. Nap. Peyrat, t. II, p. 360.

de la hiérarchie, et fut successivement professeur, théologien, recteur, provincial, écrivain, et, de succès en succès, devint, en 1709, le confesseur de Louis XIV. Son influence sur le vieux monarque fut désastreuse, car, loin de le faire incliner vers les voies de douceur, il le poussa à d'odieux excès, non-seulement contre les protestants, mais encore contre les jansénistes qu'il haïssait mortellement. Saint-Simon, le rude portraitiste de la cour, nous a laissé de Letellier, un portrait fait de main de maître, un peu forcé, mais ressemblant. « C'était, nous dit-il dans ses mémoires, un esprit dur, entêté, appliqué sans relâche, dépourvu de tout autre goût que du triomphe de sa compagnie et du renversement de toute autre école; ennemi de toute dissipation, de toute société, de tout amusement, incapable d'en prendre avec ses propres confrères; il ne faisait cas d'aucun, que selon la mesure de la conformité de leur passion avec celle qui l'occupait tout entier. Sa tête et sa santé étaient de fer, sa conduite en était aussi, son naturel cruel et farouche... Son extérieur ne promettait rien moins; il eût fait peur au coin d'un bois; sa physionomie était ténébreuse, fausse, terrible, ses yeux ardents, méchants, extrêmement de travers; on était frappé en le voyant. »[1]

Que pouvaient attendre les protestants de cet homme chargé de la direction de la conscience du roi? Revenons à Abraham.

XVIII.

Le prophète, après la dispersion de sa troupe, gagna les Cévennes à travers mille périls, et se dirigea vers la Lozère, où il rencontra le fameux Joany. L'intrépide camisard, après la soumission de Cavalier, avait accepté une lieutenance dans un régiment alors en Espagne. Le souvenir de la terre natale lui ayant donné le mal du pays, il se dirigea, par le Rouergue, vers ses chères Cévennes; il fut arrêté et conduit vers Bâville qu'il sut intéresser à son sort, et au lieu de l'échafaud, auquel il s'attendait, il obtint du terrible proconsul une pension de cent écus et une petite place dans la gabelle d'Agde. Cette vie monotone

1. Saint-Simon, année 1709.

le fatigua; il lui préféra la vie de proscrit et se réfugia sur la Lozère. C'est là qu'Abraham le rencontra; quelques jours après il tombait, non loin du pont de Montvert, dans le Tarn, blessé mortellement par des archers de la maréchaussée que Bâville avait mis à sa poursuite.

Sa mort fut pleurée par Abraham, qui de la Lozère descendit dans les basses Cévennes et alla rejoindre Clari et Montbonnoux, dans la caverne où ils se cachaient; de là, ils essayèrent de communiquer leur esprit d'insurrection à la jeunesse cévenole qui s'enflamma au récit, que lui fit Abraham, de ses dernières batailles. «Dieu combat pour nous, lui disait le prophète, frère Cavalier débarquera bientôt sur nos côtes, avec la flotte anglo-hollandaise;» et l'intrépide camisard, à la vue de ces cendres qui paraissaient éteintes dans le sang huguenot, et de dessous lesquelles il voyait jaillir de vives étincelles, demandait des secours à d'Arzeliers; mais la mort du marquis, arrivée en mars 1710, retarda les envois.

Abraham, auquel l'inactivité pesait, ordonna aux prophètes de parcourir les Cévennes et d'y préparer les huguenots à une nouvelle insurrection. Ils obéirent; à leur voix des assemblées se formèrent, et Bâville se vit contraint encore une fois de lancer toutes les milices royales sur elles. Il monta sur son siége de juge, du haut duquel il envoya, les uns à la potence, les autres aux galères. Parmi ceux qui furent faits prisonniers se trouvait un prophète renommé, nommé Salomon Sabatier, capturé le 24 mars 1710 dans les murs d'Alais. Plusieurs dames de cette ville, curieuses de le voir et de l'entendre, prièrent Lalande de leur accorder ce plaisir. Celui-ci fit venir devant elles le prédicant enchaîné: «Prêche! prophète, lui dit-il en ricanant, prêche!» Sabatier comprit qu'on voulait le donner en spectacle; mais surmontant son dédain, il dit: «Je suis prêt.» A l'instant, il prend pour texte de son discours ces paroles tirées d'un chapitre d'Ésaïe: «Le bras de l'Éternel n'est point raccourci qu'il ne puisse délivrer son peuple, et son oreille n'est point fermée qu'il ne puisse ouïr son gémissement.»

L'orateur commence par déplorer l'état dans lequel de cruelles persécutions ont réduit les Églises, il flétrit en termes énergiques les bourreaux de ses frères, et ceux de

ses frères qui dans leur lâcheté ont renié leur foi. A cette mâle et rude éloquence, toutes ces dames, anciennes protestantes probablement, profondément émues, se mettent à sangloter sur les ruines de la Jérusalem qu'elles ont abandonnée. «Tais-toi, prophète!» lui cria Lalande irrité, et il le fit ramener dans son cachot. Quelques jours après (29 avril), le hardi prédicant était rompu vif à Montpellier.[1]

XIX.

D'autres exécutions se préparaient, quand tout à coup une flotte anglaise, composée de vingt-six vaisseaux de guerre et de plusieurs bâtiments de charge, parut dans les eaux de Cette et jeta l'alarme dans Montpellier; Bâville lui jeta, en défi, les têtes de deux religionnaires qui du sommet de leur échafaud, dressé sur la place du Peyrou, purent voir, en mourant, les voiles libératrices et les saluer, comme un gage d'espérance pour la cause à laquelle ils avaient sacrifié joyeusement leur vie.[2]

Roquelaure demanda du secours au duc de Noailles, qui commandait en Roussillon, et se porta vers Cette avec toutes les troupes qu'il put réunir, afin de s'opposer au débarquement des ennemis. Saissan, qui commandait les troupes anglaises, sous les ordres du commodore Noris, était un Français qui, croyant avoir à se plaindre de la cour de France, avait offert son épée à l'étranger. Sa mission n'était pas de venir porter des secours aux camisards, mais de dégarnir le Roussillon de troupes en attirant Noailles sur les plages de Cette, pendant que l'archiduc Charles se préparerait à attaquer Philippe son concurrent; la ruse réussit, Saissan opéra sa descente, s'empara de Cette et d'Agde, occupa Bâville, Roquelaure et Noailles, pendant que l'archiduc Charles battait le roi Philippe à Saragosse et l'aurait chassé de son trône sans Vendôme qui le défit à Villaviciosa. Quand Saissan eut accompli sa mission, il abandonna Cette et Agde et se rembarqua, laissant les Cévenols plongés dans la plus grande consternation.

1. Nap. Peyrat, t. II, p. 364. — Court, t. III, p. 273.
2. Brueys, t. IV, p. 307. — Court, t. III, p. 275 et suiv. — Archives de la guerre.

XX.

Un peu avant cette époque un aventurier dauphinois, nommé Riffier, renouvelait les alarmes de Bâville. Il était fils d'un procureur de Die, et avait servi comme capitaine dans un régiment de réfugiés. A la paix de Ryswick il rentra en France où il prit en 1702 du service; bientôt après il déserta et se fit pirate sur le lac Léman; expulsé à la requête de l'ambassadeur français, il se retira en Angleterre où il fit à lord Godolphin la proposition de soulever le Dauphiné. Le ministre anglais le recommanda à Amédée, duc de Savoie, qui lui promit la coopération de son armée dès qu'il aurait tout disposé pour l'insurrection. Riffier s'associa quelques-uns de ses parents, aussi fourbes que lui, fabriqua de fausses lettres, et fit tomber dans ses filets lord Godolphin et le grand-pensionnaire Heinsius, dont il retira de fortes sommes; puis il proposa, par l'intermédiaire de l'évêque de Die, à Bâville de lui vendre son secret. L'intendant et Berwick se laissèrent prendre au piége, Riffier avait désigné le 10 août 1710, pour le jour où devait éclater la conjuration, et indiqué la maison d'un paysan catholique du hameau de Passius où devait se trouver le dépôt d'armes; Riffier les y avait fait déposer à l'insu de ce malheureux pendant que Victor-Amédée se portait vers Embrun et Berwick vers Passius. Le traître et ses complices se partagèrent l'or de Bâville et des alliés. L'intendant ne voulut pas paraître dupe. Il rattacha la descente de la flotte anglaise et les mouvements de l'armée savoisienne à la conjuration dauphinoise, et se donna une fois de plus la gloire d'être le sauveur du Midi.[1]

XXI.

Pendant que l'intendant courait après un fantôme dans le Dauphiné, des Cévenols et des Vivaraisiens osaient méditer encore des soulèvements, et rêver, après tant d'échecs, le rétablissement de l'édit de Nantes. Dans leur lutte contre l'impossible, ils nous donnent la mesure du prix qu'ils attachaient à la liberté de conscience; jugeant

1. Nap. Peyrat, t. II, p. 372. — Court, t. III, p. 287 et suiv.

de leurs coreligionnaires par eux-mêmes, ils croyaient pouvoir les faire soulever en leur montrant les étrangers prêts à voler à leur secours. L'âme de cette nouvelle conjuration était Abraham qui était aidé par Clari et un nommé Chambon, riche Vivaraisien, considéré et très-zélé pour sa foi. Ils purent, malgré les souvenirs sanglants du passé, préparer les esprits à un soulèvement; mais au moment où ils allaient pousser leur cri de guerre, ils furent trahis par Saussine, l'un de leurs confidents. Abraham et Clari furent investis, le 17 octobre 1710, par une compagnie de Miquelets dans une maison de campagne appelée le Mas-de-Couteau à quelques minutes d'Uzès. Ils se défendirent vaillamment, Abraham et Coste furent tués sur le toit d'où ils faisaient un feu très-vif sur les assaillants. Clari fut blessé et arrêté au moment où, un pistolet à la main, il sautait d'une fenêtre. Bâville fit juger les prisonniers; Clari fut rompu vif à Montpellier; il s'étendit, sur la roue en camisard, Chambon subit le même supplice. Quelques jours après, la tête d'Abraham fut portée à Vernoux, le siége de ses exploits; elle y fut exposée et brûlée publiquement[1]. Avec lui périt le dernier des fondateurs de l'insurrection cévenole; moins connu dans les souvenirs du peuple des Cévennes et du Vivarais que Cavalier et Roland, il occupe cependant dans l'histoire une place distinguée. En énergie, en audace, en volonté, en persistance, il ne le cède à personne. Dans son orageuse carrière, le prophète ne se dément jamais; il est toujours à la hauteur de lui-même; ni la défection de Cavalier, ni la mort de Roland, ni celle de ses frères qui tombent sur les champs de bataille, ou expirent sur la roue, ne peuvent ébranler sa constance; il va en avant, rêvant toujours la liberté de conscience, et lui sacrifiant repos, biens, vie, et quand la mort le surprend, c'est les armes à la main. Abraham demeurera dans l'histoire comme le type le plus parfait du prophète cévenol fanatique, indomptable, sauvage, mais grand.

XXII.

La terrible guerre des camisards était terminée : un calme profond succéda à l'une des plus étonnantes surex-

1. Court, t. III, p. 301. — Brueys, t. IV, p. 346.

citations religieuses dont l'histoire fasse mention; le clergé triomphait, mais sur des ruines. Il courbait les corps sans soumettre les cœurs et contraignait, par son intolérance implacable, les âmes nobles et fières à aller demander à la terre étrangère la liberté de servir Dieu selon leur conscience. Parmi ces nombreux exilés qui commencèrent à s'expatrier après la mort de Catinat et de Ravanel, figurent les prophètes cévenols; ils secouèrent, en quittant leurs montagnes, la poussière de leurs souliers contre leur ingrate patrie, et franchirent la frontière. Leur arrivée à Genève et dans les autres villes de la Suisse, excita une immense curiosité; chacun voulait voir ces Élie du désert que l'imagination se représentait la tête ceinte d'une auréole de gloire, comme Moïse quand il descendit du Sinaï. L'enthousiasme cessa bientôt à la vue de ces paysans à la barbe inculte, au teint basané, qui étonnaient moins par leur tenue étrange que par les formes bizarres de leur culte, le caractère excentrique de leurs extases, et le mépris qu'ils affectaient pour tout ordre établi. La répulsion fit bientôt place à l'intérêt qu'ils avaient inspiré; aussi au lieu des couronnes qu'ils croyaient avoir méritées, ils furent abreuvés d'humiliations et traités de visionnaires; il y eut même des pasteurs qui, sans pitié pour leurs grandes infortunes, les accusèrent d'être inspirés du démon. Ils furent obligés de quitter la Suisse, les uns se retirèrent dans le Brandebourg et le Wurtemberg, le plus grand nombre à Londres où ils reçurent un accueil fraternel des Églises françaises de cette ville; mais bientôt après ils durent songer à se défendre d'abord contre le formalisme des anglicans et les railleries des déistes, et plus tard contre les pasteurs français réfugiés, qui repoussèrent toute solidarité avec eux à cause de ces mêmes étrangetés qui les avaient fait chasser de Suisse. Leurs longues infortunes et les services éclatants qu'ils avaient rendus au protestantisme furent oubliés, et dans les premiers jours de 1707, on lut dans toutes les églises françaises de Londres un libelle dans lequel ils furent attaqués avec une grande virulence, « sans respect, dit le *Théâtre sacré des Cévennes*, ni pour le public, ni pour la vérité, ni pour la charité. »[1]

1. Théâtre sacré des Cévennes, Avertissement, p. 18.

Les prophètes, accoutumés pendant si longtemps à être regardés comme les envoyés de Dieu, ressentirent vivement l'affront qui leur était fait, et répondirent aux attaques de leurs accusateurs dans un opuscule qui ne brillait pas par la charité, mais dans lequel ils donnaient les preuves des miracles qu'ils avaient opérés; à des attaques ils opposaient des faits[1]; la querelle s'envenima, et leurs adversaires, au lieu de contester leurs assertions, se servirent de l'arme terrible du ridicule. Malheureusement pour leur cause, les prophètes prêtaient un large flanc à la critique par leur excentricité et leur mépris de tout ordre ecclésiastique; de plus, la plupart d'entre eux se croyaient encore inspirés, quoique l'esprit prophétique se fût retiré d'eux. L'orgueil spirituel s'était emparé de ces hommes qui ne savaient pas oublier à Londres la puissance irrésistible dont ils avaient été revêtus, quand de leur voix puissante ils donnaient des ordres sacrés pour les camisards; il leur en coûtait de descendre de ce piédestal haut et élevé sur lequel les Cévenols les avaient placés, et trouvaient injuste que des pasteurs qui n'avaient senti sur leurs têtes que les mains des hommes, osassent citer à leur barre ceux sur la tête desquels Dieu lui-même avait posé les siennes. Ils leur résistèrent et le résultat de la lutte fut l'étrange, mais si intéressant ouvrage de Maximilien Misson, le *Théâtre sacré des Cévennes*, enquête judiciaire et légale sur les événements prophétiques accomplis dans le Haut et le Bas-Languedoc. L'ouvrage porte en lui un grand cachet de vérité, et malgré la large part qu'il faut faire aux temps orageux au milieu desquels se passèrent les événements, il est bien difficile à un esprit impartial de rattacher tant de faits extraordinaires, soit à l'hallucination, soit au sommeil extatique, et nous dirons une seconde fois que, si nous n'avons pas la faiblesse de tout croire, nous n'avons pas non plus la manie de vouloir tout expliquer.

L'écrit de Misson, en fortifiant les prophètes dans leurs

1. Cet écrit, publié en 1707, portait ce titre : Avertissements prophétiques d'Élie Marion, l'un des chefs des protestants qui avaient pris les armes dans les Cévennes, ou Discours prononcés par sa bouche sous l'opération du Saint-Esprit et fidèlement recueillis dans le temps qu'il parlait.

idées, ne désarma pas leurs adversaires qui se montrèrent de plus en plus acharnés, et les firent expulser de toutes les églises françaises de Londres, « attendu, disaient-ils, que leurs poses extatiques étaient simplement l'effet d'une habitude volontaire, indigne de la sagesse du Saint-Esprit, et que les paroles qu'ils prononçaient dans l'extase étaient remplies de contradictions palpables, de faussetés évidentes, de prophéties manquées et de blasphèmes dangereux. »

Les prophètes relevèrent fièrement la tête devant leurs accusateurs, et pleins encore du souvenir des faits merveilleux qu'ils avaient vus s'accomplir dans les Cévennes, ils résolurent de les confondre en les mettant en présence d'un miracle; ils annoncèrent donc que dans le courant de mai (1708), Lacy, célèbre inspiré, ressusciterait Thomas Emes, l'un de leurs plus chauds adhérents. Leurs adversaires eurent la sagesse de les prendre au mot et de leur permettre de déterrer Emes qui avait été inhumé dans le cimetière de la cathédrale. Au jour indiqué, une foule avide et curieuse entourait Lacy, qui cria vainement au mort : « Réveille-toi! »

Au lieu de laisser les prophètes sous le coup accablant de leur défaite, on condamna quelques-uns d'entre eux au pilori. A dater de ce moment, leur cause fut perdue, mais eux, croyant toujours à leurs inspirations, firent encore des disciples, et allèrent en Allemagne en recruter quelques-uns, et, peu à peu, ils disparurent de la scène du monde.

XXIII.

Le tort des prophètes fut de se croire inspirés, quand ils ne l'étaient plus, et de confondre l'habitude de l'extase avec l'extase; en les voyant méprisés, conspués, oubliés, on pense involontairement à ces hommes énergiques qui, aux jours des grandes luttes politiques et sociales, dominent les masses, idoles tant que dure l'orage, mis à l'écart quand il a cessé; mais eux, enivrés d'encens, ne le comprenant pas, et imputant à l'injustice ce qui n'est que le résultat forcé de ce qui doit être, perdent ainsi, pour ne pas savoir discerner les signes des temps, leur

gloire, et se voient contester jusqu'aux services qu'ils ont rendus; cependant, à la vue de ces Cévenols honnis et méprisés, on se sent pris d'une immense compassion. Ah! que la sagesse mondaine leur jette la pierre, elle le peut parce qu'elle n'est ni à la hauteur de leur énergie, ni à celle de leurs malheurs; mais un véritable huguenot ne les insultera pas; il ne prendra pas, sans doute, leur défense quand ils se montreront ridicules ou enflés d'orgueil; mais il n'oubliera pas que ce furent eux qui dans des jours orageux, au moment où Rome entonnait ses *Te Deum* sur les ruines fumantes de leurs temples, prêchèrent la guerre sainte, firent rougir les nouveaux convertis de leurs lâchetés, enhardirent par leurs paroles brûlantes les bandes camisardes, et sauvèrent le protestantisme d'une ruine certaine. Honneur donc à leur mémoire! et nous, leurs descendants, oublions leurs faiblesses et ne nous rappelons que leurs bienfaits et leurs malheurs.

XXIV.

Quand, de l'un des sommets des Cévennes, l'historien embrasse du regard le sauvage panorama, théâtre de la guerre des camisards, il voit se dérouler devant lui un tableau unique, étrange; il croit assister à ces scènes des temps héroïques, chantées par les bardes de l'antiquité. Les hommes y sont hauts de six coudées, et les événements s'y revêtent d'extraordinaire et de merveilleux. Quelques Cévenols sans lettres, pâtres obscurs de l'Aigoal, cardeurs ignorés de Vallaraugue, tiennent en échec les premiers soldats du monde, et inscrivent en caractères ineffaçables, sur chacun des rochers de leurs montagnes, leur nom de camisard. Les physionomies les plus diverses et les plus accentuées apparaissent tour à tour sur la scène. C'est Espérandieu, Catinat, Ravanel, Joany, Castanet, Laporte, Cavalier, Roland, Mazel et l'ardente famille des prophètes. C'est Bâville, vivante personnification du fanatisme politique, figure sombre, sinistre, hache jamais émoussée, jamais lasse de frapper; c'est Du Chayla, héritier de la haine du clergé, fidèle à son Église, comme Bâville à son roi; son manoir du Pont-de-Montvert se dresse sur le Tarn avec ses lugubres et sanglants souvenirs et nous montre

dans ses caves profondes, sombres, glaciales, le berceau sanglant de l'insurrection cévenole. Près de l'archiprêtre nous voyons Séguier, le terrible vengeur du sang et périssant par l'épée, après avoir frappé par l'épée; mais héroïque et grand sur son bûcher, du haut duquel il brave ses bourreaux. Chaque jour rappelle un combat, un meurtre, une exécution, un incendie; ici la cruauté la plus froide, là l'héroïsme le plus surhumain; ici on ne saurait assez flétrir, là on ne saurait assez louer; c'est à donner le vertige, tant les événements se pressent; partout on voit du sang de meurtrier, du sang de martyr; partout on entend des cris, cris de la mère qui pleure son enfant, cris de l'enfant arraché à sa mère; partout on entend des soupirs qui sortent du fond des cachots et du fond des galères. Jamais sous les Césars de Rome, aux jours de leurs fêtes les plus sanglantes, les chrétiens ne furent soumis à une plus cruelle persécution; jamais Néron et Domitien n'eurent un cœur plus fermé à la pitié que Louis XIV. Quelle page d'histoire! et comme l'historien se sent au-dessous de son sujet! Il chemine à travers des torrents de sang, et si ce n'étaient les faits qui se dressent implacables devant lui, il ne croirait jamais qu'il trace un épisode d'un siècle lettré, poli, élégant, auquel on a donné le nom de grand, mais qui demeure condamné à porter éternellement au front le signe réprobateur de sa cruelle intolérance.

Le propre des révolutions politiques et religieuses est de dévorer en quelques heures la vie de ceux qui s'y trouvent mêlés, comme la terre du cimetière de Palerme, les cadavres qui lui sont confiés. Du Chayla ouvre la liste si longue des morts; Séguier le suit. Laporte et Poul périssent à côté l'un de l'autre. Catinat et Ravanel, unis pendant leur vie, se baisent une dernière fois sur leur bûcher. Roland meurt les armes à la main. Espérandieu se noie. Joany, d'Aigaliers et Abraham Mazel tombent blessés mortellement par un coup de feu. Boëton, Castanet, Villas, Francezet, Jonquet, Alison et bien d'autres, sont tour à tour livrés au bourreau. De tous les acteurs de ce drame si tragique qui commence à Pont-de-Montvert avec Du Chayla et finit avec Abraham au Mas-de-Couteau, quelques-uns seulement demeurent debout.

L'un des plus célèbres, l'abbé de La Bourlie devait aussi

avoir une fin tragique. Il vivait retiré en Angleterre où il menait une assez grande existence avec son titre de lieutenant-général et son traitement de cinq cents livres sterling. Quand les Whigs cédèrent le pouvoir aux Tories, il vit successivement diminuer sa pension et la considération dont il était entouré. Il voulut connaître les causes d'une défaveur qu'il trouvait injuste, mais ses ennemis le firent arrêter dans le parc de Saint-James (10 mars 1711) et conduire chez le secrétaire d'État Saint-John, depuis lord Bolingbroke; devant ce seigneur, Harlay et les ducs d'Ormond et de Buckingham l'accusèrent d'avoir voulu assassiner la reine. La Bourlie ne put retenir son indignation, et dans un violent accès de colère, il saisit un canif et en donna deux coups dans le ventre de Harley. Ormond et Buckingham tirèrent leurs épées, et La Bourlie tomba baigné dans son sang. Bientôt après il fut transporté dans la prison de Newgate; il se renferma dans un silence absolu, refusa toute nourriture et tout secours médical; la gangrène se mit à sa blessure, et le 28 mars il termina son orageuse carrière. On voulait, après sa mort, faire le procès à son cadavre comme à celui de Cromwell; mais, aucune loi ne l'autorisant, on le retira d'une cuve d'eau salée où on le conservait, et on lui donna une place dans la fosse des criminels.

La Bourlie périt victime d'un stratagème; les ministres le sacrifièrent à leur portefeuille, et la reine Anne, qui n'aimait ni le parti presbytérien, ni les réfugiés protestants, qui avaient chassé Jacques II, son père, eut l'air de croire à un attentat contre sa personne et l'abandonna à ses ennemis. Ainsi se termina la vie du célèbre abbé qui eût probablement occupé, dans l'histoire de son temps, l'une des premières places, si les États protestants eussent compris la hardiesse et le génie de ses conceptions. Cet homme singulier avait du cardinal de Retz, l'esprit inquiet, remuant, mais il l'appliqua à une belle cause. Le célèbre coadjuteur voulait révolutionner une cour; l'abbé, un royaume; le premier ne fut qu'un brillant frondeur; le second, un révolutionnaire, mais un révolutionnaire qui voulait non détruire, mais réformer. Le succès en eût fait un grand homme; l'insuccès le condamna au rôle d'aventurier.

LIVRE XLV.

I.

Louis XIV n'avait en apparence plus de sujets insoumis, les *Te Deum* de son clergé, les inscriptions des monuments élevés à sa gloire, tout lui certifiait que l'hérésie était éteinte et qu'il n'y avait dans son royaume qu'un roi et qu'une foi. Mais d'autres ennemis, plus terribles que les camisards, lui faisaient cruellement expier le despotisme qu'il avait exercé sur l'Europe; ces événements qui tiennent une si large place dans les annales de la France, n'entrent pas dans le cadre dans lequel nous avons dû nous renfermer; nous dirons seulement que les affaires de Louis XIV étaient désespérées au moment où Villars lui gagna la célèbre bataille de Denain (1713), qui empêcha le démembrement de la France. Un congrès se réunit à Utrecht pour poser les conditions de la paix. Les réfugiés s'y firent représenter, et des plumes éloquentes, notamment celle de Basnage, plaidèrent énergiquement leur cause. La seule puissance qui eût pu lutter contre l'inflexibilité de Louis XIV, l'Angleterre, les abandonna; les États du Nord soutinrent faiblement leurs demandes, et le traité d'Utrecht ne fut, pour eux, que la répétition de celui de Ryswick.

Jurieu, du fond de son exil, suivait avec un puissant intérêt la marche des événements. Jusqu'à la fin il prophétisa, et toujours, malgré ses cruels mécomptes, confiant dans ses calculs, il avait annoncé pour 1715 la chute de l'antechrist romain et le règne de mille ans, quand, le 11 janvier 1713, la mort vint lui épargner la douleur et la mortification de reconnaître qu'il s'était trompé encore une fois.

II.

Huit ans auparavant, le fier adversaire de Jurieu, Bossuet, terminait à Meaux sa grande existence; jusqu'à la fin, fidèle à lui-même, il ne cessa d'attaquer la réforme qu'il eût vaincue, s'il eût été donné à un homme de la vaincre. En effet, il déploya contre elle toutes les ressources d'un génie de premier ordre, ayant à son service une grande érudition, une dialectique puissante et un art d'écrire dont il semble avoir emporté le secret dans la tombe. En présence de cette majestueuse figure, l'esprit se trouble, et l'on se demande involontairement comment Bossuet ne passa pas au protestantisme, si réellement son Église a fait naufrage dans la foi. — Que les Richelieu, les Mazarin, plus politiques que religieux, soient demeurés attachés à Rome, on le comprend; que plus tard, les Dubois, les Tencin, les Lavergne de Tressan, les Bernis, les Rohan, soient morts revêtus de leur pourpre, on le comprend mieux encore; mais que Bossuet, leur supérieur en génie et en moralité, ait vécu catholique et soit mort catholique, après avoir mieux que tous ses devanciers et ses prédécesseurs, connu la réforme, c'est une énigme. Pour les esprits sérieux, elle a pourtant sa solution, la voici.

Bossuet, dès ses plus jeunes années, avait été fortement imbu de cette idée, que Jésus-Christ, en montant au ciel, avait laissé sur la terre une Église visible pour le représenter; or, cette Église était là, devant ses yeux, fonctionnant depuis des siècles, ayant une tête, l'évêque de Rome, un corps, l'épiscopat réuni en concile général. Cette Église, telle qu'il la voyait, avait ses racines dans la plus haute antiquité, et tous les efforts pour la renverser, n'avaient fait que lui démontrer son indestructibilité. Trop éclairé pour ne pas reconnaître que des abus s'étaient glissés dans son sein, il croyait à la nécessité d'une réforme aux jours où Luther, Zwingle, Calvin et Knox élevèrent la voix pour les signaler; il crut — ce fut son erreur — qu'elle se serait mieux accomplie par Rome, qu'en dehors de Rome. Les réformateurs lui apparurent donc comme des novateurs et des Érostrates qui, voulant arracher l'ivraie

qui avait poussé dans le champ du Seigneur, en avaient arraché le froment. Dès lors, de plus en plus convaincu que l'Église chrétienne est visible, dans un seul corps, le pape réuni au concile général, il nia au protestantisme son œuvre régénératrice, et le condamna sans appel.

Les enseignements de l'histoire furent perdus pour ce grand esprit; il ne sut pas lire dans les monuments des premiers siècles que l'Église, telle qu'il la concevait, n'avait jamais existé, et qu'au lieu d'une Église mère et maîtresse de toutes les autres, il y avait des communautés indépendantes les unes des autres, mais reliées entre elles par le lien de la charité; il ne comprit pas non plus que Rome, d'abord Église particulière, avait, dans l'ordre spirituel, fait les mêmes conquêtes que Rome païenne dans l'ordre politique, et que ses assises avaient été posées, non par le Saint-Esprit, mais par l'esprit d'orgueil et d'ambition; de là, sa chute profonde, et la nécessité pour la chrétienté d'être amenée à ce qu'elle était aux jours où elle avait pour conducteurs des apôtres et des martyrs.

Ce qui contribua à retenir Bossuet dans le romanisme, ce furent les divisions qui éclatèrent au sein de la réforme; elles brisaient, à ses yeux, l'unité, l'un des caractères essentiels de la véritable Église, aussi il s'en servit avec habileté contre ses adversaires; mais il ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre que la réforme, sous ses apparentes diversités, a, dans la sainte Écriture, son fondement, puisque les communions protestantes, tout en différant d'interprétation sur tel ou tel de ses passages, proclament qu'elle est la règle infaillible de sa foi; l'illustre controversiste ne s'aperçut pas que l'arme qu'il dirigeait contre la réforme, frappait plus Rome que Genève et Wittemberg. En effet, si une Église qui varie dans son enseignement est hérétique, Rome est une Église hérétique, puisqu'elle a varié. Dans l'ardeur de la lutte, Bossuet ne vit pas qu'il faisait fausse route, et plus qu'il ne le croyait, il était homme de parti, et partant, fatalement condamné à en porter la peine. Imbu d'un faux principe, il en subit les conséquences, et sacrifia l'histoire à une fausse théorie, la sainte Écriture au pape, Dieu à l'homme, et demeura dans une communion dont les dogmes particuliers

sont formellement condamnés par les écrivains inspirés de l'Ancien et du Nouveau Testament.[1]

Jusqu'à présent, on avait cru assez généralement que Bossuet était demeuré étranger aux persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes; malheureusement pour sa gloire, il n'en est rien, et il doit être rangé dans la classe des évêques qui, voulant être agréables au roi, déposaient à ses pieds des listes de conversions. Il fait arrêter ceux qui osent résister à ses avertissements pastoraux et demande la confiscation de leurs biens; aux parents, il ravit leurs enfants, et transforme les couvents de son diocèse en prison; son prosélytisme brutal inspire la terreur, et ceux qui ont le courage de leur conviction, lui résistent, ou cherchent dans l'émigration le moyen d'échapper à ses poursuites. Sa conduite ne nous étonne nullement. Le prélat qui a écrit la *Politique tirée de l'Écriture sainte,* et prononcé l'éloge de Michel Letellier, fut fidèle à lui-même. Plaignons-le, mais ne lui en faisons pas un crime.[2]

III.

Jusqu'à la dernière heure de sa vie, Bossuet travailla; car pour lui comme pour Jurieu, le repos n'était que dans la tombe. Les jours de sa vieillesse furent tristes et semés de déceptions. Louis XIV semblait parfois l'oublier, et l'ingrat monarque sur le règne duquel il avait jeté tant d'éclat, et dont il avait supporté avec tant d'indulgence les scandaleuses faiblesses, avait refusé de lui donner pour coadjuteur, son neveu, l'abbé Bossuet. Ce coup lui fut très-sensible, et le jeta dans une grande mélancolie; une atteinte de la pierre commença à altérer sensiblement sa santé, qui dès lors ne fit que décliner, quoique très-lentement, et il vit ainsi la vie se retirer de lui. Dans la nuit du 2 au 3 mars 1704, il ressentit plus vivement les douleurs de la pierre, et sa fièvre fut si forte, que son docteur Tournefort crut que son dernier jour était arrivé; il triompha de la crise, mais elle fut pour lui le messager avant-coureur

1. Abrégé des controverses, par Drelincourt.
2. Bulletin de la Société de l'hist. du protest. franç.

de la mort. A ceux qui, sur des intermittences de mieux dans son état, s'empressaient de le rassurer, il disait avec beaucoup de calme: « Cessez de me tromper, je sens toute ma faiblesse. »

L'illustre malade exprima le désir de recevoir la communion, qui lui fut administrée le lundi saint, 17 mars, par le vicaire de la paroisse de Saint-Roch. Pendant la cérémonie, qui dura trois heures, son pouls fut dans un état normal, et sa tête libre; il n'éprouva aucune fatigue, la mort cependant s'avançait à grands pas, il le sentait lui-même, et courbant la tête devant ce roi des épouvantements, il disait : « Que la volonté de Dieu soit faite! »

Un mieux dans son état étant survenu, ses amis ouvrirent leur cœur à l'espérance : « Certainement, disait l'abbé Ledieu, dans sa grande faiblesse, il n'est pas attaqué jusqu'à la mort, Dieu veuille nous le conserver. » Cette lueur d'espérance ne tarda pas à s'évanouir; le prélat s'affaiblissait, et dans l'angoisse de ses souffrances, il s'écriait : « Mon Dieu, ayez pitié de moi! »

Sur le point de comparaître devant Dieu, il redoutait son jugement. Lié par les décrets du concile de Trente, cette dernière expression de la foi de son Église, il ne pouvait, comme les vrais chrétiens, avoir l'assurance du pardon de ses péchés[1]. Dans son anxiété, il fit tout ce qu'il pouvait faire, il baissa la tête, et se soumit en répétant souvent ces mots : « Votre volonté soit faite. »

Le cardinal de Noailles vint visiter l'illustre malade qui lui demanda sa bénédiction, il la lui donna et reçut la sienne, et d'une voix éteinte, dans laquelle se mêlait un dernier désir de la terre, Bossuet lui recommanda son neveu, qu'il désirait avoir pour successeur. Le cardinal lui répondit : « Le roi vous aime, votre neveu est tout recommandé. »

La nuit du jeudi au vendredi, 11 avril, fut très-mauvaise; jusqu'à midi, les douleurs du malade ne cessèrent pas; les assistants, croyant le moment suprême arrivé, tombèrent à genoux, et l'abbé Ledieu lui exprima sa profonde reconnaissance pour toutes ses bontés : « Pensez,

1. Le concile de Trente prononce anathème contre saint Paul, qui enseigne textuellement le dogme de l'assurance du pardon des péchés.

lui dit-il, aux amis que vous laissez sur la terre, et qui sont si dévoués à votre personne et à votre gloire. »

A ce mot de gloire, le malade qui conservait la plénitude de son intelligence et qui sentait, mieux qu'il ne l'avait jamais fait, son néant, crut voir Dieu assis sur son trône, et lui debout pour être jugé. Saisi d'effroi, il se souleva à demi, et ranimé par une sainte indignation, dit à l'abbé Ledieu d'une voix forte et impérative : « Cessez ces discours, demandez pour moi à Dieu le pardon de mes péchés. »

L'évêque recueillit, dans ce moment terrible, le fruit des funestes enseignements de son Église. — Au lieu du chant de triomphe que nous trouvons sur les lèvres mourantes d'un Duplessis-Mornay, d'un Drelincourt, d'un Dumoulin, nous n'entendons que le cri déchirant d'un pécheur qui cherche la grâce de Dieu, et ne se trouve qu'en présence de sa justice.

Vers les neuf heures du soir, l'agonie commença, les pieds et les mains du prélat furent saisis du froid de la mort. Insensible à tout ce qui se passait autour de lui, il n'entendait plus ceux qui récitaient les prières des agonisants, quand tout à coup il sortit de sa léthargie, et s'unit d'intention à ceux qui priaient pour lui. De temps en temps, dans l'excès de ses douleurs, il s'écriait : « Seigneur, je souffre, mais je ne serai pas confondu, car je sais en qui j'ai cru. »

Vers minuit, il s'endormit, et ne se réveilla que pour entrer dans la froide et sombre vallée de l'ombre de la mort, et le samedi 12 avril 1704, à quatre heures et demie du matin, après deux ou trois soupirs assez légers, il expira. Il avait vécu soixante-seize ans, six mois et seize jours.[1]

IV.

Jurieu et Bossuet furent les deux plus grandes individualités religieuses et politiques de la fin du dix-septième siècle; l'un représente le passé avec le principe d'autorité, l'autre l'avenir avec la liberté d'examen; la lutte fut vive,

1. Journal de l'abbé Ledieu. — Vie de Bossuet par M. de Beausset, ancien évêque d'Alais.

ardente, passionnée. Bossuet avec sa figure majestueuse, ses cheveux blancs, l'éclat de son nom, attire tous les regards et paraît laisser son adversaire dans l'ombre; on s'étonne même qu'il ait daigné l'honorer de ses attaques. Mais quand on étudie de près le ministre de Rotterdam, on comprend, aux cris de colère que pousse l'aigle de Meaux, que ce ministre exilé, frêle de corps, est un adversaire digne de lui. Cela se sent à l'ardeur que le prélat met dans sa polémique, dans laquelle il jette les ressources de son génie, la magie de son style et la vigueur de sa dialectique. Jurieu n'a ni son superbe dédain, ni ses phrases sonores et harmonieuses; mais il a contre lui la passion du proscrit, les souffrances de ses frères, la cruauté de leurs persécuteurs, la Bible, et ce droit nouveau, mais ancien comme le monde, la souveraineté du peuple; il va sans crainte au-devant de son redoutable adversaire, parce qu'il sent, sous ses pieds, deux fondements solides, le droit de Dieu, qu'il défend contre les traditions des hommes, et le droit des peuples qu'il défend contre le despotisme des rois; il harcelle Bossuet; à son dédain il répond souvent par l'insulte, et quand il est indigné, et il l'est souvent, son style s'élève jusqu'à l'éloquence. Le prélat est le grand écrivain de son siècle — Jurieu en est le journaliste. L'évêque écrit, le ministre agit; Bossuet fait des livres, Jurieu prépare une révolution. Ils meurent tous deux sur la brèche, en se proclamant tous deux vainqueurs; c'était au temps à prononcer, il l'a fait. Le droit divin des rois a péri dans une tempête et la souveraineté des peuples est redevenue ce qu'elle aurait dû toujours être, le droit public des nations.

V.

Un homme célèbre qui fut à la fois l'adversaire de l'évêque et du pasteur, Bayle, termina son orageuse carrière dans l'exil.

Dans les premières années de son professorat à Rotterdam, Bayle, malgré la tournure de son esprit et ses tendances pyrrhoniennes au doute absolu, s'était gardé de porter atteinte à la foi des Églises réformées; à peine si dans ses ouvrages il laissait entrevoir son parti pris d'ac-

corder à la raison une autorité supérieure à celle de la révélation ; il était encore l'ami de Jurieu. Dans les relations sociales, sa conduite était digne et à l'abri de tout reproche, mais il apportait plus que de la négligence dans l'accomplissement de ses devoirs religieux ; accusé devant le consistoire, il répondit qu'il ne savait ce qu'on voulait de lui, car «il communiait quatre fois l'an et il assistait *assez souvent* aux prières publiques et à la *meilleure partie* du sermon[1].» Une pareille défense prouve que ses adversaires avaient raison ; la foi faisait place dans son âme au scepticisme, et bientôt il n'eut aucun scrupule d'attaquer les choses les plus saintes, «salissant, suivant l'expression énergique mais malheureusement trop vraie de Saurin, ses écrits de ces noms que des bouches doctes n'avaient jamais prononcés.» La raillerie l'entraîna sur cette pente fatale ; Bayle se moqua de Jurieu qui avait appliqué aux persécutions des réformés les prédictions de l'Apocalypse[2]. Jurieu poursuivit son ancien ami et finit par le faire suspendre de sa charge de professeur ; avait-il tort ? il montra sans doute une grande aigreur, un grand acharnement ; mais, à cela près, il est complétement justifié par la publication la plus importante de Bayle, par celle qui a fait vivre son nom et le fera vivre dans la postérité.

Le *Dictionnaire historique et critique*, trésor d'érudition d'une incontestable valeur biographique, est en effet un mauvais livre au point de vue moral, un livre dangereux au point de vue religieux. Un mauvais livre, car il remue la fange de tous les vices dont la société et surtout la société ancienne s'est rendue coupable, il met en relief tous les égarements humains, toutes les turpitudes ; il élucide tous les actes d'immoralité jusque dans leurs moindres détails avec la minutie de l'observateur au microscope ; et plus d'un article n'y a place que dans ce but évident. Quoi qu'en dise Bayle[3], « il n'est pas utile de représenter naïvement les horreurs et les abominations que les philosophes païens ont approuvées ; » il n'est pas nécessaire de

1. La Cabale chimérique.
2. Voir t. VI, p. 176.
3. Éclaircissements sur certaines choses répandues dans ce Dictionnaire.

soulever le cœur de dégoût pour lui faire aimer l'Évangile. C'est encore un livre dangereux; car il s'efforce de démontrer l'incompréhensibilité et l'absurdité du christianisme, en puisant à larges mains dans les ouvrages de controverse des hérésiarques et des sages du paganisme; tout aussitôt il demande, il est vrai, que l'on se soumette à la révélation et qu'on adore ce que l'on ne comprend pas; par là il ouvre la voie à l'incrédulité; ces exhortations n'ont d'autre but que de couvrir du manteau chrétien l'adversaire du christianisme.

Le succès du Dictionnaire fut immense; il flattait l'immoralité des hautes classes avides de scandales; le siècle penchait au doute, à ce doute que Voltaire devait bientôt inoculer à la France. Les attaques ne lui manquèrent pas non plus. Tout occupé de les repousser, Bayle mourut à la tâche le 28 décembre 1706 à Rotterdam, laissant dans l'histoire un grand nom, mais un nom que l'historien protestant ne peut répéter qu'avec douleur. Il abusa de ses grands talents pour mettre en suspicion la divinité de l'Évangile, pour ébranler la foi en Christ; Thomas incrédule, puisse-t-il aussi, après avoir vu et touché, s'être écrié: Mon Seigneur et mon Dieu! et avoir reçu le pardon de Celui qui est tout miséricorde et amour!

VI.

Après la soumission des camisards, le protestantisme paraissait déraciné du sol français; de tous ses temples pas un seul ne demeurait debout, et ses fidèles, privés de pasteurs, prenaient, en courbant la tête, le chemin des églises catholiques, refoulant au dedans d'eux-mêmes leurs douleurs et souffrant plus cruellement de leur apostasie apparente que de la brutalité de leurs persécuteurs. Le clergé n'était pas cependant satisfait... Aussi au moment où leurs victimes, après tant d'orages, jouissaient de quelques jours de calme, une nouvelle persécution fondit sur elles et s'annonça par une violation audacieuse du droit des gens.

Après la dernière défaite des camisards, S. Julien, l'un d'entre eux, s'était échappé et avait gagné la frontière

suisse; il se proposait de passer de Genève dans les Pays-Bas, afin d'y solliciter des secours pour ses frères, quand Bâville le fit surveiller par ses agents et arrêter sur le lac dans les eaux qui appartenaient au canton de Berne. L'infortuné captif fut conduit à Montpellier, où il fut rompu vif.[1]

Immédiatement après cette exécution parut l'édit du 17 mai 1711 qui, dans le but d'empêcher une nouvelle émigration, défendit aux protestants de vendre, pendant trois ans, leurs meubles et leurs immeubles, sous peine de confiscation; moins d'un an après (8 mars 1712) parut un nouvel édit qui enjoignit aux médecins d'avertir les protestants de se confesser le second jour de toute maladie qui pouvait avoir trait à la mort; si le troisième jour le malade ne présentait pas un billet de confession, le médecin devait sortir de sa demeure et le laisser sans secours; s'il n'obéissait pas, il encourait la première fois une amende de trois cents livres, la seconde, une interdiction de ses fonctions, la troisième il était privé de sa profession[2]. Le même jour (18 mars 1712) parut un autre édit qui fut le couronnement des deux premiers, il supposait audacieusement qu'il n'y avait plus de protestants en France, parce que tous ceux des religionnaires qui n'avaient pas émigré devaient avoir nécessairement embrassé le catholicisme, attendu que sans cela on ne les aurait pas soufferts, ni tolérés dans le royaume[3]. En conséquence de cette supposition l'édit portait qu'à partir du jour de sa promulgation tous ceux qui mourraient sans être munis des sacrements de l'Église seraient réputés relaps, que leurs biens seraient confisqués, leurs corps traînés sur la claie et privés de sépulture comme celui des criminels de lèse-majesté.

VII.

« Cet édit dit un historien moderne, entraîna des scènes révoltantes. En vertu de la loi, dès qu'un protestant tombait malade, les prêtres envahissaient sa maison, appor-

1. Brueys, t. IV, p. 349. — Court, t. III, p. 303-304.
2. Isambert, Anciennes lois françaises, t. XX, p. 573.
3. *Ibid.*, p. 640.

taient le viatique, suivis d'huissiers et de recors, et, au milieu des parents en larmes, des voisins, curieux ou ennemis, fatiguaient de leurs obsessions et de leurs menaces des vieillards, des femmes, des jeunes filles. Si le malade repoussait le prêtre, sa famille était ruinée et sa mémoire publiquement flétrie. Quelquefois, surtout dans le Midi, le peuple s'attroupait devant la maison de l'hérétique et demandait son corps à grands cris. On amenait la claie, aux applaudissements de la foule, on y plaçait le mort nu à peine refroidi, devant les obscènes railleries des assistants; puis, après l'avoir traîné dans le ruisseau, à travers les rues et les carrefours, pendu par les pieds au gibet pendant vingt-quatre heures, on le jetait à la voirie. Quand l'instruction devait être longue, par une cruelle précaution, on faisait embaumer le cadavre, d'autres fois on lui donnait une sépulture provisoire, puis on le déterrait, la condamnation rendue, et l'ignoble peine avait son cours.

« De ce principe, consacré par l'édit, qu'il n'y avait plus de protestants en France, on en vint à déduire une conséquence plus détournée, mais non moins infâme. Tous ceux qui n'avaient pas été mariés à l'église cessaient de l'être, et comme le mariage civil n'existait pas à cette époque, il leur fallut, dès lors, s'unir devant un prêtre, sinon la loi méconnaissait les liens antérieurs, et pour les rompre, elle faisait appel au libertinage ou à l'intérêt. En vertu de cet édit les époux pouvaient demander la nullité de leur mariage célébré seulement d'après le rite huguenot et convoler à de nouvelles noces. Les protestants demeuraient ainsi comme des parias au milieu de la société française. Quelques-uns se mariaient à l'église, puis devant le pasteur; la plupart s'unirent seulement d'après leur culte jusqu'au moment où Louis XVI leur accordait enfin un état civil. Ainsi au moment de paraître devant Dieu, alors qu'il prodiguait aux fils de Mme de Montespan issus d'un double et scandaleux adultère les droits et les bienfaits d'une naissance légitime, Louis XIV disputait à huit cent mille Français l'honneur de leurs femmes et de leurs enfants, et il les forçait à se parjurer publiquement ou à vivre dans le concubinage et à n'enfanter que des bâtards. »[1]

1. Ernest Moret, t. III (1711-1712).

VIII.

A tous ces maux s'en ajoutèrent d'autres; le clergé demanda l'application rigoureuse de toutes les lois iniques, atroces, ridicules, qui avaient précédé et suivi la révocation de l'édit de Nantes, et ne laissa ni trêve ni repos aux protestants; aux parents il ravit leurs enfants, les fit rebaptiser à l'église catholique et instruire dans une religion qu'ils abhorraient; il leur ferma les frontières de la France dans le même temps qu'il leur en rendait le séjour insupportable. La justice instituée pour protéger le faible contre le fort n'exista pas pour eux; quand leur partie adverse avait dit devant un tribunal : «Je plaide contre un protestant,» sa cause était gagnée.[1]

Le clergé ne s'arrêta pas même devant le sacrilége; il posa de force ses hosties consacrées sur les lèvres des huguenots; les uns les reçurent avec le tremblement de l'apostat qui se damne, les autres les rejetèrent avec horreur dans la crainte de se damner[2]; mais peu importait; ce que le jésuitisme voulait avant tout, c'était la soumission; à ses yeux elle couvrait le sacrilége. Jamais le clergé ne déploya plus de perfidie, de brutalité et de cynisme et ne célébra plus bruyamment ses victoires par le chant de ses *Te Deum.*

Atteints dans leurs affections les plus intimes, dans leur foi, dans leurs biens, les protestants regrettèrent de n'avoir pas suivi l'exemple de ceux qui s'étaient enfuis du royaume. L'émigration recommença; la cour s'alarma, et le 18 septembre 1713 parut un édit qui renouvela les précédents et les compléta en défendant aux nouveaux convertis de sortir du royaume sans permission; il prononçait les galères perpétuelles contre les fugitifs et la peine de mort contre ceux qui faciliteraient leur évasion.

L'émigration ne fut pas considérable à cause de ses difficultés, et l'on vit alors de pauvres opprimés n'opposer à leurs infatigables persécuteurs que leur inertie; ils se laissèrent conduire à l'église et purent leur faire croire, un moment, qu'ils avaient triomphé de leur résistance; mais

1. Claude, Plaintes des protestants, édition de 1713, p. XXXV.
2. Claude, Préface de Basnage.

ces nouveaux convertis avaient pour eux cette haine cachée, profonde, que l'esclave a pour son tyran, et la foi romaine leur était d'autant plus odieuse qu'ils sentaient plus la honte et le danger de leur apostasie. À la sortie de l'église catholique, quand ils rentraient chez eux, ils versaient d'abondantes larmes, retiraient d'une cachette leur vieille Bible et la lisaient en famille; parfois un pasteur déguisé, ou dans le costume d'un pèlerin, pénétrait chez eux au péril de sa vie, il les consolait, les exhortait, baptisait leurs enfants, célébrait leurs mariages, et les aidait à ensevelir leurs morts. Quand il osait tenir une assemblée au désert, on s'y rendait le plus souvent la nuit, on prenait mille précautions pour n'être pas découvert, mais malheur à ceux qui tombaient entre les mains des agents mis à leur poursuite! Les femmes étaient jetées dans d'infectes prisons, et les hommes allaient ramer aux galères, à Cette, à Toulon, à Dunkerque; leur procès s'instruisait et se jugeait dans la même séance. Bâville s'était débarrassé du ministère des avocats; à ses yeux, la défense des accusés était inutile, puisque leur crime était patent; aussi sévère, mais moins sentimental que Barrère, l'Anacréon de la guillotine, il avait, comme lui, ses condamnations par *fournées*, suivant le mot de la Terreur; au bas d'une lettre il disait froidement en *post-scriptum*: «J'ai condamné ce matin soixante-seize de ces malheureux aux galères.»

IX.

En traçant ces lignes, nous nous rappelons, involontairement, les paroles que le Seigneur Jésus adressait à ses disciples au moment de quitter ce monde pour aller s'asseoir dans le ciel, à la droite de Dieu, son Père: «Je vous laisse, leur disait-il, comme des agneaux parmi des loups, vous serez haïs et persécutés à cause de moi, et quiconque même vous fera mourir, croira être agréable à Dieu.» Souffrir donc est le douloureux et glorieux rôle de l'Église. «Qu'elle est belle! s'écrie un grand orateur, et que redoutable est le glaive que le Fils de Dieu lui a mis dans les mains! Mais c'est un glaive spirituel dont les superbes et les incrédules ne ressentent pas le double tranchant. Elle

est fille du Tout-Puissant; mais son Père qui la soutient au dedans, l'abandonne souvent aux persécuteurs; et à l'exemple de Jésus-Christ, elle est obligée de crier, dans son agonie : Mon Dieu, mon Dieu! pourquoi m'avez-vous délaissée! Son époux est le plus puissant comme le plus beau et le plus parfait de tous les enfants des hommes; mais elle n'a entendu sa voix agréable, elle n'a joui de sa douce et désirable présence qu'un moment. Tout à coup, il a pris la fuite avec une course rapide, et plus vite qu'un faon de biche, il s'est élevé au-dessus des plus hautes montagnes. Semblable à une épouse désolée, l'Église n'a fait que gémir, et le chant de la tourterelle délaissée est dans sa bouche. Enfin, elle est étrangère et comme errante sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu sous ses ailes; et le monde qui s'efforce de les lui ravir, ne cesse de traverser son pèlerinage. Mère affligée, elle a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment. On ne cesse d'entreprendre sur ses droits sacrés. Sa puissance céleste est affaiblie, pour ne pas dire tout à fait éteinte. On se venge sur elle. »[1]

Quelle est cette église dont nous avons sous les yeux le beau et l'admirable portrait? L'Église primitive? non. L'Église protestante? non. Quelle est-elle donc? L'Église romaine, dont Bossuet se faisait l'éloquent apologiste, au moment où, ne respirant que le carnage, elle lâchait, sans pitié, ses dragons, ivres de vin et de sang, sur les infortunés protestants, et se faisait l'infatigable pourvoyeur des potences, des galères, des cachots et de l'exil. Qui ne s'écrierait pas avec un historien moderne : « O Bossuet, faut-il que ce soit vous qui disiez cela! Suis-je sur les bords du Nil et n'entends-je pas le crocodile imiter le vagissement de l'enfant qu'il a dévoré? »[2]

X.

Au congrès d'Utrecht, l'illustre Basnage éleva fortement la voix en faveur des victimes, et plaida chaleureusement leur cause auprès des princes protestants; ils fermèrent l'oreille et, plus attachés aux intérêts de leur politique

1. Bossuet, Oraison funèbre de Letellier.
2. Nap. Peyrat, t. Ier, p. 81.

qu'à ceux de la religion et de l'humanité, ils se courbèrent lâchement devant la volonté de Louis XIV, qui leur eût cédé plus facilement l'une de ses provinces conquises que la rétractation d'un seul de ses édits contre ses sujets dissidents. Le huguenot, dans sa sainte indignation, fit réimprimer le célèbre ouvrage de Claude : *les Plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France*, et le compléta par une préface dans laquelle, dans un style brûlant, il dénonça, au monde et à la postérité, les cruelles persécutions dont ses frères étaient l'objet depuis la mort de son illustre collègue.[1]

En présence de ces froides et lâches cruautés dénoncées à la postérité par Basnage, l'esprit se trouble, le cœur s'indigne, la conscience se révolte et le scepticisme pénètre l'âme de son venin. On sympathise avec ceux qui souffrent sans bien comprendre, peut-être, ceux qui font souffrir; ils sont cependant pleinement, les uns et les autres, dans l'esprit de leurs tragiques rôles. Les réformés sont victimes, parce que leur foi leur est plus précieuse que leur vie; les prêtres sont bourreaux, parce qu'ils croient être agréables à Dieu en délivrant l'Église de ses plus dangereux ennemis; la haine vivace qu'ils leur portent ne leur est pas particulière, c'est un héritage que leur a légué le passé et qu'ils légueront fatalement à l'avenir; en détruisant des hommes, ils ne croient anéantir que de faux principes; tous moyens leur sont bons, pourvu qu'ils arrivent au but. Bourreaux impitoyables, quand ils se croient libérateurs, que leur importe de verser un sang hérétique, si ce sang remet à flot la nacelle de l'Église, et c'est parce qu'ils font tout cela sans remords qu'ils recommencent le lendemain l'horrible travail de la veille. Plaignons-les de leur funeste aveuglement tout en nous étonnant que le crucifix qu'ils présentent aux martyrs ne leur rappelle pas Celui qui, du haut de sa croix, ne trouva, sur ses lèvres mourantes, que des paroles d'amour et de pardon pour ses insulteurs. Quiconque résiste à Rome, est son ennemi, et cet ennemi n'a à attendre d'elle ni compassion, ni quartier; si elle le tolère, c'est parce qu'une force plus grande que sa volonté retient son bras; mais que ce bras redevienne libre,

1. Plaintes des protestants, Préface de Basnage, ch. XIV.

il fonctionnera et il aura à son service la torche, la hache, la corde; c'est horrible, mais c'est vrai. Arrêtons un moment nos regards sur Letellier; il ne sera pas sans intérêt de mettre des martyrs catholiques en présence des martyrs protestants.

XI.

En 1709, il ne restait, de la société de Port-Royal des Champs, que quelques pauvres religieuses, la plupart âgées et infirmes. La maison des Granges[1], peuplée naguère de pieux solitaires, était fermée. Desmares, Singlin, Lancelot, Nicole, Tillemont, Lemaître, Sacy, Pascal, Racine, le grand Arnaud étaient morts. Privées de leurs illustres directeurs, les religieuses voyaient s'approcher le jour où la mort allait fermer les portes de leur asile bien-aimé. Depuis longtemps il avait été frappé au cœur par Harlay, archevêque de Paris, qui lui avait défendu de recevoir des novices, «rendant ainsi stérile, suivant l'éloquente parole d'un jurisconsulte, une virginité qui avait été si féconde.»[2]

Il s'éteignait de lui-même, quand, tout à coup, des événements qui tiennent une grande place dans les dernières années du règne de Louis XIV vinrent hâter sa fin. Il y avait à Paris un monastère de femmes, situé dans la rue Saint-Jacques; il portait le nom de Port-Royal de Paris, et était séparé depuis 1680 de Port-Royal des Champs. Ces deux monastères avaient suivi une marche opposée, et autant l'un était rigide observateur des règles de l'ordre, autant l'autre l'était peu. Sous la direction d'abbesses mondaines, la maison de Paris avait dilapidé sa fortune et convoitait celle de la maison rivale; elle présenta une requête au roi; et après avoir établi que Port-Royal des Champs avait du superflu, pendant qu'elle manquait du nécessaire, elle demanda qu'on lui remît le bien de son ancienne métropole, à la condition de payer une pension à ses religieuses; elle insinuait, avec beaucoup d'habileté, qu'elle était entrée dans l'orthodoxie, pendant que Port-

1. Monastère d'hommes.
2. Ernest Moret, t. III, p. 318.

Royal des Champs en était sorti et concluait à sa suppression.[1]

De cette injuste et inique demande, un grand procès surgit, et malgré l'appui de Noailles, archevêque de Paris, et le talent de l'avocat Lenoir de Saint-Claude, les religieuses de Port-Royal furent condamnées; elles en appelèrent à Rome; mais le pape répondit par une bulle, dans laquelle il prononça la suppression de leur maison, adjugea tous leurs biens à celle de Paris, et ordonna la dispersion des religieuses, quand l'archevêque de Paris le trouverait à propos, «afin, disait le fougueux pontife, que ce nid d'erreurs soit arraché jusqu'aux fondements.»

Noailles qui, sans être janséniste, était entraîné par son cœur vers les persécutées, profita de la latitude que lui donnait la bulle et ne se hâta pas de la mettre à exécution. A ses yeux, elle était aussi cruelle qu'inutile, il préférait laisser faire la mort qui, plus équitable que le pontife romain, se chargeait, chaque jour, de vider le pieux asile; mais le prélat avait en face de lui Letellier, qui voulait la ruine de Port-Royal, et la voulait prompte. Cet homme austère et farouche dominait Louis XIV et haïssait mortellement Mgr. de Noailles, à cause de la haute considération dont il était entouré; il ne lui pardonnait pas de ne pas aimer son ordre et d'avoir dit un jour : «Je veux bien être l'ami des jésuites; mais je ne serai jamais leur valet[2].» Il se rappelait aussi avec amertume que la Sorbonne, sous le pontificat du prélat, avait condamné un livre dans lequel il avait défendu les missionnaires jésuites de la Chine, accusés de laisser aux Chinois le culte de leurs ancêtres pour favoriser leur conversion. L'heure était donc venue pour lui de se venger du prélat; il s'adressa au roi et le pressa d'ordonner à Mgr. de Noailles d'exécuter la bulle du pape.

Le roi était ignorant en matière religieuse, et volontaire; l'archevêque de Paris, qui était faible, céda et publia le décret qui condamnait Pont-Royal des Champs et le réunissait à Port-Royal de Paris[3]. Le lieutenant de police d'Argenson fut chargé de l'exécution; elle eut lieu le 28 octobre

1. Clémencet, Histoire de Port-Royal, t. IX, p. 148. — Histoire abrégée de Port-Royal, p. 27.

2. Histoire du livre des réflexions morales, t. Ier, p. 14.

3. 2 juillet 1709. — Clemencet, t. IX, p. 414.

1709. Le même jour, les religieuses furent sans pitié arrachées de leur asile et enfermées dans des couvents.

XII.

Letellier n'était pas satisfait, Port-Royal demeurait debout; un arrêt l'avait fermé, un arrêt pouvait le rouvrir; il obtint de son royal pénitent sa destruction; huit mois après, la maison était abattue[1]; l'église seule fut épargnée.

Cette église personnifiait tout Port-Royal; sous ses dalles humides étaient déposés les restes de ses plus illustres solitaires. Lemaistre, Sacy, Racine, Sericourt, Tillemont, La Noue, la sœur Agnès, la princesse de Conti, la duchesse de Luynes, y reposaient, à côté les uns des autres, en attendant le jour de la glorieuse résurrection. Letellier ne recula pas devant la majesté de la mort. A ses yeux, l'église était coupable, il la fit démolir, ne voulant pas qu'il restât d'elle une seule pierre qui pût lui reprocher sa froide cruauté. A sa voix, les démolisseurs se mirent à l'œuvre; et le célèbre sanctuaire s'écroula sous les coups de pioche et de marteau.

Après l'église vint le tour du cimetière, petit coin de terre dans lequel étaient entassés plus de trois mille cercueils. «Devançant l'exécution de l'arrêt, dit un historien moderne, les familles obtinrent la permission d'enlever leurs parents. Le marquis de Pomponne fit déposer à Palaiseau les corps des Arnauld, ses aïeux. On porta les restes de Tillemont, de Sacy et de Lemaistre dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, près Saint-Cyran, le cercueil de Racine à Saint-Étienne du Mont, près de Pascal. Le ministère, redoutant une révolte des paysans qui voulaient garder ces reliques, prescrivit d'enlever les corps pendant la nuit: ces translations eurent lieu à l'automne de 1711; on attendit l'hiver pour l'exhumation générale.

«Dès les premiers froids, à la fin de novembre 1711, des bandes d'ouvriers, armés de bêches et de pioches, descendirent dans le vallon, arrachèrent les croix et les tombes et commencèrent l'œuvre impie. Le cardinal de Noailles avait chargé un prêtre d'assister à l'exhumation et de veiller à ce qu'elle se fît avec décence. Le prêtre vint; mais sa

1. De l'été 1710 au printemps 1711.

présence fut inutile. Pour combattre l'infection, les ouvriers buvaient de l'eau-de-vie à plein verre. Le moyen ensuite d'accomplir un sacrilége avec décence! A chaque coup de pioche les ouvriers heurtent un cercueil, ils brisent des planches à demi pourries : alors apparaissent des prêtres revêtus de leurs habits pontificaux, des solitaires dont le visage a une telle expression de sérénité, qu'ils semblent plutôt endormis que morts; des religieuses enveloppées de leur robe, et tenant un petit crucifix dans leurs mains. Les ouvriers arrachent leurs vêtements, saisissent les morts par les cheveux et les traînent ainsi jusqu'aux voitures. Quelquefois la tête se détache dans le trajet et le corps roule à terre. Le plus souvent les fossoyeurs ne prennent pas la peine d'enlever le corps, ils le hachent à coup de bêche et jettent dans les tombereaux cette boue humaine. Les plus révoltantes profanations se succèdent. Un témoin oculaire rapporte même qu'il vit les chiens des ouvriers dévorer les entrailles et la figure des morts. Si l'on se représente, sous ce ciel d'hiver, au milieu de la vallée déserte, des poutres, des pierres amoncelées, et de tous les débris du cloître, les tombes ouvertes, les jurements, les chants grossiers, les obscènes railleries de ces hommes qui dépouillent des femmes, ces amas de squelettes exhalant la fétide odeur du sépulcre, on aura une faible idée de ces scènes qui dépassent les plus sombres rêves de Shakespeare. «Si ce désert eût eu du sentiment, dit Lafontaine, il eût pleuré.»

«Enfin, après deux mois, l'odieuse besogne fut achevée. Les fossoyeurs chargèrent sur des voitures les derniers ossements et les conduisirent au village de Saint-Lambert. Pendant le trajet, des éclairs brillèrent, la foudre gronda, une tempête éclata sur la vallée, et elle arrêta quelques instants les voitures. Cet orage, au milieu de janvier, frappa les paysans, qui s'écrièrent que Dieu vengeait ses saints. Arrivés à Saint-Lambert, les ouvriers creusèrent une grande fosse, ouvrirent les tombereaux et y laissèrent rouler les corps. Quatre pierres placées aux angles de la fosse marquèrent la place des jansénistes. Là, du moins, ils reposent en paix.»[1]

1. Ernest Moret, t. III. — Sainte-Beuve, Histoire de Port-Royal. — Clémencet. — Racine.

Letellier n'était pas encore satisfait; de l'église, il restait quelques murs, il ordonna de les faire disparaître; les ouvriers firent jouer la pioche, le marteau, la mine, et quelques jours après, la charrue passait sur les fondements du sanctuaire dont il resta cependant quelques débris que le temps a respectés et qui demeurent le pilori auquel la postérité a attaché l'implacable confesseur de Louis XIV.

Depuis cette époque, les jansénistes n'ont pu réunir leurs tronçons épars. Toujours attachés à Rome, tout en lui résistant, ils n'ont pas compris leur inconséquence, et c'est pour avoir manqué de logique qu'ils n'ont su se rallier ni les catholiques, ni les réformés. Calvinistes par le grand dogme de la grâce, catholiques par celui de l'Église, ils sont demeurés entre les deux camps, ne sachant ni obéir, ni commander; et quand ils auraient pu entraîner la partie la plus éclairée et la plus morale de la France et provoquer, dans le catholicisme, une sainte réformation, ils ne surent être qu'une coterie; mais tel qu'il est, le jansénisme a, dans l'histoire, une belle page qui lui est donnée par ses illustres et pieux solitaires, et s'il éleva la persécution des protestants à la hauteur d'un principe, n'a-t-il pas expié cette grande erreur par les malheurs qui, en fondant sur lui, lui donnèrent de glorieux martyrs?

Un cri de réprobation accueillit la destruction de Port-Royal, des satires et de pamphlets furent publiés en grand nombre contre Letellier; mais lui, dans son calme sauvage, laissa, sans s'en inquiéter, passer l'orage. Fidèle au roi de Rome, comme Bâville à celui de Versailles, il s'applaudissait d'avoir servi son Église. Le pape n'avait-il pas dit, en parlant du célèbre monastère : «Je veux détruire jusqu'en ses fondements ce nid d'erreurs.»

XIII.

Après tant de martyres, Louis XIV devait avoir le sien, et non le moins douloureux; la main de Dieu s'appesantit sur lui, et en prolongeant ses jours, il aggrava son supplice. La mort lui ravit, en quelques jours, son fils, le grand dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne, et des deux enfants de ce dernier, il n'en resta qu'un seul qui s'appela plus tard, pour la honte de sa maison, Louis XV.

Louis XIV était consterné; des bruits sinistres parvinrent jusqu'à ses oreilles, et lui signalèrent son neveu, le duc d'Orléans, comme un empoisonneur; le malheureux monarque courba la tête et but en silence la coupe amère qui lui était présentée. Ses jours s'écoulaient dans la tristesse. Son Versailles si brillant, si joyeux aux jours où on le proclamait Louis le Grand, était devenu un splendide désert; la belle et spirituelle duchesse de Bourgogne ne l'animait plus avec son goût des fêtes, des bals, des chasses et des plaisirs; la vieille étiquette des cours seule avait survécu à cet immense naufrage d'illusions, mais la beauté du cadre faisait ressortir la laideur du tableau. Le vieux roi promenait partout son ennui et l'imposait à tout le monde, à Mme de Maintenon surtout; il se renfermait des journées entières chez elle; et souvent des heures s'écoulaient sans qu'une parole sortît de leurs lèvres. Les seuls visiteurs qu'ils eussent, étaient le sombre Letellier, et le haineux Fagon[1], aussi difforme de corps que de cœur. La marquise expiait cruellement ses grandeurs, et par un supplice qui se renouvelait chaque jour, elle était condamnée à amuser un mari qui était inamusable. Dans sa douleur, elle disait et écrivait à Mme des Ursins : « Je ne vois goutte, je n'entends pas et on ne m'entend point, parce que je ne prononce plus, je suis un squelette vivant. » Elle aussi recevait le juste salaire de son insatiable ambition, et sur les marches de ce trône sur lequel elle aurait voulu s'asseoir, elle ne recueillait, auprès de son époux, que des tristesses amères, et, comme à lui, l'avenir lui apparaissait sombre et nuageux; mais plus habile et plus active, elle s'agitait, se remuait, intriguait, afin d'écarter le duc d'Orléans de la régence qui lui appartenait en sa qualité de premier prince du sang; elle exploitait les soupçons du roi contre lui, en faveur du duc du Maine, qu'elle chérissait comme s'il eût été son propre fils[2]. Le roi avait pour ce bâtard, doublement adultérin, une affection singulière. Comme un dieu de l'Olympe qui se croit au-dessus des lois qui régissent les simples mortels, il avait imposé à son servile Parlement la tâche ignoble de légitimer son

1. Il était le médecin du roi.
2. Fils du roi et de Mme de Montespan.

origine, de l'assimiler, ainsi que son frère, le comte de Toulouse, aux princes du sang, et de les déclarer aptes à succéder à la couronne. Il osa plus encore: le 23 mai 1715, il voulut qu'on attribuât aux deux frères la qualité de fils de France. Le Parlement obéit. A la vue de ces conseillers en robe rouge qui tremblent devant le vieux sultan de Versailles, et sanctionnent les éclatants scandales de sa vie, on a droit de se demander si les Français savent avoir du courage ailleurs que sur un champ de bataille, et si ce mot cruel de Paul-Louis Courrier n'est pas vrai : « Français, vous êtes le plus valet de tous les peuples. » C'est la rougeur sur le front que nous traçons ces lignes, tout en nous disant, avec un légitime orgueil, que le grand roi n'aurait pas obtenu d'une cour huguenote, ce qu'il obtint d'une cour catholique. Revenons à Mme de Maintenon; sa tâche auprès de son vieil époux devenait de plus en plus difficile, il résistait à ses obsessions, et ne voulait pas faire de testament, sachant qu'il en serait de ses dernières volontés comme de celles de son père et de son aïeul; il voulait épargner cet affront à sa mémoire, et peut-être aussi sentait-il instinctivement que ceux qui lui demandaient de faire son testament, prévoyaient sa mort prochaine. La marquise, voyant la résistance qu'il opposait à ses désirs, le fit travailler par son médecin et son confesseur, et mit le vieux marquis de Villeroi, ce type accompli du courtisan, dans sa confidence. Attaqué par tant de côtés, au confessionnal par Letellier, à son chevet par Fagon, dans les conversations intimes par Villeroi, Louis était poursuivi comme un cerf par des chasseurs; mais lui, toujours convaincu que ses dernières volontés ne seraient pas respectées, n'écrivait rien, ne signait rien. Mme de Maintenon eut alors recours à une ruse odieuse qui lui réussit: elle et ses aides, c'est Saint-Simon qui le rapporte, se firent un visage taciturne et glacé; Versailles, déjà si sombre, s'assombrit encore. Quand le roi paraissait, ils gardaient le silence; s'il leur adressait la parole, ils répondaient par monosyllabes; quand il se taisait, tous restaient muets. Le roi s'irrita de cette conspiration du silence, le silence seul lui répondit[1], il céda de guerre lasse,

1. Saint-Simon. — Ernest Moret, t. III, p. 406.

et écrivit son testament dans lequel il laissa à son neveu la régence, qu'il ne pouvait lui ôter, mais limita tellement ses pouvoirs, par le conseil qu'il lui donnait, qu'il n'héritait que d'un vain titre. [1]

Mme de Maintenon avait atteint son but; dans la joie de son triomphe, elle s'efforça de faire renaître la joie qui était bannie de Versailles, et s'ingénia à amuser son vieil époux, en faisant jouer des opéras et en donnant des fêtes et des bals. C'était presque comme autrefois; il y avait cependant une ombre au tableau, c'était la vue de ces deux vieillards qui, sur les bords de la tombe, se baissaient péniblement pour ramasser quelques fleurs fanées.

XIV.

La santé du roi commençait à décliner, moins encore par le poids des années que par le traitement inintelligent de son médecin Fagon. Ses courtisans s'en aperçurent vite, et tournèrent instinctivement leurs regards vers celui qui, après sa mort, devait prendre les rênes de l'État. Le duc d'Orléans, en voyant paraître dans son salon des figures qu'il n'y avait pas vues depuis longtemps, comprit, et se prépara aux grandes éventualités de l'avenir.

Une tristesse profonde s'était emparée du vieux monarque, et quel que fût l'empire qu'il savait prendre sur lui-même, il ne put la cacher à son entourage, toujours empressé à son lever et à son coucher, comme aux plus beaux jours de sa puissance. Il sentait que le moment fatal approchait pour lui, et que de tous les trésors accumulés dans sa demeure royale, il n'emporterait qu'un suaire et qu'un cercueil. Dans ses heures d'insomnie, la flèche de l'église de Saint-Denis, qui avait décidé les splendides folies de Versailles, dut se dresser devant lui et lui crier le *vanitas vanitatum* du brillant Salomon. La mort plus forte que sa volonté, devant laquelle il avait fait tout ployer, le ployait à son tour comme un faible roseau, et le courbait devant Celui qui demande aux rois un compte sévère, mais juste, de leur administration.

1. Isambert, Anciennes lois françaises, t. XX, p. 623.

Il était souffrant depuis à peine quelques semaines, et déjà toute l'Europe le savait. En Angleterre on ouvrait des paris sur sa mort. « Il ne passera pas, disait-on, le mois de septembre » ; et les gazettes, avides de tout ce qui peut piquer la curiosité publique, enregistraient tous les bruits qui leur venaient de Versailles. Un jour, M. de Torcy, qui lisait au roi une feuille publique qui annonçait le prochain décès du monarque, s'arrêta tout à coup : « Continuez », lui dit son maître, le courtisan hésita ; mais devant la volonté de Louis, il obéit. Le roi affecta de l'écouter avec indifférence, mais il ne put s'empêcher de parler, au petit couvert, de ce qu'il avait entendu lire ; il s'efforça de manger, « mais les morceaux, raconte Dangeau, lui restaient dans la bouche ». [1]

Le mal faisait des progrès rapides, une des jambes de l'illustre malade enfla, la fièvre survint, avec la fièvre la perte du sommeil ; ses nuits devinrent de plus en plus mauvaises, les médecins lui prodiguèrent leurs soins ; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir avec effroi que la gangrène avait gagné l'une de ses jambes.

Le roi, qui se rattachait d'autant plus à la vie qu'il sentait plus qu'elle se retirait de lui, dit à ses médecins : « Vous avez des rasoirs, coupez la jambe [2]. » Après une longue délibération, ils se décidèrent à faire préalablement des incisions. Il supporta cette cruelle opération sans pousser une plainte, son pouls ne marqua aucune altération. [3]

« Votre état est grave, » lui dirent les médecins en le quittant.

Le roi comprit, et parut entendre la fatale nouvelle comme s'il se fût agi d'un autre ; il demanda son confesseur qui arriva au moment où les musiciens allaient déployer leurs cahiers pour jouer la sérénade ; d'un geste ils furent congédiés, et quelques moments après, à la nuit tombante, Louis reçut l'extrême onction [4], et communia.

Quand tout le monde fut retiré, il recueillit tout ce qui lui restait de forces pour écrire un second codicille, et

1. Mémoires de Dangeau, p. 269.
2. Mémoires de Saint-Hilaire.
3. Reboulet, t. III, p. 604.
4. Mercure galant, journal historique. — Dangeau.

manda le duc d'Orléans, auquel il témoigna beaucoup d'estime, de confiance et d'amitié, et l'assura (il venait de recevoir, selon sa croyance, le corps et le sang du Christ!) qu'il ne trouverait rien, dans son testament, de préjudiciable à ses droits de premier prince du sang[1]. A l'heure où les pécheurs les plus endurcis reculent devant le mensonge, Louis mentait; mais près de lui il avait un courtisan dépositaire de sa confiance, le chancelier Voisin qui vendit le secret du monarque au duc d'Orléans avant qu'il eût quitté son oncle.

Sur le point de comparaître devant Dieu, le mourant sentait cependant sa conscience chargée; l'affaire des jansénistes le troublait, et il se demandait s'il avait bien fait de les abandonner à la haine de leurs ennemis. Pour la première fois, le doute se glissait dans son cœur. « J'ai fait, dit-il à Letellier, aux cardinaux de Rohan et de Bissy, les trois chefs du parti ultramontain, tout ce que j'ai pu pour mettre la paix entre vous, je n'ai pu y réussir, je prie Dieu qu'il vous la donne. Je meurs, ajouta-t-il, dans la foi et la soumission à l'Église, je ne suis pas instruit des matières qui la troublent, je n'ai suivi que vos conseils, j'ai fait uniquement ce que vous avez voulu; mais si j'ai mal fait, si vous m'avez trompé, vous êtes bien coupables, car je ne cherchais que le bien. »

A l'ouïe de cette voix accusatrice, les trois ultramontains ne se troublèrent pas, et courtisans jusqu'à la fin, ils firent l'éloge de la piété du malade, et prirent, sans hésiter, la lourde et sanglante responsabilité de leurs actes, comme le mourant prit celle de la révocation de l'édit de Nantes. Le souvenir de tant de sang versé ne vint pas le troubler; jusqu'au dernier moment, il crut avoir travaillé pour Dieu, pour l'Église, pour la France. Il n'en fut pas de même des guerres qu'il avait faites et des impôts dont il avait écrasé son peuple : « Ne m'imitez pas, disait-il à son arrière-petit-fils, efforcez-vous de vivre en paix avec vos voisins, soulagez vos peuples. » L'enfant ne le comprit pas et ne le comprit jamais.

Ce prince, qui n'avait jamais baissé la tête, la courbait devant la mort, comme le plus humble de ses sujets. Dans

1. Saint-Simon. — Dangeau.

le sentiment de son néant, il dit un jour : « Dans le temps que j'étais roi! » Ses domestiques, à l'ouïe de ces paroles, se mirent à fondre en larmes : « M'auriez-vous cru immortel? » leur dit-il.

A mesure que la maladie faisait des progrès, les appartements du roi devenaient déserts et ceux du duc d'Orléans se remplissaient; les courtisans prenaient leurs précautions, chacun s'empressait de montrer son visage et de prendre date. Le vieux roi, vivant encore, était déjà oublié, quand, tout à coup, le vide se fit autour du duc d'Orléans. Un paysan, nommé Brun, avait donné à l'illustre malade un breuvage qui avait arrêté la marche de la gangrène. Le roi se sentait soulagé. Il avait mangé de bon appétit deux biscuits trempés dans du vin d'Alicante. Témoin de ce cynisme éhonté, le duc d'Orléans dit à Saint-Simon qui venait le visiter : « Mon cher duc, vous êtes le premier que je vois de la journée, » et il ajouta en riant : « Si le roi mange encore une fois, nous n'aurons plus personne. »

Le mieux du roi n'était qu'apparent; le soir même du jour où il avait mangé les deux biscuits, les médecins constatèrent les progrès effrayants de la gangrène; à cette nouvelle, les courtisans abandonnèrent de nouveau leur maître, qui resta seul avec le duc du Maine, le duc d'Orléans, Letellier et Mme de Maintenon.

Cette dernière révéla, dans ce moment, toute la sécheresse de son cœur; elle n'aimait pas Louis. Un jour que le malade, lui serrant la main, lui disait : « Ce qui me console, c'est l'espérance de nous rejoindre dans le ciel »; elle garda le silence, se disant à part elle-même : « Le joli rendez-vous qu'il me donne, cet homme n'a jamais aimé que lui! » Elle oublia que son poste était au chevet du roi. Deux fois elle abandonna celui auquel elle devait son étonnante fortune, et laissa à Letellier et à quelques domestiques le soin de recueillir son dernier soupir; il le rendit le dimanche 1er septembre, à huit heures un quart. Au moment où la mort fut constatée, un officier de service arrêta, suivant l'étiquette, l'horloge du palais à l'heure fatale, et un héraut d'armes s'avança en même temps vers la fenêtre et cria trois fois : « Le roi est mort! » — « Vive le roi! » crièrent quelques rares assistants.

Le règne de Louis le Grand était terminé.

XV.

Louis XIV a eu ses apologistes enthousiastes et ses impitoyables détracteurs; mais le bruit qui se fait encore aujourd'hui autour de sa tombe, doit nous apprendre qu'il n'était pas un roi ordinaire et que, s'il ne fut pas grand dans l'acception de ce mot, il ne manqua pas de grandeur. Quant à nous, plus nous sentons le mal qu'il a fait à une cause qui nous est si chère, plus nous éprouvons le besoin d'être juste à son égard, et de ne pas porter sur lui ces jugements précipités, toujours révisés par la justice. Louis XIV eut plusieurs des qualités d'un grand roi; son esprit judicieux suppléait à son ignorance et à la détestable éducation qu'il avait reçue; les plaisirs ne lui firent jamais oublier le travail, et dans le vrai sens du mot, il fut, pendant longtemps, son premier ministre; son tact des hommes était sûr; il devina cette pléiade de personnages éminents qui sont le vrai piédestal de sa grandeur, et ont fait de son siècle, un siècle qui n'a rien à envier à ceux d'Auguste et des Médicis. Il sut, chose rare, commander à des hommes dont il n'avait ni le talent, ni le génie, ni la puissante initiative.

Sans être guerrier il fit la guerre avec plus de succès que le belliqueux François Ier et son brave aïeul Henri IV. Il recula les frontières de la France, et les revers de sa vieillesse ne lui firent rien perdre de ce qu'il avait conquis. Sa volonté enfanta des merveilles d'architecture, le Louvre et Versailles; Paul Riquet lui fit le canal du Languedoc qui joignit la Méditerranée à l'Océan. La France n'avait pas de marine, il lui en donna une. Jean Bart, Duquesne, Duguay-Trouin, promenèrent son pavillon victorieux sur toutes les mers. Louvois organisa son armée; Condé, Turenne, Gassion, Vendôme, Luxembourg, Catinat et Villars lui gagnèrent de grandes batailles; Vauban fortifia ses villes; il fut, un moment, ce prince dont le grand Frédéric disait: «Si j'étais roi de France, il ne se tirerait pas un coup de canon en Europe sans ma permission.»

L'histoire, qui nous montre Louis entouré des plus célèbres capitaines de l'Europe, nous le montre aussi en-

touré d'artistes, de poëtes, d'orateurs; Lenôtre dessine ses jardins, Mansard bâtit ses palais que Lebrun et Mignard couvrent de peintures; Molière s'immortalise dans la comédie; Corneille et Racine ennoblissent le théâtre dégradé par les farces de la foire; Bossuet, Bourdaloue et Massillon rendent à la chaire chrétienne sa dignité; Lesage produit Gil Blas, ce roman plus vrai que l'histoire; dans un genre léger, Mme de Sévigné produit, comme Lafontaine, sans s'en douter, de petits chefs-d'œuvre qui vivront autant que notre langue.

Dans l'intérieur de son palais, Louis, entouré de ses courtisans, a une majesté en harmonie avec la demeure somptueuse qu'il s'est donnée; il est roi, vraiment roi. Au dedans comme au dehors il est le représentant de la France, et aux jours de ses plus grands revers, quand il semble que tout va crouler sous ses pieds, il lève fièrement la tête et ne se courbe pas plus devant l'orage que devant la papauté qu'il force à s'humilier devant lui. Quoi qu'en disent ses détracteurs qui veulent aujourd'hui le descendre de son piédestal, il y demeure, tout aussi ferme que la statue de Napoléon sur la colonne de la place Vendôme. Si Louis n'eût été qu'un roi de parade, il serait depuis longtemps oublié : on ne discute pas les morts.

XVI.

Envisagé par ce côté, Louis XIV serait réellement Louis le Grand, si la médaille que ses flatteurs lui ont frappée, n'avait pas un terrible revers. Faisons la part du blâme comme nous avons fait celle de l'éloge, et n'oublions pas surtout que, si la passion ne doit pas monter sur le siége du juge, la complaisance n'y doit pas monter non plus.

Chez Louis XIV nous voyons un roi, mais nous y cherchons vainement un homme; il n'a de son aïeul le Béarnais, ni la gaieté, ni l'entrain, ni la bonhomie; il tient à distance; entre lui et ses sujets il a placé une barrière infranchissable; c'est un dieu olympien dont il a l'orgueil, les vices, les passions et l'effrayant égoïsme; il n'aime que lui, ne sait aimer que lui, la terre est créée pour lui; s'il l'osait, il se ferait adorer. La noblesse que Henri IV avait achetée, que Richelieu avait domptée, il l'avilit; de ses fiers

barons féodaux d'autrefois, il fait ses valets; l'un est son échanson, l'autre est son panetier; celui-ci lui présente sa chemise, celui-là sa canne, et il les façonne si bien à leur rôle qu'ils briguent une place de domestique, comme autrefois leurs ancêtres, l'honneur de se faire tuer les premiers le jour d'un assaut ou d'une bataille. Versailles devient leur Capoue, et ils y perdent à dormir ce reste d'énergie qu'ils avaient montré sous Richelieu. Sa politique à cet égard fit fausse route, car il oublia que sa noblesse était l'appui naturel de son trône. Comme les hommes vulgaires, il s'inspira du passé et ne sut pas lire dans l'avenir et pressentir l'avénement de ce tiers état qui, en moins d'un siècle, grâce aux excès de la royauté, devait devenir la nation tout entière.

Au milieu de sa cour splendide, Louis XIV nous apparaît comme un dieu; mais quand on regarde sous cette neige brillante, on trouve le fumier; pénétrons-y, on y joue un jeu d'enfer, mais au moins y observe-t-on la décence qu'on rencontre à Hombourg, à Baden-Baden? Écoutons un témoin oculaire.

«Les joueurs sont comme des insensés, dit la princesse palatine; l'un hurle, l'autre frappe si fort la table du poing, que toute la salle en retentit; le troisième blasphème d'une façon à faire dresser les cheveux sur la tête; tous paraissent hors d'eux-mêmes et sont effrayants à regarder.» Dans ce moment on oubliait le maître de la maison, les regards n'étaient que pour le tapis vert sur lequel on jetait, l'un la dot de sa femme, l'autre son patrimoine; le roi jouait, la reine jouait, Mme de Montespan jouait. «Le jeu de cette dernière, dit Feuquières, est monté à un tel excès, que les pertes de cent mille écus sont communes. Le jour de Noël elle perdit sept cent mille écus; elle joua sur trois cartes et les gagna, à ce jeu-là on peut perdre et gagner cinquante ou soixante fois en un quart d'heure.»

Ce jeu effréné était une source de ruine et de corruption; les hommes filoutaient, les dames se vendaient; Versailles était un vrai coupe-gorge, et pendant que la noblesse pouvait librement se livrer à ce jeu infernal sous les yeux du roi, ce même roi l'interdisait à ses sujets.

Après le jeu, les brillantes débauches; Louis XIV donna l'exemple; de sa cour il fit un sérail, et foulant aux pieds

toute pudeur, il voulut que ministres, courtisans, ambassadeurs se courbassent respectueusement devant ses maîtresses et ordonna à son Parlement de légitimer ses enfants adultérins. Sans la moindre honte, de chute en chute, il avait fini par croire que les lois morales n'étaient pas faites pour lui; en parlant de ses bâtards, il disait : «l'honneur de leur naissance.»

Un roi orgueilleux, joueur, immoral, doit dans l'ordre naturel des choses être dur, sans entrailles, Louis XIV fut ce roi; son peuple, il ne l'aima jamais; il le chargea d'impôts, le pressura, le saigna à blanc, lui demanda son dernier homme et son dernier écu. Si encore il l'avait aimé! mais chez cette nature éminemment égoïste, les passions avaient tout desséché; on comprend donc comment, dans son bigotisme, il ne recula pas devant la révocation de l'édit de Nantes, et quoiqu'il n'ait connu qu'une partie des maux de ses sujets dissidents, il en connaissait cependant assez pour qu'un empereur romain en eût été touché. Jusque sur son lit de mort, il poursuivit les réformés; témoin, pendant plus de trente ans, de leurs souffrances, il en fut toujours le témoin impassible.

Louis XIV fut despote en tout et partout; il humilia la noblesse, les parlements, le pape, l'armée; il usa et abusa des lettres de cachet, trafiqua des places, jeta en pâture à ses maîtresses et à ses courtisans les sueurs de son peuple, et ne voulut qu'un seul pouvoir debout, le sien.

Si son orgueil eût été moins grand, il eût pu, dans les dernières années de sa vie, apercevoir le gouffre qu'il avait creusé de ses propres mains, et au fond duquel devait s'engloutir le pouvoir royal, le seul qu'il crût de droit divin. Le vide se faisait autour de lui, l'ange exterminateur de la mort lui envoyait de terribles et inattendus décès de famille; ses finances étaient épuisées, son armée et sa marine désorganisées, son peuple mourait de faim, ses laquais mendiaient quelques pièces de monnaie des visiteurs de Versailles, et lui-même envoyait sa vaisselle à la monnaie pour alimenter sa table; ses ambassadeurs pouvaient à peine payer leurs ports de lettres. Aux yeux des têtes couronnées de l'Europe, il était le lion malade, le coup de pied de l'âne ne lui manqua pas.

XVII.

Treize ans avant la mort de Louis XIV, un prince, dont le nom est inséparable de son siècle, expirait au moment où il allait, à la tête de huit peuples, de mœurs et de religions différentes, enfermer la France dans un cercle de fer et de feu. La mort ravit à Guillaume III la joie d'humilier Louis le Grand; mais il avait si bien manié les esprits et tout si bien préparé que ses alliés lui firent de splendides et sanglantes funérailles. « Du fond de sa tombe, il les commandait encore. »

Le roi d'Angleterre ne fut pas surpris par la mort; son médecin lui avait déclaré qu'il n'avait pas une année à vivre. Cette certitude, qui aurait ôté toute énergie à un prince ordinaire, décupla la sienne. Il ensevelit ce fatal secret dans son cœur, afin de ne pas jeter le découragement dans les rangs de ses alliés, et ne le confia qu'à lord Bentinck, son ami.[1]

Il ne vécut pas même les jours que la science médicale lui avait promis. Une chute de cheval, en chassant à Hampden-Court, accéléra sa fin; quelques jours après (19 mars 1702), il expirait.

Sa mort fit éclater, en Europe, des impressions diverses. En Espagne, le peuple fit des feux de joie; en Angleterre, les Whigs seuls le regrettèrent; en Hollande, les citoyens versèrent des larmes et prirent le deuil; à Versailles, la cour respira et crut que la mort de Guillaume briserait la puissante coalition que son génie politique avait formée contre la France; elle ne fit que la resserrer et accroître les haines. La reine Anne, quarante-cinq jours après la mort de son beau-frère, déclara la guerre à la France et à l'Espagne, et onze jours après, la Hollande et l'empereur publièrent une déclaration semblable.

XVIII.

Louis XIV et Guillaume III sont les deux plus grandes figures royales de leur époque; tous deux, ils eurent une ambition sans mesure, et lui firent trop souvent d'odieux sacrifices. Guillaume n'avait ni la majesté, ni le prestige

1. Lingard, Hist. d'Angleterre, t. XV, p. 426.

de son rival, mais il le surpassait par la pénétration de son esprit, l'étendue de ses connaissances et la finesse de sa politique. Tous deux, ils savaient deviner les hommes et les employer; mais le regard de Guillaume était plus profond que celui de Louis XIV; élevé à la rude école du malheur, il n'avait pas eu de jeunesse, et les années que son rival avait consumées dans les plaisirs, il les avait passées dans l'étude des hommes et des graves événements qui s'accomplissaient sous ses yeux. Tous les deux, ils aimaient le pouvoir; mais Guillaume en aimait avec autant de passion la réalité, que Louis XIV l'éclat. Ils savaient tenir leur entourage à distance; le monarque français par orgueil, le monarque anglais par calcul; Louis n'aima jamais que lui-même, Guillaume aima lord Bentinck et en fut aimé. Quand tout le monde abandonnait Louis mourant, son rival expirait, sa main dans la main de son ami, posée sur son cœur.

Louis fut le corrupteur de son peuple par les désordres éclatants de sa vie, et par le défi hardi qu'il porta à la morale publique, en faisant légitimer ses enfants doublement adultérins; Guillaume donna à son peuple le plus beau des exemples, celui d'un époux fidèle, aimant et dévoué. Instinctivement il comprenait que la pureté, sous le toit domestique, est le plus bel ornement du trône et la pierre angulaire des États. Tous deux, ils travaillèrent pour leur patrie, mais avec des résultats bien différents. Louis prépara l'abaissement de la sienne en voulant l'asseoir sur le despotisme, Guillaume posa la grandeur de la sienne sur le large fondement des libertés publiques. A leur mort, il y eut des joies: celles qui éclatèrent autour du cercueil du roi d'Angleterre furent un hommage rendu à son génie par ses ennemis; celles qui éclatèrent autour des restes du roi de France ne furent que l'expression de la lassitude de son peuple. Les Hollandais pleurèrent leur stathouder, personne ne pleura Louis; ses ennemis mêmes ne se réjouirent pas, il n'était plus, à leurs yeux, que le vieux lion malade; en mourant, il descendit tout entier dans sa tombe, tandis que son rival, du fond de la sienne, se survécut à lui-même, tant il avait su pénétrer de sa haine contre la France huit peuples que son génie politique avait unis et armés contre elle.

Ces deux princes se constituèrent le champion, l'un de la foi protestante, l'autre de la foi romaine. L'un continua Élisabeth, l'autre Philippe II. Le premier mourut en ouvrant, pour l'Angleterre, une ère de grandeur, l'autre en inaugurant pour la France une ère d'abaissement continu jusqu'au jour où, terrible, elle se releva sur des champs de bataille après avoir balayé aux quatre vents des cieux la poussière de ses rois et jeté en défi, à l'Europe, la tête de celui qui eût fait le bonheur d'un peuple, s'il n'avait pas assumé sur sa tête innocente les faits et les crimes de sa race.

La France n'a pas oublié Louis; elle le voudrait qu'elle ne le pourrait pas, tant son nom est inscrit partout, à Marly, à Trianon, à Versailles, sur la colonnade du Louvre; il demeurera, malgré ses détracteurs, le grand roi, le type accompli du monarque absolu. Guillaume paraît, à côté de lui, bien petit, bien mesquin; rien en Angleterre ne rappelle, extérieurement, son règne, rien ne dit son nom, et cependant quel Anglais voudrait échanger la charte qu'il doit à Guillaume contre les plus beaux monuments que Louis légua à son peuple?

XIX.

Les premières années du dix-septième siècle virent disparaître, de la scène du monde, la plupart des hommes illustres dont la vie se trouve liée à celle du protestantisme. Vauban mourut en 1707, Fénelon en 1715, le maréchal de Montrevel en 1716, Fléchier en 1732, Villars et Berwick en 1734.

Mme de Maintenon, qui avait abandonné Louis XIV, à son lit de mort, vécut oubliée dans sa maison de Saint-Cyr, où elle expira, en 1719. Elle n'y put même conserver un tombeau; «dans les caveaux dévastés de Saint-Cyr, dit l'historien des pasteurs du désert, les rats rongèrent les restes arides de ce cœur qui n'avait rien aimé!»[1]

Ainsi se termina l'existence singulière de la petite-fille du célèbre capitaine huguenot Agrippa d'Aubigné. Quel que soit le jugement qu'on porte sur elle, il est impossible

1. Nap. Peyrat, t. II.

de ne pas la classer parmi les personnages les plus célèbres du règne de celui dont elle acquit si chèrement la gloire de devenir l'épouse. Des grandeurs, elle connut toutes les amertumes et peu de leurs joies; jeune, elle n'aima pas Scarron; vieille, elle n'aima pas Louis XIV. Sa vie se passa à naviguer habilement à travers des écueils. Malgré sa beauté, son esprit, sa sagesse, elle ne nous apparaît ni avec l'éclat d'une reine, ni avec l'auréole d'une sainte; ses vertus ne nous sont pas sympathiques, rien ne se fait sentir en elle; protestante, elle abandonne ses frères; amie, elle ne connaît pas ses amis à l'heure de leur disgrâce. Si nous pouvions croire au hasard, nous dirions que ce fut lui qui de l'épouse de Scarron fit une reine, d'une femme destinée par sa nature à être la gouvernante la plus accomplie de son siècle.

LIVRE XLVI.

I.

Philippe d'Orléans, appelé à gouverner le royaume pendant la minorité de Louis XV, était né à Saint-Cloud le 2 avril 1674; il était le fils de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIV et de la princesse palatine Élisabeth-Charlotte de Bavière. Ce prince, admirablement doué, sous le rapport du cœur, de l'esprit et de l'intelligence, eut le malheur d'avoir pour précepteur un prêtre, dont nous parlerons plus tard. Aux siéges de Mons (1691) et de Namur (1692) il se distingua sous les yeux du roi, et se fit remarquer par ses hardis coups de main à Steinkerque (1692), à Neerwinden (1693). C'en fut assez pour donner de l'ombrage à Louis XIV, qui le tint systématiquement à l'écart. Les brillantes qualités du jeune prince, qui se seraient développées dans les camps, se ternirent dans l'inaction; sa nature vive, ardente, qui ne trouvait plus un aliment dans les hasards de la guerre, le jeta dans des plaisirs ignobles; il s'entoura de jeunes gentilshommes cités par leur épicuréisme, en forma sa cour et les appela ses roués[1]. Philippe cependant se survivait à lui-même et trouvait dans l'étude des lettres, des sciences et surtout de la chimie, une heureuse diversion à ses orgies.

Devenu le gendre de Louis XIV par son mariage avec Mlle de Blois[2], il ne vit pas son crédit s'accroître; cependant les préventions de son oncle diminuèrent et il reparut sur les champs de bataille, où il déploya l'habileté d'un général et la bravoure d'un gentilhomme; ayant de nouveau porté ombrage, il rentra dans la vie privée et retourna à ses orgies et à ses creusets; quand la mort vint faire le

1. Il leur donna ce nom, parce qu'ils auraient, disait-il, mérité la roue.

2. Fille du roi et de Mme de Montespan.

vide autour du vieux roi, la voix publique lui jeta à la face le titre d'empoisonneur. Il souffrit cruellement; toutes les apparences étaient contre lui. Sa vie était infâme; il passait la plupart de ses nuits dans les débauches, et père incestueux, il avait, disait-on, pour amante sa propre fille, la duchesse de Berry. Comme il ne restait de la belle famille de Louis XIV qu'un enfant de deux ans, le peuple, tremblant pour ses jours, disait: « Il l'empoisonnera aussi! »

Ces bruits calomnieux irritaient Philippe, qui demanda à son oncle de le mettre en jugement; le vieux roi ne le voulut pas et sacrifia l'honneur de son neveu à son repos.

II.

La cour et le peuple croyaient toujours à la culpabilité du duc d'Orléans quand il prit les rênes du royaume. La France eût dû pousser un cri d'horreur en apprenant qu'elle allait être gouvernée par ce prince; il n'en fut rien: sa lassitude du dernier règne lui fit accueillir le pouvoir nouveau avec enthousiasme; elle parut ne plus se rappeler que l'homme qu'elle acclamait était naguère encore, à ses yeux, un empoisonneur; elle oublia ses vices, son cynisme, ses orgies, et ne voulut voir, en lui, que le réparateur des grandeurs désastreuses de son oncle, dont le parlement cassa le testament avant d'en avoir entendu toute la lecture. Le régent justifia quelques-unes des espérances de la nation; il rappela les jansénistes, exila Letellier, rendit aux parlements leurs droits de remontrance, réforma plusieurs des abus de la cour, chercha à mettre de l'ordre dans l'administration des finances, et parut sentir sa responsabilité à l'égard du royaume et de son jeune roi[1]. Malheureusement, son extrême faiblesse, son indolence et son amour excessif des plaisirs, le condamnaient fatalement, malgré son incontestable capacité, à se donner un maître. Il le trouva dans son précepteur, l'abbé Dubois.

Dubois, Guillaume, naquit en 1656, à Brives-la-Gaillarde; il était le fils d'un apothicaire, qui le destina à l'état ecclésiastique. Après avoir terminé ses études au collége Saint-Michel, à Paris, le jeune Dubois fut nommé précep-

1. Lemontey, Hist. de la régence. — Saint-Simon. — Sismondi.

teur du duc d'Orléans, dont il développa l'esprit et corrompit le cœur, le dégradant pour mieux se l'asservir. Quand le roi voulut faire épouser à son élève M[lle] de Blois, sa fille adultérine, il chargea Dubois de la négociation; sa récompense fut une riche abbaye. A la mort de Louis XIV ce prêtre avait soixante ans; il n'était encore qu'un abbé de cour sans importance; mais cet abbé, petit, maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde, à mine de fouine, recélait, en lui, des germes d'une effroyable ambition, qui s'était, jusqu'alors, consumée en désirs impuissants. Quand Philippe arriva au pouvoir, il désira tout, voulut tout, obtint tout; succéda à Fénelon à l'archevêché de Cambrai et se para de la pourpre romaine, ce qui coûta à la France de la honte et huit millions; mais ce prêtre infâme, si infâme qu'après sa mort il n'y eut personne qui osa faire son oraison funèbre, se montra un habile et profond politique, conquit une position élevée, où il se maintint autant par ses vices que par ses incontestables talents. Comme son élève, Dubois avait confondu dans son esprit les notions du juste et de l'injuste; il faisait le bien sans principe, le mal sans remords[1]. En le voyant à l'œuvre, une femme disait: «C'est le plus grand coquin que je connaisse!»

III.

La femme qui s'exprimait avec tant d'énergie méprisante sur le compte de Dubois, était la mère du régent, Charlotte-Élisabeth, fille de l'électeur palatin. Cette princesse était devenue, après la mort d'Henriette d'Angleterre, l'épouse de Monsieur, frère du roi. Elle avait dû, en acceptant l'honneur d'entrer dans la famille royale de France, abjurer sa foi; mais c'est moins à elle qu'à son père qu'il faut imputer cet acte toujours méprisable, quand il n'a pas ses causes dans les profondeurs de la conscience. Elle obéit, contre son gré, et quitta, en versant des larmes, son beau et pittoresque château de Heidelberg, qu'elle ne devait plus revoir et qu'elle regretta toujours; mariée à un

1. Lemontey, Hist. de la régence. — Sismondi. — Biographie universelle. — Saint-Simon.

prince vil et méprisable, elle n'eut aucune des joies de l'épouse et reporta sur ses enfants toutes ses affections.

Madame était dépaysée au milieu de la cour galante et brillante de Louis XIV; elle n'en avait ni les vices ni les grâces. « Elle tenait, dit Saint-Simon, beaucoup plus de l'homme que de la femme; elle était forte, courageuse, allemande au dernier point, franche, droite, bonne, bienfaisante, noble et grande en toutes ses manières; petite, au dernier point, pour tout ce qui regardait ce qui lui était dû. Elle était sauvage, toujours enfermée à écrire, dure, rude, se prenant aisément d'aversion; nulle complaisance; la figure et le rustre d'un Suisse, capable, avec cela, d'une amitié tendre et inviolable. Madame était une princesse de l'ancien temps, attachée à l'honneur, à la vertu, au rang, à la grandeur, inexorable sur les bienséances; elle ne manquait pas d'esprit, et ce qu'elle voyait, elle le voyait bien. Bonne et fidèle amie, sûre, vraie, droite, aisée à prévenir et à choquer, fort difficile à ramener, grossière, dangereuse à faire des sorties publiques, fort allemande dans toutes ses mœurs et franche; ignorant toute commodité et toute délicatesse pour soi et pour les autres; sobre, sauvage et ayant ses fantaisies. Elle aimait les chiens et les chevaux, passionnément la chasse et les spectacles, n'était jamais qu'en grand habit (de cour) ou en perruque d'homme et en habit de cheval, et avait plus de soixante ans que, saine ou malade, et elle ne l'était guère, elle n'avait pas connu une robe de chambre. Elle aimait passionnément Monsieur son fils; on peut dire follement le duc de Lorraine (son gendre) et ses enfants, parce que cela avait trait à l'Allemagne, et singulièrement sa nation et tous ses parents. »[1]

Quoique catholique de profession, Madame ne le fut jamais réellement; les instructions qu'elle avait reçues dans son enfance ne s'effacèrent jamais, car jamais elle ne se sépara de sa Bible allemande, qu'elle lisait assidûment. « Si je vais à la messe, disait-elle, c'est pour la règle; mais quand je prie et quand je lis l'Écriture sainte, ce n'est pas pour la règle. » Elle faisait peu de cas de la défense de s'abstenir des viandes pendant le carême, bien

1. Mémoires de Saint-Simon.

persuadée « qu'on peut faire de meilleures œuvres que de se gâter l'estomac en mangeant trop de poisson. » Elle trouvait les cérémonies des prêtres ennuyeuses, se moquait des pèlerinages, et pas plus que Luther ne se souciait du pape. « Celui, disait-elle, qui veut se repentir de ses péchés, n'a pas besoin de faire le voyage de Rome ; se repentir sincèrement, sans sortir de chez soi, est tout aussi profitable ; ici on ne s'occupe guère de Rome ni du pape, on est persuadé qu'on peut aller au ciel sans lui. »[1]

Madame était hérétique dans le sens que l'Église romaine attache à ce mot ; mais obligée par sa position de professer extérieurement le catholicisme, elle avait été amenée par la force des choses à faire un compromis avec sa conscience et à croire que dans toutes les fractions de la chrétienté se trouve la vérité qu'il faut chercher sans s'embarrasser des formes. « Celui, disait-elle, qui veut servir Dieu dans la vérité et d'après sa Parole, doit chaque jour lire la Sainte Écriture, autrement nous resterons dans les ténèbres. Je suis persuadée que la bonne religion est celle qui est fondée sur la Parole de Dieu, qui consiste à avoir Jésus-Christ dans son cœur, le reste n'est que du verbiage de prêtre (*Pfaffengeschwætz*) ; dans quelque religion que ce soit, ce n'est pas par les œuvres que se montre la vraie foi et qu'on peut juger qui fait bien. Aimer Dieu et le prochain c'est la loi et les prophètes, comme notre Seigneur Jésus-Christ l'a enseigné. »

Cette profession de foi est tout à la fois simple et belle ; on peut cependant, à bon droit, douter que l'Église romaine voulût avouer, pour ses disciples, ceux qui la signeraient ; car ceux qui l'ont fait sont sortis par conscience, comme les réformateurs, de sa communion, ou y sont demeurés, comme les jansénistes et la princesse palatine, par inconséquence ou par position.

Madame était attachée de cœur à la réforme ; ce qu'elle avait emporté de doux souvenirs de la terre natale, et ce qu'elle voyait à la cour bigote de Louis XIV la lui rendait plus chère. « Vous auriez tort, écrivait-elle à sa sœur, de croire que je ne chante jamais les psaumes et les cantiques

1. Correspondance complète de Mme la duchesse d'Orléans, née princesse palatine, mère du régent ; traduction de M. Brunet. Paris, Charpentier, 1855.

luthériens, je les chante souvent et je les trouve fort consolants. Il faut que je vous raconte ce qui m'est arrivé à cet égard, il y a plus de vingt-cinq ans. Je ne savais pas que M. Rousseau, qui a peint l'orangerie, était un réformé; il était à travailler sur un échafaudage, et moi, me croyant seule dans la galerie, je me mis à chanter le sixième psaume. J'avais à peine achevé le premier verset, que je vois quelqu'un descendre en toute hâte de l'échafaudage et tomber à mes pieds, c'était Rousseau; je crus qu'il était devenu fou. Bon Dieu, lui dis-je, qu'avez-vous, Rousseau? Il me répondit: Est-il possible, Madame, que vous vous souveniez encore de nos psaumes et que vous les chantiez? Que le bon Dieu vous bénisse et vous maintienne dans ces bons sentiments! Il avait les larmes aux yeux. Il partit quelques jours après; je ne sais ce qu'il est devenu, mais en quelque lieu qu'il se trouve, je lui souhaite toute espèce de prospérité et de bonheur, c'était un homme très-estimable et excellent peintre à fresque.» [1]

IV.

Ces lignes touchantes nous révèlent tout ce que Madame dut souffrir pendant les trente dernières années du règne de Louis XIV. Le respect qu'elle avait pour ce prince lui faisait ensevelir, dans son cœur, son indignation et ses douleurs. L'affection profonde qu'elle lui portait, la rendait indulgente à son égard, et toute sa haine retombait sur Louvois, l'incendiaire du Palatinat, sur le père Lachaise et Letellier et surtout sur Mme de Maintenon, «la nouvelle convertie». — «Avant que la vieille guenipe (c'est ainsi qu'elle l'appelle) ne régnât ici, écrivait-elle à sa sœur, la religion était en France fort raisonnable; mais elle a tout gâté et introduit toute sorte de sottes dévotions, comme les rosaires, etc., et lorsque les gens voulaient se montrer raisonnables, la vieille et le confesseur les faisaient jeter en prison ou exiler. Ils sont tous deux cause de toutes les persécutions qu'on a dirigées, en France, contre les pauvres réformés et luthériens. Ce jésuite aux longues oreilles, le père Lachaise, a commencé cette œuvre, d'accord avec

1. Correspondance complète de M[me] la duchesse d'Orléans.

la vieille guenipe, et le père Letellier l'a menée à sa fin; c'est par là que la France a été entièrement ruinée. Je crains que M[me] de Maintenon ne meure comme la Gorgone, et qu'après sa mort elle ne produise encore beaucoup de monstres. Si elle était morte il y a trente ans, tous les réformés seraient encore en France, et leur temple de Charenton n'aurait pas été rasé. »[1]

A la mort de Louis XIV le pouvoir tomba des mains de M[me] de Maintenon dans celles du régent contre lequel elle avait tant cabalé. Madame qui, jusqu'à cette époque, quoique respectée, n'avait eu, pour ses anciens coreligionnaires, que ses vœux et les larmes qu'elle versait en secret, sollicita, avec un zèle vraiment chrétien, auprès de son fils, pour qu'il brisât les chaînes des forçats protestants. Le régent libéra soixante-huit de ces infortunés, mais il s'arrêta là. La nécessité de ménager l'épiscopat, son scepticisme, son indolence naturelle et son goût immodéré des plaisirs le rendirent insensible aux cris de douleur des réformés, et sa mère continua vainement à intercéder pour eux, et elle eut la douleur d'être le témoin malheureux et impuissant des orgies de la régence.[2]

V.

Quand les protestants apprirent le rappel des jansénistes, ils crurent que de meilleurs jours allaient se lever pour eux, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient encore le jouet de leurs illusions. Le régent écrivit aux commandants de province qu'ils maintiendraient les édits contre les religionnaires, il ajoutait seulement qu'il espérait trouver, dans leur bonne conduite, l'occasion d'user des ménagements conformes à sa clémence.[3]

En maintenant les édits, le régent ne voulait pas leur stricte exécution, mais ceux qui en étaient chargés dans les provinces, étaient les mêmes hommes qui avaient si bien secondé le clergé dans ses désirs insatiables de des-

1. Madame donne trop d'importance politique à M[me] de Maintenon.

2. Bulletin de la Société de l'hist. du prot. franç., t. IV, p. 521 et suiv., art. signé Ath. Coquerel fils.

3. Lemontey, t. II, chap. XVI, p. 144.

truction. Dans le Dauphiné, le comte de Medavy écharpait les assemblées, et faisait faire à ses soldats l'office de dragons; dans le Languedoc, le duc de Roquelaure empêchait les réunions, et dans la Guyenne Berwick proposait froidement au régent de faire massacrer par ses troupes les tranquilles assemblées du désert[1]. Le parlement de Bordeaux condamnait aux galères tous les prisonniers que le maréchal lui envoyait. Dans la Saintonge et l'Angoumois, le comte de Chamilly brûlait les maisons de ceux des protestants qui fréquentaient le prêche[2]; les curés, transformés en inquisiteurs, portaient la désolation dans les familles et s'arrogeaient le droit d'en chasser, comme concubinaires, ceux qui s'étaient mariés devant leurs ministres. L'un d'eux, il était du diocèse de Mende, renommé par son fanatisme, fit fouetter une jeune fille qui lui parut trop attachée à sa foi; elle mourut du supplice. Rien n'était sacré pour les ennemis des huguenots, pas plus le berceau que la tombe, ils dérobaient les enfants et profanaient les morts. On vit même des juges livrer lâchement, à la demande d'une populace en furie, le cadavre d'un religionnaire et réclamer pour eux la confiscation de ses biens. Les hommes intelligents de la cour qui attribuaient la décadence du commerce et de l'industrie à la révocation de l'édit de Nantes, proposèrent au régent de révoquer quelques-unes des ordonnances de son oncle et de fonder à Douai une colonie de réfugiés auxquels on aurait accordé la liberté de conscience.

Cette proposition était sage et praticable, et elle aurait certainement trouvé de l'écho dans le cœur de ces huguenots qui, en fuyant le sol natal, y avaient laissé leurs regrets et leurs souvenirs; elle plut au régent, mais il n'y donna pas suite, en ayant été, chose bizarre! détourné par Saint-Simon, qui crut voir se dresser devant lui le spectre des guerres religieuses du seizième siècle[3]. Les portes de la France, prêtes à s'ouvrir pour les proscrits, se refermèrent devant le conseil de celui qui a flétri devant la postérité l'arrêt qui les leur avait fermées.

1. Lièvre, Hist. du protest. du Poitou, t. II.
2. Mémoires de Saint-Simon. — Lemontey, t. II, chap. XVI, p. 148. — Sismondi, t. XXVII, p. 307.
3. Sismondi, t. XXVII, p. 305.

VI.

Rien n'était changé dans la position des protestants; ils continuaient donc à se cacher, et beaucoup d'entre eux croyaient qu'il leur était permis en présence d'oppresseurs sans pitié de dissimuler leur foi. « Une adhésion simulée au rite des persécuteurs, dit M. Charles Coquerel, ne déshonorait point les fidèles, parce qu'elle était toujours suivie d'un repentir public et véritable. » On vit souvent dans les montagnes du Vivarais des groupes de religionnaires qui s'étaient laissé intimider un instant, s'adresser les plus véhéments reproches avant de fléchir le genou tous ensemble, en poussant des gémissements vers le ciel. Ces rétractations ajoutaient même à la ferveur de la foi populaire. La vie extérieure et hardie de ce peuple des montagnes lui faisait goûter quelques charmes dans les hasards mêmes de ces réunions proscrites. La foi se présentait à lui sous la forme d'un danger mystérieux; la simplicité de la croyance qui dispense le culte réformé de toute pompe et de tout symbole, s'accordait bien avec ces réunions nocturnes qui, une fois dispersées, ne laissaient aucune trace de leur culte. Leurs chants et leurs prières s'accordaient sans peine avec les lieux sauvages où ils cherchaient un asile. C'était sous la voûte du ciel et au travers des rangs d'une assemblée que la présence de ses dangers rendait plus fervente, que l'on portait avec peine après les chances d'une longue course le jeune enfant pour l'initier aux eaux du baptême, aux rites d'une Église où peut-être de cruelles épreuves l'attendaient; c'était là que se réhabilitaient, après une confession de repentir, ces mariages catholiques que le fanatisme des prêtres imposait aux époux, tandis que d'autres familles demandaient à leur foi le noble et triste courage de ravir les restes de leurs proches aux insultes du fanatisme, en les déposant, au milieu des ténèbres, dans les caves de leurs propres maisons. Les ministres étaient rares et en général peu lettrés, mais leur parole grave et fervente venait suppléer au poli de la forme, dont les paysans des Cévennes ignoraient le raffinement. Leurs livres religieux avaient été saisis ou détruits, mais tous savaient les psaumes par cœur; la

lecture assidue de la Bible en avait gravé les passages et les traits dans leur mémoire. Il faut ajouter à tous ces avantages le souvenir et la présence des martyrs, et surtout l'exaltation profonde que le fanatisme des camisards avait allumée dans ces âmes. »[1]

Tel était l'état des protestants, lorsque Dieu donna à sa pauvre Église un Néhémie, pour l'aider à se relever du milieu de ses ruines : c'était un jeune homme de dix-sept ans, nommé Antoine Court.

VII.

Antoine Court naquit en 1696 à Villeneuve-de-Berg, petite ville du Vivarais; élevé au sein d'une famille pieuse, il reçut de bonne heure ces impressions religieuses qui s'effacent rarement, quand la semence évangélique tombe sur un terrain bien préparé. La nature s'était montrée libérale à l'égard du jeune Vivaraisien; sa constitution était robuste, son âme mâle, son cœur droit, son esprit pénétrant, son tact des hommes sûr, sa parole facile, entraînante, sa piété éclairée, son zèle à toute épreuve. A l'ardeur du jeune homme il joignait la prudence des vieillards. Élevé au milieu des cris de mort des persécuteurs et des cris de douleur des persécutés, son instruction avait été négligée; cette lacune, qu'il combla plus tard, était alors rachetée par une vive intelligence; mais ce qui surprend, c'est qu'à l'âge de dix-sept ans, il ait conçu le projet de relever son Église du milieu des ruines encore fumantes sous lesquelles elle semblait avoir disparu pour toujours. A vues humaines, son dessein nous apparaît comme le rêve d'un jeune enthousiaste qui ne redoute pas les difficultés, parce qu'il ne les voit pas. En effet, au moment où il se mit à l'œuvre, Louis XIV semblait vouloir faire descendre avec lui dans la tombe le protestantisme; tous les prédi-

1. Histoire des églises du désert, chez les protestants de France, depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à la révolution française, par Charles Coquerel, t. Ier, p. 18. Paris, 1841. — Cette histoire, écrite d'après des documents complétement inédits, est très-précieuse à consulter; elle est écrite avec autant de modération que d'impartialité. L'auteur, en la composant, a rendu un grand service au protestantisme et à l'histoire de France.

cants qui, après la retraite des pasteurs, avaient élevé la voix, avaient terminé leur orageux apostolat sur les bûchers ou le terminaient dans l'exil. Le lien qui unissait les Églises était brisé, les temples étaient démolis, et les voix isolées qui se faisaient entendre étaient celles de quelques fanatiques plus propres à jeter les âmes sur les avenues des questions folles que sur celles de la foi et de la charité [1]; des lois de sang étaient toujours en vigueur, et le clergé, pour empêcher le protestantisme de relever la tête, avait la hache toujours prête de ses bourreaux et les sabres toujours aiguisés de ses dragons; de là une terreur continuelle qui planait sur les protestants, de là aussi l'apostasie d'un grand nombre qui de jour se courbaient devant l'hostie et allaient de nuit aux assemblées; un tel état n'aurait pu se prolonger bien longtemps encore sans amener la chute définitive de la réforme, quand Dieu donna le jeune Vivaraisien à son peuple opprimé.

VIII.

En 1715, Court était à Nîmes où il avait été appelé par l'Église; c'est de là qu'il put mesurer l'abaissement profond dans lequel ses frères étaient tombés; ce triste spectacle navra son cœur sans abattre son courage; quatre moyens s'offrirent à lui pour relever les murs de sa chère Jérusalem: « Le premier, nous dit-il dans ses mémoires, fut de convoquer les peuples et de les instruire dans des assemblées religieuses; le second, de combattre le fanatisme qui, comme un embrasement, s'était répandu de tous côtés, et de ramener à des idées plus saines ceux qui avaient eu la faiblesse ou le malheur de s'en laisser infecter; le troisième, de rétablir la discipline, l'usage des consistoires, des anciens, des colloques et des synodes; le quatrième, de former, autant qu'il serait en mon pouvoir, de jeunes prédicateurs, d'appeler des ministres de pays étrangers, et s'ils manquaient de vocation pour le martyre et qu'ils ne fussent pas disposés de répondre à mes pressantes incitations, de solliciter auprès des puissances pro-

1. Manuscrits de M. de Vegobre. — Ces précieux manuscrits sont aujourd'hui en la possession de M. Athanase Coquerel fils.

testantes des secours en argent, pour aider aux études et à l'entretien des jeunes gens en qui je trouverais assez de courage et de bonne volonté pour se dévouer au service et au salut de leurs frères.

«Tel fut le plan qu'il plut à Dieu de m'inspirer dès ma plus tendre jeunesse (car je venais d'entrer dans ma dix-huitième année), et que je n'ai jamais perdu de vue, et qui n'a cessé de m'occuper depuis quarante ans que je suis au service de l'Église.»

Fidèle au plan qu'il s'était tracé, Court se mit immédiatement à l'œuvre, et convoqua des assemblées. La grandeur du péril ne l'arrêta pas, car il sentait instinctivement que si son peuple continuait à être privé de culte, il ne tarderait pas à abandonner sa foi; mieux valait donc livrer ses fidèles aux dragons pour qu'ils en fissent des galériens et des martyrs, qu'à Rome pour qu'elle en fît des apostats; pour lui, il n'écouta, pour nous servir des termes de la Sainte Écriture, ni la chair, ni le sang; il se sépara de sa mère dont il était la joie et le seul appui, et se dirigea vers le Vivarais, devenu un véritable désert. Ses premiers appels furent peu entendus, à peine s'il put réunir dix, vingt, trente personnes, dans quelque caverne ou dans quelque trou de rocher, tant la terreur était grande parmi ses frères. Tout ce qu'il voyait l'affligeait; mais il était moins découragé par leur indifférence que par les folles idées dont leur tête était pleine. A la vue de leurs excentricités, il ressentit une haine profonde pour le fanatisme, ce misérable produit du prophétisme cévenol. A ses yeux, il était l'ivraie que Satan sème dans le champ de l'Église pour y étouffer le bon grain. «Il n'a que trop pris racine, écrivait-il à un nommé Valadier, et il ne fructifie que trop à la honte de ceux qui le fomentent!» — «Quand j'arrivai en France, nous dit-il dans son mémoire apologétique, mes premières courses eurent pour théâtre le Vivarais. Là, les échafauds et les gibets étaient encore ensanglantés de l'exécution de plusieurs protestants que l'esprit de fanatisme avait conduits dans celui de la rébellion. Ici se trouvaient quelques hommes et une quinzaine de femmes ou filles, qui, au titre de prédicantes, réunissaient celui de prophétesses. Je craindrais de n'être pas cru, si je rapportais tout ce que ces esprits fourbes ou séduits disaient de puéril,

d'indigne ou de déshonorant pour la religion. Je m'attachai à convaincre les premiers d'imposture et à ramener les autres. Il n'était pas rare de voir, dans les assemblées, si peu nombreuses qu'elles fussent, deux, trois femmes, et quelquefois des hommes, tomber en extase et parler tous à la fois, comme ces Corinthiens à qui saint Paul adresse ses censures. Bientôt je passai, comme un autre Élie, pour être le fléau des prophètes. Mes discours étaient accompagnés des plus heureux succès, et mes progrès étaient des plus rapides. Dans peu le fanatisme n'osa plus paraître; ceux qui en conservaient quelque teinture ne s'en entretenaient plus qu'en secret.»[1]

Les âmes sérieuses et sensées gémissaient de ce dévergondage religieux[2]. «Nous n'avons plus, écrivait Mlle Simart de Loriol, personne qui nous console comme autrefois; il n'y a plus que des femmes et des filles inspirées qui disent de très-bonnes choses, sans doute, mais qui alarment les esprits. Il y a des fois que nous sommes fort effrayés, et d'une tristesse qui nous ôte l'envie de rien faire, parce que bien souvent elles prononcent des choses si fortes et avec tant de pénétration, qu'il nous semble que le jugement de Dieu pend sur nos têtes. Il y a des fois que celle que vous connaissez qui est chez nous, nous met dans des alarmes terribles; elle fait de grands cris des douleurs qu'elle souffre dans le temps que cela la prend; d'autres fois, il lui semble voir du sang répandu par les rues. Elle laisse mourir entre ses mains un charbon ardent, etc.[3]» Les choses, en un mot, en étaient venues à ce point, que la persécution d'un côté, l'ignorance et le fanatisme de l'autre, avaient entièrement anéanti ou défiguré la religion.

IX.

Parmi ces fanatiques qui compromettaient, par leurs excentricités, la paix de l'Église renaissante, se trouvaient

1. Nous empiétons sur l'ordre chronologique pour n'avoir plus à revenir sur cette page si triste du protestantisme.
2. Mémoire apologétique de Court. — Ch. Coquerel, t. Ier, p. 23.
3. Manuscrits de Court. — Lettre à Antoine Court, 17 mai 1721.

Isabeau dite la Vivaraise[1], Jean Huc et Jean Vesson; ce dernier était un tonnelier de Cros, petit village près de Saint-Hippolyte. Sa vanité, plutôt que l'amour des âmes, en fit, ainsi que de Huc, un prédicant. Court eut beaucoup de peine à le ranger sous le joug de la loi commune; mais il n'y demeura pas longtemps, car en 1720, un synode le déposa de sa charge de prédicateur « parce qu'il s'ingérait dans l'administration des sacrements sans avoir été ni consacré, ni autorisé à cet effet par les anciens élus et choisis par les fidèles. »

Dans son exaspération, le prédicant offrit à un haut fonctionnaire de la province de lui livrer, en échange d'une somme de cinq cents livres, un grand nombre de ses coreligionnaires, en particulier les anciens de leurs églises[2]. Rebelle de ce côté, il s'affilia à la secte des *multipliants*, fondée, vers 1721, par les frères Comte, de Lunel et Bonicel, du Pont-de-Montvert. Les membres de cette secte avaient trois principaux sacrificateurs, qui portaient un nom hébreu ainsi que tous leurs adeptes.[3]

Comme la plupart des fanatiques de tous les temps, les *multipliants* s'occupaient de prophétie, croyaient aux visions, aux songes, et faisaient intervenir l'Esprit dans les circonstances les plus vulgaires et les plus insignifiantes de leur vie religieuse, le rabaissant jusqu'à lui faire marquer à chacun des fidèles une chaise dans le lieu de leur culte. Ils niaient toute autorité spirituelle et ne reconnaissaient d'autre guide que l'illumination intérieure; d'eux aux Séguier, aux Salomon, aux Abraham, il y avait la distance qui sépare l'enthousiasme de la puérilité, le drame des farces de la foire; dans leurs folles prétentions, ils se posaient en réformateurs du christianisme qu'ils prétendaient ramener à sa pureté primitive.[4]

1. Elle fut arrêtée à Saint-André-de-Valborgne en 1723; elle se distinguait par son intempérance de langage.

2. La lettre de Vesson, qui constate sa honte, se trouve aujourd'hui dans les archives de Montpellier.

3. Les Prophètes cévenols, par Alfred Dubois. Strasbourg, 1861, p. 136-137.

4. Nouvelles Recherches sur la secte des multipliants d'après les manuscrits autographes encore inédits, par A. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier.

Ce fut à cette secte bizarre que Vesson s'affilia.

Le jour de sa réception (25 décembre 1722), il se laissa imposer les mains par les trois grands sacrificateurs Bonicel, Bourely, jeune garçon de seize ans, et Antoine Comte, et s'engagea « à leur servir de ministre et de prédicateur, à ne rien faire sans leur avis et à être, en tout et toujours, à leurs ordres, enfin à porter l'arche de vérité. »

Vesson ne fut que trop fidèle à son serment. Pendant deux ans, il tint, ainsi que ses compagnons de folie, des assemblées secrètes, et fit des prosélytes au milieu de ces personnes qui, par leur amour des nouveautés, leur esprit inquiet et leur vanité, paraissent prédestinées à devenir la proie des premiers aventuriers religieux. La secte des *multipliants* s'accroissait[1], lorsque la police vint les troubler dans la célébration de leurs étranges rites. Au moment où elle pénétra dans l'appartement où ils étaient assemblés, les trois sacrificateurs portaient un bonnet ressemblant à un casque, ceint de papier doré et d'aigrettes, et tenaient à la main une canne de roseau d'où pendait un étendard de taffetas. Ils étaient aussi revêtus de baudriers qui représentaient la bandoulière des gardes du Roi des rois, au bout desquelles il y avait pour clef les commandements qu'il donna à Moïse sur la montagne de Sinaï. Ils étaient éclairés par une lampe de sept lumignons, qui représentaient les chandeliers de Salomon. Leur chaire représentait la montagne d'Oreb. Chacun des sacrificateurs avait quatre tentes sur lesquelles, entre autres, étaient attachées des étoiles qui symbolisaient les nouveaux cieux, etc.[2]

Les assistants furent arrêtés et mis en jugement. L'intendant Bernage, de Saint-Maurice, livra au bourreau, Vesson, Bonicel, Comte et une prophétesse, condamna Borely, à cause de sa jeunesse, aux galères, avec quatre autres disciples de Vesson. Sept femmes furent enfermées à perpétuité dans la tour de Constance; la maison dans laquelle ils célébraient leur culte, fut rasée. La justice fut cruelle à leur égard; plus juste, elle aurait condamné les *multipliants* à être enfermés dans une maison d'aliénés.

1. En 1721 elle comptait 227 prosélytes.

2. Mémoire justificatif, rédigé par Bonicel après son arrestation.

A côté de la secte des *multipliants,* nous trouvons celle des *gonfleurs,* qui prit naissance dans le Vaunage et eut son foyer à Nages et à Générac. Ses principaux propagateurs furent Maroger de Nages, Auzière de Congéniès et la veuve Chassefière de Générac. Plus fous encore que les multipliants, ils croyaient que Maroger était le Père éternel et la veuve Chassefière reine; ils disaient hautement qu'ils étaient les élus de Dieu, et que tous les prêtres et les ministres seraient damnés ou brûlés. Cette secte végéta pendant quelque temps et disparut, vers 1745, du théâtre des événements.[1]

On comprend la sainte colère et le dégoût d'Antoine Court à la vue de toutes ces excentricités. «Toutes les fois, écrivait-il, qu'il me vient à l'idée que ces gens-là attribuent leurs folles imaginations et les extravagances qu'ils ont faites, et dont j'ai été témoin d'un grand nombre, à l'Esprit du Seigneur, un frisson universel s'empare de ma personne, ma chair frémit, mes cheveux se hérissent, mon cœur tremble et me fait craindre que la foudre ne parte du ciel pour écraser ces misérables, qui osent faire du Saint-Esprit l'auteur de toutes ces choses.»[2]

X.

Partisan, comme Calvin, de l'ordre, Court faisait des efforts constants pour courber tout le monde sous un joug commun et cherchait son point d'appui dans les assemblées synodales; dans les deux qui furent tenues au désert, la première dans le Dauphiné (22 août 1716), la seconde dans le Languedoc (2 mars 1717), il coupa court à des abus qui, en se prolongeant plus longtemps, eussent compromis son œuvre. «Nous avons été assez heureux, dit M. Charles Coquerel, en parlant de ces deux assemblées, de retrouver la minute de ce vénérable monument de la foi des réformés français; trois petites pages d'écriture grossière, bien défigurée par le temps, portent les délibérations de cette assemblée, signées, en original, par A. C.,

1. Dubois, les Prophètes cévenols.
2. Mss. de Court. — Lettre du 6 juin 1721 à Mlle Simart.

secrétaire, et par les autres pasteurs qui prirent part à cette œuvre mémorable. »[1]

Voici ces règlements :

I. On lira, à l'exemple de l'Église réformée de Genève, les commandements de Dieu avant la prédication.

II. On fera réciter le catéchisme après la prédication, en expliquant ce qui peut s'y trouver de moins clair.

III. Les pères de famille seront exhortés à faire trois fois le jour la prière en commun, avec leurs enfants et leurs domestiques, et à la faire réciter tour à tour par les personnes de la maison, afin de les porter à ce saint exercice avec plus d'intelligence.

IV. On doit destiner au moins deux heures à la dévotion du dimanche, à laquelle tous ceux de la maison se doivent rendre.

V. On doit reprendre en public, après la première, la deuxième et la troisième admonition, tous ceux qui commettent des crimes noirs et scandaleux.

VI. On ne doit pas appeler les fidèles d'un mandement dans les assemblées qui sont convoquées dans un autre mandement.

VII. On doit écouter la parole de Dieu comme la seule règle de notre foi, et en même temps refuser toute prétendue révélation dans laquelle nous n'avons rien qui puisse soutenir notre foi, et à cause des grands scandales, qui sont arrivés de notre temps, les pasteurs sont obligés d'y veiller avec soin.

VIII. Les pasteurs ayant l'approbation des anciens, doivent faire toutes les fonctions de leurs charges : prêcher, administrer les sacrements, et bénir les mariages.

IX. On doit veiller sur la conduite des pasteurs, et s'ils commettent quelques fautes qui soient un scandale à leurs frères ou à l'Église, ils doivent être démis de leur charge pour quelque temps, à moins que celui qui serait tombé dans quelque faute, n'en témoignât un repentir sincère.

X. Les pasteurs, étant arrivés à un lieu, doivent s'informer des vices les plus communs et les plus éminents, pour y apporter toutes sortes de remèdes, afin d'en interrompre le cours.

1. Ch. Coquerel, t. Ier, p. 32.

XI. Les pasteurs doivent se rassembler de six mois en six mois, pour voir si tous ont eu soin de visiter les malades, d'ordonner les collectes pour les secourir; en un mot, s'ils ont rempli les devoirs de leur charge sans reproche.

XII. S'il arrive quelque cas qui demande une assemblée avant les six mois, pour décider quelque chose, comme pour appliquer quelque censure à quelque pasteur ou à quelque troupeau, ou pour quelque autre cas survenu, trois pasteurs, avec quelques anciens, se pourront assembler en colloque pour cela.

XIII. Enfin, les anciens exhorteront les fidèles d'avoir soin de tous les pasteurs que la divine Providence leur enverra, tant pour leur sûreté que pour leur entretien.[1]

XI.

A ces règlements, on en ajouta d'autres nécessités par le malheur des temps et par les désordres causés par le manque d'ordre dans l'Église; ainsi il était interdit aux pasteurs d'être trop longs dans leurs discours, qui, à l'avenir, ne devaient pas durer plus d'une heure en tout, et, au plus, cinq quarts d'heure. On refusait tout secours dans leurs souffrances à ceux qui couraient, sans raison, au-devant du péril. Si c'était un pasteur qui, par imprudence ou un zèle inconsidéré, jetât ses frères dans le danger, il était suspendu de sa charge jusqu'à ce qu'il donnât des preuves de sentiments plus sages et plus chrétiens; s'il scandalisait l'Église, soit par son inconduite, soit par son refus de se soumettre à la discipline, il encourait l'excommunication; les règlements atteignaient les inspirés et les femmes qui se mêlaient de prophétiser.

Le joug forgé par Court dut paraître dur à un peuple qui, depuis l'expulsion de ses pasteurs, vivait en toute liberté, surtout à ceux qu'un gouvernement régulier faisait rentrer dans l'ombre et forçait à vivre extérieurement en chrétiens, sans avoir les dispositions du cœur qui rendent le joug du Seigneur aisé et son fardeau léger; de là, des

1. Ch. Coquerel, t. Ier, p. 32. — Extraits des règlements des synodes tenus le 22 août 1716 et le 2 mars

murmures et des oppositions; Court trouva heureusement dans la masse de ses frères un point d'appui; les protestants sentirent que leur Église, que des lois de sang, exécutées par des hommes impitoyables, n'avaient pu anéantir, trouverait sa mort dans l'indiscipline de ses membres. Tous ceux donc qui avaient un sens droit et qui commençaient à rougir des extravagances des inspirés, se groupèrent autour du jeune réformateur, et furent le noyau de la renaissance religieuse du protestantisme, au moment même où le clergé croyait qu'il ne vivait plus que dans l'histoire.

Celui qui était l'âme de cette grande œuvre sortait à peine de l'enfance; mais il appartenait à cette pieuse famille des Timothées, dont saint Paul dit: « qu'il ne faut pas mépriser la jeunesse. » Aussi est-ce avec un sentiment de profonde admiration que nous le suivons dans son difficile apostolat, où il se montre missionnaire infatigable, pasteur prudent, organisateur habile, négociateur droit et adroit; mais notre admiration s'accroît quand nous le trouvons en face de prédicants extravagants, de femmes qui usurpent, dans l'Église, une place qui n'appartient qu'aux hommes, et d'un peuple qui, par lâcheté, oscille entre la messe et le prêche, et qu'il force à marcher de droit pied et à se courber devant une discipline commune. Les esprits absolus, ennemis de toute contrainte, seront sans doute sobres de leur admiration à l'égard de Court; mais que serait devenu le protestantisme, si, au lieu de notre organisateur, il n'avait eu pour réformateurs que des idéologues, qui, respectueux pour les principes qu'ils se sont créés, auraient attendu des conversions individuelles, ce que Court demanda de suite à la vieille discipline des Églises réformées? Aujourd'hui il n'existerait plus; et s'il était encore debout, ce serait comme le jansénisme à l'état d'impuissance. Ne l'oublions pas : la liberté n'est due qu'aux majeurs, c'est leur droit; l'accorder aux mineurs avant l'heure de leur majorité, c'est leur ôter le moyen d'être libres.

XII.

Comme la foi traditionnelle de l'Église n'était pas en péril, puisque, à part les inspirés, personne ne la con-

testait, les efforts des assemblées synodales convergeaient tous vers l'affermissement de la discipline. On observera cependant qu'elles ont soin de rappeler que le principe fondamental des Églises réformées est «dans une soumission absolue à la Bible, la seule règle de la foi.» (Art. 7.)

Court était aidé dans son œuvre par Jean Huc et Jean Vesson, qui furent plus tard déposés de leurs charges, par deux futurs martyrs, P. Durand et Étienne Arnaud, et par Jean Crotte; mais de tous ses aides, le plus remarquable était Pierre Carrière, dit Corteis. Ce pasteur du désert n'avait pas l'instruction de Court, mais il le surpassait en activité et en intrépidité; il fut l'un des premiers à l'œuvre pour aider au relèvement des Églises; il n'avait, ainsi que plusieurs de ses collègues, d'autre mission que son zèle; il faisait les fonctions de pasteur sans être consacré, et il l'était plus que ceux qui n'ont d'autre titre pour monter en chaire que le parchemin délivré par une faculté de théologie. Court, qui supportait, à cause des malheurs du temps, la violation de la discipline, tout en sentant vivement la nécessité de la faire observer, pressa Corteis d'aller à Zurich recevoir l'imposition des mains. A son retour (1717), il consacra Court dans un synode, «et ce fut ainsi, dit M. Charles Coquerel, qu'il sauva la filiation de l'ordination, suivant la règle apostolique, pour la France réformée.»[1]

Le protestantisme, sous la direction de ministres fidèles, reprenait peu à peu vie et corps, les Églises se reconstituaient en silence, et là où l'on était privé du ministère pastoral, on remplaçait le culte public par le culte privé. Le dimanche, à l'heure où dans les jours de paix on se rendait à la maison de Dieu, le chef de la famille réunissait autour de lui les siens; il commençait le service en invoquant le nom de Dieu, et lisait ensuite la prière suivante, «composée pour les fidèles qui lisent ensemble la parole de Dieu et un sermon, mais qui sont privés de l'exercice public de leur religion» :

«Grand Dieu, que les cieux des cieux ne peuvent comprendre, mais qui as promis de te trouver où deux ou trois

1. Ch. Coquerel, t. Ier, p. 101.

sont assemblés en ton nom, tu nous vois assemblés dans cette maison pour t'y rendre nos hommages religieux, pour y adorer ta grandeur, et pour y implorer tes compassions. Nous gémissons en secret et d'être privés de nos exercices publics et de n'entendre point dans nos temples la voix de tes serviteurs. Mais bien loin de murmurer contre ta Providence, nous reconnaissons que tu pouvais avec justice nous accabler par tes jugements les plus sévères, ainsi nous admirons ta bonté au milieu de tes châtiments. Mais nous te supplions d'avoir pitié de nous. Nous sommes sans temple; mais remplis cette maison de ta glorieuse présence! Nous sommes sans pasteur; mais sois toi-même notre pasteur. Instruis-nous des vérités de ton Évangile. Nous allons lire et méditer ta parole. Imprime-la dans nos cœurs! Fais que nous y apprenions à te bien connaître, et ce que tu es et ce que nous sommes; ce que tu as fait pour notre salut et ce que nous devons faire pour ton service; les vertus qui te sont agréables et les vices que tu défends; les peines dont tu menaces les impénitents, les tièdes, les timides, les lâches et les profanes, et la récompense glorieuse que tu promets à ceux qui te seront fidèles. Fais que nous sortions de ce petit exercice, plus saints, plus zélés pour ta gloire et pour ta vérité, plus détachés du monde, et plus religieux observateurs de tes commandements. Exauce-nous, par ton Fils.[1] »

XIII.

Après la lecture de cette prière le chef de famille lisait un sermon, et le service se terminait par le chant d'un psaume et la bénédiction. Ce culte qui n'avait d'autre témoin que le toit sous lequel s'abritait la famille, affermissait ses membres dans la foi; mais à lui seul il n'eût pas suffi; il fallait le culte public malgré ses dangers; à cet égard, Court ne faiblit jamais, il sut toujours résister aux conseils d'une fausse prudence, et provoqua partout des réunions auxquelles on accourait de toutes parts; l'ardeur était telle qu'un synode déclara que dans les localités où les fidèles se refusaient d'établir des anciens pour veiller à

1. Ch. Coquerel, t. Ier, p. 97-98.

ce que tout dans l'église se passât «en ordre et bienséance», ils ne seraient pas visités des pasteurs ni avertis pour aller aux assemblées[1]. «Quelle punition, s'écrie un historien, pour une infraction à la discipline que de n'être point averti d'aller à des assemblées, qui, si elles étaient surprises, attireraient sur le ministre la peine du gibet et les galères perpétuelles pour les assistants!»[2]

Tout, même la peste, servait Court dans son œuvre régénératrice. A la vue des ravages qu'elle faisait, le zèle religieux se réveilla, les assemblées furent plus fréquentes et plus nombreuses. Les riches, plus effrayés que les pauvres, déployaient une extrême ferveur; la prédication portait d'heureux fruits, la jeunesse se réformait et renonçait à ses jeux et à ses plaisirs. «Il semble, écrivait Court, à la vue de cette résurrection spirituelle, qu'un nouveau sang coule dans les veines des protestants et qu'un nouvel esprit anime leurs corps. Satan tombe du ciel comme un éclair.»[3]

Les nouveaux convertis étaient consternés, leur conscience bourrelée de remords ne leur laissait ni trêve ni repos. A la vue du glaive de l'ange exterminateur suspendu sur leurs têtes, ils confessaient en pleurant leurs fautes. Parmi ces infortunés se trouvaient quelques jeunes demoiselles de Meyrueis. Elles se présentèrent devant une assemblée (17 juillet 1721). A peine arrivées, elles éclatèrent en sanglots et tombèrent par terre; les assistants étaient profondément émus: «Relevez-vous,» leur dirent-ils. «Ah! laissez-nous, répondirent-elles avec des accents déchirants, notre faute a été grande, notre repentance doit l'être aussi; nous n'avons pas encore assez versé de larmes.[4]» C'est ainsi que Dieu, par la douleur, relevait sa pauvre et chère Église, et Court ne savait assez le remercier de ses merveilleuses délivrances.

Pendant la durée du terrible fléau, le jeune pasteur du désert était prêt à comparaître devant son Dieu. A sa mère, qui tremblait pour les jours de son fils bien-aimé, il écri-

1. Manuscrits de Court, syn. P.R., 1723.
2. Ch. Coquerel, t. Ier, p. 105.
3. Manuscrits de Court, L. D. C., t. Ier, 1721 à 1724, n° 17.
4. Manuscrits de Court. — Lettre de Court du 1er oct. 1721, L. D. C., t. Ier, 1720 à 1724, n° 17.

vait: «Celui qui ne croit pas en Jésus-Christ, qui ne se repent pas de ses péchés et ne s'applique pas le mérite de la croix du Rédempteur des hommes, doit craindre la mort; quant à moi, Christ m'est un gain dans la vie et dans la mort; s'alarme qui voudra dans ces temps fâcheux, que les mondains soient pleins d'épouvante à l'approche de la mort et de la peste, pour moi je serai véritablement étranger, mais cela d'une manière salutaire; j'éviterai la verge et celui qui l'a assignée; mais je ne serai pas comme ceux qui sont sans Dieu et sans espérance dans le monde, ma frayeur sera pleine de confiance[1].» Dans son activité infatigable il pensait à tout, subvenait à tout, et donnait aux plus petites choses l'attention qu'il portait aux grandes. Ferme, mais toujours charitable, il savait supporter les infirmités des faibles; au lieu de les brusquer, il s'efforçait de les éclairer. Au jeune ministre du désert Roux, qui se sentait arrêté devant certains passages de l'Écriture sainte, il écrivait: «Attachez-vous à bien lire l'Écriture sainte, rendez-vous-la familière autant qu'il vous sera possible: c'est le magasin d'où vous devez tirer les armes nécessaires pour combattre l'erreur et le vice et faire triompher la vérité; c'est le cabinet où vous devez puiser la science que vous devez enseigner aux hommes. Il y a des choses obscures et abstraites, n'importe, ne vous rebutez pas; ce qui vous est obscur aujourd'hui vous paraîtra clair demain; un peu d'explication, un peu d'habitude à examiner et à confronter les passages, vous rendra l'explication aisée, si vous demandez avec ferveur, humilité et persévérance l'esprit d'humiliation à celui qui, auteur de la sagesse, la donne bénignement et ne la reproche pas.»[2]

Antoine Court, malgré son aversion pour les femmes qui se mêlaient de dogmatiser, ne voulait pas cependant les condamner à un mutisme absolu. «Quand il n'y aura pas dans un endroit des pasteurs, disait-il dans une de ses lettres, que les femmes s'attachent, par leurs représentations, à ramener les pécheurs, qu'elles consolent les affligés, visitent les malades, instruisent la jeunesse, fortifient les faibles; qu'elles fassent tout cela, ajoutait-il,

1. Manuscrits de Court, L. D. C., t. Ier, 1720 à 1724, p. 237.
2. Manuscrits de Court. — Lettres de Court, 1720 à 1724, nº 7.

par des entretiens particuliers; mais qu'elles ne s'émancipent jamais à prêcher en docteurs dans une assemblée dûment convoquée.»[1]

XIV.

Court nous est plus connu comme pasteur, organisateur et historien, que comme orateur; si nous devions cependant juger de ses talents oratoires par quelques lambeaux de sermons qui nous ont été conservés, nous lui donnerions une belle place à côté des maîtres de la parole; c'était le 19 mai 1720, jour de jeûne et d'humiliation pour les Églises: le pasteur du désert, au moment de congédier l'assemblée, s'écria: «Dieu veuille graver dans vos mémoires ces salutaires instructions qu'il a plu à sa bonté de nous donner aujourd'hui par mon ministère, d'un caractère qui ne s'efface jamais; Dieu veuille que le jeûne que nous avons célébré aujourd'hui ne soit pas seulement une abstinence de repas de viande, mais une entière privation du péché et de tout ce qui serait capable de nous perdre et d'allumer de plus fort la colère de Dieu contre nous; Dieu veuille que notre humiliation lui soit agréable, que nos prières parviennent au trône de sa miséricorde; qu'elles lui fassent tomber les verges qu'il a en main pour nous frapper; qu'elles fassent découler sur nous et sur nos troupeaux affligés les richesses de sa grâce, et les influences de sa miséricorde; Dieu veuille nous fortifier lui-même par son esprit et mettre lui-même ses paroles dans votre bouche, afin que vous puissiez édifier et désarmer ceux qui nous affligent. Dieu veuille sanctifier et consoler vos cœurs; Dieu veuille toucher lui-même, convertir et bénir ceux qui persécutent sa vérité sans la connaître; Dieu veuille nous donner des jours de paix et de consolation après des jours malheureux auxquels nous avons senti tant de maux; Dieu veuille encore ouïr les cris et les gémissements de nos pauvres frères prisonniers, galériens exilés ou en fuite, et leur donner matière de joie et de consolation en les délivrant de leurs souffrances; Dieu veuille enfin rétablir sa pauvre Jérusalem, nous combler tous de ses béné-

1. Manuscrits de Court, L. D. C., t. Ier, 1720 à 1724, n° 7, p. 218.

dictions les plus précieuses et nous placer un jour dans le palais de sa gloire pour nous y rendre éternellement heureux! O grand Dieu qui es le Dieu des compassions et des miséricordes, aie pitié de ta pauvre colombe, de ta chère Sion de France; mets fin bientôt à toutes ses misères et à toutes ses souffrances, hâte le jour de ta venue, fais bientôt arriver ce temps assigné de sa délivrance! — Seigneur, tes serviteurs sont affectionnés à ses pierres et ont pitié de la voir toute en poudre.»[1]

XV.

Pendant que Court réunissait les tronçons épars du protestantisme, Basnage, aussi habile diplomate que pasteur illustre, ménageait une alliance entre la Hollande, l'Angleterre et la France contre l'Espagne, gouvernée alors par l'ambitieux et intrigant cardinal Alberoni qui entretenait son maître Philippe V, petit-fils de Louis XIV, dans ses rêves de domination universelle que Charles-Quint, avec tout son génie, n'avait pu réaliser. Le cardinal conçut l'étrange projet de se servir des protestants du Languedoc pour susciter à la France des troubles intérieurs pendant qu'elle serait attaquée sur ses frontières. Il envoya des agents auprès d'Antoine Court, afin de l'engager à donner le signal de l'insurrection, en lui faisant espérer le rétablissement des anciens édits qui assuraient à ses coreligionnaires le libre exercice de leur culte et leur droit de citoyen. L'appât eût été dangereux, si Court eût été un second Vivens; mais le pasteur du désert, qui regardait à Dieu plutôt qu'aux hommes, rejeta, sans hésiter, les offres d'Alberoni. Son double instinct de chrétien et de Français se révolta à l'idée de mettre sa main dans une main encore tout humide du sang de tant de ses frères.

Dubois, en apprenant les menées d'Alberoni, eut l'idée de déjouer ses plans en faisant agir Basnage, dont il connaissait l'influence, auprès de ses coreligionnaires de France. Il lui dépêcha à La Haye un gentilhomme, avec lequel il eut des conférences. Basnage indiqua à Dubois le jeune Court comme étant, de tous les protestants français,

1. Ch. Coquerel, t. Ier, p. 107. — Mss. P. R.

celui qui était le plus capable de les retenir dans la soumission à leur souverain. Dubois envoya auprès du jeune ministre deux gentilshommes; celui-ci leur déclara qu'il avait déjà éconduit les agents d'Alberoni. «Les protestants, leur dit-il, sont des sujets dévoués à Sa Majesté, rien ne pourra les distraire de la fidélité qu'ils lui doivent, à moins, ajouta-t-il, qu'on n'exécute, avec rigueur, les édits rendus contre eux. Quant à moi, je travaille jour et nuit à faire disparaître les dernières traces du fanatisme.» Le régent fit offrir à Court une pension considérable et la faculté de vendre ses biens. Le pasteur refusa. Il travaillait pour son Dieu, qui seul était assez riche pour solder ses généreux efforts.

Quoique rassuré, Dubois qui redoutait toujours une insurrection dans les Cévennes, se servit de l'intermédiaire de l'ambassadeur français en Hollande, pour engager Basnage à exhorter les protestants des Cévennes à demeurer fidèles à leur roi. C'est alors que l'illustre exilé fit paraître (10 avril 1719) son *Instruction pastorale aux réformés de France sur l'obéissance due au souverain;* elle fut imprimée à La Haye et à Paris et répandue à profusion, par le gouvernement, dans toutes les provinces et particulièrement dans celles du Midi.

La lettre de Basnage était écrite avec beaucoup de sagesse; il exposait très-bien le dogme de l'obéissance que le sujet doit au souverain; mais il laissait un peu dans l'ombre la justice que le souverain doit à son peuple. L'occasion était admirable pour établir la nature du contrat qui lie l'un à l'autre, il ne le fit pas; était-ce oubli de sa part? certainement non; il craignait dans un moment où la cour inclinait vers les idées de tolérance, de compromettre ses frères, en se montrant trop exigeant, et crut mieux les servir en leur rappelant leurs torts qu'en les rendant attentifs à leurs justes griefs.

XVI.

L'Instruction pastorale causa une impression pénible aux pasteurs du désert, qui, tout en reconnaissant la justesse de plusieurs des conseils de l'illustre exilé, trou-

1. Bulletin de la Société du protest. franç., t. V, p. 54.

vaient qu'il ne savait pas assez apprécier la situation que les événements avaient faite aux Églises. « C'est pendant que nous les édifions au péril de notre vie, disaient-ils, que nos collègues nous envoient des conseils et des directions, au lieu de venir partager nos fatigues et nos dangers. » Antoine Court se fit l'organe de leurs sentiments dans une lettre datée du désert (30 juillet 1719); elle n'est pas signée de lui, mais on le reconnaît à son style.

Après avoir remercié Basnage de ses conseils, ils font allusion à la retraite des pasteurs (1685). « Tout le monde sait, disent-ils, que les ennemis de la vérité commencèrent d'attaquer ceux qui la prêchaient, ils n'ignoraient pas que lorsque les pasteurs sont frappés, les brebis sont bientôt dissipées. Après avoir formé leurs funestes projets, ils les exécutèrent; nous fûmes privés, dans peu de temps, de tous les ministres du pur Évangile. Nous sommes forcés de reconnaître que nos péchés sont la cause de nos malheurs; mais nous ne savons si ce fut un décret absolu de Dieu ou une permission qui, dans certains cas, ne justifie pas notre conduite, que tous les pasteurs aient abandonné leurs troupeaux. Nous sommes persuadés que plusieurs ont versé des larmes sur les malheurs de Jérusalem; nous croyons que plusieurs ont soupiré entre le porche et l'autel; leurs vœux et leurs soupirs sont montés jusqu'au ciel, ils ont ému les entrailles du Dieu de compassion. Nous sommes peut-être à la veille de voir nos désirs accomplis; Babylone est renversée de fond en comble, et Jérusalem rétablie dans un état renommé de la terre; mais que dirons-nous pourtant au saint ministère : n'aurait-il pas fallu, après ce que Jésus-Christ a dit sur le devoir d'un bon berger, que plusieurs (nous ne parlons pas de tous, à Dieu ne plaise), au lieu de répandre seulement des larmes, eussent versé leur sang pour leurs brebis, qui ne pouvaient pas les suivre dans leur fuite[1], soit par leur âge caduc, soit par leur tendre jeunesse, par d'autres infirmités et obstacles insurmontables. Nous mettons toutefois le doigt sur la bouche, et laissons à Dieu et à Jésus-Christ, le souverain pasteur des âmes, le soin de faire

1. Les pasteurs du désert ne se faisaient pas une assez juste idée de l'état de la France en 1685, année de la retraite des pasteurs.

éclater sa miséricorde, sa sagesse et sa vertu dans nos misères, dans nos faiblesses et nos perplexités; c'est du ciel que nous attendons notre délivrance; c'est à la grâce de notre divin Sauveur que nous attribuons la charité qui nous anime pour nous exciter à remplir nos devoirs.

« Nous vous prions même, monsieur et très-honoré frère de même que vos fidèles collègues, de continuer vos exhortations; elles seraient apparemment plus efficaces, si elles étaient prononcées de vive voix; mais elles nous seront toujours précieuses et salutaires, de quelque manière que nous les recevions. »

Après cet exorde, ils protestent de leur fidélité à leur souverain, ils proscrivent énergiquement toute révolte. « Mais permettez-nous, monsieur et très-honoré frère, ajoutent-ils immédiatement après, de vous dire, avec tout le respect et la franchise qui conviennent à de vrais chrétiens, qu'il y a des cas, des temps, des lieux et des occasions où il n'est pas à propos d'obéir aveuglément aux ordres du prince, et où il est bon de dire qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Nous n'ignorons pas que la témérité ou l'ambition de quelques-uns se couvre souvent du nom de zèle; mais nous savons aussi que la timidité et l'amour du monde et plusieurs autres se couvrent injustement du nom de prudence. Ceux qui sont éloignés ne peuvent juger des choses que sur les rapports, qui sont souvent faux et rarement particularisés et distingués. C'est pourquoi nous avons jugé à propos de vous donner ici un petit abrégé de ce qui se passe dans nos cantons depuis la révocation de l'édit de Nantes, la démolition de nos temples et la privation de nos ministres. »

Après avoir fait ce récit, ils justifient la tenue de leurs assemblées par les fruits qu'elles ont portés. « Nous ne nous arrêterons pas beaucoup, disent-ils, à réfuter ceux qui, approuvant le zèle de ceux qui annoncent l'Évangile, n'approuvent pourtant pas qu'on fasse des assemblées; nous ne savons comment ces messieurs conçoivent la chose. Supposons un moment que cinq à six bergers eussent trente ou quarante mille brebis dispersées dans un vaste pays, séparées les unes des autres par des cloisons différentes : serait-il possible que ces bergers pussent nourrir tant de brebis, s'ils n'en formaient de petits trou-

peaux pour leur donner tour à tour les choses nécessaires pour la vie? Nous ne croyons pas même qu'il fût difficile de prouver que les chrétiens des premiers siècles et nos pères du temps de la réformation aient fait des assemblées pour servir Dieu, quoique les princes de leur temps les eussent défendues. Nous n'ignorons pas que ce doit être avec toute la prudence possible et dans les lieux les plus à l'abri des persécuteurs; nous usons si bien de cette méthode que pour une assemblée qui est découverte, il s'en fait cent à l'insu de nos ennemis. Il est vrai, quelques maisons ou granges ont été rasées, quelques personnes ont été condamnées aux galères, plusieurs ont été mises en prison, très-peu ont souffert la mort; mais ignore-t-on qu'il y a des croix attachées à la profession de l'Évangile, sans compter que mille et mille personnes sont édifiées et exemptes de ces sortes d'épreuves? On a quelquefois remarqué qu'une assemblée avait été vendue par des traîtres, et que les détachements ont roulé toute la nuit autour du lieu où elle se faisait, à peu près comme les habitants de Sodome autour de la maison de Loth, et il est arrivé que des brebis qui venaient de partir, ont servi de guide pour conduire chez eux les loups qui étaient venus pour les dévorer.»

En terminant, ils disent : «Nous protestons encore à tous ceux à qui il appartiendra, avant de finir notre lettre, et nous prenons le ciel et la terre à témoin, que nous voulons rendre à notre prince tout ce qui lui est dû; mais nous croyons qu'il ne nous est pas permis de négliger, pour un peu de temps, notre salut, ni celui de nos frères. On a beau nous alléguer la situation des affaires du royaume, il faut toujours servir Dieu et obéir à ses lois, n'y eût-il que trente jours d'interruption comme au temps de Daniel. On nous menace d'un côté, et on nous donne des espérances flatteuses de l'autre; mais nous avons souffert depuis longtemps et nous sommes prêts à souffrir (soutenus par la grâce) avec patience toutes les mauvaises conséquences de notre prétendue rébellion, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'ouvrir les yeux des princes sur notre innocence et sur leurs véritables intérêts.»

Cette lettre dans laquelle respire une noble fierté, dut faire réfléchir Basnage, et si elle fut connue des pasteurs

français réfugiés ou descendants de réfugiés, elle troubla certainement leur sommeil et les engagea à être plus sobres, à l'avenir, de leurs conseils, à l'égard de collègues dont ils n'avaient pas le courage de venir partager les périls, tout en usant largement de celui de les blâmer.[1]

XVII.

Après la déclaration de la majorité du roi (1722), le régent continua à gouverner le royaume; mais, usé avant l'âge par les débauches, il s'affaissait sur lui-même, fatigué des grandeurs et des plaisirs auxquels il se livrait, moins par goût que par habitude. Une hydropisie de poitrine qui s'était déclarée, faisait croire à sa mort prochaine et ouvrait une large porte à toutes les ambitions; il le voyait et ne s'en irritait pas; le mépris qu'il avait de lui-même et des autres, le faisait assister, avec indifférence, à sa propre destruction. Il voyait les courtisans âpres à la curée, prêts à se jeter, avec avidité, sur ses dépouilles; il en riait, et vivant au jour le jour il attendait la mort comme une délivrance: elle vint telle qu'il la désirait, prompte comme la foudre. Il était, depuis quelques minutes, dans son cabinet, tenant dans ses mains la dédicace d'un livre sur la danse, que l'auteur lui adressait de son lit de mort, quand, sans pousser même un soupir, il s'affaissa sur lui-même et tomba foudroyé, par une attaque d'apoplexie, sur les genoux de la duchesse de Falary, sa maîtresse. Aux cris perçants poussés par la jeune femme, on accourt en foule, on demande, on cherche vainement un médecin; un laquais hasarde alors une saignée, c'était trop tard : il avait ouvert les veines à un cadavre.

Dubois avait précédé de quelques mois son élève dans la tombe; à mesure que ce prêtre vieillissait, son ambition ressemblait au sépulcre qui ne dit jamais: « C'est assez. » Il avait cependant dépassé ses rêves : il était cardinal, archevêque, premier ministre, membre de l'Académie, surintendant des postes, président de l'assemblée du clergé, maître du maître de la France, et il n'était pas content! Devant cette ambition insatiable, les ministres et quelques cour-

1. Bulletin de la Société du protest. franç., t. V, p. 54 et suiv.

tisans se liguèrent, et résolurent de lui renvoyer tout le travail, afin qu'il tombât écrasé sous le fardeau. Ils réussirent; le vieillard, accablé d'affaires et témoin de l'isolement dans lequel on le laissait, se crut perdu; son cerveau bouillonna comme une fournaise et son âme devint la proie de mille furies. L'approche de la mort que son élève narguait, le jetait dans des angoisses inexprimables, il expira le 10 août 1723, en jurant et blasphémant.[1]

XVIII.

Le régent et Dubois, unis pendant leur vie, le sont encore après leur mort; car l'histoire les pèse dans une même balance, et ne sépare pas le disciple du maître. Ces deux hommes eussent fait un vrai grand homme sans les vices honteux qui ternirent leurs brillantes et solides qualités. «Philippe, dit Lemontey, parti de haut avec des talents rares et de grandes vues, hésita toute sa vie, et parut constamment déchoir; Dubois, sorti du néant avec des disgrâces naturelles, eut dans la volonté la hardiesse que son maître eut dans l'esprit et s'éleva toujours. Dans la pratique du gouvernement tous deux méprisaient les hommes, mentaient sans honte et promettaient sans bonne foi. La cynique indépendance du prince et l'inquiète vivacité du ministre ne purent s'assujettir aux devoirs de la représentation, et leur cour ne cessa d'être un campement en désordre. Louis XIV, qui employa si utilement l'art de s'occuper avec méthode et de louer avec grâce, ne légua point ces deux secrets à son neveu; car ce prince, ami des vaines audiences, fut toujours la proie des importuns et jamais n'encouragea d'un seul éloge ses plus précieux serviteurs, tandis que, par un excès contraire, le cardinal se montrait économe de son temps jusqu'à l'indécence et prodigue de louanges jusqu'à la grossièreté. Quand l'ingénieur Brancas disait: «Nous avons un régent qui gouverne en espiègle», il définissait exactement la politique de ce prince, qui, content de brouiller, n'allait pas jusqu'à diviser. Pour Dubois, brusque, pressé, il marcha toujours en avant, ne laissa debout aucun obstacle, réussit dans

1. Lemontey, Histoire de la régence, t. II, p. 86.

tout ce qu'il entreprit et ne dut point de succès au hasard, il conquit tout hors la considération, et par un dernier prodige, accoutuma au joug un maître vain, défiant et spirituel, mille fois plus difficile à dompter que le roi débile ou la femme bornée dont se jouèrent Richelieu et Mazarin.

«La haute naissance du régent lui fit imputer des crimes imaginaires; la basse extraction du favori autorisa l'envie à exagérer ses vices. L'un et l'autre, entourés d'ennemis et d'outrages, dédaignaient la vengeance, celui-là par sa pente naturelle, celui-ci par un calcul d'égoïsme. Maîtres absolus de tous les trésors de la France, le premier laissa sept millions de dettes et le second une simple succession mobilière qui n'égalait pas deux années de son revenu. La nécessité bouleversa leur règne par des nouveautés étranges qu'aucun d'eux n'aimait; le duc d'Orléans, parce qu'il se défiait de sa constance à les soutenir, et l'archevêque de Cambrai, parce qu'il se sentait assez fort pour s'en passer. La mort les saisit aux sommets de la puissance, mais tandis que le prince laissa tomber sans regrets des jours abreuvés de délices, le parvenu disputa, jusqu'à la fureur, une vie pleine de tortures. Si Dubois, sans modèles et sans imitateurs dans sa carrière politique, n'eut point les faiblesses de l'âge avancé, et couvrit les défauts de l'homme par l'application de l'administrateur, l'indolent, le scandaleux régent orna le pouvoir qu'il ne sut pas exercer des charmes d'une bonne nature, de l'ascendant, si puissant parmi nous, de la gloire militaire et des étincelles de cet esprit supérieur qui avait été donné à quelques princes de sa race. En supposant ces deux hommes privés de leurs mutuels secours, on peut conjecturer que le gouvernement de Philippe eût fini par une sanglante anarchie, et celui de Dubois par un ignoble despotisme; mais le précepteur et le disciple tempérés, l'un par l'autre, formèrent une sorte de souverain mixte, tolérable pour les peuples et peut-être convenable à ces temps de relâchement où les hommes de génie sont disproportionnés, où les gens de bien ne font que des fautes et où l'arrangement public ne comporte pas de meilleures vertus. Si la régence doit être reconnue à ces derniers traits, ce sera déjà un grand reproche qu'elle aura mérité. Nous ne tâcherons pas moins,

après avoir décrit le ministère du prince de Condé, dont elle fut pour ainsi dire le moule, de juger plus profondément son caractère et son influence. On remarquera peut-être, comme un jugement de la Providence, le sort des trois monuments qui subsistent de l'administration de M. le régent. Il acheta le diamant de Pitt, auquel son nom demeure attaché; il fonda à la Louisiane la Nouvelle-Orléans; il occupa l'île de France et fit de cet écueil stérile un port et une colonie. L'île de France a passé dans la main des Anglais, la Nouvelle-Orléans est au pouvoir des Américains, mais nous avons gardé le diamant.»[1]

XIX.

Sous le gouvernement du régent et de Dubois, les protestants jouirent d'un repos relatif; des assemblées furent cependant écharpées; les galères se peuplèrent de quelques forçats; la tour de Constance, de quelques prisonnières; les prédicants Huc et Vesson furent exécutés à Montpellier, et le jeune pasteur du désert Étienne Arnaud scella sa vie par un glorieux martyre, à Alais, le 22 janvier 1718.

Après l'exécution d'Arnaud, l'événement le plus saillant de l'histoire du protestantisme sous la Régence fut la surprise d'une assemblée qui se tint dans un lieu appelé le Torrent du Cadereau[2], dans la nuit du 14 au 15 janvier 1720. Cinquante personnes furent arrêtées et enfermées au fort de Nîmes; trois furent condamnées aux galères et dix-neuf à être exportées au Mississipi. La Rochelle fut désignée pour le lieu où ces infortunés, parmi lesquels se trouvaient deux femmes et une jeune fille, devaient être embarqués.

«Le jour de leur départ (14 juin), raconte Court[3], on les fit asseoir par terre et on les attacha à une chaîne formidable dont le poids aurait fait fléchir les Rodomons et

1. Lemontey, t. II, chap. XIV, p. 96 et suiv.
2. Localité située près de Nîmes.
3. Relation historique des horribles cruautés exercées envers quelques protestants de France, pour avoir assisté à une assemblée tenue près de Nîmes. — Bulletin de la Société de l'hist. du protest. franç., t. IV, p. 143 et suiv.

les Goliaths les plus robustes. Une autre chaîne d'une égale grosseur, partant de celle-ci, aboutissait à un anneau, large de six doigts et épais de deux, qui leur ceignait le cou et qui les forçait, malgré eux, à regarder le ciel, comme pour y demander justice, disons plutôt pour solliciter, à l'exemple du Sauveur, les compassions divines en faveur de ceux qui étaient la cause de leurs maux.

« Étant arrivés à un petit village, appelé le Colombier, éloigné de deux lieues de Montpellier, on les logea dans une écurie ; comme des animaux harassés de fatigue, ils s'assirent dans la fiente des bêtes, ne leur étant pas permis ailleurs. S'étant un peu reposés et ayant pris leur réfection, ils se remirent en marche et arrivèrent sur le soir à Lunel. C'est dans cet endroit qu'un logement de même nature que celui du Colombier les attendait. On les y plaça pour les y faire passer la nuit. Obligés d'y coucher, ils demandèrent, mais inutilement, un peu de paille pour couvrir les excréments des animaux. Ceux qui ont des chevaux de louage, quelque peu de soins qu'on dise qu'ils en aient, ont toujours celui de leur donner de la paille pour litière ; mais le commandant de l'escorte, regardant nos confesseurs comme au-dessous de ces bêtes, les estima indignes de goûter cette douceur. Contraint qu'on était par une lassitude extrême de prendre un peu de repos, on se résolut de coucher sur la fiente, mais comment faire pour se coucher ? Il fallait que toute la chaîne le fît dans un même moment, autrement la chose était impossible. Était-on couché, pour avoir du repos, il aurait fallu être réduit à l'état de ceux qui dorment dans le cimetière, car le moindre mouvement que l'un se donnait réveillait nécessairement l'autre, qui était attaché avec lui, par la douleur que lui causait la chaîne, qui aboutissait à la sienne et qui produisait une veille forcée qui, bien qu'involontaire, ne laissait pas que de produire un effet presque aussi fâcheux que celles dont Rapine et ses semblables tourmentèrent nos pères dans le siècle passé. »

Le 22 juin, ils arrivèrent à Lyon, où, après un séjour de douze jours, ils furent incorporés à la chaîne de Bourgogne et envoyés avec les forçats à Roanne, d'où ils descendirent la Loire jusqu'à Saumur ; le 1er août ils

arrivèrent à La Rochelle, où on les jeta dans une prison tellement infecte qu'ils y seraient tous morts, si on ne les en avait retirés à temps. En quelques jours ils paraissaient avoir épuisé tous les genres de souffrances, tous étaient alités, atteints de fièvre maligne; deux succombèrent.

Les protestants de La Rochelle s'intéressèrent vivement au sort des prisonniers. Les dames justifièrent, à leur égard, leur belle réputation de charité, en les entourant de cette délicate compassion dont les femmes chrétiennes seules possèdent le secret. Grâce à leurs soins ils échappèrent à une mort presque certaine.

Le bruit de leur infortune toucha leurs frères de l'étranger, qui intercédèrent pour eux auprès des cabinets de Londres et de la Haye. On ne leur rendit pas la terre natale, mais on leur fit grâce du Mississipi. Le révérend Dartis, chapelain de l'ambassade anglaise, vint de Paris à La Rochelle pour préparer et hâter leur embarquement pour Londres; il eut lieu le 3 juillet 1721. Les prisonniers furent accompagnés par un sergent et quatre mousquetaires qui ne les quittèrent qu'après les avoir remis au commandant du vaisseau qui devait les emporter sur la terre étrangère.

Malgré les précautions prises par l'autorité pour que leur départ eût lieu secrètement, on vit, au moment où le vaisseau levait l'ancre, debout sur les remparts, près de 4,000 personnes qui s'écrièrent tout d'une voix: «Adieu, nos chers frères! Adieu; que le Seigneur vous accompagne et vous donne un heureux voyage!»

Les exilés, vivement impressionnés de cette dernière marque de fraternité chrétienne, répondirent à leurs adieux par des adieux et ne détachèrent leurs regards de dessus leurs frères que lorsque le vaisseau, en s'éloignant, les eut dérobés à leur vue.

Une complainte popularisa parmi les protestants le souvenir de leurs souffrances.

LIVRE XLVII.

I.

Louis XIV avait laissé à Philippe d'Orléans un État épuisé par des guerres longues et désastreuses; celui-ci, en mourant, légua au jeune Louis XV une France ruinée et une cour avide d'or et affamée de plaisirs. Le prince qui montait sur le trône n'avait hérité de son arrière-grand-père qu'une belle figure; sa santé délicate, son caractère indécis et son indolence naturelle, le condamnaient, fatalement, à une minorité perpétuelle. L'évêque de Fréjus, depuis le cardinal Fleury, son précepteur, l'engagea, immédiatement après la mort de Philippe, à nommer premier ministre, Louis duc de Bourbon, connu, à la cour, sous le nom de Monsieur le Duc. Ce prince comptait parmi ses aïeux, Louis, prince de Condé, tué à Jarnac, et le vainqueur de Rocroi; il avait une intelligence bornée, un caractère farouche, un aspect hideux depuis qu'il avait perdu un œil; il était brutal dans ses haines comme dans ses amours; une femme belle et intrigante, la marquise de Prye, le dominait.

A peine arrivé au pouvoir, M. le Duc se hâta de se faire des créatures dans la noblesse, en la comblant de faveurs; en temps de paix, contrairement à l'usage, sept bâtons de maréchaux furent donnés. Le ridicule duc de Roquelaure et l'insignifiant duc de Medavy eurent le leur. On leur tint compte de leurs exploits à l'égard des protestants; inintelligent de ce côté, le duc de Bourbon le fut plus encore en essayant des réformes financières et judiciaires. Les conseils du sage d'Aguesseau ne furent pas écoutés, et la France, qu'on voulait guérir, devint un peu plus malade.[1]

1. Lemontey, Histoire de la régence.

Il semble que les protestants auraient dû être oubliés, ou que, tout au moins, on aurait dû trouver assez sanguinaires les nombreux édits rendus contre eux. On ne le crut pas, et de l'idée de les compulser, sortit le code noir de la réforme.

Parmi tous les évêques de France, il en était un qui les surpassait tous en ambition et en mauvaise vie : c'était Lavergne de Tressan, aumônier du régent et depuis évêque de Nantes, et secrétaire du Conseil de conscience. Ce prêtre, qui avait vu l'infâme Dubois revêtu de la pourpre romaine, avait soif du cardinalat. Or, comme dans ce moment, le jansénisme était réduit à l'impuissance et qu'il n'y avait plus de Port-Royal à détruire, ni de cadavres à exhumer, il arrêta ses regards sur les protestants et résolut de les offrir en holocauste à la papauté, dans l'espérance qu'elle saurait récompenser dignement ses services. Fleury, qui partageait, avec Tressan, la confiance du duc de Bourbon, désirait aussi, pour lui, la pourpre romaine; plus cauteleux, mais non moins ambitieux que son collègue, il se contentait de le suivre de loin, bien résolu de faire valoir ses services et d'escompter largement, à son profit, le sang des huguenots. Ils circonvinrent M. le Duc, et quand ils eurent obtenu tout ce qu'ils désiraient de lui, ils appelèrent, auprès d'eux, l'homme le plus digne et le plus capable de les seconder dans leur œuvre de sang et de ténèbres. C'était un vieillard cassé, courbé sous le poids des années; à l'appel que lui firent les deux prêtres, il se redressa sur ses pieds comme Sixte-Quint à la vue de la tiare pontificale, et en un jour il rajeunit de vingt ans. On l'appelait à une fête; il y avait des larmes à faire couler, des tortures à infliger, du sang à répandre. Tous les vieux instincts de Bâville (c'était lui) se réveillèrent, et il rédigea, avec l'habileté d'un procureur et la haine d'un fanatique, le trop célèbre édit de 1724.

II.

Dans le préambule, on faisait tenir au jeune roi le langage suivant :

« De tous les grands desseins que le feu roy, notre très-honoré seigneur et bisayeul, a formés dans le cours de

son règne, il n'y en a point que nous ayons plus à cœur de suivre et d'exécuter que celui qu'il avait conçu d'éteindre entièrement l'hérésie dans son royaume, à quoi il a donné une application infatigable jusqu'au dernier moment de sa vie. Dans la vue de soutenir un ouvrage si digne de son zèle et de sa piété, aussitôt que nous sommes parvenu à la majorité, notre premier soin a été de nous faire représenter les édits, déclarations et arrêts du Conseil qui ont été rendus sur ce sujet, pour en renouveler les dispositions et enjoindre à tous nos officiers de les faire observer avec la dernière exactitude; mais nous avons été informé que l'exécution en a été ralentie depuis plusieurs années, surtout dans les provinces qui ont été affligées de la contagion et dans lesquelles il se trouve un grand nombre de nos sujets qui ont cy devant fait profession de la religion P. R. par les fausses et dangereuses impressions que quelques-uns d'entre eux, peu sincèrement réunis à la R. C. A. et R. et excités par des mouvements étrangers, ont voulu insinuer secrètement, pendant notre minorité, ce qui nous ayant engagé à donner une nouvelle attention à un objet si important, nous avons reconnu que les principaux abus qui se sont glissés et qui demandent un plus prompt remède, regardent principalement les assemblées illicites, l'éducation des enfants, l'obligation, pour tous ceux qui exercent quelques fonctions publiques, de professer la R. C. A. et R., les peines ordonnées contre les relaps et la célébration des mariages; sur quoi nous avons résolu d'expliquer bien disertement nos intentions. A ces causes, de l'avis de notre Conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit et ordonné, par ces présentes, signées de notre main, disons et ordonnons, voulons et nous plaît. »

III.

Après ce préambule viennent les dispositions de l'édit, dont voici les principaux articles : Tout culte autre que le culte catholique est proscrit en France. Quicònque en célèbre un autre, sous quelque prétexte que ce soit, sera puni; la peine sera, pour les hommes, les galères; pour les femmes, la prison *pour toujours;* avant d'y entrer, le

bourreau les rasera; pour tous la confiscation des biens sera prononcée.[1]

Les prédicants qui auront convoqué des assemblées, y auront prêché ou fait les autres fonctions de leur ministère, seront punis de mort. Leur crime paraît si énorme aux rédacteurs de l'édit, qu'ils ôtent à leur jeune souverain le plus beau joyau de sa couronne, celui de faire grâce[2]. Pour s'emparer plus facilement de leur personne, on les force à s'expatrier. Défense est faite à tous les sujets de Sa Majesté de les recevoir, de leur donner retraite, secours, assistance, et d'avoir avec eux, directement ou indirectement, aucun commerce; faute par eux d'obéir, les galères perpétuelles seront prononcées contre les hommes et la prison à toujours contre les femmes, sur la tête desquelles le bourreau promènera son infâme rasoir. Après avoir confisqué leur liberté, l'édit confisque leurs biens; les mêmes peines sont encourues par ceux qui, ayant eu connaissance de ce qu'ils auront fait pour les prédicants, ne les auront pas dénoncés aux magistrats.[3]

L'édit ne reconnaît pas l'existence des protestants; à ses yeux il n'y a que d'anciens et de nouveaux catholiques; aussi ordonne-t-il que les parents fassent baptiser leurs enfants par le curé de leur paroisse dans les vingt-quatre heures de leur naissance, sous peine d'amende et même de plus forte peine, suivant l'exigence des cas. Les sages-femmes sont tenues d'avertir les curés des lieux de naissance des enfants, afin qu'aucun nouveau-né n'échappe au filet clérical[4]. Les parents ne peuvent, sans permission et sous peine de 6,000 livres d'amende, l'envoyer hors du royaume pour faire son éducation[5], et jusqu'à l'âge de vingt ans, l'enfant doit avoir le prêtre pour instituteur et catéchiste; chaque jour ouvrable, autant que possible, il est conduit à la messe, et ses parents sont obligés de le représenter aux évêques et archevêques en tournée chaque fois qu'ils l'exigeront.[6]

1. Article 1.
2. Article 2.
3. Article 2.
4. Article 3.
5. Articles 5 et 6.
6. Article 9.

L'édit, plein de sollicitude pour les malades, ne veut pas qu'ils meurent comme des païens; il ouvre donc leurs maisons aux prêtres, afin qu'ils les exhortent, en particulier et sans témoins, à recevoir les sacrements de l'Église; s'ils s'y refusent, ils seront, s'ils recouvrent la santé, bannis à perpétuité, avec confiscation de biens; s'ils meurent, ils seront traités comme relaps et procès sera fait à leur mémoire. Malheur à la femme qui dira à son mari: «Meurs dans la foi de tes ancêtres», et qui empêchera le mourant de recevoir l'hostie ou les saintes huiles! elle sera jetée, la tête rasée, dans un cachot destiné à être son tombeau. Malheur au fils qui dira à son père: «Sois fidèle jusqu'à la mort, à ton Sauveur Jésus-Christ!» il ira ramer aux galères.[1]

L'édit interdit toute fonction publique à quiconque n'est pas pourvu d'un certificat de catholicisme[2]. Il renouvelle les ordonnances sur le fait des mariages, et l'homme qui ne sera pas marié par un prêtre, aura pour femme une concubine, pour enfants des bâtards; ses biens, à sa mort, seront dévolus à ses collatéraux.

En résumé, l'édit était si bien rédigé que les religionnaires n'avaient, pour éviter la mort, les galères, la prison, la ruine et le déshonneur, d'autre moyen que l'abjuration ou la fuite.

Cet édit portait cependant, en lui-même, son propre remède; il était, à la fois, trop cruel et trop absurde pour être exécutable. «On vit, avec étonnement, dans ce siècle incrédule, dit Sismondi, lorsque le pouvoir était entre les mains d'un prince sans foi, sans probité, et d'une courtisane sans pudeur, renouveler une persécution que la foi rigide de Louis XIV pouvait à peine faire comprendre. Le clergé, qui n'avait pas osé demander cette loi intempestive, la reçut avec transport.»[3]

Louis XV inaugura donc le commencement de son règne par un édit qu'aurait admiré le fanatisme d'un Philippe II; mais, devant l'histoire, il ne porte pas la responsabilité de cette grande iniquité, qui retombe, tout entière, sur les deux prêtres qui en conçurent l'idée, et voulurent teindre,

1. Articles 13 et 14.
2. Article 15.
3. Sismondi, t. XXVII, p. 514.

suivant l'expression énergique de l'historien des pasteurs du désert, leur pourpre sacerdotale dans le sang des huguenots[1]. Quant au vieux Bâville, il manquait un dernier trait à sa physionomie pour en faire le type accompli du proconsul farouche et implacable. L'édit le lui donna. Quand il eut accompli son horrible tâche, il éprouva la joie du tigre affamé qui a dévoré sa proie. Ce fut sa dernière jouissance, la mort le saisit bientôt après; mais en le couchant dans son cercueil, elle laissa son mauvais génie planer sur les infortunées populations cévenoles.

IV.

Quand les Églises eurent connaissance de l'édit, elles poussèrent un cri de douleur, mais dans leur détresse elles ne perdirent pas courage; à vues humaines, une émigration était imminente, heureusement elle n'eut pas lieu; Dieu voulait que le protestantisme, qui s'était abaissé sur des champs de bataille, se relevât au milieu des dragons, des bûchers et des potences du jeune Louis XV.

A cette époque critique de leur histoire, les huguenots trouvèrent, dans leur faiblesse, leur plus fort rempart; ils regardèrent à la puissance de l'Esprit et non au bras de la chair; ils n'eurent, à leur tête, ni des Condé, ni des Coligny, ni des Rohan, ni des Roland, ni des Cavalier, mais des pasteurs fidèles, dévoués au martyre.

Au milieu d'eux, et au premier rang, se trouve Antoine Court. Dieu bénit ses travaux; un vent de printemps souffle sur les Églises; après le plus cruel et le plus long des hivers, elles renaissent de leurs cendres. Partout, dans les plaines et sur les montagnes, au fond des vallées, on voit la chaire se dresser et la parole de Dieu en descendre pour fortifier, censurer, encourager, consoler; on célèbre la sainte cène, on administre le baptême, on bénit les mariages. La simplicité du culte primitif reprend la place qu'il a perdue par les excentricités des prophètes; il y a moins d'imagination et plus de vie; moins de fanatisme et plus de vrai dévouement. Court est l'âme de cette restauration religieuse; au zèle le plus ardent, qui lui fait braver

1. Nap. Peyrat, t. II.

le froid, la neige, la pluie, le clergé et ses haines, il joint la prudence la plus consommée; mais, avant tout, il s'appuie sur Dieu; il sait « que celui qui le craint, sort de tout; » aussi il trouve le repos dans le travail, et après avoir, dans l'espace de quelques semaines, parcouru une centaine de lieues, tenu des assemblées presque chaque jour, il est prêt à recommencer; il est si bien soutenu par ce pauvre peuple des Cévennes, qui a tant souffert, et qui, malgré les arrêts de mort qui planent sur sa tête, court à ses assemblées, comme le cerf altéré après les eaux courantes. Oh! il y a quelque chose qui impressionne vivement, dans son histoire, c'est son attachement à sa foi, qui lui fait braver tant de périls; ce sont ses nobles forçats qui rament à Marseille et à Toulon sur les galères du roi; ce sont ses réfugiés qui ont emporté sur la terre étrangère les souvenirs du sol natal; c'est sa contrée toute rouge encore de son sang; il vit au milieu des ruines, et ses pieds foulent les ossements de ses braves camisards, et les cendres de ses glorieux martyrs. O Église réformée de France! tu es belle parmi les plus belles de celles qui ont souffert pour le saint nom de Jésus; tu as sans doute, dans ton histoire, des défaillances, des fautes, des chutes, des taches; mais de toutes les branches sorties du tronc glorieux de la réforme, tu es celle qui compte le plus de martyrs; tu as travaillé, tu as eu patience, et tes bourreaux ont été plutôt lassés de te faire souffrir que toi de souffrir. C'est à tes sueurs, à tes larmes, à ton sang versé, que nous, tes descendants, devons le bonheur de n'être pas dans les ténèbres du papisme. Que serions-nous aujourd'hui, si la foi des pères n'avait été que celle des enfants! Revenons à Court.

V.

Le pasteur du désert était secondé, dans son apostolat, par ses collègues; mais ils étaient peu nombreux et peu en rapport avec le zèle, sans cesse croissant, des fidèles; ce n'était qu'en se multipliant qu'ils pouvaient satisfaire l'avidité qu'on avait de les entendre, et cependant, de tous les côtés, des hommes se présentaient pour remplir la lacune qui se faisait si vivement sentir dans le pastorat, et frappaient à la porte des synodes. C'est ici que Court

montra autant de courage que de sagesse: «Mieux vaut, se dit-il, qu'un poste demeure vacant que s'il est mal rempli;» et il faisait éconduire ceux qui n'avaient d'autre vocation au ministère que le désir de quitter une navette de tisserand ou une charrue de laboureur. A ses yeux, le zèle même ne suffisait pas pour être pasteur; il demandait une vie exemplaire, un dévouement sans bornes, une piété éclairée, sinon la science, du moins assez d'instruction pour éviter les écarts de l'ignorance et les écueils du fanatisme. De là la disette de prédicateurs. En former, fut l'une des idées dominantes d'Antoine Court et la plus féconde en bons résultats.

Ce fut au moment où il ne vivait, ne respirait, ne travaillait que pour les Églises, que de misérables envieux faisaient monter jusqu'à lui leurs calomnies. Celui qui s'en faisait l'écho, était un gentilhomme d'Alais, nommé Duplan; les Églises confédérées du Languedoc l'avaient envoyé, le 1er mars 1725, auprès des puissances protestantes, pour leur demander des secours pécuniaires et les décider à intervenir en leur faveur auprès du cabinet de Versailles.

Duplan résidait à Londres, en qualité de député général des Églises, auxquelles il avait déjà rendu des services signalés; mais en se mettant en rapport avec les prophètes cévenols, leur fanatisme avait un peu déteint sur lui: ce qui avait indisposé le cabinet britannique et les Églises, qui le menacèrent de lui retirer leur confiance et de supprimer son traitement. Court surtout ne lui ménagea ni ses conseils, ni ses censures, auxquelles Duplan répondit par des récriminations, et prétendit qu'il ne l'accusait que pour le supplanter. La querelle s'envenima; elle aurait pu devenir irritante, si les antagonistes n'eussent pas déféré leurs différends à des arbitres; mais cela n'empêcha pas les envieux de Court de continuer à propager contre lui dans le public des bruits malveillants. «Il perd, disaient-ils, son temps auprès de sa chère Rachel (sa femme), et à la chasse qu'il aime passionnément.»

VI.

S'il ne se fût agi que de sa personne, Court eût dédaigné ces viles calomnies; mais comme elles avaient pour objet

de discréditer son ministère, il crut devoir se défendre. Il le fit simplement, noblement, dans une lettre qu'il adressa (juillet 1728) à Duplan : «Prétendre, lui disait-il, que ma *Rachel*, ou que les plaisirs de l'exercice dont on vous a parlé, me soustraient à mes nobles fonctions, c'est en attribuer la cause à des objets qui y contribuent peu. Non, des choses trop importantes roulent sur mes bras pour me livrer à de vains amusements; la connaissance que vous avez de ma conduite, jointe au journal que je vous envoie d'une tournée missionnaire que je viens de faire, et qui, commencée le 4 mai, n'a fini que le 5 de ce mois, sont des moyens plus que suffisants pour confondre les infidèles rapports que l'on vient de faire sur mon compte.»

Après cet exposé, Court fait à Duplan le récit de ses travaux.

«Le 4 mai, lui dit-il[1], je me mis en campagne et j'assemblai, dans la nuit, les Églises de Nîmes, de Caveirac et de Milhaud; l'assemblée fut nombreuse, et surpassa en cet endroit toutes celles qui s'y étaient faites auparavant, bon nombre de nouveaux embarqués n'y contribuèrent pas peu; tout y fut tranquille, quoique deux catholiques romains qui se tenaient à l'affût, ne manquèrent pas d'en avertir de grand matin l'évêque de Nîmes et les officiers du château; mais cela n'eut aucune suite; il n'y eut que les missionnaires qui firent du vacarme, puisque l'un d'eux osa publier en chaire que le prédicateur du désert avait fait plus de mal dans une seule nuit, qu'eux n'avaient fait de bien dans toute leur mission.

«Le mercredi 5, j'assemblai l'Église de Calvisson et celles de son voisinage ; je me transportai ensuite du côté de Sommières, où je réunis, le vendredi 7, les fidèles de cette Église, avec ceux de Lunel et de Massillargues ; bon nombre de gens de distinction, qui n'avaient pas encore paru, firent ce jour-là leur première sortie ; si une seconde assemblée eût suivi de près celle-là, selon toute apparence, les catholiques seraient restés seuls; mais n'est-il pas écrit : *Soyez prudents.*

«Le dimanche suivant 9, je convoquai les Églises de Vauvert et de Beauvoisin. Les précédentes assemblées

1. Nous donnons le récit de Court en abrégé.

avaient été éclairées par des flambeaux, celle-ci le fut par l'astre du jour; quelle différence pour la dévotion! La Pentecôte s'approchant me prescrivit la retraite, parce que c'est une de nos maximes de ne point faire de convocation pendant les fêtes solennelles; car alors les détachements roulent plus qu'à l'ordinaire.

«Je ne me remis en campagne que le jeudi 20 mai. Sur mon chemin, j'appris que M. Bétrine convoquait ce soir-là une assemblée, je m'y rendis. Je partis de là pour Saint-Hippolyte-le-Caton, où je rassemblai, le vendredi 21, l'Église de ce lieu et celles des environs; quelques personnes d'Uzès s'y rendirent. Le dimanche 23, je convoquai les Églises de Cendras et de Lussan; le lundi 24, celles de Saint-Laurent et de Saint-Quentin; le mercredi 26, celles d'Uzès et de Montaren. Il ne se passa rien de particulier, et tout y fut tranquille.

«M'étant rendu à Nîmes, pour une affaire particulière, j'en repartis le lundi 31, et j'assemblai ce soir même l'Église de cette ville, avec celles de La Calmette et de Saint-Géniès. Avant de sortir de la ville, on vint me dire que l'assemblée était vendue; je ne laissai pas de partir. Sur la porte de la Bouquerie, je vis une troupe de soldats et un peu plus loin un groupe d'officiers qui fixèrent les yeux sur un cavalier que j'avais avec moi; cette rencontre me fit craindre que l'avis, qu'on m'avait donné, ne fût réel, je n'en continuai pas moins mon chemin, persuadé que l'assemblée se tenait trop loin de la ville pour être suivie, que s'il y avait quelque chose à craindre, ce ne serait qu'en revenant, et qu'alors il ne manquerait pas de moyens pour rendre inutiles les poursuites des soldats. Nous eûmes un autre obstacle, ce fut une nuit obscure accompagnée de pluie, obstacle qui fit que plusieurs errèrent dans les ténèbres sans trouver le lieu de réunion. Je rencontrai sur mes pas l'une de ces troupes égarées, à laquelle il fallut que je servisse de guide. Nous essuyâmes, avant la prédication, un revers de pluie qui nous mouilla considérablement; il cessa pourtant et nous pûmes aller tranquillement célébrer notre exercice. Il n'en fut pas de même au retour; la pluie se renforça; mais ce fut un bonheur, puisqu'elle empêcha les soldats de faire une sortie.

«Le mardi 1er juin, je convoquai les Églises de Lédignan,

de Lascours et de Cruvières. M. Claris, qui devait m'accompagner dans les hautes Cévennes, vint me joindre; nous nous rendîmes du côté de Brenous où nous assemblâmes, le jeudi 3, cette Église avec une de ses voisines. Quelques personnes d'Uzès voulurent se joindre à nous; mais une pluie très-forte fit décamper tous ceux qui s'étaient rendus sur la place de bonne heure. Les fidèles qui étaient avec moi ne perdirent pas courage. Nous allâmes au rendez-vous malgré la pluie; avant d'y arriver, nous rencontrâmes une troupe de gens qui retournaient chez eux et qui nous apprirent que tous avaient déserté; nous ramenâmes ceux-ci et rappelâmes les autres par le chant d'un psaume. La prédication fut ouïe et la sainte cène célébrée, comme si le temps avait été beau ou moins mauvais. — Le samedi 5, j'assemblai les Églises de Chamborigaud et de Castagnols; cette dernière, qui se distingue de bien d'autres par son zèle et par son courage, me fournit l'occasion d'exercer les principales fonctions de mon ministère: je baptisai cinq enfants et bénis autant de mariages. — Le lendemain dimanche, s'assemblèrent les Églises de Génolhac, de Frugère et du Pont-de-Montvert; cinq enfants furent encore baptisés devant une assemblée très-nombreuse, ce qui n'avait pas été vu depuis la révocation (de l'édit de Nantes). Cette cérémonie attendrit tous les cœurs, et la prédication qui la suivit fit verser d'abondantes larmes; la pluie nous incommoda pourtant beaucoup; mais comme elle cessa après le culte, les uns se retirèrent, et les autres, formant un grand nombre de cercles assis sur le gazon quoique humide, prirent un sobre et simple repas, composé d'aliments apportés dans ce but, et qui se termina par le chant d'un cantique sacré. C'est ainsi, du reste, qu'on en use ordinairement dans ce pays. Avant de le quitter, je bénis cinq mariages.

« Le prédicateur du quartier m'ayant appris que des fidèles de la Lozère n'avaient pu assister à notre réunion à cause de la distance qui les en séparait, nous en convoquâmes une autre pour le lendemain lundi 7, à une lieue plus loin; elle ne fut pas moins nombreuse que celle de la veille; mais mon Dieu! que de pluie tomba pendant la prédication et la célébration de l'Eucharistie! elle ne porta cependant aucun trouble dans le recueillement, tant ces

fidèles montagnards sont accoutumés au mauvais temps, ou, pour mieux dire, tant leur faim de la sainte Parole est grande et leur zèle empressé. Je leur dois ce témoignage que, dans leur pays, il y a un grand nombre de bonnes âmes.

«Nous quittâmes la montagne et, le mardi 8, nous convoquâmes l'Église de Florac et ses voisines. Le jeudi 10, ce fut le tour de celles de Saint-Julien, de Pradal et de Saint-Germain-de-Calberte. L'assemblée congédiée, je retins les députés des Églises qui composaient le colloque général ou le synode de ce canton-là. Je bénis en leur présence cinq mariages..... Le samedi 12, nous assemblâmes l'Église de Barre; le temps était à l'orage; il n'éclata pourtant qu'après la bénédiction; mais alors il tomba des torrents de pluie, mêlés du retentissement du tonnerre; chacun chercha un asile; en compagnie de trois prédicateurs et d'une vingtaine de personnes, nous en trouvâmes un sous un rocher où nous prîmes une médiocre réfection. La pluie ayant un peu discontinué, nous nous mîmes en marche, ayant plus de quatre heures de chemin à faire ce jour-là. Mais pourquoi, direz-vous, s'exposer soi-même et exposer les autres à un temps si rigoureux? J'ai deux choses à répondre. La première, que dans le pays où nous étions, il arrive tous les jours ce qui eut lieu du temps d'Élie (I Rois, XVIII, 44), c'est que, pendant le temps le plus beau, naissent de petits nuages qui s'épaississent peu à peu et tombent en torrents d'eau; la seconde, que les fidèles qui composent les assemblées venant de trois ou quatre lieues de distance, il faut du temps pour les avertir; quand la réunion doit avoir lieu la nuit, il faut en donner l'avis pendant le jour; quand elle doit se tenir le jour, il faut prévenir la veille. Lorsque la commission se donne, le temps est beau; mais il arrive souvent qu'il se dérange avant qu'elle soit exécutée; il n'y a cependant plus moyen de reculer; les fidèles sont venus de loin, leur âme est affamée, et les prédications sont rares.

«Le 13, le temps s'étant éclairci, les Églises de Vébron, des Rousses et de Saint-André-de-Valborgne s'assemblèrent; c'était un dimanche; pendant l'administration de la sainte cène, on vint me dire que le curé de Vébron avait

annoncé en chaire qu'il se tenait ce jour-là une assemblée. Cet ecclésiastique, en effet, qui ne se croyait pas moins en droit de porter l'épée que les clefs, se mit à la tête d'un détachement et dirigea sa marche pour la surprendre et la dissiper. Mais, soit qu'il manquât de renseignements précis ou de courage, il s'en retourna du premier hameau sans rien faire. L'escapade de cet homme n'interrompit cependant pas notre exercice, qui se continua et s'acheva fort tranquillement.

« Partant de là, nous allâmes à Valleraugue, ensuite à Meyrueis, ou une compagnie de soldats, venant de Pradels, nous obligea de passer sans rien faire. Nous nous rendîmes à une assemblée convoquée sur la montagne de l'Aigoal; après l'exercice public, il s'y tint un synode composé de députés du haut Languedoc et des hautes Cévennes; ils s'assirent sur le gazon et mirent quatre choses en délibération: la première, de faire revenir François Roux[1] de Lausanne où il était allé perfectionner ses études; la seconde, de faire un dénombrement des protestants, conformément à la réquisition du ministre de l'ambassadeur de Hollande; la troisième, de célébrer un jeûne général; la quatrième fut mise sur le tapis à l'occasion d'un jeune homme qui s'était mêlé de prêcher, mais duquel les mœurs ne répondaient pas à la profession; aussi fut-il congédié.

« Le vendredi 18, dans la nuit, nous assemblâmes les Églises du Vigan, d'Aulas, de Molières et d'Aumessas; l'assemblée se composa de trois mille personnes environ; il faudrait bien des mesures pour la faire là autrement; là parurent grand nombre de gens distingués. Mais comme les fidèles du Vigan sortaient, Daudé, le subdélégué de cette ville, en ayant rencontré quelques-uns, leur dit des paroles peu convenables à son rang, qui ne les intimidèrent point; il est vrai qu'il ne fit pas d'autres démarches. Je vous l'avoue, je ne laissai pas de craindre pour cette

1. François Roux, de Cavairac, fut reçu proposant ou prédicateur par le synode provincial de 1721, sous la présidence de Corteis, ayant pour adjoint Rouvière et pour secrétaire Pierredon. Il était à Lausanne depuis 1728. A son retour, il se maria avec une demoiselle Vigne, de Milhaud. Son portrait et celui de sa femme se trouvent dans ce village.

assemblée; tout y fut néanmoins tranquille, et chacun se retira chez soi heureusement. Oh! que la protection divine est un asile assuré! Mille fois heureuse la société qui, en tout temps et dans les alarmes, y cherche son refuge!

«La nuit du samedi au dimanche 19, nous assemblâmes les Églises de Roquedur et de Saint-Laurent; le dimanche matin, celles de Ganges, de Sumène et de Saint-Hippolyte-du-Château. La pluie, qui nous avait quittés depuis quelques jours, revint et tomba avec force sur mon dos et sur celui de mes deux collègues: à cet orage succéda un temps très-beau qui nous décida à convoquer, pour le lendemain 20, les Églises de Quissac et de Cannes. Cette assemblée fut suivie d'une autre composée des Églises de Lézan et de Tornac. Mais vivement touchés des malheurs de ces fidèles que la pluie du 3 juin avait fait décamper sans entendre la prédication, nous résolûmes, tant pour les dédommager que pour satisfaire le désir empressé de plusieurs personnes qui n'avaient pu assister à nos autres assemblées, de leur accorder la consolation qu'une très-pressante faim de la Parole de Dieu nous demandait; c'est ce que nous fîmes dans la nuit du 26. — Le mardi suivant 29, j'assemblai les Églises d'Alais, de Saint-Paul-Lacoste et de Générargues, et le vendredi 3 juillet, celles de Peyrol, de Saumane, de Saint-Roman et de Moissac. Je réservai le dimanche pour réunir les Églises de Saint-Jean-du-Gard, de La Salle et d'Anduze. L'assemblée fut belle et nombreuse, le paysan s'y vit accompagné du noble et du bourgeois; si le calcul est juste, quatre pauses de psaume et tout le cantique onzième (qui en a trois) furent chantés pendant la communion, qui se fit pourtant très à la hâte, pressés que nous étions par les rayons ardents du soleil qui donnaient perpendiculairement sur nos têtes, et nous servant d'ailleurs d'une coutume qui, dans son usage, fait qu'un pasteur aidé par un ancien fait communier presque autant de personnes que s'ils étaient deux.

«Mais pourquoi, dira-t-on peut-être, des assemblées aussi nombreuses? N'en craint-on pas les conséquences? Il est des lieux où il serait bien difficile de les faire d'une autre manière. Le nombre des fidèles y est grand, le zèle empressé, la faim dévorante, les prédications rares, les pasteurs encore plus; on épie l'occasion, on s'en saisit et,

pour éviter le trop grand nombre, il faut que le pasteur se cache, qu'il use de stratagème, comme à la guerre; on le suit à la piste. — Il y avait huit jours que les fidèles de ces lieux étaient en mouvement pour épier cette dernière occasion; et l'économe du père de famille peut-il interdire aux enfants de la maison le pain sacré de la Parole? le pain qu'on lui demande non-seulement avec empressement, mais même avec larmes? Non, dira-t-on; mais alors il faudrait multiplier les assemblées; voilà qui est bien, mais où est le nombre suffisant de pasteurs pour le faire?

«Il est temps que j'achève le catalogue de mes assemblées; j'en vais faire la clôture par celle qui se tint le lundi 5 juillet dans la nuit, composée des Églises de Monoblet, de Sauve et de Durfort. Ces différentes assemblées, prises dans le total, pouvaient monter au delà de trois mille personnes. Dans toutes nous avons administré la sainte cène, dans aucune nous n'avons eu d'alarmes; dans presque toutes, nous avons reçu des gens à la paix de l'Église, parce que la sainte cène leur avait été interdite, soit pour avoir fait bénir leur mariage dans l'Église romaine, soit pour y avoir fait baptiser leurs enfants. Durant le cours de ma visite, j'ai béni environ quinze mariages et baptisé autant d'enfants; mais qu'il serait à souhaiter que le nombre en eût été plus grand, et qu'il est affligeant en même temps que tous n'aient pas le même zèle et le même courage, puisqu'il se trouve des gens assez lâches pour faire bénir leurs mariages et baptiser leurs enfants dans une Église où un morceau de pâte est adoré à la place du Créateur! Je vous l'avoue, cette indigne conduite en a découragé beaucoup. Invitez quelqu'un de nos amis à écrire sur la matière pour nous aider à bannir, s'il est possible, du milieu de nos Églises un si détestable et criminel usage.

«Vous ferai-je remarquer, pour la fin, que tant d'ouvrage demande beaucoup de forces? Ce serait peu que la prédication et l'administration de la sainte cène, s'il ne fallait pas, après avoir vaqué à ces fonctions, faire de longs trajets, et si, en arrivant, le pasteur pouvait prendre quelque repos; mais son apparition est attendue par mille personnes, dont chacune a un mot à lui dire, ou un cas de conscience à lui exposer. Quatre heures entières l'attendent ensuite pour le voir debout et bien occupé; il est

trop aimé, il est trop rare, pour trouver là la fin de son travail; il faut qu'il reçoive les compliments d'une foule de gens qui se jettent sur lui, qui lui baisent la main et qui s'informent de l'état de sa santé. »[1]

C'est ainsi que le pasteur du désert se vengea de ses accusateurs ; en terminant sa lettre, il put leur dire : « Dans l'espace de trente jours j'ai présidé trente-deux assemblées; j'ai administré les sacrements, j'ai parcouru au péril de ma vie cent lieues de pays montagneux. Voilà comment je perds mon temps à la chasse et auprès de ma chère Rachel ! »

Quand ces événements se passaient, les rênes de l'État étaient tombées, depuis deux ans, des mains de M. le Duc dans celles de Fleury.

VII.

L'évêque de Fréjus, devenu le cardinal de Fleury, n'avait désigné au roi M. le Duc que pour pouvoir, au moment favorable, prendre sa place; l'occasion s'étant présentée lors du renvoi ignominieux de l'infante d'Espagne, destinée au jeune Louis XV qui épousa Marie-Leczinska, fille de Stanislas, qui avait perdu le trône de Pologne, le duc de Bourbon fut remercié de ses services et alla finir ses jours dans son brillant et royal exil de Chantilly.

Quand Fleury arriva au pouvoir, il avait 73 ans; mais l'ambition, qui ne vieillit pas, le jeta dans le tourbillon des affaires, quand tout aurait dû l'inviter à la retraite. Ce prêtre arriva au poste de premier ministre avec le double avantage d'un caractère doux, modéré, qui lui concilia les esprits, et d'un âge qui calma les impatiences de ceux qui aspiraient à la suprématie dans l'État. Ce vieillard qui avait passé la plus grande partie de sa vie loin de la cour, avait pu, de sa résidence de Fréjus, se faire une juste idée des populations protestantes du Languedoc; il savait que les nouveaux convertis ne l'étaient que de nom, et que les persécutions étaient loin d'avoir atteint le but de leurs auteurs. Cela ne l'avait pas empêché de concourir avec Lavergne de Tressan à la rédaction de l'édit de 1724,

1. Manuscrits de Court. — Ch. Coquerel, t. Ier.

qui consacrait toutes les violences du passé et les aggravait par de nouvelles.

Une chose assez remarquable, mais que n'expliquent pas les raisons d'État! Fleury sacrifia la catholique Espagne à la protestante Angleterre, en confirmant Gibraltar à cette dernière puissance. Les protestants, en le voyant tendre la main à Walpole, chef du cabinet britannique, durent croire que des jours meilleurs allaient se lever pour eux; mais il était dans leur destinée d'être toujours abandonnés par ceux qu'une politique, sinon noble, du moins intéressée, devait porter à leur tendre la main.

Fleury n'était ni un père Lachaise ni un Letellier, mais il était faible; dès lors, ceux qui l'entouraient, devaient l'entraîner à des mesures de cruauté. Les jésuites et les jansénistes, prêts à tout moment à s'exterminer, se trouvaient unis, quand il s'agissait de l'extinction de l'hérésie, les premiers par haine instinctive, les seconds pour se faire pardonner à Rome leurs hardiesses théologiques. De plus, les parlements, qui avaient reconquis l'autorité qu'ils avaient perdue sous Louis XIV, conservaient, avec un soin jaloux, le dépôt des traditions de l'Église gallicane et savaient dans l'occasion résister énergiquement à Rome; mais plus ils déployaient de hauteur à son égard, plus ils se montraient impitoyables envers les protestants. Ses membres occupaient une haute position dans le royaume, la plupart étaient catholiques zélés, et, comme Louis XIV, ils ne comprenaient pas l'État sans l'unité politique et religieuse. Ils n'approuvaient pas cependant l'édit de 1724 dans toutes ses parties, et savaient parfois distinguer ce qui était de l'ordre civil de ce qui était de l'ordre religieux; mais les mêmes hommes qui résistaient au clergé, quand il s'agissait pour les protestants de leurs droits de citoyens, étaient aussi impitoyables que lui, quand ils étaient amenés devant eux à cause de leur foi. La première de leurs victimes fut un jeune pasteur du désert, Alexandre Roussel.

VIII.

Alexandre Roussel était né, vers 1701, à Uzès, d'une famille honorable; bercé au bruit de la fusillade, il grandit au milieu des périls sans cesse renaissants de la

terrible guerre des camisards; sa pieuse mère l'éleva dans la crainte de Dieu et le prépara aux rudes travaux du ministère auxquels, dès sa plus tendre enfance, il se sentit appelé à la vue de ces nombreuses potences toujours debout qui proclamaient la justice expéditive de Bâville. Roussel se prépara donc au pastorat en allant de maison en maison lire la Sainte Écriture et prier près du chevet des malades et des mourants; il avait 25 ans quand il se présenta pour être proposant. Antoine Court, qui ne voulait confier la direction des Églises qu'à des hommes instruits, fut touché de son zèle et de sa piété éclairée, et lui conféra l'imposition des mains. Le jeune ministre ne commença pas de nouveaux travaux, il continua les anciens, et pendant deux ans et demi il parcourut les Cévennes dans tous les sens, supportant le froid, la chaleur, la pluie, les privations, peu soucieux de sa vie, pourvu qu'il la dépensât au service de Celui qui l'avait appelé des ténèbres à sa merveilleuse lumière. Le 10 octobre 1728, un traître ayant désigné sa retraite, il fut arrêté à la côte d'Aulas et conduit devant Daudé, subdélégué du Vigan, auquel Bâville avait donné la charge de son père, tué par les camisards.

« Dans quels lieux avez-vous prêché ? lui demanda Daudé.

— Partout où j'ai trouvé quelque assemblée de chrétiens.

— Quel est votre domicile ?

— La voûte du ciel. »

Après son interrogatoire il fut renvoyé devant le successeur de Bâville, l'intendant Bernage de Saint-Maurice, qui le fit enfermer dans la citadelle de Montpellier, alors « la demeure des fidèles ».

La mère de Roussel, en apprenant l'arrestation de son fils, courut se jeter aux pieds de Charles-Emmanuel, duc d'Uzès, prince de Crussol, dont elle avait été la nourrice.

« Grâce ! grâce ! pour mon fils, s'écria-t-elle, que le lait dont je vous ai nourri sauve le sang de mon enfant ! »

Le duc, sans s'émouvoir, lui répondit durement : « Je ne puis rien pour lui, à moins qu'il n'abjure.

— Il ne le fera jamais, » répondit fièrement la huguenote.

Elle alla à Montpellier. Les portes de la prison de Roussel

s'ouvrirent devant ses larmes. En voyant le prisonnier, elle s'écria en sanglotant : « Il n'y a donc, mon cher enfant, aucun espoir! Prier Dieu est donc un crime irrémissible en France. »

Roussel, arrêtant des regards pleins de sérénité sur elle, lui dit : « Ne pleurez pas, ma mère, il m'est plus doux d'aller à la mort qu'à un festin; je soupire après la demeure des cieux. »

Le jeune martyr ne se démentit pas. A l'heure suprême, il honora, comme Brousson, la place du Peyrou de sa présence. Il y parut (30 novembre 1728) la corde au cou, la tête et les pieds nus, chantant l'hymne des miséricordes. Sa figure était calme et sereine; du haut de l'échafaud il jeta son pardon sur ceux qui prenaient plaisir à le voir mourir.

Le bourreau commença son terrible ministère. Pendant son supplice, Roussel eut un ravissement, et comme saint Étienne, il mourut en voyant les cieux ouverts.

Antoine Court alla consoler la mère du martyr; cette femme qui avait versé tant de larmes, avait trouvé sa consolation dans le creuset même de ses poignantes douleurs. Elle répondit : « Si mon fils eût témoigné quelque faiblesse, je ne m'en fusse jamais consolée; mais puisqu'il est mort constant et ferme dans la foi, toute ma douleur se change en actions de grâces pour bénir à jamais mon Dieu, qui m'a si puissamment consolée. »[1]

Le supplice du prédicant causa une impression profonde dans tout le Languedoc; les poëtes cévenols popularisèrent dans leurs vers « le souvenir du glorieux martyre d'Alexandre Roussel». Dans les longues soirées d'hiver sous le toit huguenot, pendant longtemps on se raconta la vie et la mort du jeune proposant, et sur un air du temps on chanta les complaintes qui furent faites sur lui et sur sa mère. La versification en est détestable, mais on sent qu'il n'a manqué à leur auteur que le génie poétique pour en faire des chefs-d'œuvre dignes de passer à la postérité. Cependant les strophes sont belles encore, malgré leur forme abrupte, tant on y sent palpiter la vie, les émotions,

1. Manuscrits de Court, n° 39. — Haag, France protestante. — Ant. Roussel. — Nap. Peyrat. — Ch. Coquerel.

les passions et les haines de cette époque. Celle qui est consacrée à Roussel se termine par une imprécation où le poëte s'élève à la sublime naïveté du Dante. Il s'adresse à celui qui, à prix d'argent, comme Judas, a vendu le sang du martyr et dont le nom est demeuré jusqu'ici inconnu.

Celui qui l'a vendu ne se découvre pas;
Mais un jour devant Dieu sera comme Judas.
Il a vendu Roussel, Judas vendit son maître;
Dedans un même rang tous deux on va les mettre.

Dis-moi donc d'où tu es, du Vigan ou d'Aulas?
Au jour du jugement ne trembleras-tu pas,
Quand tu te souviendras de cette perfidie,
Qu'au pauvre Roussel tu as coûté la vie?

Tu auras beau crier : Coteaux, tombez sur moi!
Montagnes et rochers, de grâce couvrez-moi!
Pour te cacher aux yeux de ce juge terrible;
Les coteaux à ta voix resteront insensibles.

Il faudra, malgré toi, subir un jugement,
Et aller, sur-le-champ, dans un lieu de tourments.
Vois le sort de Judas, toi son compatriote,
Vous serez tous les deux logés chez le même hôte.

Roussel eut l'honneur d'ouvrir la liste des martyrs de cette époque. Cependant, malgré les infractions que les pasteurs du désert se permettaient journellement contre l'édit de 1724, qui punissait de mort les prédicants, nous ne voyons pas, pendant quatre ans, une seule potence se dresser. Cela tenait à deux causes. La cour, d'un côté, ne voulait pas, par des rigueurs trop répétées, mécontenter l'Angleterre, son alliée; de l'autre, les protestants avaient inventé des cachettes qui mettaient leurs ministres à l'abri de la poursuite des dragons.

IX.

Le vieil esprit ligueur était cependant loin d'être éteint; de temps en temps, il se réveillait avec force et apprenait aux protestants qu'ils n'avaient à attendre du clergé ni pitié, ni compassion, et que la tombe même était impuissante contre sa haine.

Nous avons raconté dans cette histoire la mort d'Andelot,

dont les restes furent déposés, en 1569, à La Rochelle, dans la tour de la Chaîne. Dix ans après, le comte de Laval, son fils, les fit transporter à Nîmes, alors la métropole du protestantisme français, et lui éleva un tombeau dans la cour du bâtiment qui servait d'hôtel de ville, et qui devint, en 1699, la propriété des religieuses de Notre-Dame du Refuge, qui le transformèrent en couvent. Soit oubli, soit indifférence, elles respectèrent le tombeau du frère de Coligny; mais en 1729, à la suite d'une mission dirigée par les jésuites, dans laquelle ils déployèrent beaucoup de pompe et firent beaucoup de bruit, les religieuses s'imaginèrent que la pauvreté de leur monastère tenait à la présence des restes d'Andelot. Pendant la nuit, elles s'armèrent de croix et de chapelets, ouvrirent la tombe, en retirèrent le corps du brave capitaine huguenot, déchirèrent les toiles et les bandelettes qui l'enveloppaient, le brûlèrent et jetèrent ses os calcinés dans les fossés de la ville.

X.

Cet acte de vandalisme souleva l'indignation générale, et fut vainement dénoncé à l'autorité judiciaire. Les protestants devant ce déni de justice baissèrent la tête[1], et se consolèrent en commun en continuant leurs assemblées. Celle qu'ils tinrent en avril 1730, presque aux portes de Nîmes, fut remarquable par le nombre considérable des assistants. Une foule immense se pressait autour de la chaire, et puisait dans les paroles du prédicateur une nouvelle vie et de nouvelles forces. Le clergé s'alarma; devant ses craintes, le marquis de La Fare jugea convenable de demander à la cour la permission d'enlever aux protestants leurs livres et leurs armes; il l'obtint, et l'intendant Bernage, alors à Paris, fut chargé de se rendre à Nîmes pour la mettre à exécution. A peine arrivé, il se concerta avec d'Iverni, gouverneur de la ville, et dans la matinée du 6 juin 1730, leurs agents pénétrèrent dans les maisons. Le même jour, il écrivait à Orry: «Le succès au-

1. Menard, Histoire des évêques de Nîmes, t. Ier, p. 361. — Germain, Histoire de l'Église de Nîmes, t. II, p. 445. — Borrel, Biographie d'Antoine Court, p. 144. Toulouse, 1863.

rait été plus complet, c'est-à-dire qu'on aurait trouvé une plus grande quantité d'armes et de livres, si la crainte de ce châtiment, dont les nouveaux convertis ont eu déjà quelques exemples en d'autres endroits, ne les avait engagés depuis deux mois à prendre leurs précautions; mais on n'a pas laissé de leur enlever près de quatre-vingts armes de toute espèce, et environ quatre cents volumes de livres qui seront brûlés sur la place publique au premier jour de marché; ils en ont jeté pour le moins autant dans leurs puits, citernes ou cloaques, d'où ce qu'ils pourront retirer ne leur servira jamais d'aucun usage, et le principal objet de cette punition est l'impression qu'elle fera sûrement sur les esprits, qui paraissent très-consternés.»[1]

L'expédition de Bernage fut plus funeste aux protestants, que si l'intendant eût surpris deux ou trois de leurs assemblées et livré quelques-uns des assistants au bourreau et aux galères. En saisissant leurs Bibles, leurs catéchismes, leurs sermonnaires et leurs livres de prière, il leur enlevait leurs consolateurs et rendait difficile le culte domestique, qui suppléait, pour un grand nombre, à la rareté du culte public. Court ressentit vivement la grandeur de la perte. Sa tristesse s'accrut par la nouvelle inattendue de la mort de Saurin, le grand orateur du refuge, enlevé aux Églises dans toute la maturité et l'éclat de son talent.

XI.

Saurin, en prenant le chemin de l'exil, avait, pour nous servir des termes de l'Écriture sainte, secoué la poussière de ses souliers contre son ingrate patrie, qui s'enivrait du sang de ses frères; il lui avait dit un dernier et regrettable adieu; ses triomphes étaient, pour son cœur ulcéré, une amertume; ses défaites, des joies; sans le justifier, nous le comprenons, quand du haut de sa chaire, après nos désastres de Ramillies et de Hochstett, il trace, de main de maître, le portrait de Louis XIV. «Je le vois, s'écrie-t-il dans son célèbre discours des *Profondeurs divines*, d'abord égalant, que dis-je, surpassant les plus célèbres potentats,

1. Borrel, Biographie de Court, p. 148.

parvenus à un point d'élévation qui fait l'étonnement du monde universel, nombreux dans sa famille, victorieux dans ses armées, étendu dans ses limites; je vois des places conquises, des batailles gagnées, tous les coups que l'on porte à son trône ne servant qu'à l'affermir; je vois une cour idolâtre, qui l'élève au-dessus des hommes, au-dessus des héros, et qui l'égale à Dieu même; je vois toutes les parties de l'univers inondées de ses troupes, nos frontières menacées, la religion qui chancelle et le monde protestant au terme de sa ruine. A la vue de ces orages, je n'attends plus que le dernier coup qui va renverser l'Église, et je m'écrie : O nacelle battue de la tempête, vas-tu être engloutie dans les flots?

« Voici la divinité qui découvre le bras de sa sainteté, qui sort du sein du chaos, qui nous confond par les miracles de son amour, après nous avoir confondus par les ténèbres de sa providence. Voici dans l'espace de deux campagnes plus de cent mille ennemis, ou ensevelis dans les ondes, ou emportés par l'épée de nos soldats, ou foulés aux pieds de nos chevaux, ou accablés de nos chaînes. Voici des provinces entières soumises à notre obéissance; voici nos généreux guerriers couverts des plus beaux lauriers qui eussent jamais frappé notre vue. Voilà cette puissance fatale qui était montée jusqu'au ciel : la voici qui chancelle et qui tombe... Mes frères, que ces événements nous rendent sages. Ne jugeons pas de la conduite de Dieu par nos idées, et apprenons à respecter les profondeurs de sa providence. »

XII.

Si le grand orateur oublie qu'il est Français, il oublie rarement qu'il est chrétien. Dans son discours du premier jour de l'année 1710, après avoir remercié les Hollandais de leur noble et fraternelle hospitalité et les avoir félicités de la paix qui a succédé à la plus sanglante des guerres, il s'arrête un moment, puis il continue : « Nos vœux sont-ils épuisés? hélas! dans ce jour de joie, oublierons-nous nos douleurs? Heureux habitants de ces provinces, importunés tant de fois du récit de nos misères, nous nous réjouissons de votre prospérité, refuseriez-vous votre compassion

à notre douleur? Et vous, *tisons retirés du feu*, tristes et vénérables débris de nos malheureuses Églises, mes chers frères, que les malheurs du temps jetèrent sur ces bords, oublierons-nous les malheureux restes de nous-mêmes? Gémissements de captifs, sacrificateurs sanglotants, vierges dolentes, fêtes solennelles interrompues, chemins de Sion couverts de deuil, apostats, martyrs, sanglants objets, tristes complaintes, émouvez tout cet auditoire! Jérusalem, si je t'oublie, que ma droite s'oublie elle-même, que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens de toi, si je ne fais de toi le principal sujet de ma joie! Jérusalem, que la paix soit dans tes murs et la prospérité dans tes palais! (Psaume CXXXVII, v. 3 et 6.) Pour l'amour de mes frères et de mes amis, je prierai pour ta paix. (Psaume CXXII, v. 7 et 8.) Dieu veuille être touché, sinon de l'ardeur de nos vœux, du moins de l'excès de nos misères; sinon des malheurs de notre fortune, du moins de la désolation de ses sanctuaires; sinon de ces corps que nous traînons par tout l'univers, du moins de ces âmes qu'on nous enlève! »

L'orateur s'arrête de nouveau; l'auditoire, suspendu à ses lèvres, s'attend à un cri de colère et de malédiction contre le prince qui depuis tant d'années traque ses infortunés sujets dissidents comme des bêtes fauves; n'est-ce pas le moment de demander à Dieu de faire tomber le feu de sa colère contre l'exterminateur de son peuple? L'heure de la justice n'a-t-elle pas sonné pour lui, comme elle sonna autrefois pour Achab? Chacun s'y attendait; mais la charité arrête la malédiction sur ses lèvres frémissantes et l'orateur en fait descendre des paroles de pardon et la prière la plus sublime qu'un proscrit fit jamais pour son persécuteur : «Et toi prince redoutable, s'écria l'illustre exilé, que j'honorais jadis comme mon roi, et que je respecte encore comme le fléau du Seigneur, tu auras aussi part à mes vœux. Ces provinces que tu menaces, mais que le bras de l'Éternel soutient, ces climats que tu peuples de fugitifs, mais de fugitifs que la charité anime, ces murs qui renferment mille martyrs que tu as faits, mais que la foi rend triomphants, retentiront encore de bénédictions en ta faveur. Dieu veuille faire tomber le bandeau fatal qui cache la vérité à ta vue! Dieu veuille

faire oublier ces fleuves de sang dont tu as couvert la terre, et que ton règne a vu répandre! Dieu veuille effacer de son livre les maux que tu nous as faits et, en récompense de ceux qui les ont soufferts, pardonner à ceux qui les ont fait souffrir! Dieu veuille qu'après avoir été pour nous, pour l'Église, le ministre de ses jugements, tu sois le dispensateur de ses grâces et le ministre de ses miséricordes! »

A l'ouïe de ces paroles, l'auditoire se sentit profondément ému, et plus d'un exilé fit monter, vers Dieu, une prière muette et fervente pour le monarque persécuteur.

XIII.

Saurin, plein de sympathie pour les exilés qu'il glorifie en disant qu'ils n'ont emporté « que leur vie pour butin », se montre sans pitié pour ceux de ses coreligionnaires de France connus dans l'histoire sous le nom de nouveaux convertis; il les appelle dédaigneusement des *temporiseurs* et les accuse de trafiquer de la vérité. « Où est, s'écria-t-il un jour du haut de sa chaire, la famille de nos exilés qui ne puisse s'appliquer ces paroles d'un prophète : Ma chair est en Babylone, mon sang est parmi les habitants de la Chaldée? (Jér., XLI, 35.) Ah! honte de la réformation! ah! souvenir digne d'ouvrir une source éternelle de larmes! Rome qui nous insultes et nous braves, ne prétends pas nous confondre, en nous montrant ces galères que tu remplis de nos forçats, dont tu aggraves les peines par le bâton sous lequel tu les abats, par les chaînes dont tu les accables, par le vinaigre que tu répands sur leurs plaies! Ne prétends pas nous confondre en nous montrant ces cachots noirs, non accessibles à la lumière et dont tu augmentes l'horreur, en laissant les corps morts avec les corps vivants; mais lieux changés en lieux de délices par les influences de la grâce que Dieu verse dans l'âme des prisonniers et par les cantiques d'allégresse qu'ils ne cessent de faire retentir à sa gloire. Ne prétends pas nous confondre en nous montrant ces maisons ruinées, ces familles dispersées et ces troupes fugitives par tous les lieux de l'univers; ces objets sont notre gloire, et tu fais notre éloge en nous insultant! Veux-tu nous couvrir de

confusion? Montre, montre-nous les âmes que tu nous as enlevées; reproche-nous, non que tu as extirpé l'hérésie, mais que tu as fait renier la religion; non que tu as fait des martyrs, mais que tu as fait des déserteurs de la vérité.»

Saurin, en se donnant une seconde patrie, s'était, nous l'avons dit, complétement détaché de la France; à ses yeux sa terre natale était un sol maudit de Dieu et arrosé du sang des saints; aussi chaque fois qu'une nouvelle persécution provoquait une nouvelle émigration, il eût désiré qu'elle eût amené dans les États protestants le dernier de ses frères. Heureusement ses vœux ne furent pas exaucés.

XIV.

Les succès de Saurin devinrent, pour lui, une source de chagrins qui jetèrent un voile de tristesse sur les dernières années de sa brillante carrière, il eut des envieux. Parmi ceux que sa renommée troublait, il faut placer au premier rang, Armand de la Chapelle. Ce jeune homme qui désirait, pour lui, la place où Saurin s'était élevé par son génie, se mit à la tête d'une meute d'envieux qui, dans son impuissance d'attaquer en lui le prédicateur, se jeta avec un acharnement incroyable sur le théologien. — Saurin fut, tour à tour, accusé de scepticisme et de relâchement à l'égard du mensonge; il se défendit et blessa ses envieux par le calme dédaigneux avec lequel il le fit; leur rage se trahit par d'odieux pamphlets; l'un d'eux, foulant aux pieds toute pudeur, fit, dans une parodie du troisième chapitre de l'Apocalypse, le portrait suivant du grand orateur : «Écris aussi au prédicateur des États de la Haye, et dis: Je connais ton train, c'est que tu as le bruit de vivre et tu es mort; tu affectes un zèle extraordinaire, quand tu annonces ma parole, mais tu n'en crois rien; tu cries contre l'impureté et tu t'abandonnes à l'adultère et à la paillardise; je connais le nombre des femmes que tu as débauchées, et je sais tes menées; tu fais parade d'une grande charité, mais tu n'en as point; tu fulmines contre le bien mal acquis et tu gardes des successions que tu as volées; tu bois la flatterie comme le poisson boit

l'eau; tu es vindicatif, fourbe, orgueilleux et menteur; tu fais l'homme de bien et tu es plein de vices; si tu ne te repens, je viendrai vers toi comme le larron.»

Cet écrit retomba dans la boue d'où il était sorti; nous dirons cependant que Saurin explique, s'il ne la justifie pas, la haine de ses ennemis; il avait ce défaut qu'on aime chez soi et qu'on déteste chez les autres, l'orgueil. Possesseur à un éminent degré du beau don de la parole, de bonne heure il avait été encensé et n'avait pas compris que l'humilité élève le chrétien autant que l'orgueil l'abaisse; il fut donc puni par où il avait péché; mais il retira de la haine de ses ennemis plus de sanctification pour son âme qu'il n'avait retiré de ses admirateurs de joie pour son cœur. Il regarda, au jour de son affliction, à Celui qui, toujours plein de compassion pour les affligés, recueille leurs larmes dans ses vaisseaux et ne leur montre jamais mieux son amour que lorsqu'il les courbe sous les coups de sa verge paternelle.

XV.

Un moment, Saurin crut voir la fin des attaques dont il était l'objet, quand, tout à coup, plus vive que jamais, la querelle se raviva. Les pasteurs Huet et Chaix joignirent leurs efforts à ceux d'Armand de la Chapelle et obtinrent, à force d'intrigues, que l'opinion de Saurin sur le mensonge fût déférée à un synode, qui se réunit à la Haye (1730)[1]. Abreuvé de chagrin, l'orateur tomba dangereusement malade d'une inflammation à la gorge; ses ennemis ne respectèrent pas même son lit de mort: «MM. Chiou et Chaix, nous raconte un témoin oculaire, étant venus, vers le 30 décembre, voir M. Saurin, qui les en avait fait prier, lui demandèrent s'il voudrait bien voir MM. Huet et de la Chapelle. Il répondit: «Très-volontiers.» M. de la Chapelle lui fit un compliment convenable à son état, disant qu'il avait eu depuis longtemps envie de le voir et qu'il était fâché de le trouver si mal. M. Saurin lui répondit qu'il le remerciait, qu'il priait Dieu de bénir leur minis-

1. Le 22 juillet 1730, le synode condamna la doctrine de Saurin et ordonna la suppression du livre qui la contenait.

tère à tous, qu'il avait bien des grâces à rendre à Dieu des consolations qu'il ressentait, qu'il avait fait sa paix avec Dieu et qu'il mourait content. Sur quoi M. Huet lui dit que cela ne suffisait pas, qu'il fallait examiner sa conscience. «Je l'ai fait,» répondit le malade. L'autre répliqua: «Il faut réparer les offenses que vous avez faites à vos frères. — Je n'en ai point fait,» répondit M. Saurin. «Ce n'est pas assez, reprit M. Huet, de n'en avoir pas fait. N'avez-vous pas fait faire un livre ou tenu la main quand on l'a fait (celui de Bruys)?» Le malade, qui avait déjà le râlement et qui approchait de l'agonie, répondit pourtant avec force: «M. Huet, je ne l'ai pas fait, ni directement ni indirectement. — Mais, répondit l'autre, il y a cependant des présomptions. — Je n'ai jamais donné aucun mémoire, répliqua M. Saurin, Dieu m'en est témoin; ce Dieu devant lequel je vais comparaître, est mon témoin que je n'ai jamais fait ni fait faire ce dont on m'accuse et que ce que j'ai déclaré là-dessus est la pure vérité.» Huet ne se tint pas pour satisfait d'une protestation aussi solennelle; mais Chiou et Chaix, révoltés eux-mêmes de l'impertinence de leur jeune confrère, coupèrent court à cet interrogatoire plus qu'offensant par ces mots: «C'est assez, cela nous suffit. — Eh bien, reprit Huet, supposant la vérité de ce que vous dites, je vous souhaite la grâce de Dieu et je vous pardonne.» Il sortit en même temps avec une brusquerie proportionnée au reste de la scène, qui ne peut pas être bien dépeinte.»

Quelques heures après cette scène scandaleuse, le mourant remit paisiblement son âme à Dieu.

XVI.

Ainsi se termina la vie du plus grand orateur du refuge; il ne lui manqua, pour égaler Bossuet, que de vivre sous le ciel de sa patrie, au contact des grandes célébrités littéraires du siècle de Louis XIV; son style y eût gagné en élégance et en précision. Enfant de la nature, plus que de l'art et des fortes études, il porta la peine de son origine; mais tel qu'il est, il demeurera l'une des plus belles gloires oratoires de la France, et le temps qui jette dans l'oubli tout ce qui n'est pas digne de passer à la postérité,

lui a déjà marqué sa place à côté des Bourdaloue, des Bossuet et des Massillon.

Malgré son orgueil, Saurin demeure un beau et noble caractère; il avait une nature généreuse; il n'était ni haineux ni soupçonneux; étranger à tout esprit d'intrigue, il vivait retiré et solitaire, peu expansif, mais fidèle à ses amis, comme à la doctrine des réformateurs, dont il fut le dernier et le plus glorieux représentant. Il eût pu mourir riche, il mourut pauvre et ne laissa, pour héritage, que sa bibliothèque et un grand nom.

A part ses ennemis, qui le poursuivirent, même après sa mort, les Églises de Hollande et de France le pleurèrent et la Haye lui fit de magnifiques funérailles; ses restes furent portés, le 5 janvier 1731, en grande pompe, dans le temple où pendant vingt-cinq ans il avait instruit, édifié et charmé ses nombreux auditeurs; un grand nombre d'épitaphes, suivant l'usage du temps, furent faites en son honneur; nous ne citerons que celle-ci :

Saurin n'est plus! Par lui l'éloquence chrétienne
Brisait, attendrissait, désarmait tous les cœurs.
Il prêchait comme Paul, il mourut comme Étienne,
Sans fiel, en pardonnant à ses persécuteurs.[1]

Saurin, avant de reposer dans la tombe, y avait vu descendre presque tous ses illustres compagnons d'exil, les Ancillon, les Beausobre, les Basnage, les Dubosc, les Claude, les Jurieu, les Schomberg, tous ceux qu'une politique aussi cruelle qu'inintelligente ravissait à la mère-patrie, qu'elle frappait au cœur en les privant de leur science, de leurs talents et de leurs vertus.

XVII.

Court, que la mort de Saurin avait plongé dans la tristesse, ne tarda pas à penser qu'elle pourrait être dans les desseins de Dieu, puisque l'illustre mort avait toujours blâmé ceux de ses coreligionnaires qui étaient demeurés dans leur patrie, et n'avait pas craint de les flétrir, en les appelant des «temporiseurs», qui n'écoutaient pas la voix du Saint-Esprit, quand Il leur disait : «Sortez, mon

1. Haag, France protestante, art. *Saurin.*

peuple, de Babylone et ne participez pas à ses iniquités. » — « Maintenant que Saurin est mort, se dit Court, il ne pourra plus empêcher les pasteurs exilés de venir évangéliser leurs pauvres frères de France, et dans l'appel que je leur adresserai, je serai plus heureux que je ne l'ai été; » il en fit de nouveaux, plus pressants encore que les premiers : ils furent vains ; indigné de leur lâcheté, il disait avec dédain : « Ils n'ont pas de vocation pour le martyre! »

Abandonné de ceux qui auraient dû venir partager les périls de son noble apostolat, Court sentit de plus en plus la nécessité de mener à bonne fin son projet de fonder un séminaire pour y former des pasteurs. Ce projet n'était pas nouveau ; depuis plus de dix ans sa réalisation lui paraissait une impérieuse nécessité ; il était devenu son idée fixe. Écoutons-le lui-même :

« Une chose essentielle manquait, c'étaient des prédicateurs ; un seul de tous ceux qui existaient alors pouvait me seconder, et il le fit efficacement ; il s'appelait Corteis. Il ne s'était point trouvé à la première assemblée synodale que j'avais convoquée, parce qu'il était alors auprès de sa femme dans les pays étrangers. A son retour, il n'approuva pas seulement ce que j'avais fait, il entra aussi dans toutes les vues que je me proposais pour l'avenir, et il fit tout ce qui était en son pouvoir pour les faire réussir. Tous les autres prédicateurs étaient des gens d'un certain âge et peu capables. Celui de tous qui pouvait nous donner quelque espérance, nous fut enlevé en 1717, et il souffrit le martyre, à Alais, en janvier 1718.[1]

« C'est alors que mes vues se tournèrent de tous côtés, pour déterrer des jeunes gens qui voulussent se prêter aux vues que je proposais. J'en tirai de la charrue, des boutiques des artisans, de celles des marchands et de derrière les bancs des procureurs. Il y en avait qui ne savaient pas même lire, et à qui je servis tout ensemble de maître d'école et de catéchiste pour les instruire dans la religion. En leur apprenant celle-ci, je les formais en même temps à la prédication. Plusieurs, dans la suite, furent faits ministres et servirent utilement les Églises.

« Mais le nombre était peu considérable, et la moisson

1. Arnaud.

devenait tous les jours plus abondante. Ce fut à cette époque que je commençai d'écrire dans les pays étrangers pour leur demander des ministres. Ce fut dans ce dessein que j'écrivis à Londres, en Hollande, en Suisse et à Genève ; mes lettres étaient des plus pressantes et contenaient les tableaux les plus propres à émouvoir. Combien ne cherchais-je pas à les exciter à la jalousie et à faire naître, chez eux, une salutaire confusion, en leur représentant des cardeurs de laine, des tailleurs d'habits, des garçons de boutique, des jeunes gens sans étude, qui remplissaient l'œuvre à laquelle ils avaient été appelés eux-mêmes et qui vérifiaient à la lettre ces paroles de l'Évangile : *Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes parleront.* Mais toutes mes semonces furent inutiles; elles n'engagèrent pas même un pasteur à rentrer dans le royaume. C'eût été *augmenter les dangers du troupeau !* La grande raison était qu'on ne se sentait pas de vocation pour le martyre, et le martyre, dans cette périlleuse mission, était comme inévitable.

« Après cela, quel parti restait à mon zèle? Je n'en vis pas d'autre que celui de l'établissement d'un séminaire, où les jeunes gens en qui je trouverais le plus de bonne volonté pour se consacrer au salut de leurs frères, pussent être envoyés pour y acquérir les lumières et les connaissances nécessaires, et s'y mettre en état de servir ensuite les Églises avec fruit. Mais il fallait, pour cela, des secours, et les Églises n'étaient pas en état, elles-mêmes, de les fournir. Comment l'auraient-elles pu? Elles, qui jusqu'alors n'avaient pas même pu assigner des émoluments à ceux qui sacrifiaient, tous les jours, leur vie pour elles, et qui, lorsqu'elles commencèrent à le faire, ne purent porter ces émoluments, ainsi que je le réglai moi-même dans un synode, qu'à environ 3 liv. sterl. par an pour chacun.

« Il fallait donc chercher ailleurs des secours; mais où les trouver, si ce n'est parmi les puissances de notre communion? C'est aussi de ce côté-là que je portai toutes mes vues, et ce fut alors que je commençai à travailler à les intéresser à cette bonne œuvre. Je le fis en écrivant à des personnes que je savais être remplies de zèle et en crédit auprès desdites puissances. C'est en particulier ce que je fis en 1720, en me donnant l'honneur d'écrire à milord

Wake, cet illustre primat, si digne d'avoir été le prédécesseur de celui qui occupe aujourd'hui avec tant de gloire le même siége épiscopal.

« Après avoir commencé à donner à cet illustre prélat une idée courte de la manière merveilleuse dont Dieu avait commencé à réparer les brèches que la violence, l'apostasie et le défaut de zèle, le fanatisme, le relâchement, avaient faites à son Église en France; après lui avoir parlé du rétablissement de la discipline, des consistoires, des synodes, du nombre des Églises qui étaient déjà formées, du petit nombre d'ouvriers qu'elles avaient pour les desservir, de l'abondance de la moisson, et de la nécessité d'avoir des missionnaires, je le conjurais d'en entretenir Sa Majesté Britannique et de porter cet auguste prince à honorer de sa protection royale et des riches effets de sa munificence, ces Églises qui renaissaient de leurs cendres. Le prélat fut touché du contenu de ma lettre. Il eut la bonté de parler au roi, qui en fut touché aussi, et qui promit de s'intéresser en leur faveur. »[1]

Les efforts de Court furent enfin couronnés d'un plein succès. Quelques dons arrivés de l'étranger, joints aux sacrifices que les Églises s'imposèrent, formèrent un petit capital, qui fut la première assise du séminaire de Lausanne, dont la fondation fut décidée le 15 mai 1729, date mémorable dans l'histoire du protestantisme français. Ce jour-là, sur une terre étrangère, les réformés ressuscitèrent l'œuvre que le clergé croyait avoir éteinte sous les ruines des écoles de théologie de Sedan, de Nîmes, de Saumur et de Montauban.

XVIII.

Les Églises, consultées sur le choix d'un directeur, se montrèrent intelligentes et reconnaissantes, en désignant d'une voix unanime Antoine Court, qui accepta, au moment même où, à la suite de deux assemblées surprises, l'une à Lunel et l'autre près Nîmes, sa tête avait été mise au prix de 10,000 livres par l'intendant Bernage. Avant de

1. Mss. des arbitres, par Court, p. 3 et 4. — Mss. P. R. — Ch. Coquerel, t. Ier, p. 193-194.

quitter le champ de ses travaux, le pasteur du désert voulut assister au synode provincial des Cévennes, qui, entre autres mesures disciplinaires, prescrivit « que l'un des jeûnes solennels célébrés en France, le serait le même jour désigné par les Églises suisses pour la célébration de l'un des leurs, afin de resserrer les liens nouveaux qui allaient unir les Églises du royaume avec celles du pays où le séminaire venait d'être fondé ; le synode arrêta aussi d'écrire une lettre circulaire aux protestants qui vivaient sous la croix, pour leur rappeler l'obligation que leur état de persécution leur imposait, de se rendre dans toutes les assemblées de piété indistinctement, toutes les fois que la Providence leur en fournirait l'occasion, sous peine d'être déclarés lâches, timides et tièdes, et séparés de l'Église du Seigneur par l'excommunication. »[1]

Il semble que la simple prudence aurait dû dicter un ordre contraire aux membres du synode, et cependant, ce que dans nos jours de tiédeur spirituelle nous regarderions comme une haute imprudence, fut un acte de sagesse dicté par l'expérience, qui avait appris à Court et à ses collègues que la privation du culte avait été plus fatale aux protestants que la persécution la plus violente, parce qu'elle les avait familiarisés avec la dissimulation et leur avait ôté la force de confesser hardiment leur Sauveur. Dans cette époque de leur histoire, les protestants se montrèrent grands, héroïques, et furent du nombre de ceux qui ont la sainte hardiesse de dire à un pouvoir fort, violent, inique : « Juge toi-même s'il est plus juste d'obéir aux hommes qu'à Dieu. »

Le malheur des temps, le prophétisme surtout, avaient relâché les liens de la discipline. Le synode général s'appliqua à les resserrer; il voulut que tout protestant se conduisît extérieurement en chrétien et se distinguât du monde par une conduite exemplaire; il lança l'excommunication contre ceux qui se livraient aux plaisirs de la danse. « Quand l'Église pleure, disait-il, ses membres ne doivent pas se réjouir. » Avant de se séparer, il désigna un pasteur, qu'il chargea de visiter les Églises, afin d'y rétablir la discipline. C'est ainsi que le protestantisme se retrem-

1. Borrel, Biographie de Court, p. 157.

pait dans les larmes, et puisait, sous la croix, les forces qui lui étaient nécessaires pour traverser les temps orageux qui se préparaient.[1]

XIX.

Les mesures prises par l'assemblée du Languedoc, et par celles qui suivirent, ne furent pas cependant accueillies partout avec la même faveur; les protestants des contrées qui n'avaient pas souffert comme celle des Cévennes, trouvaient que leurs frères du Languedoc avaient plus de dévouement que de prudence; ils leur transmettaient leurs observations et leurs critiques; ils étaient, surtout, froissés de l'initiative des Cévenols, qui, dans leur zèle, oubliaient qu'une parfaite égalité doit régner dans les Églises, parce qu'il leur arrivait de parler en maîtres. C'est ainsi que de petites et mesquines jalousies se faisaient jour dans les assemblées synodales, qui, malgré les misères inhérentes à notre pauvre nature, devenaient le lierre enveloppant de ses mille bras l'édifice de la Réforme pour l'empêcher de tomber en ruine.

Les hommes pieux et sensés, qui comprenaient que l'union fait la force, savaient excuser les Églises du Languedoc et leur pardonnaient leur initiative en souvenir de leurs longues souffrances et de leurs glorieux martyrs. En compulsant les monuments écrits de cette époque héroïque si oubliée de nos jours, malgré les brillants et consciencieux travaux de MM. N. Peyrat et Charles Coquerel, nous y retrouvons des traces vivantes de cette soumission profonde que les protestants avaient toujours professée pour l'autorité civile. Dans un synode provincial du Bas-Languedoc, les membres de l'assemblée prononcèrent l'excommunication majeure contre ceux de leurs coreligionnaires qui se dispenseraient de payer le tribut au roi, feraient ou autoriseraient la contrebande; mais ces mêmes hommes, qui rendent à César ce qui est à César, déclarent nulle et de nul effet sa défense d'introduire dans le royaume des livres de religion, «attendu,

1. Synode des Cévennes. — Mss. Rab. Saint-Étienne. — Ch. Coquerel, t. Ier, p. 200.

disent-ils, que cela ne porte aucun préjudice au roi et à l'État. »

C'est ainsi que les tronçons épars du protestantisme se rejoignaient et tendaient à former un corps nouveau ; aussi, le spectacle le moins intéressant de cette époque n'est pas celui que nous présente cette Église sous la croix ; l'exil et la potence lui avaient enlevé ses pasteurs et ses prédicateurs, elle en cherche d'autres dans la boutique de l'ouvrier, dans la ferme du laboureur ; on avait démoli ses temples, elle célèbre son culte sous le feuillage des arbres séculaires et dans les cavernes; on avait supprimé ses nombreuses et célèbres écoles de théologie, elle fonde le séminaire de Lausanne ; ses synodes avaient été interdits, elle les rétablit, et renoue la chaîne de sa forte organisation, brisée brutalement par Louis XIV. Court est l'âme de cette œuvre, qui ne le cède en rien, en dévouement, en sagesse, en zèle, à celle des pères du célèbre synode du 28 mai 1559, qui de toutes les Églises formèrent cette belle Église réformée dont Court ramassa les précieux débris et devint le restaurateur.

XX.

Après un apostolat de seize ans, le pasteur du désert quitta la France et se retira à Lausanne, d'où il ne cessa de veiller sur ses frères et de se consacrer sans réserve à leur service. Absent, il fut au milieu d'eux par son esprit; leurs douleurs furent ses douleurs, leurs espérances ses espérances, leurs joies ses joies ; il ne se sépara pas d'eux pour se soustraire au martyre, mais pour mieux les servir. Peu d'hommes ont eu une vie plus remplie que la sienne ; sa volumineuse correspondance, ses écrits, ses mémoires, que nous avons parcourus, témoignent d'une activité peu commune. Il s'attachait surtout à pourvoir les Églises de pasteurs fidèles ; car il avait pu se convaincre que si les prédicants ignorants et fanatiques étaient leur ruine, la disette de bons conducteurs ne l'était pas moins ; il entendait des anciens lui dire : « Autrefois nous avions de nombreux communiants ; mais depuis que nous sommes privés de pasteurs et de la célébration des sacrements, nos fidèles tombent dans l'idolâtrie et le déréglement ; donnez-

nous, cher pasteur, un conducteur; c'est la plus grande charité que vous puissiez nous faire;» et de pareilles demandes lui arrivaient de tous les côtés, et quand il pouvait envoyer un ministre, on le recevait à bras ouverts, on le comblait de caresses[1]. Court était, nous l'avons dit, hardi, mais prudent; et cependant on le trouvait quelquefois téméraire quand il convoquait des assemblées; les reproches qui lui arrivaient de l'étranger auraient pu paralyser ses efforts, s'il eût été moins convaincu de leur nécessité; il défendit alors sa conduite avec une grande fermeté et démontra que le culte privé ne suffit pas; il flétrit la fausse prudence et chercha l'apologie de sa conduite dans celle des apôtres et des premiers chrétiens, qui s'assemblaient malgré les édits des puissants de la terre: «Si le prince, disait-il dans un mémoire justificatif, avait le droit d'empêcher les assemblées, Néron et Domitien auraient empiété sur les droits de Dieu, qui n'a pas établi les princes pour contredire son règne, mais pour l'affermir.»[2]

Son instinct ne le trompa pas; il vit bien et vit juste, et ne fut jeté ni hors des sentiers de la prudence par les zélés, ni dans ceux de la faiblesse par les modérés.

Sévère pour lui-même, il l'était pour les autres; tout acte d'hypocrisie ou de reniement trouvait en lui un Élie. Aux pères qui abandonnaient leurs enfants aux prêtres, pour se soustraire aux amendes auxquelles ils étaient condamnés, il disait: «Un jour, vos enfants s'élèveront en jugement contre vous; ils vous accableront de leurs reproches; ils vous crieront à la face du ciel et de la terre, en présence de Dieu, des saints et des anges, que vous êtes la cause de leur perte, que ce sont vos lâchetés, vos perfidies, votre indifférence pour leur salut, votre attachement pour les biens du monde, qui les ont précipités dans l'erreur et le mal; ils maudiront le ventre qui les a portés et les mamelles qui les ont allaités.»[3]

La sévérité de Court ne tenait pas à son caractère, mais à l'idée qu'il se faisait de la sainteté du chrétien; il voulait

1. Mss. de Court, t. IX, nº 17, p. 65.

2. Mss. de Court. — Récit et mémoire sur les assemblées, A, nº 17, p. 65.

3. Mss. de Court, L. D. C., t. III, 1726 à 1731.

qu'il marchât de pied droit dans les sentiers austères de la vérité. S'en écarter, ou même en avoir l'idée, constituait un crime à ses yeux. Il apprend un jour qu'une dame noble, Mme de Saint-Mamet, est sollicitée de quitter sa religion. Après lui avoir tracé le portrait de la croyance qu'elle paraissait disposée à abandonner et de celle qu'on voulait lui faire embrasser : « Tremblez, Madame, lui écrit-il, à la méditation des sentences formidables du Seigneur sur les renégats; qu'une religieuse crainte vous retienne dans une religion qui, toute douce qu'elle est, menace pourtant des jugements les plus sévères l'infidélité et l'imposture. Fixez les yeux sur vos généreux ancêtres; souvenez-vous de votre origine; ne craindrez-vous pas de démentir le beau sang qui coule dans vos veines? seriez-vous née pour être la honte d'une des plus belles familles? auriez-vous assez peu de grandeur d'âme, passez-moi cette expression, pour sortir de ce qu'il y a de plus pur parmi les réformés? seriez-vous aujourd'hui capable d'abandonner la foi de vos ancêtres et croire qu'ils sont damnés, puisqu'il vous faudrait le croire, si vous aviez le malheur de succomber? » [1]

Autant le pasteur du désert déployait de sévérité à l'égard de ceux qui ne marchaient pas de pied droit, autant son cœur débordait de charité et de tendre compassion à l'égard de ceux qui, fidèles, pleuraient sous la croix. A une dame, à laquelle on avait enlevé sa fille pour la mettre dans un couvent, il écrivait : « Quel coup! quel coup! quelle plaie! je ne doute pas, Madame, que vous ne sentiez la douleur, et que, dans l'amertume de votre âme, vous ne laissiez exhaler cette triste plainte : « Jamais il n'y a eu d'affliction semblable à celle qui m'a été faite! »

« Quelque grande que soit votre douleur, elle n'est pas sans consolation; il y a encore du baume en Galaad pour vous; Dieu frappe, mais pour bénir; il abat, mais pour relever; priez pour votre enfant, afin qu'elle résiste aux assauts qui lui seront livrés; Dieu ne refuse jamais d'exaucer les prières. » [2]

Court ne comprenait pas que les fidèles pussent se ré-

1. Mss. de Court, L. D. C., t. II, 1724 à 1726, n° 7, p. 99.
2. Mss. de Court, L. D. C., t. II, 1721 à 1726.

jouir quand l'Église était dans le deuil. A l'occasion d'une demoiselle qui avait assisté à une comédie, il écrivait : « Est-ce bien vrai qu'elle a assisté à un spectacle public? L'aurait-elle fait dans ces temps aussi fâcheux, aussi licencieux que celui où la Providence nous fait vivre? Aurait-elle insulté, de cette manière, les souffrances de nos confesseurs et les cendres de nos ancêtres? Aurait-elle fait cette injure à notre Église affligée? Ah! si cela est, que le ciel s'en étonne, que la terre en frémisse! »[1]

Rien n'est plus intéressant que d'étudier Court dans sa correspondance et les écrits tracés de sa main; il vit là de sa vraie vie; on croit le voir, l'entendre, et on s'attache à ce grand mort, qui personnifie, en lui, l'une des époques les plus douloureuses et les plus belles du protestantisme français. On l'aime, parce qu'il est un fidèle huguenot; on l'admire, parce qu'il est un grand caractère; c'est l'homme complet, le sage architecte, qui, après avoir choisi de bons fondements et posé le couronnement de l'édifice, s'occupe de l'ornementation intérieure. Sur une feuille détachée de ses mémoires, nous avons trouvé écrit de sa propre main le programme de l'examen d'un pasteur du désert, appelé à être interrogé sur les matières suivantes :

1° La divinité des Saintes Écritures ;
2° Leur nécessité ;
3° L'existence de Dieu ;
4° La Trinité ;
5° La Providence ;
6° La divinité de Jésus-Christ ;
7° Des deux natures de Jésus-Christ ;
8° De la mort et de la résurrection ;
9° De l'Église ; qu'est-ce que l'Église?
10° Ses marques ;
11° Des assemblées.[2]

Ce programme prouve surabondamment, qu'à cette époque, la foi traditionnelle des Églises réformées n'était pas mise en question, et qu'un pasteur qui eût osé nier l'autorité des Saintes Écritures et la divinité éternelle du Fils de Dieu eût été un objet d'étonnement et de scandale.

1. Mss. de Court, L. D. C., t. II, 1724 à 1725, n° 17, p. 345.
2. Mss. de Court, L. D. C., t. II, 1724 à 1725, n° 17, p. 155.

Court flétrissait tout compromis avec la conscience, censurait vivement ceux de ses coreligionnaires qui faisaient bénir leur mariage par un prêtre et les tenait pour indignes de porter le nom de chrétien. A un jeune homme, qui lui faisait connaître ses perplexités, il écrivait : «Votre position est difficile; mais revenez à Dieu et n'allez pas vous jeter aux pieds d'un prêtre; demandez, malgré tous les dangers que vous courez, la bénédiction de votre pasteur, ou bien, sortez de France.»[1]

Les riches n'imposaient pas à Court; à ses yeux, la règle existait pour eux, comme pour les pauvres; il les réprimandait vertement quand ils donnaient pour excuse d'assister aux assemblées le péril qu'ils encourraient. «Un paysan, écrivait-il à un gentilhomme, ne risque rien, dites-vous, en assistant à une assemblée, tandis que vous, vous exposez votre bien; mais pour un paysan, ajoute-t-il, son bien, tout petit qu'il est, est aussi précieux que celui du riche. Vous dites que vous voulez être fidèle au roi, qui défend les assemblées; eh bien! si j'étais roi, je me défierais de votre fidélité, puisque vous êtes si peu fidèle au Dieu du ciel.»[2]

XXI.

Esprit essentiellement pratique, Antoine Court s'occupa activement de l'établissement d'une bourse publique, destinée à secourir les pauvres et les galériens, à payer les amendes auxquelles ceux qui avaient assisté aux assemblées étaient condamnés, et à entretenir les pasteurs. Dans le mémoire qu'il rédigea il fit ressortir avec beaucoup de force la nécessité, où sont les chrétiens, de s'entr'aider, et quand il aborda la question de l'entretien des pasteurs, il fit ressortir la grandeur de leur ministère par la grandeur du prix de l'âme. «Vous vous tromperiez, disait-il en s'adressant à ses frères, si, quand je vous parle de l'entretien des ministres, vous prétendiez que je vous

1. Mss. de Court, T. D. C., 1720 à 1724, p. 375. — Lettre à M. Galay, marchand d'Uzès (20 juin 1720).

2. Lettre d'un gentilhomme pour se dispenser d'assister aux assemblées (1724). — Mss. de Court, L. D. C., t. Ier, 1720 à 1724, n° 7.

mendie des aumônes ; loin de là, c'est un acte de justice que je vous propose et non une contribution de grâce; c'est une espèce de tribut que Jésus-Christ lève sur vous, et non une aumône qu'il vous demande. » Après avoir parlé de l'excellence du ministère évangélique et montré ce qu'est un fidèle serviteur du Crucifié, il s'écrie : « Quoi ! les ambassadeurs des princes seront comblés de présents, entretenus dans un état splendide, honorés de ce qu'il y a de plus beau et de plus riche dans une cour somptueuse et magnifique, et les ambassadeurs du Roi des rois seront méprisés, oubliés et destitués même du nécessaire ! Le règne de leur maître, il est vrai, ajoute-t-il, n'est pas de ce monde, aussi ne demandent-ils pas les richesses et les trésors de la terre, mais un entretien convenable à leur caractère, le nécessaire; ce nécessaire doit-il leur être refusé ? » Court censure les riches, quand ils laissent manquer de pain les ministres, et quels ministres ! des proscrits ! des condamnés à mort ! il flétrit leurs dons : « Quand on collecte, ils osent, s'écrie-t-il, donner un sol ! »

Le pasteur du désert veut obtenir par des règlements ce que la charité donne si joyeusement. Il dresse la liste des donateurs sur laquelle les pauvres ne se trouvent pas. Les familles à l'étroit sont taxées à 15 sols par an, celles un peu moins gênées à 20 sols chacune, les aisées à 6 livres, les gentilshommes et les bourgeois à 12 ou 15 livres. Il n'oublie ni les domestiques, ni les artisans, ni les employés; ils sont taxés, les premiers à 15 sols, les seconds à 30, les troisièmes à 40. En terminant son mémoire, il engage les mourants qui n'ont pas d'héritiers directs, à se souvenir de leurs frères pauvres. « Vos dons, leur dit-il, seront mieux placés chez eux que chez ceux qui n'en ont pas besoin. »[1]

Court réalisa-t-il son projet ? Nous ne saurions l'affirmer, mais sa lecture nous révèle qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil; ce qui a été, sera; le bœuf qui foule péniblement le grain, à quelques rares exceptions près, est oublié aujourd'hui comme autrefois, et celui qui a droit de vivre de l'autel, quand il est fidèle, vit souvent de misère et de privations et ne puise les forces qui lui sont nécessaires

1. Mss. de Court, L. D. C., t. II, 1724, p. 409 et suiv.

pour remplir sa glorieuse et laborieuse tâche, qu'en se disant, en levant les yeux vers le ciel : « Là-haut est le salaire. » Ne les plaignons pas, ils sont aussi riches dans leur pauvreté que les mauvais riches sont indigents dans leur opulence.

Court avait une faiblesse, il n'était pas poëte et il faisait des vers qu'il chérissait comme un père les enfants dont les défauts lui sont voilés par sa tendresse. « J'ai reçu, écrivait-il à Duplan, le représentant des Églises, l'atterrant arrêt que le mont Parnasse a foudroyé contre mes vers! Si je m'étais follement imaginé d'avoir des ailes assez bonnes pour atteindre ce redoutable mont, d'où tant de téméraires auteurs sont tombés, d'être assez privilégié des neuf Sœurs pour me faire agréer d'elles, je crois que ma mortification n'aurait pas été petite, mais jamais ces faveurs ne troubleront ma tête. J'aurais aimé cependant, ajoute-t-il, qu'en faisant la critique et l'anatomie de mes vers, on eût eu la bonté de m'en faire connaître les fautes. »[1]

1. Mss. de Court, L. D. C., t. II, 1726 à 1731, nº 17, p. 145.

LIVRE XLVIII.

I.

En allant prendre la direction du séminaire de Lausanne, Court avait si bien organisé les Églises qu'il semblait, quoique absent, être toujours au milieu d'elles. Elles se réunissaient au désert, mais quel que fût le mystère dont elles s'entouraient pour célébrer leur culte, il était impossible que leur résurrection, car c'en était une, échappât à l'œil vigilant du clergé. De là le zèle des intendants pour se mettre à la recherche des assemblées. Or, comme elles avaient lieu au même moment dans plusieurs provinces à la fois, l'autorité en concluait naturellement qu'elles se rattachaient à un complot général; et sans y regarder de trop près, elle était portée à croire que les États protestants n'y étaient pas complétement étrangers. Elle redoublait donc de vigilance et, comme aux plus sinistres jours de Bâville, elle mettait ses agents en campagne. Les réformés se serraient instinctivement autour de leurs pasteurs et cherchaient, dans leurs délibérations synodales, cette union qui fait l'ornement d'une Église dans ses jours de paix et sa force dans ses jours de tribulations. C'est ainsi que le Dauphiné, le Languedoc, le Rouergue, la Guyenne, la Saintonge, l'Aunis, le Poitou, les Cévennes se tendaient fraternellement la main. Le nord de la France ne donnait pas signe de vie. Le voisinage de l'étranger et la facilité de traverser la Manche avaient dépeuplé les églises, et ceux de leurs membres convertis extérieurement n'avaient pas le courage de leurs frères du Midi. Le souffle prophétique, descendu de la montagne du Peyrat, n'avait pas passé sur eux : le voisinage de la cour avait tout pétrifié.

II.

Lorsque Antoine Court commença à travailler à la restauration des Églises, il avait avec lui six hommes pour l'aider: Antoine Arnaud, Jean Vesson, Jean Huc, Alexandre Roussel, Pierre Durand et Barthélemi Claris. Lorsqu'il quitta les Cévennes pour aller à Lausanne, les quatre premiers avaient péri par la main du bourreau; le cinquième, Pierre Durand, était aussi une victime dévouée au martyre.

Pierre Durand naquit à Bouchet[1] le 12 septembre 1700. Son père, greffier consulaire, le destina au barreau; mais l'enfant, enthousiasmé comme Roussel, à l'ouïe des récits des persécutions, renonça à la jurisprudence pour se vouer à la consolation de ses frères. A peine âgé de seize ans, il se plaça sous la direction d'Antoine Court, qui l'honora de son amitié et de son estime; le jeune candidat racheta, par sa vive intelligence, son courage, ses dons naturels et sa piété, son manque d'instruction. Le jour où Court, Roger et Corteis lui imposèrent les mains, il reçut un accroissement de grâce, et la bénédiction de son Dieu reposa visiblement sur lui.

En 1725, le gouvernement, alarmé de l'énergique impulsion donnée à la restauration des Églises, lui fit proposer un passe-port pour passer à l'étranger; le jeune pasteur du désert répondit noblement que sa vie appartenait à ses frères et il continua à la leur consacrer. L'intendant du Languedoc eut alors recours à un moyen odieux pour le contraindre à s'expatrier. Il fit enfermer, en 1725, son vieux père au fort de Brescou et lui offrit sa liberté en échange de son exil. La tentation était forte. Durand la surmonta: « Je resterai, dit-il à l'intendant, au milieu de mon troupeau. » Il continuait à le nourrir de la parole de vie, lorsque deux apostats, Jacques Astier de Chalancon et Jean Brun, se chargèrent de le livrer. Le 12 février 1732 il fut arrêté sur le chemin de Saint-Jean-de-Chambre à Vernoux, et conduit à Montpellier, où son procès s'instruisit et se termina par un arrêt de mort.

1. Haag, France protestante, t. IV, art. *Durand*, p. 490.

Durand était prêt à mourir, mais la joie qu'il éprouvait à la pensée du martyre qui devait couronner glorieusement son apostolat, était troublée par quelques nuages; il était époux et père, et quand il versait des larmes, ce n'était pas sur lui, mais sur ceux qu'il aimait plus que sa propre vie et que sa mort allait laisser sans appui. Dans sa détresse il regarda à Celui qui a soin de la veuve et de l'orphelin et dont la grâce, plus forte que la nature, nous fait trouver le calme dans la tempête et la paix dans l'orage. Durand fit l'épreuve de sa fidélité, et l'échafaud, sur lequel il monta le 22 avril 1732 avec un saint courage, fut la chaire d'où il donna aux Églises du désert sa dernière et sa plus belle prédication. Les poëtes cévenols, dans leurs vers barbares, popularisèrent sa mort triomphante et glorieuse, et les protestants des Cévennes associèrent son nom à celui d'Alexandre Roussel. Tous deux ils avaient combattu et donné leur vie pour la même cause.

Quand Durand fut supplicié, sa femme et ses enfants étaient à Lausanne. En apprenant la fatale nouvelle, la pauvre veuve courba la tête. « Dieu, disait-elle dans une lettre dans laquelle elle épanchait sa douleur, me l'avait donné, Dieu me l'a ôté, que sa volonté soit faite ! » Elle ajoutait en terminant : « Mais il me manque tant ! »

Comme tous les pasteurs du désert, Durand mourut pauvre et ne légua à sa famille que son nom et le souvenir de ses travaux apostoliques ; la chambre des réfugiés de Berne fit à sa veuve une pension de cent écus. [1]

III.

La mort de Durand n'effraya pas Claris, le plus remarquable et le dernier survivant des compagnons d'œuvre de Court; Claris naquit en 1697, dans le petit bourg de Lussan, auquel la nature a donné des fortifications naturelles sur la montagne conique sur laquelle il est assis. Quand la

1. Haag, France protestante, art. *Pierre Durand*. — Il y a dans les manuscrits de Court (1720 à 1728, n° 39) plusieurs relations de la mort de Durand, écrites par des témoins oculaires; les narrateurs appartiennent à la classe du peuple. En les lisant, on croit assister au supplice du martyr, tant il y a de naïveté, de couleur locale, de vraie douleur dans leurs récits.

guerre des camisards éclata, il avait quatre ans, douze quand elle se termina; sa première enfance se passa, comme celle de Roussel, dans l'orage et la tempête; mais rien de ce qu'il vit et entendit ne put ébranler le désir qu'il avait de se consacrer à Dieu. Après avoir exercé pendant quelque temps les fonctions de prédicateur, il alla en Suisse recevoir l'imposition des mains, et retourna dans les Cévennes pour y exercer son ministère. Il accompagna Court dans la grande tournée qu'il fit en 1728, et fut un instrument béni entre les mains de Dieu pour confirmer ses frères dans la foi, et les contraindre, par son exemple, à courber la tête sous le joug austère et salutaire de la discipline.

Claris fut arrêté le 24 août 1733, à Foissac, près d'Uzès, et conduit au fort d'Alais, où quatre jours après, Raymond Novy de Caveirac, conseiller du roi, principal en la sénéchaussée de Nîmes, subdélégué de l'intendant du Languedoc, lui fit subir un interrogatoire dont le procès-verbal existe encore. Cette pièce remarquable[1] nous révèle la manière captieuse avec laquelle les juges d'instruction de cette époque, dans leur désir de trouver des coupables, interrogeaient les accusés; elle nous initie aussi à la vie des pasteurs du désert, et à celle de leurs fidèles.

La voici :

IV.

D. Votre nom? — *R.* Barthélemi Claris.

Votre âge? — Trente-cinq ans.

Quel est le lieu de votre origine? — Lussan.

Dans quels endroits avez-vous demeuré depuis que vous avez quitté la maison paternelle? — Tantôt dans les villes, tantôt dans les bourgs et dans les villages, et tantôt à la campagne.

Faites la description des lieux où vous avez logé. — Je ne le puis, parce que j'arrivais toujours de nuit et partais de même.

Quelle religion professez-vous? — La religion protestante.

1. Mss. de Court. — Elle est rédigée par le greffier Darlhac et paraphée à toutes les pages par Caveirac et Claris.

Par qui avez-vous été élevé et instruit? — Par mon père et par un de mes oncles qui est décédé.

A quel âge avez-vous cessé d'aller aux écoles catholiques, où vous avez dû prendre les premiers principes de la religion catholique, apostolique et romaine, et comment, n'étant point instruit aux lettres humaines et sachant à peine lire et écrire, avez-vous pu vous décider pour la religion protestante? — J'ai quitté l'Église et les écoles catholiques à l'âge de huit à neuf ans, et alors feu mon oncle, qui était fort incommodé et qui avait beaucoup lu l'Écriture sainte et plusieurs livres composés par des protestants, me persuada que la religion protestante était la seule où l'on pouvait faire son salut, ce que j'ai toujours cru depuis ce temps-là.

Depuis que vous avez quitté la maison de votre père, avez-vous fait les fonctions de prédicant, ministre ou pasteur? — Oui, en plusieurs endroits de cette province.

En quoi consistent principalement les fonctions que vous avez faites? — A exhorter les fidèles à la piété, à baptiser, à bénir les mariages et à administrer la cène.

En quels lieux avez-vous baptisé et administré la cène? — En plate campagne ou dans le désert.

Qu'entendez-vous par désert? — Des lieux écartés ou inhabités dans lesquels se rassemblent les fidèles, tantôt du côté d'Alais, de Sauve et d'Anduze, tantôt du côté de Nîmes.

De quelle manière convoquiez-vous ces sortes d'assemblées? — Les fidèles me priaient de leur donner une exhortation, après qu'ils étaient convenus ensemble du jour; ensuite on venait me prendre pour me conduire à l'endroit où l'assemblée était formée.

Déclarez ce qui se passait à ces assemblées, quelles prières on y faisait, et quelles mesures on prenait pour éviter les surprises. — Les fidèles commençaient par prier, chacun en particulier; ensuite on lisait quelques chapitres de l'Écriture sainte; après cela, on chantait des psaumes; ensuite, le ministre faisait une prière à haute voix, dans laquelle il demandait à Dieu les secours nécessaires pour annoncer dignement sa Parole; cela était suivi d'une exhortation et quelquefois de la distribution de la cène, et l'on finissait par une prière qu'on appelle *ecclésiastique*,

qui renferme des vœux adressés au ciel pour le roi et la famille royale, les magistrats, les seigneurs particuliers et autres personnes constituées en dignité, et enfin pour tous ceux qui sont dans la misère et dans l'affliction; à l'égard des précautions qu'on prenait pour n'être pas découvert, elles consistaient uniquement à placer sur les hauteurs, mais sans armes, des sentinelles qui avertissaient l'assemblée dès qu'elles voyaient paraître des troupes.

Avez-vous composé un grand nombre d'exhortations pour les différentes assemblées que vous convoquiez? — Je lisais continuellement l'Écriture sainte, et je me formais ainsi à prêcher la parole de Dieu; je faisais la plupart du temps des analyses, que j'étendais sous forme de sermons ou d'exhortations; je n'avais, lorsque j'ai été arrêté, qu'un seul sermon écrit au long de ma main, et ce que j'ai ailleurs ne consiste qu'en des analyses.

Où avez-vous laissé ces analyses? — Je ne m'en souviens pas, étant obligé, pour ma sûreté, d'errer de campagne en campagne, de coucher tantôt dans une forêt, tantôt dans des cavernes.

Vous ne dites pas la vérité, vous étiez trop connu dans tout ce pays, pour vous résoudre à aller coucher dans des cavernes, tandis que vous pouviez vous retirer en sûreté chez différents particuliers aussi attachés à la religion réformée que vous, et qui ne vous auraient pas refusé le couvert? — Je n'ai rien à dire à ce sujet.

Ne connaissez-vous pas ces prétendus fidèles qui venaient vous solliciter de leur prêcher et administrer la cène? — Je ne les connaissais point; mais lorsque je les trouvais ainsi assemblés, on me disait que je pouvais prendre confiance en tels et tels.

Quels étaient ces tels et tels en qui l'on vous disait de prendre confiance? — On me les nommait seulement et je ne sais pas leurs noms.

Quelles sont les personnes dont vous avez baptisé les enfants, et celles dont vous avez béni les mariages? — Je ne les connais point; seulement elles se présentaient dans les assemblées qui étaient convoquées, et me priaient de bénir leurs mariages et de baptiser leurs enfants.

Lorsque vous avez convoqué des assemblées, ne s'y est-il pas fait des collectes ou quêtes dont vous avez retiré le

prix? — A la fin de l'assemblée, on faisait une quête pour les pauvres; mais je n'en ai jamais retiré le prix; on avait seulement l'attention de me fournir des habits lorsque j'en avais besoin, et de l'argent pour ma subsistance; mais je ne puis pas vous dire quels étaient ceux qui fournissaient ces habits et cet argent, parce que je ne les connaissais point et que je n'ai pas tenu compte de l'argent que j'ai reçu.

Puisque vous saviez, en général, que le roi avait défendu l'exercice de la religion protestante, vous deviez savoir par une conséquence nécessaire qu'il ne vous était pas permis de prêcher, de baptiser, de bénir des mariages et de faire la cène selon les rites de cette religion. — Voyant la corruption des mœurs parmi les peuples qui professaient la religion protestante, j'ai cru que ma conscience m'obligeait à les exhorter à rentrer dans leur devoir, et j'ai jugé que je pouvais désobéir en ce point aux ordres du roi pour obéir à Dieu.

A quelle occasion avez-vous pris le parti d'aller prêcher ainsi aux peuples assemblés? est-ce par choix, par le conseil de quelque personne éclairée, ou par quelque inspiration particulière? — C'est par choix que j'ai pris cet état et que j'ai travaillé à m'y perfectionner par la lecture des bons livres et de l'Écriture sainte, demandant à Dieu les grâces qui m'étaient nécessaires pour l'exercice de mon ministère; je me suis contenté pendant longtemps d'exhorter les peuples, et il n'y a que quelques années que j'exerce toutes les fonctions de mon ministère.

De quel droit vous êtes-vous attribué le pouvoir de faire les fonctions de ministre? — J'ai reçu l'imposition des mains dans une ville de la Suisse; il y a environ deux ans et demi qu'un homme vint me prendre sur la montagne de la Lozère et me servit de guide jusque dans la Suisse, où j'ai reçu ma mission.

De quelle façon se fait cette cérémonie? — Je fus conduit dans une salle où je trouvai deux ministres, qui, après une exhortation et une prière, m'imposèrent les mains.

Croyez-vous avoir le même pouvoir d'imposer les mains et de recevoir des ministres? — Oui.

N'avez-vous reçu aucun de vos frères au saint ministère? — Non.

Depuis que vous avez reçu l'imposition des mains, vous regardez-vous comme indépendant de tous les autres ministres, tant de ceux qui sont dans les pays étrangers que de ceux qui peuvent être répandus dans le royaume? — Je ne me regarde pas comme indépendant, puisque, en recevant l'imposition des mains, je me suis soumis à la discipline qui était suivie dans les Églises réformées de France, lorsque la religion protestante y était publiquement exercée.

Dites-nous quels sont les principaux points de cette discipline. — Lorsqu'un ministre prévarique dans ses fonctions, les fidèles assemblés conjointement avec les ministres étrangers, s'il y en a, ou ceux qui peuvent se trouver dans le pays, sont en droit de lui interdire les fonctions de son ministère.

Cette juridiction se fait-elle à la pluralité des voix? — On choisit ceux qui sont regardés comme les plus honnêtes gens de l'assemblée avec un pareil nombre de ministres, et la voix de ces derniers a toujours une plus grande autorité.

De quelle manière peut-on établir cette juridiction qu'un ministre a prévariqué? — Cela s'établit par une enquête.[1]

V.

Après cet interrogatoire la sentence ne pouvait être douteuse. Claris fut condamné à mort, pour avoir commis le crime d'avoir désobéi aux édits qui défendaient aux pasteurs du désert d'exercer leur ministère. En entendant l'arrêt qui le livrait au bourreau, il ne montra ni arrogance ni faiblesse; il était prêt, car le jour où il s'était consacré à Dieu, il lui avait fait joyeusement le sacrifice de sa vie; de sa prison où il attendait, à chaque heure le bourreau, il écrivit aux Églises une lettre, dans laquelle il les exhortait à persévérer dans la foi.

Les protestants d'Alais, qui aimaient dans Claris le pasteur fidèle et le chrétien aimable et aimant, lui firent passer secrètement, par Madeleine Fontanès, sa compagne de captivité, un ciseau en fer avec lequel il souleva la pierre

1. Interrogatoire du 29e jour d'août 1732, 20 feuilles paraphées à chaque page Caveirac et Claris. — Mss. P. R.

des communs, qui y communiquaient, et rompit la clavette de la chaîne attachée à ses pieds; favorisé par une nuit obscure, il monta sur les toits, et par la fenêtre de la première rampe de l'escalier redescendit au pied du donjon de ce préau et se laissa glisser au bas du rempart. Il était sauvé.[1]

La nouvelle de son évasion remplit de joie les protestants et de fureur ses juges, qui accusèrent Madeleine Fontanès, sa voisine de cellule, de n'avoir pas averti les geôliers; celle-ci leur répondit avec une feinte naïveté: «J'ai bien entendu du bruit, mais j'ai cru que c'était un gros rat qui grimpait sur la muraille.»[2]

Un pasteur moins fidèle que Claris eût dit, après avoir vu la mort face à face: «J'ai payé mon tribut aux Églises; l'heure du repos est arrivée pour moi, je quitte la France et je vais consacrer à mes frères de l'étranger ce qui me reste de force et de vie.» Claris ne le fit pas; il retourna dans son champ de travail où nous trouvons attaché à sa personne un jeune proposant qui, après Antoine Court, devait être la figure la plus grandiose des pasteurs du désert, on l'appelait Paul Rabaut.

VI.

Paul Rabaut, né à Bédarieux le 9 janvier 1718, était le fils d'un marchand drapier qui élevait sa famille dans la crainte de Dieu et l'amour du devoir; sa maison était ouverte à tous les pasteurs du désert qui venaient visiter l'église dont il était un membre fidèle et zélé; le soir, lorsque la famille se réunissait autour du missionnaire pour entendre le récit de ses tournées, le jeune Paul l'écoutait avec une attention profonde, et sentait son amour pour ses coreligionnaires s'accroître de toute la grandeur de leurs dangers. Doué d'une prudence au-dessus de son âge, il obtenait de son père la permission de servir de guide aux pasteurs, qu'il accompagnait dans leurs courses; à leur école, il apprenait à souffrir sans murmure, et à

1. Borrel, Biographie d'Antoine Court, p. 171. — Verbail dressé par M. Daudé, subdélégué, 9 feuilles paraphées. — Mss. P. R.

2. Mss. de Court, t. VII, Correspondance. — Il y a plusieurs lettres de Claris racontant lui-même son évasion.

avoir l'insouciance du danger; il montait dans la chaire, dressée au fond d'un bois ou d'une caverne, ct y précédait le prédicateur en faisant la lecture de la parole de Dieu; sa piété, son zèle, son intelligence frappèrent l'un des prédicants de cette époque, qui l'engagea à se vouer au ministère évangélique. L'enfant ne fut pas sourd à cet appel dont il comprenait la grandeur et la gravité : la grandeur parce qu'il aurait l'honneur d'être ambassadeur du Christ, la gravité parce qu'il savait que le jour où il le deviendrait, un arrêt de mort serait suspendu sur sa tête. A cette heure mémorable de sa vie il regarda à Dieu, et tombant à genoux, il ne se releva qu'avec la résolution arrêtée de consacrer sa vie au relèvement de son Église. Ses parents, qui, peut-être, n'auraient pas eu assez de courage pour le prêter au Seigneur, eurent assez de foi pour ne pas s'opposer à sa sainte et périlleuse vocation.

Paul Rabaut était alors âgé de seize ans, et n'avait reçu que quelques éléments d'instruction primaire dans une école où il s'était fait remarquer par une grande facilité à tout comprendre, une rare aptitude à tout retenir et une austérité de conduite qui lui avait fait donner par ses condisciples le surnom de *ministre de Charenton*. Sa ville natale ne lui offrant pas des moyens d'instruction suffisants, il s'attacha avec un ami d'enfance, nommé Pradel, à Claris, qu'ils accompagnèrent dans leurs courses. C'est ainsi qu'ils passèrent quelques années dans le Languedoc errant de lieu en lieu sans se fixer nulle part.

Un jour que Rabaut et son ami accompagnaient leur vénérable maître, ils arrivèrent, à la tombée de la nuit, dans le petit village de Congenies, où la famille Guérin leur offrit l'hospitalité. Ils étaient à table quand, tout à coup, la garnison de Calvisson, avertie par des espions, entra dans le village pour s'emparer du prédicant. Rabaut et Pradel, frappés de terreur, s'écrièrent : « Qu'allons-nous devenir ?

— Rassurez-vous, leur dirent quelques jeunes gens qui entrèrent dans la maison, et suivez-nous. » — Ils les conduisirent, par des sentiers détournés, dans une garigue pierreuse nommée *la Combe de Biau*[1], où ils furent en surêté.

1. Vallée du Bœuf.

La frayeur qu'éprouva Rabaut, lui fut salutaire; il comprit qu'il devait chercher sa force en Dieu seul; aussi il se tourna vers Lui, et dans les jours de sa longue et orageuse carrière, il fit comme Luther l'expérience «que l'Éternel est un fort rempart.» Rien n'est plus touchant que de suivre ce jeune homme dans son apprentissage de pasteur sous la croix; à part les heures qu'il consacre à ses études, il est toujours occupé de l'œuvre de son divin Maître; le soir sous le toit qui l'abrite, à la clarté d'une lampe vacillante, image trop fidèle de la foi chancelante de tant d'âmes qui tressaillent de crainte en face de la persécution[1], il explique un chapitre de la Bible, et après l'avoir fait, il implore sur les Églises et sur ses hôtes la bénédiction d'en haut.

Quand Rabaut fut reconnu capable de prêcher, le synode le plaça en 1738 comme simple proposant dans l'église de Nîmes auprès de l'intrépide Corteis qui la desservait depuis le départ d'Antoine Court. Il avait alors vingt ans; bientôt après il se maria avec Madeleine Gaydan, jeune fille pieuse, intelligente, intrépide et prête à toutes les éventualités de l'avenir.

Le jeune proposant ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était pas à la hauteur de sa tâche, et bien différent de ceux qui s'imaginent que la piété et le zèle suffisent dans l'exercice du pastorat, il résolut de s'y placer au prix d'un immense sacrifice; il se sépara, pendant trois ans, de Madeleine Gaydan qui sut faire taire sa tendresse, et il se dirigea vers Lausanne pour aller étudier au séminaire dont Antoine Court était le doyen. Quand celui-ci reçut la lettre de Rabaut, qui lui demandait de le recevoir au nombre de ses élèves, il lui répondit (7 mars 1740): «J'ai demandé votre admission dans le séminaire et je l'ai obtenue; ainsi vous pouvez faire vos préparatifs de départ; je me félicite par avance de l'heureux moment qui me procurera le plaisir de vous connaître et de vous dire, de vive voix, une partie des choses que je sens pour vous, aussi bien que de vous offrir ce qui sera en mon pouvoir et qui pourra vous être utile.»

1. Biographie de Paul Rabaut et de ses trois fils, par Borrel, pasteur. Nîmes, 1854.

A peine arrivé, Court éprouva, en le voyant, ce que le vieux Lefèvre d'Étaples ressentit à la vue du jeune Calvin; il pressentit que cet étudiant serait l'un des Néhémie du protestantisme; il l'aima, et bientôt le maître et le disciple éprouvèrent, l'un pour l'autre, une amitié qui ne se termina qu'avec la vie. Rabaut fit des progrès rapides dans la science théologique et répara, par sa vive et pénétrante intelligence les lacunes de son instruction; sa vie à Lausanne fut celle de l'étudiant selon le cœur de Dieu; car à la foi il ajouta la science, et à la science les vertus chrétiennes qui sont tout autant la force que l'ornement de celui qui aspire à l'honneur du ministère évangélique. Modèle en toutes choses de ses condisciples, il s'en fit aimer ainsi que de ses professeurs, qui le considéraient comme un maître. Nous n'avons encore rien dit de sa personne; il était petit, sa taille ne dépassait pas quatre pieds dix pouces; son corps était frêle, il avait la face longue et maigre, le teint basané, les yeux et les cheveux noirs, le nez mince, aigu et légèrement aquilin.[1]

VII.

Après la mort de Durand et l'évasion de Claris, les Églises jouirent d'un repos relatif dont elles profitèrent pour travailler à la consolidation de l'œuvre de Court. Malgré leurs nombreuses déceptions, elles saluaient avec joie le plus petit rayon d'espérance; le clergé murmurait en voyant le bourreau inoccupé. L'esprit qui l'animait se retrouve tout entier dans la lettre que les curés des Cévennes adressèrent au cardinal Fleury, après qu'ils eurent vainement essayé d'entraîner leur évêque dans la voie où Fléchier s'était si tristement distingué. Le mémoire qu'ils adressèrent au cardinal-ministre, document précieux pour l'histoire de ces temps, est rédigé dans un esprit systématiquement hostile aux réformés, il travestit leurs intentions en donnant à leurs actes une signification qui ne fut jamais dans la pensée de leurs auteurs; c'est ainsi qu'il change les assemblées en clubs dans lesquels les pasteurs

1. Le portrait de Rabaut se trouve dans une pièce très-connue dressée par les intendants du Languedoc; elle est intitulée : Signalement des pasteurs.

enseignent à leurs fidèles le mépris des lois et de l'autorité. Les prêtres s'y plaignent que les prédicants leur ravissent le baptême des enfants et l'instruction de la jeunesse, qui sous leur direction pernicieuse finit par ne croire rien du tout; ils se plaignent amèrement de ceux qui ne font pas bénir leur mariage à l'église, et plus encore de ceux qui, après l'y avoir fait célébrer, oublient les promesses qu'ils ont faites à la face de l'autel; ce qui fait leur grande douleur, ce sont les enfants qui naissent de ces mariages, qui n'auront pas d'état fixe et ne pourront être regardés que comme illégitimes; or comme le nombre de ces unions est prodigieux, il deviendra une source intarissable de scandale et de procès. Les curés sont surtout frappés de la confiance des populations protestantes: « elles s'imaginent, disent-ils, que l'édit de 1724 est abrogé, puisque, malgré leurs prévarications, on les laisse tranquilles. Nous vous supplions, Monseigneur, disent les signataires au cardinal-ministre, de nous aider à ramener dans le bercail nos brebis égarées, par la voie la plus efficace, mais la plus douce qui, en arrêtant la prévarication, conservera les prévaricateurs. »[1]

Il ne faudrait pas cependant se méprendre sur l'esprit qui dicta cette lettre; elle n'est, en petit, qu'une reproduction du célèbre avertissement pastoral dans lequel les évêques, après avoir invité de leur plus douce voix les réformés à rentrer dans le giron de leur Église, les menaçaient du feu du ciel s'ils s'y refusaient. Les curés ne demandaient pas autre chose. Ne se plaignaient-ils pas de l'inobservance de l'édit? Ne réclamaient-ils pas son exécution? en réclamant son exécution, n'en appelaient-ils pas aux intendants, aux dragons, aux parlements, aux bourreaux? Fleury, qui ne se souciait pas d'envoyer un nouveau Bâville dans le Languedoc, pour y provoquer une nouvelle guerre des camisards, renvoya le mémoire à Bernage, qui se chargea, de son côté, de réfuter les assertions du clergé dans une lettre qu'il adressa à l'évêque d'Alais[2]. Dans ce document remarquable, l'intendant rectifie les faits, et quand il arrive à la question des mariages, il dit au prélat: « Quant

1. Copie d'une lettre manuscrite à Son Éminence le cardinal Fleury. — Mss. P. R.

2. Ch. Coquerel, Histoire des Églises du désert, t. Ier, p. 264.

à ce qui concerne les baptêmes et mariages, nous convenons que c'est là où est le mal; nous faisons bien, M. le marquis de la Fare et moi, de temps en temps, des exemples, principalement contre les concubinaires; mais il n'est pas possible de les punir tous; les prisons de la province ne seraient pas suffisantes pour les contenir, il n'y a qu'une nouvelle loi qui puisse remédier à ce désordre. Les curés qui s'en plaignent avec grande raison, auraient bien dû indiquer les voies douces par lesquelles ils marquent qu'on pourrait y parvenir. Nous avons, pour nous, proposé depuis longtemps à M. le chancelier, une déclaration dont il nous a marqué en dernier lieu qu'il allait reprendre l'examen. Ainsi, Monsieur, il faut espérer que le roi expliquera bientôt ses intentions, et nous mettra en état de travailler efficacement à leur exécution sur cet article. Mais en attendant, ce serait un grand bien si nous pouvions trouver quelque moyen d'apporter remède aux autres abus qui sont en effet trop étendus; on n'y parviendra jamais tant que l'on ne portera que des plaintes vagues, qui ne nous apprennent que ce que nous savons, c'est-à-dire que le fond du mal, en général, est grand. Il serait bien plus convenable que les curés s'adressassent directement à vous en articulant des faits qu'ils indiquassent avec la confiance qu'ils vous doivent, et qu'ils indiquassent quelque parti praticable; alors sur la communication que vous voudriez bien nous en donner, nous pourrions, de concert avec vous, trouver les moyens, sinon de faire cesser le désordre, du moins d'empêcher qu'il ne s'étende.»

La lettre du comte de Bernage montre évidemment qu'il y avait progrès dans les voies de la tolérance; cependant rien légalement n'était changé à l'égard des réformés, l'épée était toujours suspendue sur leur tête, retenue par un fil que la cour pouvait couper à sa volonté; cependant comme elle ne pouvait pas ne pas se souvenir qu'elle avait, dans l'arsenal de ses lois pénales, un édit de 1724, elle faisait, de temps en temps, des concessions aux impatiences du clergé. C'est ainsi que fut rendu, le 25 avril 1727, un édit qui ordonne aux nouveaux convertis de ne garder aucun livre de la religion prétendue réformée et de les apporter, dans le délai de quinze jours, chez les commandants et les intendants qui les feront brûler en

leur présence. L'édit royal assujettissait les récalcitrants, la première fois, à une amende qui devait être arbitrée par l'intendant; en cas de récidive, la peine était trois ans de bannissement et une amende dont le montant ne pouvait être moindre du tiers de leurs biens.[1]

Cette mesure acheva la destruction des bibliothèques protestantes, les dragons furent les Omars de l'expédition qu'on dirigea contre elles; dans la plupart des villes et des villages on dressa des bûchers, aux flammes desquels on livra les écrits des Calvin, des Bèze, des Viret, des Dumoulin, des Daillé, des Bochart, des Drelincourt et de cent autres. Ceux qui redoutaient l'amende ou le bannissement, livraient les livres proscrits; la sainte Bible ne fut pas épargnée.

L'auto-da-fé le plus considérable eut lieu à Beaucaire. Un marchand de Lyon qui avait apporté en secret, à la foire de cette ville, une grande quantité de livres protestants, dans l'espoir de les vendre à ses coreligionnaires, fut dénoncé et sa marchandise saisie. Un jugement ordonna qu'un immense bûcher serait dressé devant l'hôtel de ville, et que tous les livres proscrits y seraient consumés par le feu. Au jour de l'exécution, en présence des autorités municipales et de M. de Beaulieu, subdélégué de l'intendant du Languedoc, le bûcher s'alluma, et, tour à tour, les flammes dévorèrent des bibles, des catéchismes, des sermons. Les principaux écrivains du protestantisme se trouvaient représentés par leurs œuvres à cette fête barbare et fanatique; elle se passait à quelques pas de la place sur laquelle mourut, avec tant de courage, le jeune Fulchran Rey.[2]

Nous sommes arrivés à une époque où l'histoire présente de grandes difficultés, car sa physionomie, si nous osons ainsi nous exprimer, est partout sans être saillante nulle part, si ce n'est quand la cour rend quelque arrêt inique. Notre époque est celle des petites et mesquines tracasseries qui ont lieu sur tous les points du royaume où le protestantisme renaît de ses cendres avec ses assemblées synodales et son culte dans le désert. Quand rien de

1. Ch. Coquerel, t. Ier, p. 271.
2. *Ibidem*, p. 272.

saillant ne nous apparaît, il nous est bien difficile de ne pas laisser tomber de nos mains le fil conducteur qui jusqu'ici nous a conduit dans le labyrinthe des arrêts du Conseil, de ceux des cours souveraines, des sentences des présidiaux et des décisions des intendants; nous ne voulons ni ne devons faire subir à nos lecteurs l'ennui que nous avons éprouvé en présence de ces faits toujours les mêmes. Nous les transportons dans le Poitou.

VIII.

Le Poitou a fourni des pages sanglantes et glorieuses à l'histoire du protestantisme français. Il n'a manqué à cette contrée, pour devenir un nouveau Languedoc, que des montagnes, des torrents, des gorges et des cavernes. Elle avait déjà eu ses champs de bataille avec Coligny, et son Bâville avec Marillac; son sol était encore tout humide du sang de ses plus fidèles enfants.

Après la mort de Louis XIV, le Poitou se trouvait dans l'état le plus déplorable; en moins de trente ans, sa population protestante avait perdu 60,000 âmes, par suite de l'émigration; la plupart des grands domaines étaient en friche, et dans la seule élection de Niort, 2,000 maisons étaient désertes[1]. Il en résultait une grande perte pour le Trésor.

Quand le régent prit la direction des affaires de l'État, les réformés du Poitou, comme ceux des autres parties de la France, reprirent courage, surtout quand ils le virent signer, le 4 janvier 1717, un traité d'alliance avec l'Angleterre. Ils recommencèrent leurs assemblées; des foules immenses accoururent de tous les côtés et se pressèrent autour de la chaire dressée dans le désert. Les uns faisaient baptiser leurs enfants, les autres bénir leur mariage; tous ceux auxquels les règlements ecclésiastiques le permettaient, trouvaient sur la table sainte un aliment spirituel pour leur âme; les apostats se relevaient par la repentance et la confession publique de leurs fautes, et les églises catholiques, que la peur leur faisait fréquenter,

1. États de l'élect. de Niort en 1716. — Mss. don Fontan, 37. — Ce célèbre manuscrit est dans la bibliothèque de Poitiers.

devenaient de plus en plus désertes. Les curés, alarmés de voir leurs nouveaux convertis courir au prêche, portèrent plainte à l'intendant Des Gallois de la Tour, qui secondé par le subdélégué de Niort, Chebron, magistrat dévot, cruel et fanatique, fit ses dispositions pour disperser les assemblées, et demanda à la cour, qui le lui accorda, le pouvoir de former une commission pour juger les prédicants. «J'espère, lui écrivait le duc d'Antin (13 juillet 1716), que la précaution que nous prenons *pour éviter* les lenteurs de la justice ordinaire, par l'attribution que cet arrêt vous donne, rendra les assemblées moins fréquentes et que la crainte d'un prompt châtiment retiendra les plus factieux.»

Malgré l'arrêt, les assemblées continuèrent, et le jour de Pâques fut célébré d'une manière solennelle et imposante dans plusieurs localités. Saint-Néomaye, Rouillet, Lusignan, la Motte Saint-Héraye et plusieurs autres bourgs virent la chaire se dresser et entendirent le chant des psaumes retentir dans ces lieux, sur lesquels les dragons avaient laissé les traces sanglantes et cyniques de leur passage.

Chebron avait, dans son cœur, pour les réformés, la haine que l'Hermite avait pour les camisards; mais il n'avait pas son courage, aussi il trouvait plus prudent de frapper les huguenots avec la loi qu'avec le sabre, et réclamait le privilége de présider la commission chargée de les juger; mais au moment où il se préparait à monter sur son siége, une lettre de cachet le manda à Paris pour rendre compte de sa conduite; l'intendant Des Gallois, qui n'était plus conseillé par ce fanatique, ne sévit pas contre les protestants, qui crurent que des jours meilleurs allaient se lever pour eux. Les chaires se dressèrent presque partout sur les ruines des temples, les vieux psaumes et les vases sacrés sortirent de leurs cachettes, des pasteurs improvisés renouèrent la chaîne de l'ordination pastorale, et malgré trente ans d'une persécution incessante, les Poitevins vécurent de leur ancienne foi. C'était une résurrection; leurs espérances ne tardèrent pas à s'évanouir; Chebron revint de Paris, plus haineux et plus désireux que jamais de faire tomber la tête des prédicants.

Ces prédicants, comme ceux des Cévennes et du Viva-

rais, n'avaient, pour la plupart, reçu aucune instruction; mais ils comblaient cette regrettable lacune par une foi vivante, une connaissance étendue des saintes Écritures, et un courage à toute épreuve. — En commençant leur rude et pénible apostolat, ils savaient qu'ils étaient des candidats au martyre. Ils allaient, de lieu en lieu, toujours traqués par les milices royales et toujours recueillis par leurs coreligionnaires, ingénieux à leur construire des retraites pour les dérober aux recherches de leurs ennemis. Les dangers qu'ils couraient les rendaient chers aux populations huguenotes. L'histoire nous a conservé les noms de quelques-uns de ces prédicants; les plus célèbres étaient Berthelot, Susset, Bureau, Martin et Marbœuf.

IX.

Le comte de Chamilly, qui commandait à La Rochelle, résolut de faire cesser les assemblées en les dispersant par la force et en brûlant les granges où elles se tenaient. Chamilly était une espèce de Lalande; soldat brutal et féroce, il eût mis son projet à exécution sans Chebron, qui s'y opposa énergiquement, non par humanité, mais parce qu'il croyait que le plus court et le plus sûr moyen de faire cesser le désordre, était de surprendre les prédicants et de les livrer à la commission dont il était le président. Singe de Bâville, dont il avait la cruauté sans en avoir la sauvage grandeur, il mit tous les soldats dont il pouvait disposer, à la recherche des prédicants; ses efforts furent longtemps infructueux, et les huguenots, en voyant les assemblées se multiplier, crurent que si la cour n'abrogeait pas les anciens édits, elle ne voulait pas au moins leur stricte exécution; ils étaient confirmés dans cette idée par la liberté qu'ils avaient d'exercer leur culte dans la ville même où des soldats, chargés auparavant de disperser leurs assemblées, avaient été placés en garnison en prévision de la guerre d'Espagne qui se préparait.

Le clergé, effrayé de ce mouvement religieux, suborna, à prix d'argent, quelques compagnies de dragons et les lança contre les assemblées. Chebron, qui, après s'être opposé au comte de Marsilly, commençait à avoir confiance dans la force des baïonnettes, eut la joie d'en surprendre

une à Mougon et fit cent prisonniers qu'il jeta dans les prisons de Niort. Les protestants de la Motte Saint-Hérayе furent obligés de lui livrer leur chaire, qu'il fit brûler sur la place du marché; les dragons y avaient placé un homme de paille vêtu d'une chemise et dansaient autour en criant: Berthelot brûle! Berthelot brûle! Les huguenots de Melle, de Lusignan et de Saint-Christophe, craignant pour la leur, la dérobèrent aux recherches de Chebron.

X.

Les protestants, voyant que si la cour n'ordonnait pas des poursuites contre eux, elle laissait au clergé le pouvoir de les emprisonner, cessèrent de se réunir sur les emplacements de leurs anciens temples; mais le besoin de prier en commun leur fit bientôt après braver tout danger, et les assemblées recommencèrent. Chebron, de plus en plus vigilant, suivi, ou plutôt précédé d'une troupe de dragons, car il était aussi lâche que cruel, battait la campagne et semait autour de lui l'épouvante et l'effroi. Il fit un grand nombre de prisonniers, au nombre desquels étaient les prédicants Susset, Bureau et Jean Martin. La cour les eût probablement abandonnés à la haine implacable de Chebron, si les événements politiques du moment ne lui eussent fait un impérieux devoir de ménager les protestants que Alberoni, le ministre de Philippe V, essayait de soulever, ainsi que tous les mécontents de France, afin d'ôter la régence au duc d'Orléans; comme il lui fut facile de constater qu'il n'y avait rien de politique dans le mouvement du Poitou, elle ordonna l'élargissement des prisonniers. Quand l'ordonnance arriva, Chebron avait déjà fonctionné, et la veille il avait rendu un jugement par lequel il condamnait Jean Martin à être pendu vis-à-vis de la porte de l'emplacement du temple de Benet et Jean Nousille, qui avait fait la lecture à une assemblée, aux galères à perpétuité; Berthelot, Bonnet, Potet, Marbœuf, Dauban, Gadeau, Dubreuil, Vastet et Durouil, dit la Joue-Rouge, à être pendus en effigie[1]; Berthelot à Saint-Maixent, Durouil, Gadeau, Marbœuf et Vastet devant les

1. Ils étaient tous prédicants.

emplacements des temples de Saint-Christophe-sur-Roc, la Mothe, Lusignan et Melle; Dubreuil devant la porte d'une grange, dans le village de la Chenaye; Dauban sur la place de Fontenay, Potet sur celle de Couhé et Bonnet à Mougon.[1]

En prononçant ces arrêts de mort, Chebron dut regretter vivement de voir lui échapper de si belles proies; car en les livrant au bourreau, il eût extirpé d'un seul coup le protestantisme du Poitou, et fait, à lui seul, plus que Marillac et ses dragons. Il dut se contenter de la tête d'un seul prédicant.

Dans les archives de l'église wallonne de Leyde[2], on a récemment découvert un manuscrit important qui jette de vives clartés sur l'histoire du protestantisme dans le Poitou, depuis la révocation de l'édit de Nantes. L'auteur, M. de L'Orte, qui était pasteur, raconte ce qu'il a vu et entendu, laissons-lui raconter le glorieux martyre du prédicant Martin.

XI.

« Martin fut donc condamné à être pendu sur la place du temple de Benet. On lui lut la sentence trois ou quatre jours avant que de l'exécuter. Le soir que le geôlier leur déclara (c'est-à-dire déclara aux autres prisonniers), qu'il devait mourir le lendemain, comme personne ne le lui disait, il advint qu'en soupant, comme ils mangeaient de la salade, quelqu'un dit : « Cette salade est bonne, si j'en vois passer demain, j'en achèterai ; » quelques autres dirent qu'ils en achèteraient aussi, Martin dit également qu'il en voulait ; alors les larmes vinrent aux yeux de tous ceux qui étaient présents. Martin apprit, par ce moyen, qu'ils avaient eu des nouvelles de sa mort. « Ne croyez pas, dit-il, que cela me fasse de la peine; ne savez-vous pas que j'attends cela de jour en jour, ne sais-je pas qu'on ne m'a point lu ma sentence pour me laisser sortir de prison ? Vous pleurez sur moi, pleurez plutôt sur vous-mêmes, vous restez dans les tribulations de cette vie douloureuse, mais Dieu me fait

1. Lièvre, t. II, p. 281.
2. Bulletin de la Société de l'hist. du protest. français, t. IV, p. 224 et suiv.

la grâce de m'en délivrer, pour me faire participant de la vie éternelle et bienheureuse. J'aurai quelques maux et quelques douleurs à souffrir, mais qui est celui qui meurt sans douleurs? Au reste ne devons-nous pas être persuadés que les souffrances du temps présent ne sont pas à contre-peser avec la vie à venir. Bienheureux sont les morts qui meurent au Seigneur! Oui, pour certain, dit l'Esprit, car dès maintenant ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent; quel sera donc mon bonheur de jouir en peu de temps de la béatitude éternelle!» Ainsi, par de telles et de semblables exhortations, il les faisait fondre en larmes, et au lieu qu'ils devaient le consoler, c'était lui qui les ravissait en admiration. Quelques-uns m'ont confessé que s'ils avaient vu venir le bourreau, pour les lier et les mener au gibet, pour lors ils auraient été contents de le souffrir; il leur faisait tellement bien comprendre la joie qu'il éprouvait à mourir pour la cause du Seigneur, qu'ils lui enviaient presque son bonheur. Après cette conversation, qu'il accompagna d'une prière édifiante, ils se couchèrent tous ensemble sur de la paille, comme à l'ordinaire; on remarqua qu'il dormit cette nuit aussi tranquillement que s'il ne devait point mourir le lendemain. Environ les 8 heures du matin, la geôlière lui vint dire de se lever, et que les archers étaient à la porte, qui l'attendaient pour le transporter à Benet. «C'est à ce coup, dit-il, mes frères, qu'il faut se dire adieu, non pas pour toujours, car j'ai espérance de vous revoir dans le royaume des cieux, où je vais maintenant prendre place, moyennant la grâce de Dieu, à laquelle je me suis toujours recommandé et me recommande encore, et à laquelle aussi je vous recommande. Vivez toujours en la crainte de Dieu, suivez les enseignements que je vous ai donnés, lorsque j'ai eu l'avantage de prêcher au milieu de vous; soyez certains que cet Évangile que je vous ai annoncé, est le véritable Évangile du Fils de Dieu, c'est celui duquel saint Paul dit : «Que si lui ou un ange de Dieu vous en annonce un autre, qu'il soit anathème;» c'est celui pour le soutien duquel tant de bienheureux martyrs ont répandu leur sang; c'est aussi pour le soutien du même Évangile, que je répands aujourd'hui le mien; ce que j'ai prêché de bouche, je le scelle aujourd'hui de mon sang; ce n'est

plus le temps de feindre, car il me faut comparaître devant le siége judicial de Dieu; si je croyais que ce ne fût pas la véritable religion, que celle que j'ai enseignée et professée, je vous le dirais, mais j'en suis aussi certain que je suis sûr de mourir aujourd'hui pour sa défense, et vous n'y pouvez renoncer sans renier le Fils de Dieu. A quelque peine donc que l'on puisse vous condamner, souffrez-le avec courage, soyez fidèles à Celui qui n'a point épargné son sang pour vous.» (Ce qu'il disait parce qu'il ne savait pas s'ils seraient délivrés ou non, comme aussi il y en eut quelques-uns qui ne le furent pas.)

« Cette exhortation, qui faisait fondre en larmes tous les auditeurs, aurait sans doute duré plus longtemps, si la geôlière n'était venue pour la seconde fois lui dire que les archers étaient à la porte de la prison, qui le demandaient. Il dit qu'il ne quitterait pas ses frères, qu'il n'eût encore une fois fait la prière avec eux; ils se jetèrent donc à genoux, et il commença à prier, mais on ne le laissa pas finir. S'étant relevé, il embrassa quelques-uns de ceux qui étaient auprès de lui, non pas tous, car on ne lui donna pas le temps; on le fit sortir de la prison, et le bourreau, s'étant saisi de lui, le fit monter sur un cheval qui l'attendait à la porte de la cour de la prison, là où sa femme eut la liberté de le voir et de l'embrasser pour la dernière fois.

Comme ils le liaient sur ce cheval, et que Chebron s'apprêtait, avec quelques autres de la cabale, pour le conduire avec les archers à Benet, il s'adressa à sa femme à peu près en ces termes: « Je te prie de te consoler au Seigneur; souviens-toi que je ne souffre pas pour aucun mal que j'ai fait, mais pour avoir prêché et annoncé l'Évangile du Fils de Dieu. Si j'avais blasphémé et outragé le saint nom de Dieu, on ne me ferait point mourir; mais on persécute les fidèles, parce qu'ils s'assemblent pour prier Dieu et s'exhorter mutuellement à faire le bien. Afin d'avoir un prétexte pour me faire mourir, on m'accuse d'avoir prêché la sédition, la rébellion contre le roi, et d'avoir dit que nous tremperions nos mains dans le sang des catholiques romains, comme si notre religion avait été quelquefois sanguinaire: ce sont là des calomnies si noires et si connues, que je ne demande pour témoins que ceux de

l'Église romaine qui sont un peu de bonne foi et qui m'ont entendu. Ainsi je t'exhorte, ma chère femme, à vivre et à mourir dans cette sainte religion, que j'ai toujours professée et enseignée; sois assurée que c'est là la véritable, qui conduit au salut; aie soin d'y bien élever nos enfants, imprime-leur de bonne heure la crainte de Dieu dans le cœur et l'obéissance pour leur souverain, car c'est notre religion, que la crainte de Dieu et l'amour pour le roi.»

Il dit encore plusieurs autres choses, mais le bruit que faisaient les archers et les bourreaux qui le liaient ne permettait pas de l'entendre. Enfin ils partirent de là et on le mena à Benet, qui est à deux lieues de Niort; il y avait un prêtre, qu'on avait aussi fait monter à cheval pour l'admonester, lequel allait à côté de lui. Martin partit en priant Dieu et en chantant les louanges du Seigneur. Le prêtre faisait tout ce qu'il pouvait pour le troubler, tant qu'il lui dit qu'il s'étonnait qu'il voulût l'empêcher de prier Dieu. On ne sait quel fut son entretien pendant le chemin et lorsqu'ils furent arrivés au lieu, parce qu'il n'y avait personne de la Religion avec eux, et que ceux qui y étaient n'en ont rien dit qui soit venu à notice, sinon qu'étant arrivés à Benet, ils ne trouvèrent personne, car tous ceux de la Religion et plusieurs des catholiques avaient abandonné cet endroit. Le bourreau eut beaucoup de peine à trouver une échelle, ce qui les arrêta longtemps en ce lieu avant de faire l'exécution. Il ne faut pas douter que ce bienheureux martyr du Seigneur n'eût encore en ce lieu plusieurs saints et salutaires entretiens, mais il n'y avait personne pour en faire le rapport. Après l'exécution, ils le laissèrent à la potence, où il fut quelques jours; mais enfin ceux de la Religion l'enterrèrent. Voilà la fin heureuse de ce champion de Jésus-Christ.»

XII.

La mort du prédicant, loin de décourager les protestants, raviva leur zèle; les assemblées continuèrent, mais elles eurent lieu pendant la nuit ou de jour, dans des bois écartés; quelle que fût leur vigilance, elle fut déjouée par Chebron, qui fit des prisonniers, parmi lesquels deux prédicants, François Duronet et Thomas Potet; le premier

abjura lâchement sa foi, le second mourut en héros chrétien et laissa dans le Poitou une mémoire bénie, qui s'y conserve encore. Pendant longtemps les protestants de cette province chantèrent son martyre dans une complainte populaire.[1]

Chebron n'était pas encore content; une tête lui manquait, celle du fameux prédicant Berthelot. En parlant de lui, il disait : «S'il est pris, tout sera tranquille.» Il n'oublia rien pour le découvrir. Trois mille livres furent offertes à un huguenot s'il le livrait; ce misérable accepta; mais il ne put tenir ce qu'il avait promis; Chebron se mit alors à la recherche du prédicant et parcourut tous les villages des environs de Saint-Maixent et de Lezay; quand il se croyait sur ses traces et sur le point d'atteindre sa proie, elle lui échappait, car les protestants poitevins veillaient sur la vie de leur pasteur bien-aimé et faisaient courir à dessein le bruit qu'il était passé en Angleterre.[2]

A cette époque parut le trop célèbre édit de 1724, qui sema l'épouvante parmi les protestants du Poitou; les plus hardis continuèrent néanmoins leurs assemblées, les autres envoyèrent leurs enfants aux écoles catholiques; mais un mois après ils les retirèrent, et l'émigration recommença. Un certain abbé Gould, qui était à Du Chayla ce que Chebron était à Bâville, aidait le subdélégué dans son œuvre. Témoin de la tenue des assemblées et de l'émigration, il ne savait pas contenir sa colère, et écrivait à l'intendant (28 juillet 1727) : «C'est une chose étonnante et le procédé le plus hardi dont on puisse être capable, que de faire des assemblées et vendre ses meubles et autres effets pour passer en Angleterre et en Hollande depuis la déclaration du roi[3]!» Gould était scandalisé de la conduite de M. de Marbœuf, curé de Pouzauges. Cet ecclésiastique mangeait et buvait avec les réformés et ne dénonçait pas deux ou trois prédicants établis à sa porte. Gould dénonça le pacifique curé à l'intendant et au procureur général.

1. Archives de la Vienne, c. 2, 32. — Bulletin de la Société du protest. franç., t. IV, p. 236. — Lièvre, t. II, p. 284-285.

2. Archives de la Vienne, c. 2, 33. — Correspondance de Chebron, Journal de son voyage, t. II, p. 286.

3. Édit de 1724. — Lièvre, t. II, p. 283.

XIII.

Le ministère de Fleury, qui succéda à celui de M. le duc, apporta un peu d'adoucissement à l'état des protestants poitevins, toujours sous le coup de l'édit de 1724 et des poursuites de Chebron, qui consigna entre les mains du curé de Thorigné 3,000 livres, destinées à être données à celui qui livrerait Berthelot. Ce prédicant, par son zèle apostolique, maintenait ses frères dans la foi et les disposait à tous les sacrifices; grâce à ses efforts, les assemblées se multipliaient, et lorsque ceux qui y avaient assisté regagnaient leurs foyers, ils faisaient un récit vivant, animé des choses qu'ils avaient vues et entendues, et quelquefois des dangers qu'ils avaient courus. Les enfants, auxquels leur âge interdisait assez habituellement la fréquentation des assemblées, prêtaient une oreille avide, et de bonne heure ils apprenaient à aimer une religion à laquelle leurs parents donnaient de si grandes marques d'attachement; et le sentiment qu'ils avaient du danger qu'ils couraient, leur apprenait de bonne heure l'importance de la discrétion. Un jeune garçon, à peine âgé de dix ans, interrogé sur une assemblée à laquelle il avait assisté à Châteauneuf, aima mieux se laisser traîner en prison que de nommer personne.[1]

Chebron, aidé de Gould, voulait, à toute force, faire cesser le prêche, et comme il ne pouvait réussir à s'emparer de tous les prédicants, il pensa qu'il arriverait facilement à ses fins, s'il parvenait à faire un châtiment exemplaire des principaux laïques qui assistaient aux assemblées; il fit demander à la cour des pouvoirs plus étendus par l'intendant; la réponse ne fut pas favorable. Le Conseil ne voulait pas multiplier les supplices et croyait qu'il entrait assez dans l'esprit de l'édit de 1724, en livrant au bourreau les prédicants et en frappant de fortes peines ceux qui leur donnaient asile. Chebron se résigna dès lors, selon ses propres expressions, « à faire beaucoup de bruit sans grand mal. »[2]

1. Lièvre, Hist. des prot. et des Églises réformées du Poitou, t. II, p. 294.
2. Lièvre, t. II, p. 295.

Nous ne suivrons ni Chebron ni Gould dans leur croisade contre les réformés de Poitou, car il nous faudrait entrer dans des détails qui, tout intéressants qu'ils sont, n'entrent pas dans le cadre qui nous est imposé; nous nous contenterons de dire que les réformés montrèrent autant de persévérance à manifester leur existence que leurs adversaires en mirent à la leur contester et qu'ils sauvèrent d'une ruine certaine, par leur patiente énergie, le protestantisme dans leur contrée, comme leurs frères du Languedoc dans la leur; c'est dans l'ouvrage de M. Lièvre, si consciencieux et si riche de faits puisés à des sources authentiques, que nous renvoyons ceux de nos lecteurs désireux de connaître plus particulièrement l'histoire de la réforme dans le Poitou.

XIV.

Jusqu'en 1742 l'histoire du protestantisme français n'offre rien de bien saillant, les événements du lendemain ne sont guère que la répétition de ceux de la veille; mais voilà, tout à coup un échafaud se dresse et apprend aux réformés que l'édit de 1724 est dans toute sa vigueur; celui qui y monte est un vieillard septuagénaire, dont le nom, jusqu'ici, avait été oublié dans le martyrologe huguenot. Il s'appelait Jean-Pierre Dortial. Il était né à Chalançon, en Vivarais; son crime était avéré, il avait prêché dans le désert et rempli les fonctions de son ministère. Il fut condamné à être pendu sur l'esplanade de Nîmes.

En entendant son arrêt de mort, il éleva son cœur à Dieu dans une fervente prière et repoussa deux prêtres qui le suppliaient de renoncer à ses erreurs. « Laissez-moi, leur dit-il, en paix; vous prenez une peine inutile; arrivé à ma dernière heure, je ne veux conférer qu'avec mon Dieu. »

La gloire d'arracher une abjuration au vieillard, excita le zèle du clergé nîmois, et Dortial se vit assailli successivement par dix prêtres qui se relayaient, n'ayant d'autre argument pour le convaincre, que la vue d'un crucifix et celle d'une potence qui se dressait.

Quand ils furent convaincus de l'inutilité de leurs efforts, l'ordre de conduire le patient au supplice fut donné; il

avait la corde au cou, la tête et les pieds nus, et pour tout vêtement une chemise; cinquante soldats armés de la maréchaussée de la ville l'escortaient, précédés de neuf tambours, qui faisaient entendre le bruit de leurs caisses pour que le peuple ne comprît pas les paroles qu'il prononçait. A la vue de son gibet il s'écria: «Mon Dieu, dresse mes mains au combat et mes doigts à la bataille!» Arrivé au pied de la potence, on lui lut de nouveau son arrêt de mort et on lui demanda le nom des proposants qui étaient dans le royaume. «A cet égard, répondit-il, je n'ai rien à dire», et d'une voix forte il entonna le psaume XXV.

Quand il eut terminé son chant, il demanda au commandant de la troupe de faire cesser le roulement des tambours, parce qu'il voulait faire sa dernière prière.

«Je vous l'accorde, répondit le commandant, à condition que vous prierez à voix basse.» Il fit un signe aux tambours et un silence solennel s'établit.

Le vieillard tomba à genoux au milieu des regards recueillis de la foule; des protestants, qui étaient près de lui, entendirent sortir de ses lèvres ces paroles:

«Grand Dieu, qui m'as fait naître pour te servir, et qui veux maintenant que je scelle de mon propre sang ton Évangile, donne-moi, comme tu fis à mon Sauveur, ce courage intrépide qu'il fit paraître lors de sa mort sur la croix, afin que j'édifie, par la mienne, mes pauvres frères qui gémissent sous la tyrannie de l'Antéchrist, privés de la liberté d'entendre ta Parole; ce sont là, bon Dieu, toutes les grâces que j'ai à te demander pour le peu de temps que j'ai à rester dans cette vie; ajoutes-y la gloire éternelle dans celle qui est à venir, au nom de Jésus-Christ, mon intercesseur.»

Quand il eut achevé sa prière, le vieillard monta l'échelle en chantant le psaume LI. Un prêtre monta après lui le conjurant d'abjurer. Le patient, qui avait les mains attachées, ainsi que la tête, lui fit signe avec le pied de se retirer; il cria ensuite: «Mon âme, bénis l'Éternel et le nom de sa sainteté;» puis renforçant sa voix, il s'écria: «Seigneur, je remets mon âme entre tes mains.» Au moment où il prononçait ces mots, le bourreau s'empara de lui et accomplit son terrible ministère.

Une heure après, des protestants de Nîmes coupèrent la

corde, emportèrent le corps du martyr dans une aire, lui donnèrent pour vêtement de mort une chemise, l'enfermèrent dans un cercueil et l'enterrèrent, après avoir entouré de chaux vive ses restes mortels, pour les dissoudre rapidement, dans la crainte qu'on ne vînt les profaner. Un catholique, témoin de son martyre, écrivait quelques jours après : « Il est mort en chrétien, tout fanatique qu'il était. »[1]

XV.

Deux ans avant le supplice de Dortial, un homme, dont la mort passa alors inaperçue et qui eût été trente-quatre ans auparavant un grand événement politique, s'éteignait doucement et obscurément à Chelsea, près Londres[2]. Cet homme, c'était le pâtre de Ribaute, le célèbre Cavalier.

Après avoir échappé, avec ses braves camisards, à la vigilance de Lalande, il se réfugia à Lausanne et fut mêlé à tous les efforts qui se firent à l'étranger pour ranimer l'insurrection cévenole; il accepta les offres d'Amédée, duc de Savoie, et servit ce prince dans un régiment de réfugiés, avec le titre de lieutenant-colonel. Il visita successivement l'Angleterre et la Hollande, où il fut reçu avec une grande distinction. A la célèbre bataille d'Almanza, il commandait, sous les ordres de Ruvigny, un régiment composé en grande partie de camisards. Au moment où le combat s'engage, les soldats de Cavalier se trouvent en présence d'un régiment français qui a combattu dans les Cévennes. — Des deux côtés, avec l'instinct rapide et prompt de la haine, Français et camisards s'élancent les uns sur les autres à la baïonnette, sans faire feu. Ce n'est pas un combat, c'est un massacre; on n'entend pas un seul cri, mais le cliquetis des armes; le sang coule par torrents, la terre est jonchée de morts et de mourants, et la lutte sanglante ne cesse que lorsque, des deux côtés, il ne reste presque plus de combattants. Cavalier fut sublime de courage et de sang-froid; la mort qui l'avait si souvent épargné, l'épargna encore cette fois, mais elle lui enleva la presque totalité de ses braves compagnons. Ses alliés,

1. Mss. de Court, P., nº 17. — Bulletin de la Société de l'hist. du protest. franç., t. IX, 9e année, p. 341 et suiv.

2. Bulletin de la Société de l'hist. du protest. franç., t. III, p. 113.

pour lesquels il combattait, perdirent la bataille, et le héros camisard qui, après la victoire sur laquelle ils comptaient, devait pénétrer dans le Languedoc par les Pyrénées, vit s'évanouir ses plus chères espérances. Il rejoignit, à Nice, le prince Eugène, dont la tentative sur la Provence échoua. De là il se retira en Angleterre où il dicta ses mémoires à un nommé Galli; ils sont sincères, mais inexacts.

A dater de ce moment, Cavalier disparut complétement de la scène politique et se maria avec la fille aînée de la célèbre Mme du Noyer, dont il n'eut pas d'enfant. Il fut nommé major général de l'armée anglaise et gouverneur de Jersey; il coula des jours heureux et paisibles, et mourut en Angleterre, à Chelsea, le 18 mai 1740.

Bien des jugements ont été portés sur Cavalier; mais la postérité a déjà souscrit à celui de Malesherbes: «J'avoue, dit cet homme illustre, que ce guerrier, sans avoir jamais servi, se trouva un grand général par le seul don de la nature. Ce camisard qui osa une fois punir le crime en présence d'une troupe féroce, laquelle ne subsistait que par des crimes semblables; ce paysan grossier qui, admis à vingt ans dans la société des gens bien élevés, en prit les mœurs et s'en fit aimer et estimer; cet homme qui, accoutumé à une vie tumultueuse et pouvant être justement enorgueilli de ses succès, eut assez de philosophie naturelle pour jouir, pendant trente-cinq ans, d'une vie tranquille et privée, me paraît un des plus rares caractères que l'histoire nous ait transmis.» [1]

1. Haag, France protestante, t. III, art. *Cavalier*.

LIVRE XLIX.

I.

La nécessité de relier les Églises entre elles se faisant de plus en plus sentir, une assemblée à laquelle on donna le nom de *synode national,* se réunit le 18 août 1744 au désert dans le bas Languedoc[1]. Les provinces qui y furent représentées furent l'Angoumois, le pays d'Aunis, la Saintonge, le haut et le bas Poitou, le Périgord, la basse Guyenne, les Cévennes, le Vivarais, le Veley, le Dauphiné, le haut et le bas Languedoc, la Normandie. De tous les spectacles de cette époque, le moins étonnant n'est pas celui que nous présentent ces hommes qui, ne se proposant d'autre gloire que celle de Dieu, entreprennent quelques-uns un long, et tous un périlleux voyage pour travailler à la consolidation des Églises. Parmi ces hommes de cœur se trouvaient un vieillard et un jeune homme qui devaient bientôt, et à quelques jours de distance, se suivre sur l'échafaud[2]. Le moment où le synode se réunit était solennel pour la France; on se battait à la fois en Alsace, en Flandre et sur les Alpes; une flotte anglaise menaçait les côtes de la Provence et Louis XV avait quitté Versailles pour se mettre à la tête de ses armées. Le synode, craignant de voir se renouveler, contre les protestants, l'accusation d'être des ennemis de l'État, déclara dans sa première réunion «que tous ses membres étaient de dévoués serviteurs de Sa Majesté et s'étaient assemblés dans le but d'affermir, de plus en plus, la fidélité qu'ils lui devaient et d'éloigner, entre eux, toute désunion qui pourrait tendre à troubler la tranquillité publique et leurs troupeaux.» Joignant le fait aux paroles, le synode arrêta «qu'on célébre-

1. Matthieu Viala fut nommé modérateur, et Paul Rabaut vice-modérateur.

2. Roger et Matthieu Mazal *dit* Desubas.

rait, à la fin de l'année, un jeûne solennel dans toutes les Églises réformées du royaume pour la conservation de la personne sacrée de Sa Majesté, pour le succès de ses armes, pour la cessation de la guerre et pour la délivrance de l'Église.» Il prescrivit en outre que tous les pasteurs fissent, au moins tous les ans, un sermon sur la nécessité de la soumission envers les puissances légitimes.

Il y a dans ce respect profond que les protestants portent à la famille des Bourbons, qui ne se lasse pas de les persécuter, quelque chose de naïf et de touchant. Dans l'homme qui règne dans ce moment, ils font abstraction de l'individu qui se vautre dans la fange et ne voient, en lui, que l'incarnation de l'autorité. A leurs yeux, tout profane Saül qu'il soit, il est l'Oint du Seigneur, ils le vénèrent et le respectent, et quand ce Saül appesantit sur eux sa main de fer, il n'est encore, à leurs yeux, que le ministre des châtiments de Dieu. Revenons au synode; ses décrets furent empreints d'une grande sagesse, il ordonna aux pasteurs de cesser toute controverse du haut de la chaire et de ne parler des maux que les Églises avaient eu à souffrir qu'avec beaucoup de circonspection. Modéré mais ferme, il ordonna qu'à l'avenir les assemblées qui avaient lieu de nuit se tiendraient en plein jour, et il enjoignit aux pasteurs et aux anciens d'être, à cet égard, simples comme des colombes, mais prudents comme des serpents.

Pendant toute la durée du synode, les membres de l'assemblée firent preuve de la plus grande sagesse. Ils s'étaient réunies sous l'empire de graves préoccupations; car les Églises du Midi étaient, depuis longtemps, profondément divisées au sujet du pasteur Jacques Boyer, proclamé coupable par les unes et innocent par les autres.

Jacques Boyer[1] condamné à mort, et exécuté en effigie en 1736, s'était rendu recommandable par son zèle, quand tout à coup il fut destitué par son consistoire sur l'accusation intentée contre lui, d'avoir séduit l'une de ses catéchumènes. Quelques Églises de son arrondissement protestèrent énergiquement contre sa destitution, prirent vivement sa défense et obtinrent que sa cause fût déférée à

1. On ignore son âge et le lieu de sa naissance.

un synode provincial du bas Languedoc; une discussion violente s'engagea à son égard, et dans l'impossibilité où l'on fut de s'entendre, on s'adressa à la vénérable classe des pasteurs de Zurich pour la prier de statuer sur cette malheureuse et déplorable affaire[1]. La classe n'osa pas se prononcer, attendu que, si des pasteurs honorables demandaient la destitution de Boyer, des pasteurs également honorables demandaient son maintien; la querelle s'envenima et les Églises du Midi étaient menacées d'une scission imminente quand le synode général se réunit en 1744. Antoine Court, avec lequel le pasteur accusé avait entretenu une longue correspondance[2], quitta inopinément Lausanne et arriva au milieu de ses frères pour conjurer le danger. Sa présence donna aux délibérations de l'assemblée, touchant l'affaire de Boyer, quelque chose de particulièrement grave et solennel. Les défenseurs et les adversaires de l'accusé prirent la chrétienne résolution de s'en rapporter à la décision de la majorité. Paul Rabaut qui, en sa qualité de modérateur, présidait le synode, dirigea les débats avec une grande impartialité; les raisons pour et contre l'accusé furent pesées dans la balance du sanctuaire, et un verdict d'acquittement fut rendu en sa faveur; toutefois il fut réprimandé de s'être montré rebelle à l'autorité ecclésiastique et d'avoir entraîné les pasteurs Grail et Gaubert dans sa rébellion.

II.

Le 31 août, Boyer comparut devant une assemblée réunie au désert; plus de trente mille personnes étaient présentes, un plus grand nombre s'y serait trouvé si on avait connu le lieu et le jour de la réunion. La chaire était dressée sur un échafaud sur lequel étaient des siéges, les pasteurs en robe et en rabat occupaient l'un des côtés de la chaire, l'autre l'était par Boyer et ses coaccusés en habit de ville. Les anciens de toutes les Églises des environs occupaient le parquet autour duquel étaient assis des gentilshommes, des notables et des dames de qualité. La masse

1. Ch. Coquerel, t. Ier, p. 290-291.
2. Les lettres de Boyer se trouvent dans les manuscrits d'Antoine Court, le nombre en est très-considérable.

des auditeurs debout formait le cercle. Le spectacle était imposant et solennel; tous les regards étaient arrêtés sur Antoine Court que la nouvelle génération ne connaissait que de nom; mais elle vénérait, en lui, le Néhémie dont Dieu s'était servi pour relever les murs de sa Jérusalem; elle attendait avec une vive impatience le moment où il se lèverait de sa chaire pour prendre la parole. Il se leva enfin au milieu du plus profond silence, et fit monter vers le ciel une prière fervente; quand il l'eut terminée, il s'adressa à Boyer et à ses coaccusés et leur reprocha avec douceur, mais avec force, leur rébellion à l'égard de l'autorité ecclésiastique, qui pendant si longtemps avait troublé les Églises et aurait pu, sans un effet visible de la miséricorde divine, amener une déplorable scission dans les troupeaux. En l'entendant, un avocat s'écria : «Quel coup de massue!»

Boyer et ses compagnons baissaient la tête. Le premier, lavé légalement par une décision synodale du crime d'impureté, se sentait coupable à l'égard des Églises dont il n'avait pas respecté le repos et au sein desquelles il avait essayé d'amener un schisme qui eût compromis gravement l'œuvre de l'homme qui, du haut de sa chaire, s'adressait à lui en présence de trente mille de ses coreligionnaires avec l'autorité d'un grand nom et l'autorité plus grande d'un dévouement qui ne s'était jamais démenti, et dont il donnait une preuve éclatante en quittant, au péril de sa vie, sa paisible retraite de Lausanne.

Lorsqu'il eut fini de parler, il fit un signe à Boyer, qui déclara, devant l'assemblée, qu'il avait péché en troublant les Églises, et promit d'être à l'avenir plus fidèle dans ses devoirs; après lui ses compagnons firent la même déclaration.

Court, d'une voix solennelle, révoqua leur suspension; puis descendant de sa chaire, il leur dit en leur tendant la main : «Au nom du synode je vous rends le droit de paître le troupeau de Christ que vous aviez perdu par votre infidélité;» puis il les embrassa; les onze pasteurs qui étaient présents se levèrent, à leur tour, et les embrassèrent. Les assistants vivement émus fondaient en larmes, et d'un cœur plein de reconnaissance, ils bénissaient Dieu d'avoir conjuré le péril qui pendant si longtemps avait plané sur eux.

Court remonta en chaire, et bientôt après trente mille voix entonnèrent à l'unisson le psaume CXVIII.

Après le chant, on donna la bénédiction, et la foule, profondément recueillie, se retira silencieuse. Court avait accompli une grande œuvre : en réconciliant les cœurs et en retenant les Églises du Languedoc dans l'unité ecclésiastique, il les avait saintement préparées pour les temps mauvais qui se préparaient. Pendant le séjour qu'il fit en France, il présida quelques assemblées; la plus nombreuse fut celle qui se réunit au-dessous de la tour Magne; les auditeurs occupaient 800 toises carrées de terrain. Au même moment une assemblée de trois mille personnes qui se réunissait au désert près Montauban, fut découverte et écharpée; on croit que le gouvernement sévit contre elle à cause d'un don que le clergé lui fit.[1]

Après avoir accompli son périlleux ministère, Court retourna à Lausanne où il continua, comme par le passé, à veiller sur les Églises et à leur préparer des pasteurs.

III.

La convocation du synode national devint le signal de nouvelles persécutions plus vives encore que les précédentes. Le clergé, secondé par l'impitoyable comte de Saint-Florentin, arracha de Louis XV deux ordonnances qui dépassèrent en sévérité «tout ce qu'on avait vu jusque-là[2].» Confiscation de biens, amendes, cachots, galères, potences, forte récompense pour les dénonciateurs, telle est la menace royale à l'égard des sujets dissidents de Sa Majesté qui auront contrevenu à ses ordres en assistant aux assemblées.[3]

Les Églises accueillirent, avec un cri de douleur, la nouvelle de cette législation barbare et adressèrent au roi un placet dans lequel elles lui exposaient respectueuse-

1. Tous les détails sur l'affaire Boyer nous ont été fournis par une lettre manuscrite de Court, qui se trouve dans ses manuscrits, L. D. C., t. XI, 1744-1745, nº 7, p. 78 et suiv. — Voyez encore Ch. Coquerel, t. I[er], p. 290 et suiv.

2. Ch. Coquerel, t. I[er], p. 297.

3. Ordonnances des 1[er] et 16 février 1745, concernant les gens de la religion protestante réformée.

ment la manière inique et injuste avec laquelle on traitait ses plus fidèles sujets. L'indolent monarque probablement ne le lut pas et certainement le comte de Saint-Florentin le jeta dans le panier aux oublis.

IV.

A mesure que Louis XV s'avilissait, tout se rapetissait autour de lui, et la France, si redoutée aux jours des plus grands revers de la vieillesse de Louis XIV, tombait rapidement au rang de puissance de second ordre. Le pouvoir, des mains du vieux Fleury, était passé dans celles de ministres aussi peu soucieux que leur maître de la dignité de leur pays. Il semble que des hommes, les uns sceptiques, les autres indifférents aux questions religieuses, auraient dû laisser les protestants célébrer en paix leur culte, surtout quand leur présence dans le royaume ne troublait en rien la sécurité publique; mais le clergé, fidèle à son passé, réclamait sans cesse l'exécution des édits. Avili, mais toujours influent, il pénétrait, de son esprit intolérant, des hommes qui n'étaient pas persécuteurs par nature, et continuait, sous eux, les traditions de Bâville et de Louvois. Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, fils du marquis de la Vrillière, fut leur agent; ce seigneur, qui avait, dans ses attributions, la direction des affaires religieuses, et n'avait rien de remarquable que son activité d'administrateur, fut plus occupé de ses galanteries que des malheurs des réformés; il demeura insensible à toutes leurs suppliques, et pas une seule fois il ne fit justice à leurs plaintes pressantes et réitérées.

A l'époque où nous sommes arrivé de nos récits, la position des réformés ne s'est pas améliorée. De 1744 à 1752, elle va toujours en empirant, et rien ne fait prévoir qu'elle aura un terme; on ne leur laisse ni trêve, ni repos; le poisson volant n'a pas plus d'ennemis qu'eux.

Tout moyen pour nuire à ces infortunés est bon à leurs ennemis. La calomnie est une arme dont ils se servent habilement pour les perdre ou pour les noircir. Un jour (1742), ils font courir le bruit que les huguenots des Cévennes sont en pleine insurrection; la cour se hâte d'y envoyer le duc de Richelieu. Le maréchal arrive, tout est

tranquille: on se contente de condamner à un mois de prison deux catholiques des Vans[1], qui avaient fait courir ce bruit. Une autre fois (1745), on répand la nouvelle que 8,500 huguenots des environs de Montauban ont pris les armes et se portent sur Toulouse, commandés par Lamiquière, militaire habile et expérimenté. La cour s'alarme; l'Europe croit à une nouvelle guerre des camisards; ce n'était qu'un bruit sans fondement. Plus tard (1744), le ministre Roger est accusé d'avoir fabriqué et lu en pleine assemblée une lettre en forme d'édit de tolérance qu'il disait être du roi et signée de sa main. C'était faux; mais on n'en continue pas moins à soutenir que quelques protestants ont fabriqué des édits de tolérance[2]. Dans la même année, on répand dans la province du Languedoc un cantique qu'on les accuse de chanter dans leurs assemblées, et dans lequel ils demandent à Dieu de donner la victoire aux Anglais, alors en guerre avec la France. Les réformés protestent, avec indignation, contre cette lâche calomnie, et écrivent (2 décembre 1744) au duc de Richelieu une lettre respectueuse, mais ferme: «Nous vous jurons, Monseigneur, lui disent-ils, devant le souverain scrutateur des cœurs, qui saura punir un jour les parjures et les hypocrites, que ce n'est point parmi les protestants qu'a été fabriqué l'exécrable cantique qu'on leur attribue. Leur religion ne commande rien plus fortement que l'obéissance et la fidélité au souverain. Dans les discours que nous adressons à nos troupeaux, nous insistons souvent sur cet article, comme peuvent en rendre témoignage un nombre considérable de catholiques, que la curiosité a attirés dans nos assemblées religieuses. Ceux-là peuvent dire s'ils y ont entendu chanter un pareil *cantique,* et si l'on y fait quelque chose de contraire au bien de l'État. Ils ont été témoins des vœux pleins de zèle que nous adressons au Roi des rois en faveur de notre auguste souverain, de la reine, son épouse, de Mgr le dauphin, et de toute la famille royale, aussi bien que pour tous les seigneurs et magistrats du royaume, et notamment en faveur de Votre Excellence.»

1. Petite ville du département de l'Ardèche.
2. Mémoires historiques, par Ant. Court, p. 24 et suiv.

V.

Les enlèvements d'enfants étaient toujours, pour les protestants, le sujet de leur plus grande douleur; ils veillaient sur leur jeune famille comme le berger sur les agneaux de son troupeau, et ne réussissaient pas toujours à les soustraire à leurs ravisseurs. La province de Normandie eut plus à souffrir que les autres de ce rapt. «Pour se faire une juste idée de la manière dont les enlèvements se faisaient, raconte un historien contemporain, il faut se représenter des cohortes d'archers, qui avaient à leur tête divers curés, entre autres le sieur Houvet, prêtre de la paroisse d'Athis, et les sieurs Verger et Grenier, ses vicaires. Ils volaient de paroisse en paroisse, assiégeaient les maisons dans la nuit, et lorsque tout le monde était plongé dans le plus profond sommeil, ils remplissaient ensuite les airs de cris affreux, capables de porter la terreur dans l'âme la plus intrépide; ils frappaient à coups redoublés, au milieu de ces cris, les portes des maisons, qu'ils abattaient à coups de haches, lorsqu'elles tardaient trop à s'ouvrir. Ainsi fut abattue, par le curé Houvet, celle du sieur Pierre Marchand, dit Lafosse, marchand de grenades; ils entraient ensuite dans les maisons, le sabre à la main et le blasphème à la bouche, renversaient, sens dessus dessous, tout ce qu'ils trouvaient au logis, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé la proie qui faisait l'objet de tant de mouvements et qui allait faire celui de tant de larmes; ils se saisissaient de cette proie, et l'enlevaient même sans lui donner le temps de s'habiller et sans avoir égard aux cris des pères et des enfants, capables d'attendrir les tigres mêmes; ils repoussaient, insultaient, frappaient même les pères et les mères, qui, se voyant enlever ce qu'ils avaient de plus cher, faisaient, dans l'excès du plus touchant désespoir, quelques efforts pour arracher ces objets chéris des mains de leurs ravisseurs.»

Ces enlèvements causèrent de si vives alarmes aux protestants du canton d'Athis que six cents d'entre eux quittèrent la France, ne laissant de leurs biens que ce qu'ils ne purent en emporter.[1]

1. Mémoires historiques, p. 44.

VI.

Tout dans la conduite des ennemis des réformés revêt un caractère inique et odieux; si leurs enfants se dérobaient à la poursuite de leurs ravisseurs, les parents étaient contraints de les représenter; s'ils s'y refusaient, ou ne le pouvaient, ils étaient emprisonnés et condamnés à de fortes amendes; plusieurs d'entre eux dont les enfants étaient aux mains des prêtres furent ruinés par la pension qu'ils étaient obligés de payer pour leur entretien.

Le clergé avait un autre moyen que la force armée pour arracher les enfants du sein de leurs familles; il contraignait les parents à les faire baptiser, ou rebaptiser, par les prêtres, parce que, après l'accomplissement de cet acte, «l'Église, au terme du canon soixantième du quatrième concile de Tolède, a tout pouvoir sur ceux qui ont reçu le baptême, ni plus ni moins que le roi a un plein droit sur la monnaie frappée à son coin.»

Le clergé n'ignorait pas que le concile qui consacre cette monstrueuse iniquité, était en contradiction flagrante avec le concile de Trente, qui tient pour valide le baptême administré par des hérétiques; mais peu lui importait, pourvu qu'il atteignît son but; il faisait donc poursuivre impitoyablement ceux qui ne présentaient pas leurs enfants aux curés pour recevoir le baptême, et portait ainsi la terreur dans les ménages. Les femmes, si heureuses, si fières de leur maternité, se plaignaient d'être mères, et les premières elles engageaient leurs maris à s'expatrier; c'est ainsi que plusieurs localités furent dépeuplées. C'était encore un bon moment pour la gentilhommerie de cour de refaire, à peu de frais, sa fortune compromise par le jeu et par les orgies.

Atteints dans leurs affections les plus intimes, les protestants l'étaient aussi dans leur honneur d'époux et de père. La loi civile ne reconnaissait pas les mariages célébrés par les pasteurs, elle tenait la femme ainsi mariée pour une concubine et ses enfants pour des bâtards inaptes à succéder à la succession de leurs parents. Les époux étaient ainsi placés dans la cruelle alternative ou bien

d'abjurer, ou faire semblant d'abjurer, en demandant la bénédiction nuptiale au prêtre catholique, ou bien d'exposer leurs femmes et leurs enfants à porter un front déshonoré devant la société[1]. Ceux qui étaient retenus prisonniers, pour avoir assisté aux assemblées, ne pouvaient franchir la porte de leurs cachots, qu'à la condition humiliante de signer le formulaire suivant:

« J'affirme, avec serment, que je déteste les assemblées religieuses et blâme la conduite de ceux qui y assistent; que je ne m'y trouverai jamais, et que j'empêcherai ma femme d'y aller, et promets à Mgr l'intendant de me séparer de ma prétendue femme et de ne plus cohabiter avec elle jusqu'à ce que mon mariage ait été réhabilité en face de l'Église catholique, apostolique et romaine. J'atteste aussi que c'est mal à propos et sans aucun sujet légitime que je fis baptiser mon enfant au désert, et promets de faire baptiser ceux que je pourrais avoir, à l'avenir, à l'Église C. A. et R. Le tout sous les peines qu'il plaira à Mgr l'intendant de prononcer contre moi. Fait, etc.»

Cette déclaration, arrachée par la violence, n'était pas ordinairement exécutée; elle laissait, dans le cœur de celui qui l'avait signée, le remords de l'apostat. A peine libre, il prenait la fuite et allait pleurer sa faute à l'étranger.

VII.

On ne comprendrait pas, nous l'avons déjà dit, la présence des protestants aux assemblées du désert, si on ne savait que le culte public est un des instincts les plus impérieux de notre nature religieuse; c'est ce qui explique l'ardeur avec laquelle les réformés couraient aux assemblées, malgré les dangers qui les y attendaient. Malheur à ceux qui y étaient surpris, les parlements sévissaient avec rigueur contre eux; celui de Grenoble, entre tous, se distingua tristement par des rigueurs excessives; il condamna, en moins de deux ans, plus de trois cents personnes à

1. Arrêt du parlement de Bordeaux du 21 mai 1749. — *Idem* du 17 décembre 1749, qui déclare concubines dix-huit personnes qui n'ont pas fait bénir leurs mariages par les prêtres et déclare leurs enfants bâtards et inhabiles à succéder. — Arrêt du parlement de Toulouse du 15 décembre 1752.

mort ou aux galères, ou à la prison perpétuelle, ou à la dégradation de leur noblesse, ou à des amendes pécuniaires, ou à des décrets de prise de corps.[1]

Par ces arrêts iniques vingt-neuf gentilshommes furent condamnés à être dégradés de leur noblesse, quatorze personnes furent bannies, quatre condamnées au fouet et à être battues de verges par le bourreau, six femmes à être rasées par l'exécuteur des hautes œuvres et enfermées les unes à temps, les autres à perpétuité, deux hommes à être attachés au pilori, trente-quatre aux galères pour trois à cinq ans, six pour dix ans, cent seize, parmi lesquels quarante-six gentilshommes et deux chevaliers de Saint-Louis aux galères perpétuelles, cinq à mort.

Nous écririons tout un volume, s'il nous fallait entrer dans des détails pour raconter comment tous ces infortunés furent amenés devant les conseillers du parlement de Grenoble, parmi lesquels on cherche vainement des juges, parce que sur leur siége on ne voit que des accusateurs qui méconnaissent plus encore les droits sacrés de la défense que les tribunaux révolutionnaires de 1793. Nous fatiguerions outre mesure nos lecteurs, en les faisant assister à chaque assemblée surprise, attaquée, écharpée et en inscrivant jour par jour les arrêts des parlements qui peuplent les prisons et les galères.[2]

1. Mémoire historique, p. 94 et suiv. — Voyez Arrêts du parlement de Grenoble des 6, 9 et 17 février, 2 et 17 mars, 4, 5, 7, 11, 12 et 22 mai, 28 septembre, 15 octobre et 6 novembre 1745; des 2 avril et 23 septembre 1746. — Les amendes s'élevèrent à 119,260 livres, et les frais de procédure à 38,348 livres 17 sols 9 deniers.

2. Assemblées surprises et écharpées: le 17 mars 1745 dans le diocèse de Lavaur, le 21 novembre de la même année près Saint-Hippolyte (Gard), le 8 septembre 1748 aux environs de Saint-Ambroix, le 9 juin 1749 aux environs de Montmeyran en Dauphiné, le 22 novembre 1750 aux environs d'Uzès, dans la nuit du 1er au 2 mars 1752 dans la paroisse du Fau, près de Montauban, le 5 novembre de la même année aux environs de Ganges, le 13 février 1753 près de Clarensac.

VIII.

La mort, ce dernier bouclier des persécutés, ne mettait pas toujours les protestants à l'abri de leurs oppresseurs; on s'acharnait sur leurs cadavres. Le 10 avril 1749, Daniel Étienne, dit la Montagne, mourut à Cadenet en Provence. Au refus du curé, ses coreligionnaires l'enterrèrent à la campagne dans une fosse qu'ils avaient creusée. Quelques moments après, des catholiques ayant à leur tête un chirurgien de la localité, se rendirent sur les lieux de l'inhumation, exhumèrent le cadavre et le promenèrent, une corde au cou, par tout le village au son des flageolets et des tambourins; à chaque station qu'ils faisaient, ils le frappaient à coups de balai : «Tiens, lui disaient-ils en l'apostrophant, ce coup est pour cette assemblée où tu as été, celui-là est pour celle-là. Ah! pauvre Montagne, tu n'iras plus au prêche à Lourmarin!»

Là ne se bornèrent pas les outrages de ces fanatiques, ils suspendirent, par les pieds, le mort à un arbre, lui ouvrirent la poitrine, arrachèrent son cœur, son foie et ses entrailles, attachèrent ces débris sanglants à des bâtons et allèrent ainsi en procession dans le village en criant: «Qui veut acheter de la fraîchaille[1]?» puis ils retournèrent vers le cadavre, le coupèrent en quatre morceaux et les portèrent, dans des paniers, chez le chirurgien. Cette horrible exhibition provoqua des plaintes, on fit semblant de poursuivre ses auteurs, personne ne fut puni.[2]

Cette profanation de la mort et plusieurs autres avaient lieu au moment où les libres penseurs parlaient de tolérance, au milieu d'un monde poli, élégant, et parmi ces lettrés dans la société desquels s'agitaient des questions de liberté et d'indépendance, pas une seule voix ne s'éleva pour revendiquer la liberté de conscience pour un peuple opprimé qui sanctifiait, par son héroïsme, les galères et les gibets; pas un seul mot de pitié pour les victimes, et d'horreur pour leurs bourreaux ne sortit de leurs lèvres, ils laissaient faire et réservaient tous leurs loisirs pour faire,

1. Mot qui en patois languedocien signifie, en terme de boucherie, *issues*.
2. Court, Mémoires historiques, p. 139.

ou des pièces de théâtre, ou des romans licencieux. Le scepticisme avait cautérisé leurs cœurs: que leur importait qu'un huguenot allât sous la casaque d'un forçat expirer sur les bancs d'une galère?

Aux arrêts iniques des parlements, aux enlèvements d'enfants, aux profanations des cadavres, se joignaient les massacres. Montauban en 1744, Chuac et Vernoux en 1745, la Javelière en Poitou en 1747 et 1751 et plusieurs autres localités furent témoins de scènes sanglantes, le sang coula; les meurtriers demeurèrent impunis.

IX.

La calomnie, cette arme honteuse pour celui qui s'en sert et si dangereuse pour celui contre lequel elle est dirigée, n'épargnait pas les pasteurs du désert. «Ce sont, disaient perfidement leurs ennemis, des partisans des Anglais; de tous leurs vœux ils appellent l'étranger sur le sol de la France, ils la lui livreraient s'il était en leur pouvoir de le faire.» Et les masses, qui ne réfléchissent pas, accueillaient légèrement ces bruits, et leur haine s'accroissait contre ceux qui en étaient les innocentes victimes. Heureusement l'esprit des pasteurs de cette époque n'était pas celui du fougueux et belliqueux Vivens. Ils ne tiraient pas l'épée du fourreau pour se défendre contre leurs persécuteurs; dans leur détresse ils regardaient à Celui à qui seul appartient la vengeance et ils savaient rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui appartient à César. Louis XV n'avait pas de sujets plus fidèles, les monuments historiques sont là pour l'attester. «Soleil, s'écriait le pasteur Pradel dans une lettre à l'intendant Lenain, puissiez-vous ne jamais rien voir de plus grand que la France! Grand Dieu! donnez à la jeunesse des mœurs pures, donnez à la vieillesse un repos tranquille et assuré, donnez enfin à la France et à l'empire français de puissantes richesses, de nombreux sujets, toute sorte de prospérité et de gloire[1].» — «J'ose même dire, écrivait le même jour au même intendant, Paul Rabaut, que si jamais Sa Majesté

1. Du désert, 31 octobre 1746. — Bulletin de la Société de l'hist. du prot. franç., t. IX, p. 243.

voulait faire l'honneur aux protestants de les employer pour repousser les ennemis de l'État, ils feraient parler de leur bravoure et Louis XV serait aussi content d'eux que Henri le Grand le fut de leurs ancêtres.» Le 7 novembre suivant, les pasteurs Boyer, Grail et Gavanon écrivent à Lenain et lui disent: «Si la descente qu'ont faite les Anglais en Bretagne arrivait dans cette province, nous ferions les derniers efforts pour exciter les protestants à devenir prodigues de leur sang pour la défense des intérêts et de la gloire de notre roi[1].» Le ministre Viala, dans une lettre du 11 novembre, tient le même langage; tous ils sont unanimes à protester de leur amour et de leur fidélité à leur souverain, mais ces mêmes hommes, dévoués à leur maître terrestre jusqu'au sacrifice de leur vie, ne sont pas libres de lui sacrifier les droits de Dieu. Ils continueront donc à nourrir de la parole sainte le peuple opprimé qui leur a été confié, et ils regarderont comme non avenus les édits qui le leur interdisent, ils ne le feront ni en aveugles, ni en hommes passionnés, mais dans le calme de leur conscience, et quelques-uns d'entre eux rachèteront bien des faiblesses, des défaillances, en inscrivant leurs noms à côté de celui des plus glorieux martyrs de l'Église primitive. Suivons-les sur leurs échafauds.

X.

Le premier des prédicants du désert de cette époque, qui ouvre la marche funèbre, est un jeune homme de vingt-six ans, nommé Louis Ranc. Il fut arrêté le 16 février 1745 à Livron, d'où il fut transféré à Grenoble. Le parlement de cette ville le condamna à être pendu sur la place du marché de la ville de Die. L'arrêt portait en outre que sa tête serait exposée devant la porte du cabaret où il avait été arrêté. Avant sa mise en jugement, le président de la cour lui avait offert la vie s'il voulait abjurer, le jeune pasteur ne daigna pas même répondre à une semblable proposition et marcha au supplice en entonnant le psaume CXVIII. Il eût voulu parler au peuple, le bruit de dix tambours l'en empêcha. Il présenta alors à Dieu sa

1. Bulletin de la Société de l'hist. du prot. franç., t. IX, p. 246.

dernière prière en repoussant de la main deux jésuites qui l'importunaient de leurs obsessions; puis il se livra au bourreau, qui le pendit et lui coupa la tête. Le commandant du Diois et le grand vicaire de l'évêque, trouvant que les juges avaient été trop indulgents, firent traîner le corps mutilé du martyr par les rues et ordonnèrent ensuite qu'il fût jeté dans un égout; une dame catholique dont le nom malheureusement est demeuré inconnu, fit retirer le corps du cloaque et lui donna une sépulture dans l'une de ses propriétés.[1]

XI.

Après le jeune pasteur du désert, vint le tour d'un vieillard qui depuis cinquante ans desservait les Églises avec un zèle que les années n'avaient pas ralenti un seul instant. Jacques Roger était né dans le petit village de Boissières près Nîmes; il se consacra au ministère évangélique et desservit les Églises du Dauphiné depuis 1708 jusqu'en 1711, où il sortit du royaume après avoir assisté à la ruine des camisards. Il revint en France en 1715 et aida puissamment Antoine Court dans son œuvre de réorganisation. Grâce à ses efforts et à sa constance inaltérable, il vit les Églises du Dauphiné renaître miraculeusement de leurs cendres, et pendant trente ans, fatigué, mais jamais lassé de servir son Maître, il édifia ses frères, les confirma dans la foi et leur donna, dans sa personne, un modèle de charité et d'abnégation. En 1744, un synode provincial ayant arrêté qu'à l'exemple du Languedoc les assemblées auraient lieu à l'avenir en plein jour, Roger exécuta l'ordre le 7 juin de la même année, voulant prouver que ses coreligionnaires n'étaient pas, comme on les accusait, une misérable poignée de fanatiques. Un immense auditoire se réunit autour de sa chaire dressée dans

1. Haag, France protestante, art. *Ranc.* — Mss. de Court, P., nº 17. — Ranc avait un frère, nommé Alexandre, qui fut, en 1746, exécuté en effigie à Grenoble. Il continua à desservir les Églises de La Rochelle, et il laissa un fils qui, en 1780, fut nommé pasteur à Sedan et mourut à La Rochelle dans l'exercice de ses fonctions pastorales.

le désert. A la vue de cette foule qui accourait entendre le vieillard, le clergé fut exaspéré et il accusa Roger d'avoir lu, à ses auditeurs, un faux édit de tolérance. C'était faux; mais la calomnie n'en porta pas moins ses fruits. Louis XV, qui se trouvait, dans ce moment, au camp près Ipres, ordonna au premier président du parlement de Grenoble de démasquer l'imposture du prédicant.[1]

Dès ce moment Roger fut l'objet d'une active surveillance, et le 29 avril 1745 il fut arrêté, par trahison, dans le bois des Petites Vacheries, non loin de Crest, et conduit à Grenoble. A l'officier qui lui demanda qui il était, il répondit: «Je suis celui que vous cherchez depuis trente-neuf ans; il est temps que vous me trouviez.» Le 22 mai suivant, le parlement le condamna à mort pour avoir fait les fonctions de prédicant, mais nullement pour avoir fabriqué un faux édit de tolérance, comme on l'en avait accusé. Roger écouta son arrêt avec le plus grand calme; il ne contesta pas, il était prêt; depuis l'arrestation et le martyre de Louis Ranc, il répétait sans cesse: «Pauvre enfant, que je voudrais être à ta place!» Ses vœux étaient exaucés, il sentait que son Sauveur l'aimait d'une affection particulière, puisqu'il l'appelait à la gloire de mourir pour son saint nom.

Le vieillard marcha au supplice avec la même intrépidité que les camisards volaient sur un champ de bataille. «Les voici, s'écria-t-il, à la vue du bourreau qui venait le prendre, l'heureuse journée et l'heureux moment si souvent désirés; réjouissons-nous, mon âme, puisque c'est l'heureux jour que tu dois entrer dans la joie de ton Seigneur!» Ne croirait-on pas entendre un des plus grands martyrs des temps apostoliques.

Deux jésuites l'accompagnèrent; il les pria de le délivrer de leurs obsessions, qui étaient inutiles puisqu'il voulait mourir dans la foi qu'il avait prêchée et enseignée; il récita à haute voix le psaume Ier, au bruit des tambours; arrivé sur la place du Breuil, où son échafaud était dressé, il y monta avec une sainte allégresse, comme l'eût fait un martyr de vingt ans. Son corps demeura pendant vingt-quatre heures suspendu au gibet. Il fut ensuite jeté dans les eaux

1. Haag, France protestante, t. VIII, p. 469.

de l'Isère, qui dans leur cours rapide durent l'entraîner vers le Rhône; probablement son cadavre échoua sur les bords du fleuve et servit de pâture aux oiseaux de proie.[1]

XII.

De tous les pasteurs du désert qui furent suppliciés à cette époque, celui dont la mort impressionna le plus douloureusement les Églises, fut Matthieu Mazal plus connu sous le nom de Desubas, son lieu natal. Il appartenait à cette jeune et héroïque génération des pasteurs du désert qui avaient étudié au séminaire de Lausanne. Antoine Court avait pour lui l'affection que l'apôtre Paul avait pour Timothée[2]. L'étudiant en était digne, il avait une piété éclairée, un cœur aimant, une âme mâle et forte; tout prévenait en sa faveur, tant la grâce et la nature s'étaient montrées libérales pour lui. Les protestants avaient, pour leur jeune pasteur, une affection mêlée d'admiration, ils écoutaient ses conseils comme ils auraient écouté ceux du vieillard le plus expérimenté, et suspendus à ses lèvres, ils ne se lassaient pas d'écouter ses discours remplis de force et d'onction. Au contact de sa parole les cœurs ulcérés s'apaisaient, et les infortunées populations du Vivarais apprenaient à bénir ceux qui persécutent et à prier pour ceux qui maudissent.

La police avait les yeux ouverts sur le jeune prédicant qui, jusqu'alors, avait échappé à ses recherches, grâce à la vigilance ingénieuse des protestants; mais le jour où il devait tomber entre ses mains arriva, et le 12 décembre 1743, il fut arrêté pendant la nuit au lieu du Mazet près de Saint-Agrève. A la nouvelle de son arrestation le commandant vint l'interroger, lui demanda son nom, son âge, s'il avait de l'argent et des vivres; il répondit à chacune de ces questions; mais il refusa de dire où étaient les registres, dans la crainte de compromettre leurs dépositaires. Le commandant le fit conduire, immédiatement après, à Vernoux; mais à Cluerc, un nommé Gourdol, l'un de ses

1. Mss. de Court, Correspondance, t. XVI, p. 463-469. — Lettres à Court des 29 mai et 4 juin 1745, p. 463 et 503.
2. Mss. de Court, L. D. C., t. VI.

fidèles, reconnut le prisonnier. Saisi de douleur à la vue de son pasteur captif et destiné à la mort, il réunit, en quelques instants, dix-sept de ses voisins, et court après l'officier commandant pour réclamer sa liberté. Sur son refus, il s'élance vers Desubas pour l'arracher aux soldats; ceux-ci, sur un signal de leur chef, font feu; l'intrépide Gourdol et quatre de ses compagnons tombent frappés mortellement, et Desubas est atteint, à la cuisse, par un coup de baïonnette.

Dès qu'on connut à Vernoux l'arrivée du captif, les protestants qui avaient le matin assisté à ses assemblées vinrent, en masse, aux portes du bourg réclamer sa liberté. «Retirez-vous, leur dit brutalement le juge, vous n'obtiendrez rien, il subira sa peine.»

A ces mots les montagnards forcèrent les portes et entrèrent dans le bourg en poussant des cris de colère; mais à peine étaient-ils entrés, que les bourgeois firent feu sur cette foule plus bruyante que menaçante, tuèrent trente personnes et en blessèrent plus de trois cents. Les protestants se retirèrent et se préparèrent à redescendre le lendemain à Vernoux pour délivrer le prisonnier et venger leurs morts.

Du fond de sa prison Desubas déplorait les événements dont Vernoux venait d'être le théâtre; il s'oublia lui-même et n'eut qu'une seule pensée, celle d'empêcher le renouvellement des scènes horribles de la veille; il pria ses amis qui étaient déjà arrivés aux portes de Vernoux, d'éviter toute effusion de sang. «Retirez-vous, leur fit-il dire, je suis tranquille et résigné à mon sort.»

Cependant le bruit du massacre de Vernoux avait retenti douloureusement dans toute la contrée environnante; les paysans délaissant leurs travaux, arrivaient en masse menaçante. Le sang eût certainement coulé sans l'intervention active des collègues du prisonnier, qui les engagèrent à déposer leurs armes et à regagner leurs foyers; ils le firent, mais en murmurant, ils aimaient tant Desubas!

De Vernoux le prisonnier fut conduit à Montpellier, où son arrivée causa une douloureuse impression qui fut même partagée par l'évêque de cette ville et par quelques autres; les prêtres, touchés de sa jeunesse, le pressèrent

vivement d'abjurer pour éviter la mort, il résista à toutes leurs instances ainsi qu'à celles du commandant Ladevèze, qui désirait vivement son élargissement. Une ballade, qui fut composée après la mort du prisonnier, nous raconte, dans un style plus naïf que poétique, l'interrogatoire que le président lui fit subir, sur la religion, la voici :

LE COMMANDANT.

N'êtes-vous pas ministre,
Ou bien prédicateur;
De ce cas si sinistre
N'êtes-vous pas l'auteur?

Pouvez-vous en conscience,
Sans nul ordre du Roi,
Enseigner à la France
Et prêcher votre loi?

Notre glorieux Prince
A proscrit pour jamais
De toutes nos provinces
La foi des réformés.

Pourquoi faire violence?
Monsieur, vous avez tort,
Et selon l'ordonnance
Vous méritez la mort.

LE MINISTRE.

Lubac, avec constance,
Répond à ce seigneur :
« Si j'ai prêché en France
La loi de mon Sauveur,
Les apôtres en Judée,
En Galilée épars,
Prêchaient en ces contrées,
En dépit de César.

On n'est jamais rebelle,
Quand on fait en tous lieux,
D'un cœur brûlant de zèle,
La volonté de Dieu;
Peut-on dans les provinces,
Dites-moi, Monseigneur,
Pour obéir au Prince,
Délaisser le Sauveur?

Si par les ordonnances
J'ai mérité la mort,
Que sa toute-puissance
Décide de mon sort;
C'est à ce divin Père
Que j'élève mon cœur,
En lui mon âme espère
D'une constante ardeur.

Aucun ne me peut nuire,
Sans son pouvoir divin;
Tout est sous son empire,
C'est lui qui me soutient.
Sans faire résistance,
Je suis prêt à partir;
Prononcez ma sentence,
Je suis prêt à mourir. »

XIII.

Reprenons le fil de notre triste et lugubre histoire. Au mois de janvier, Desubas fut interrogé par l'intendant Lenain chevalier d'Asfeld, petit-neveu de Lenain-Tillemont, l'un des plus illustres soutiens de Port-Royal. Ce magistrat, selon les ordres qu'il avait reçus de la cour, l'adjura de dire la vérité.

« Je vous le promets, lui répondit-il.

—Les Églises, continua l'intendant, ont-elles une caisse commune, des amas d'armes et des relations avec les Anglais ?

— Rien de tout cela n'est vrai, répondit Desubas, les ministres ne prêchent que la patience et la fidélité au roi.

— Je le sais, Monsieur, répondit Lenain, aussi, est-ce avec douleur que je me vois contraint de vous condamner; mais ce sont les ordres du roi.

—Je le sais, Monsieur,» répondit le martyr avec calme.

Lenain et les juges ne purent contenir leur émotion. Lenain pleurait.

Le 2 février Desubas sortit de la prison pour aller à l'esplanade, où son bûcher était dressé. Il était à demi dépouillé de ses vêtements et marchait nu-pieds et tête découverte, quatorze tambours battant aux champs l'accompagnèrent. Arrivé au bas de l'échelle, il se mit à genoux pour prier; la sérénité et la beauté de sa physionomie impressionnèrent

vivement les assistants dont plusieurs fondirent en larmes. Quand il eut terminé sa prière, il monta le premier échelon de son bûcher; on l'arrêta afin qu'il vît brûler, sous ses yeux, des homélies, des liturgies du désert et des notes synodales qu'on avait saisies sur lui. Il assista impassible à ce spectacle, puis il pria deux jésuites qui l'avaient accompagné et lui présentaient un crucifix à baiser, de le laisser mourir en paix. Quand il fut sur le sommet du bûcher, il voulut parler; les tambours, aussi impitoyables que la flamme, étouffèrent sa voix; mais son silence fut peut-être plus éloquent que ne l'auraient été ses paroles. Témoins de son héroïsme chrétien, les catholiques fondaient en larmes et les protestants bénissaient Dieu de leur donner, dans ce saint martyr, tant d'honneur et d'édification.[1]

XIV.

Desubas avait à peine vingt-six ans, quand il mourut martyr de sa foi. Sa fin glorieuse ranima le zèle de ses coreligionnaires, tout en les plongeant dans la plus profonde douleur. Court rendit grâces à Dieu de lui avoir donné un tel disciple, et il vit arriver à Lausanne deux jeunes Dauphinois, Béranger et Gauthier, qui s'étaient voués au saint ministère, à la vue de la potence de Desubas. C'est ainsi que la foi remplissait les vides que le bourreau faisait[2]. La mort du jeune pasteur du désert fut pleurée comme celle de Claude Brousson; on raconta longtemps son martyre dans les vers suivants que les populations vivaraises et cévenoles chantaient dans leurs longues soirées d'hiver.

LE MINISTRE AU LIEU DE L'EXÉCUTION.

Mon sort n'est pas à plaindre,
Il est à désirer;
Je n'ai plus rien à craindre,
Car Dieu est mon berger.
C'est mon sort, ma défense,
Que j'ai à redouter,
En lui mon espérance,
Mon unique rocher.

1. Court, même histoire de 1744. — Mss. de Court, D. C., t. VII, 174 *b*, n° 7, p. 31.
2. Mss. de Court, D. C., t. VII, 174 *b*, n° 7, p. 56.

Mon âme, prends courage,
Car c'est pour aujourd'hui
Que tu sors d'esclavage,
Pour t'en aller vers lui.
Tu vas être ravie
Dans ce charmant séjour,
D'ouïr la symphonie
De la céleste cour.

Avecque les saints anges
Tu joindras ton concert,
Pour chanter les louanges
Du roi de l'univers.
Dans la gloire éternelle
La robe tu prendras,
De couleur immortelle,
Après tous ces combats.

Allons en diligence,
Mon cœur en ce moment
Revêtu de constance,
Embrasser le tourment;
Allons avecque zèle,
D'un regard gracieux,
Monter sur cette échelle,
Qui nous conduit aux cieux.

Il part pour le supplice,
Escorté à l'entour
D'archers de la justice,
De quatorze tambours,
Qui jusqu'à la potence
Roulaient incontinent,
Pour vaincre sa constance
Et étourdir ses sens.

Étant à la potence,
Ce martyr généreux
Implora l'assistance
Du monarque des cieux;
D'un courage héroïque
A l'échelle il monta,
Vers la troupe angélique
Son âme s'envola.

Ainsi finit la course
D'un généreux pasteur,
Pour aller à la source
D'un céleste bonheur.

Que ton sort est aimable
Et l'état glorieux,
Ta joie délectable
Dans les augustes lieux !

Faisons cesser nos plaintes,
Fidèles protestants,
Nos sanglots, nos contraintes
Et nos regrets cuisants;
Lubac n'est plus à plaindre,
Il est hors de danger,
Il n'a plus rien à craindre,
Ni rien à désirer.

Chérissons sa mémoire,
Imitons son ardeur,
Suivons-le dans la gloire
Et d'esprit et de cœur.
Que si Dieu nous appelle
Au tourment rigoureux,
Imitons le fidèle,
Nous serons bien heureux.

XV.

Le supplice de Desubas, nous l'avons dit, ranima le zèle des populations, et prouva, une fois de plus, l'inutilité des persécutions. Les Églises ordonnèrent un jeûne universel, et du milieu de milliers de voix sanglotantes s'éleva celle du pasteur Viala. «Que chacun de vous, s'écria l'orateur du désert, s'occupe des choses du ciel. Négociant, ferme ta boutique; artisan, laisse l'outil de ta profession; laboureur, suspends tes travaux. Vous tous, jeunes ou vieux, riches ou pauvres, pasteurs ou anciens, pleurez entre le porche et l'autel et criez à l'Éternel de pardonner à son peuple et de ne pas exposer à l'opprobre son héritage.»[1]

L'appel du pieux pasteur fut entendu, le jeûne fut célébré avec un grand recueillement, et bien des prières ferventes montèrent vers le ciel; mais la rosée que les infortunés protestants espéraient en faire descendre y fut retenue encore longtemps par les décrets impénétrables de Celui qui reste toujours bon et miséricordieux à travers ses sévérités apparentes. La persécution continua avec une

1. Nap. Peyrat, t. II. — Archives consistoriales de Castres.

cruauté qui rappelle celle des jours où Bâville, le dictateur du Languedoc, aurait voulu que tous les prédicants n'eussent eu qu'une seule tête pour le plaisir de la couper et la gloire de la déposer aux pieds de son roi.

XVI.

Les Églises que la mort triomphante de Desubas avait fortifiées dans leur foi eurent, immédiatement après le supplice du jeune martyr, à subir une grande humiliation. L'un de leurs pasteurs nommé Duperron, à la vue de l'échafaud, renia sa foi et passa des rangs des persécutés dans ceux des persécuteurs.

Le clergé, qui aurait dû rougir de ce nouveau fidèle que lui donnait le bourreau, laissa éclater sa joie et considéra sa conquête comme l'un de ses plus beaux triomphes. Court, qui dans le sang versé de Desubas, avait vu la semence de l'Église, fut attristé de la lâcheté de Duperron; sous le poids de sa douleur il écrivait à Paul Rabaut: «La chute de l'ami que vous avez apprise nous a pénétrés de la plus amère douleur, elle se fit avec grande pompe et en présence de plus de cent cinquante personnes de distinction, après plus de cinquante conférences sur les matières controversées. C'est la crainte de la mort et l'espérance d'une vie trop chère qui a produit un événement de tant de triomphe pour les uns et de tant d'affliction pour les autres, qui fait maintenant le supplice de celui qui y est plus essentiellement intéressé; les gémissements et les soupirs qu'on lui entend pousser en sont des indices bien certains. Il s'était flatté qu'on le délivrerait après avoir fait ce qu'on exigeait de lui; mais il s'est étrangement trompé et chaque jour va lui apprendre combien son mécompte a été grand, et combien il aurait été plus heureux pour lui de se confier à Celui qui ne trompe point et qui récompense magnifiquement ceux qui le servent, de lui être fidèle et souffrir mille morts plutôt que de manquer à la foi qu'il avait promise. Puisse son exemple, en rappelant à notre esprit de quoi notre faible humanité est capable, nous affermir de plus en plus dans nos devoirs et nous empêcher de les perdre jamais de vue!»[1]

1. Lettre à P. R., 1er novembre 1748. — Mss. P. R.

La prédiction de Court s'accomplit; le malheureux apostat ne put jamais oublier ni sa Bible, ni ses travaux apostoliques, ni ses frères qu'il avait abandonnés, ni le grand argument qui lui avait fait renier sa foi. La conversion, cette source de joie indicible pour le cœur du vrai croyant, remplit le sien d'une profonde tristesse qui le jeta dans un abattement moral qui abrégea ses jours, et son lit de mort fut le bûcher sur lequel il expia son apostasie dans d'horribles souffrances morales[1]. Bien différente fut la fin de Claris: jeune encore, mais riche de bonnes œuvres, il mourut paisiblement au désert où il avait passé sa vie. Quand l'heure de faire le chemin de toute la terre sonna pour lui, il était prêt et depuis longtemps; les souvenirs d'une vie mal employée qui troublent le pasteur mercenaire, ne vinrent pas l'assaillir à sa dernière heure; sa conscience lui rendait un bon témoignage, car au service de son maître, il s'était fatigué sans se lasser jamais; comme Paul il put dire en face de la mort: «J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi, la couronne de justice m'est réservée.»

Les Églises pleurèrent Claris; Dieu, en le leur prenant, faisait au milieu d'elles un vide difficile à combler.[2]

XVII.

Au milieu des scènes déchirantes qui, depuis 1744, se succédaient sans interruption, les protestants avaient un moment ouvert leurs cœurs à l'espérance : un congrès s'était réuni à Aix-la-Chapelle où un traité de paix, signé le 18 octobre 1748, mettait fin à la guerre de la succession d'Autriche, consolidait la grande œuvre de Gustave-Adolphe et fondait un royaume protestant de premier ordre, la Prusse. Pendant les négociations un mémoire fut remis aux plénipotentiaires des États protestants[3], l'auteur plaidait

1. A cette époque il y eut plusieurs curés qui abjurèrent le catholicisme; le clergé s'en alarma et les fit poursuivre. — Mss. de Court.

2. Mss. de Court, t. XXI, p. 123. — Lettre de Redonnel, 3 mars 1749.

3. Il était intitulé : Mémoire en faveur des protestants de France destiné pour les ministres des puissances protestantes députés au congrès d'Aix-la-Chapelle, S. P., in-4°. — Mss. P. R.

chaudement et habilement la cause des Églises du désert, il démontrait l'inutilité des persécutions tout en en faisant ressortir l'odieux; il rappelait l'antique fidélité des protestants pour leur prince et faisait un tableau fidèle, mais navrant, des maux qui fondaient journellement sur eux. «La paix à laquelle on travaille, s'écriait-il, doit rendre le repos à l'Europe, et ils seraient les seuls qu'on laisserait dans l'agitation et dans de mortelles angoisses! — Les horreurs de la guerre qui vont cesser partout s'acharneront-elles sur eux seuls! Tranquilles sur ce qui se passe hors du royaume, auraient-ils à craindre au dedans! Tandis que leurs compatriotes s'empressent de donner à leur monarque le titre de *bien-aimé,* seraient-ils les seuls qui ne reçussent aucune marque de bienveillance! Seraient-ils forcés de donner des bornes à l'affection dont ils sont pénétrés pour sa personne sacrée, afin de leur frayer le chemin aux grâces dont ils ne sauraient demeurer privés sans mener la vie la plus amère, ou de tâcher d'intéresser les puissances protestantes en leur faveur!»

L'auteur, au nom de ses frères, suppliait les plénipotentiaires protestants de soumettre les demandes suivantes aux ambassadeurs de France:

1° Amnistie générale de toutes les contraventions aux édits contre la religion et remise de toutes les peines encourues;

2° Abolition des édits contre la religion et mise en état des protestants français sur le même pied que les catholiques d'Angleterre, de qui dépend, quand ils le veulent, de vivre en toute sûreté;

3° Liberté des galériens, prisonniers ou prisonnières et autres condamnés pour fait de religion;

4° Prescription par Sa Majesté le roi de France à ses sujets protestants d'un mode de vivre qui leur permît d'avoir des ministres en nombre suffisant et de tenir des assemblées sans être molestés;

5° Confirmation de tous les mariages bénis et de tous les baptêmes administrés, laquelle, assurant l'état des familles, légitimât les enfants, leur garantît l'hoirie légale, et prévînt les procès fâcheux que les édits entraînent. On consentirait, pour prévenir toute objection, à payer, à chaque mariage ou baptême, les droits accordés par la coutume aux curés et vicaires, comme si lesdits les eussent célébrés eux-mêmes;

6° Ordre donné par Sa Majesté le roi de France, vu que là où il y a différents partis le plus fort cherche toujours à opprimer le plus faible, d'une répression sévère contre ceux qui troubleraient le repos public, quels qu'ils fussent.

Ces demandes étaient justes, mais ni les plénipotentiaires protestants, ni les plénipotentiaires catholiques, n'en firent l'objet d'une sérieuse délibération. Les huguenots furent oubliés à Aix-la-Chapelle comme à Ryswick, comme à Utrecht, «et dans cette tourmente, dit Napoléon Peyrat, l'Église du désert réalisait tristement l'image symbolique du sceau qu'elle avait adopté: une nacelle errante sur des flots entr'ouverts, et des matelots éperdus qui dans leur détresse ont replié leur voile et abandonné l'aviron pour crier à Celui qui dompte les tempêtes: Sauve-nous, Seigneur, nous périssons ! »[1]

XVIII.

La moitié du dix-huitième siècle se termina pour les Églises dans les tribulations et dans les larmes et quand la seconde moitié commença, elles virent le clergé plus décidé que jamais à faire exécuter l'édit de 1724. L'évêque d'Agen se fit l'organe de ses désirs dans un écrit célèbre, adressé au contrôleur général des finances le 1er mai 1751. Voici à quelle occasion: Un huguenot, nommé Frontin, était porteur d'une lettre qui tomba entre les mains du prélat; elle contenait ces mots: « C'est l'intention de M. le contrôleur général que l'on accorde toute sorte de protections au sieur Frontin, marchand huguenot, et qu'il soit bien traité et que la connaissance qui en parviendra aux négociants de cette espèce les engage à revenir dans le royaume. »

A la lecture de ces mots, qui indiquaient un retour vers les idées de tolérance, l'évêque crut voir se dresser devant lui le double fantôme des guerres civiles et de l'hérésie; il écrivit au contrôleur général une lettre, triste et honteux monument de l'intolérance épiscopale. L'écrivain, dans sa fougue, relate, avec complaisance, les maux qui sont arrivés en France, à la suite de l'introduction de la Réforme: «C'est elle, dit-il, qui a attiré l'étranger sur le sol de la patrie, et failli compromettre l'unité du royaume; c'est elle

1. Nap. Peyrat, t. II, p. 412.

qui a enseigné un droit nouveau, celui de la souveraineté du peuple qui a engendré des républiques et dressé à des rois des échafauds; c'est elle qui, en substituant à la juridiction souveraine de l'Église le prétendu droit d'examen, ouvre la porte à toutes les extravagances et à toutes les hérésies et donne naissance à une multitude de sectes, honte de l'Église et danger permanent pour les États au sein desquels ils inoculent le venin du déisme et de l'athéisme.»

Ce qui trouble le plus le prélat, c'est la question des mariages; comme tous ses collègues, il regarde les réformés mariés comme des concubinaires et leurs enfants comme des bâtards. «S'ils rentrent en France, dit-il, et que sans croire à la bénédiction sacramentelle, ils la réclament, ne seront-ils pas de misérables hypocrites? et si l'État leur facilite les moyens de s'en passer, leurs femmes ne seront-elles pas des concubines, leurs enfants des bâtards et leurs successions continueront à être dévolues à des collatéraux.» Le prélat qui a fait un portrait si hideux de la Réforme croit cependant à la probité des réformés, et il se plaît à croire qu'ils ne voudront ni de la bénédiction de l'Église romaine, ni d'un acte de l'État qui pourrait valider leur union. «Nous ne serons pas, dit-il, en terminant, témoins du libre exercice du calvinisme, nos yeux ne seront pas frappés de ce spectacle, votre amour solide pour la vérité, votre attachement pour l'État, votre zèle pour la gloire du roi seraient seuls suffisants pour écarter ce malheur, s'il en était question. Notre fils l'héritier, l'imitateur de Louis le Grand, ne rétablira pas les huguenots.»

XIX.

Cette lettre donna naissance à un écrit remarquable d'Antoine Court[1]. Il suit le prélat pas à pas et retourne à propos, contre l'Église romaine, les armes dont il se sert contre les réformés; il combat l'intolérance comme contraire à la nature, inutile et funeste à la religion. Dans un récit animé il trace le tableau des maux qu'elle a faits et

1. Le Patriote français et impartial ou Réponse à la lettre de Mgr l'évêque d'Agen à M. le contrôleur général contre la tolérance des huguenots, 1er mai 1751.

qu'elle continue à faire à l'État; il venge les huguenots des calomnies du prélat en montrant leur fidélité à leur roi, leur honnêteté comme pères de famille, leur probité et leur intelligence comme négociants et industriels. «Ils ne sont, dit l'auteur, ni des déistes, ni des athées, mais des chrétiens; ils reconnaissent le même Dieu que les catholiques; ils ont les mêmes idées de sa nature et de ses attributs, de sa providence, de ses volontés; toute leur religion est dans la romaine. A l'égard de leur culte, il me paraît si simple, si innocent, si pur, que je doute qu'aucun catholique, auquel il est connu, osât le condamner; j'en dis de même de leur morale, et j'oserai croire qu'il n'y a que ceux qui ignorent en quoi elle consiste qui puissent en faire un portrait désavantageux.»

Court attaque les édits de proscription, en démontre facilement l'injustice, l'iniquité et l'inutilité de leur application, puisque la Réforme est toujours debout malgré deux siècles de la plus odieuse persécution. Il fait ensuite le tableau des maux présents de son Église, errante dans les déserts sans autre abri que la voûte des cieux; il met sous les yeux du roi les maux infinis qu'a produits l'acte révocatoire; il montre les protestants allant chercher à l'étranger un peu de terre libre pour y adorer Dieu selon leur conscience; les pères et les mères atteints, dans leurs plus intimes affections, par l'enlèvement de leurs enfants, et par la dénégation qu'on leur fait de leurs droits civils, dénégation qui rabaisse l'épouse de leur choix au rang d'une concubine, et les enfants nés de leur union, au rang des bâtards; il mentionne ces cachots et ces galères, témoins muets et impassibles des souffrances de tant d'honnêtes criminels; il rappelle ces mourants assistés par les prêtres, à leur lit de mort, et leurs cadavres profanés, traînés sur une infâme claie. Il n'oublie pas ces bûchers qui flamboient et sur lesquels meurent les pasteurs, dont le seul crime est d'avoir annoncé le conseil de Dieu.

Court, en terminant, s'adresse au cœur de Louis et lui demande d'ouvrir les portes des cachots et des galères, et de briser les chaînes des forçats protestants.

La voix de Court alla expirer, impuissante, à la porte du cabinet de Versailles, et pendant qu'il faisait appel à la

justice et aux compassions de son roi, une potence se dressait à Montpellier, et le bourreau inscrivait un nouveau nom dans le martyrologe protestant.

XX.

Les soldats arrêtèrent, près du Vigan, un jeune étudiant en théologie originaire de Montpellier, appelé François Benezet, et six semaines après, un ministre Molines dit Fléchier; la nouvelle de leur capture réjouit la cour, qui croyait toujours que le seul moyen d'extirper le protestantisme du sol français consistait à pendre les prédicants; aussi se montra-t-elle généreuse à l'égard des espions qui avaient mis les soldats sur leur trace[1]. Le procès des deux accusés ne fut pas long; convaincus, l'un d'être prédicant, l'autre d'en avoir fait les fonctions, ils furent condamnés à mort. On fit des efforts inouïs auprès de l'étudiant, pour le faire changer de religion. L'abbé Bouyra, qui aspirait à l'honneur de recevoir son abjuration, lui disait: «Si vous résistez à mes conseils, l'enfer sera votre partage.

— Si vous êtes persuadé qu'il y a un enfer, lui répondit le jeune homme avec un accent de voix indicible, me persécuteriez-vous comme vous le faites? Aurais-je été condamné à perdre la vie sur un gibet pour avoir adressé quelques exhortations à mes frères?»[2]

Le martyr se recueillit et demanda à Dieu de le soutenir contre ses tentateurs qui présentaient à sa jeunesse le doux appât de la vie. Dieu exauça sa prière, et quoiqu'il fût sur le point de devenir père, il offrit à Dieu un complet sacrifice. Il marcha à l'échafaud avec un visage serein en chantant d'une voix forte et vibrante le psaume LI. Il avait vingt-six ans à peine quand il échangea les rudes travaux du ministère contre la couronne brillante du martyr. Les Églises furent édifiées par sa mort, et longtemps après son supplice les fidèles chantaient, sur un air du temps, une complainte qui leur rappelait la fin glorieuse du jeune proposant. Pauvre comme tous les prédicants de cette époque, il ne laissa à sa veuve qu'un nom sans tache, et à son en-

1. Dép. de M. de Saint-Priest, 30 mars 1752, p. 82.
2. Mémoire historique de 1751, p. 31.

fant qui ne connut jamais son père, il légua l'exemple de sa vie.

Molines, qui par son âge et son expérience du saint ministère aurait dû être pour Benezet ce qu'un vieux militaire est pour un jeune soldat, le jour de sa première bataille, faillit devenir son plus grand tentateur. En face de l'échafaud, il se troubla et après avoir montré une insigne lâcheté dans son interrogatoire, il se prêta à une misérable comédie pour donner plus d'éclat à son abjuration. Après son arrêt de mort, il se confessa, reçut l'absolution et demanda l'extrême onction, pendant que le curé avait fait exposer le saint sacrement pour son agonie et que le commandant militaire et le bourreau étaient à leur poste autour de la potence dressée sur l'esplanade de Montpellier, attendant le patient qui se préparait à marcher au supplice. Lorsque l'intendant, accompagné du subdélégué et du procureur du roi en robe, entra et dit à Molines que, puisqu'il allait mourir, il le conjurait de lui déclarer s'il avait encore quelque chose à dire qui regardât le bien de l'État.

Molines, auquel la terreur de la mort avait bien appris son rôle, répondit qu'il n'avait rien de nouveau à déclarer.

L'intendant lui dit alors qu'il désirait ardemment, pour la consolation de ses juges et l'édification des fidèles, qu'il déclarât dans quelle religion il voulait mourir.

A ces mots, Molines, comme s'il eût eu instantanément une intuition divine des erreurs de la foi qu'il avait prêchée, déclara d'une voix ferme qu'il mourrait dans la religion catholique, apostolique et romaine, hors de laquelle il n'y a pas de salut.

A l'ouïe de ces paroles, l'intendant lui dit : «Eh bien, Monsieur, le roi vous accorde votre grâce.»

Le nouveau converti lui prit alors la main, la baisa, se jeta à ses pieds, «et là, ajoute l'auteur de ce récit, il fit, avec son éloquence naturelle, un remercîment au roi qui fit verser des larmes à tous les assistants.»

La comédie était jouée, Molines la continua dans une lettre dans laquelle il disait : «La seule lumière de la vérité m'a conduit aux pieds des autels; mon changement a été la suite d'une prière fervente et assidue, d'un examen sérieux dans lequel j'ai reconnu la fausseté de la religion

dont j'étais le ministre et la vérité de celle que j'ai eu le bonheur d'embrasser. Il faudrait sans doute que je fusse le dernier des scélérats pour avoir sacrifié mon salut éternel à quelques jours d'une vie passagère, je ne l'estime pas assez pour l'acheter au prix de mon âme.»[1]

Le comte de Saint-Florentin, ayant conçu des doutes sur la sincérité de cette lettre, ordonna qu'on instruisît le procès de Molines et qu'un arrêt de condamnation fût rendu contre lui, sauf à lui faire grâce s'il persistait dans son abjuration. Le procès eut lieu; mais le condamné, ayant de plus fort renié sa foi, fut retiré de la citadelle de Montpellier où il était détenu et conduit au séminaire de Viviers pour y terminer son instruction de nouveau converti[2]. Il contenta ses catéchistes, qui intercédèrent pour lui, et le firent rendre à la liberté.

XXI.

Quelque temps après, un homme, les larmes aux yeux, se présentait devant le consistoire wallon d'Amsterdam pour le supplier de l'admettre au nombre des membres du troupeau. Cet homme, c'était Molines, que le remords poussait vers la terre étrangère, pour y pleurer ses péchés et proclamer le désir qu'il avait de réparer, par sa repentance, le scandale qu'il avait donné à ses frères. A la vue d'une si grande infortune, le consistoire, ému d'une profonde compassion, ne chargea pas de ses anathèmes le lâche compagnon de Benezet, et lui ouvrit les portes de son Église. La douleur du pauvre apostat ne fut pas éphémère, il crut que ce n'était pas assez de toute une vie pour pleurer sa faute, et jusqu'à ses derniers moments, il ne put se pardonner de n'avoir pas imité son compagnon de captivité. Pendant de longues années, cet infortuné ne voulut pas être consolé; sa figure sillonnée de rides précoces portait l'empreinte du désespoir; mais on y recon-

1. Lettre de M. Molines dit Fléchier à un de ses amis, avec son abjuration. Paris, 1752, in-12. — A la fin de cette lettre se trouve celle d'un chanoine de Montpellier, qui raconte la conversion de Molines.

2. Archives générales du royaume, E, 3515.

naissait encore les traces d'une physionomie jadis noble et belle; son regard, éteint par les larmes, attestait la profondeur de ses souffrances; «son attitude, raconte un témoin oculaire, exprimait l'affaissement, sa tête retombait de tout son poids sur sa poitrine, et ses mains pendantes annonçaient un découragement profond; sa mise négligée témoignait de son oubli des choses extérieures, toute sa personne, en un mot, prouvait qu'il ne se comptait plus parmi les vivants: aussi quelques personnes charitables avaient-elles bien voulu pourvoir à son existence.»

Cet infortuné était poursuivi, jusque dans son sommeil, par le regard de Benezet; il croyait voir le martyr debout sur son échafaud, lui reprochant sa lâcheté, alors il éclatait en sanglots, et s'écriait: «Je suis perdu! je suis perdu!» C'est en vain que le pasteur Chatelain le recevait fraternellement dans sa maison, et lui répétait, chaque fois, que Dieu ne refuse pas son pardon aux pécheurs repentants; mais il ne voyait que l'abîme de misères dans lequel il était tombé; les miséricordes divines lui étaient voilées.

Un jour il demanda au pasteur Chatelain la permission de remonter une seule et dernière fois dans cette chaire de vérité d'où son apostasie l'avait fait descendre. Celui-ci consulta les anciens de l'Église, qui décidèrent que la demande pouvait lui être accordée pourvu qu'il ne prêchât pas dans une église.

Pour la première fois, depuis trente ans, un rayon de contentement vint éclairer la physionomie morne et sombre du pauvre exilé. Le soir du jour où devait avoir lieu la prédication, une foule immense et recueillie était, avant l'heure, réunie autour de la chaire; elle sentait qu'elle ne venait pas entendre un orateur ordinaire; elle connaissait l'homme dont la voix était demeurée muette pendant de si longues années, elle le plaignait et l'aimait comme on aime les malheureux; elle savait qu'il n'avait pas demandé cette faveur pour parader dans la chaire comme un pharisien, mais pour y confesser publiquement sa faute, comme un péager. Molines en gravit lentement, gravement les degrés et prit pour texte le repentir de Pierre; son discours, sans apprêt oratoire, fut admirable de fonds et de forme. Ses auditeurs, bien des années après l'avoir entendu, en étaient encore impressionnés et en

parlaient comme d'un des plus beaux et des plus touchants qu'ils eussent entendus.

Molines descendit de chaire pardonné de Dieu et des hommes, et de lui on pouvait dire: «Que l'homme ne tienne pas pour souillé ce que Dieu a purifié.» Le cœur de l'infortuné s'était dilaté dans cette confession publique et solennelle qu'il avait faite de son apostasie, et après avoir souffert pendant si longtemps les douleurs indicibles d'un pécheur qui se croit perdu, il avait ouvert son cœur, non à la certitude, mais à l'espérance du salut; et lorsque, peu d'années après, couché sur son lit de mort, le pasteur Chatelain lui dit: «Crois au Seigneur Jésus et tu seras sauvé, car là où le péché a abondé la grâce a surabondé par-dessus», il crut aux promesses. Sa figure s'illumina d'une sainte joie et il s'endormit dans le sein de son Sauveur, après avoir subi, pendant trente ans, le plus terrible des martyres, celui d'une conscience bourrelée par le remords. Ceux de ses collègues qui, depuis la révocation de l'édit de Nantes, l'avaient imité dans sa chute, ne l'imitèrent pas tous dans son relèvement, ils moururent dans leur impénitence. Dans les papiers d'Antoine Court, nous avons trouvé, sur une feuille volante, leurs noms écrits de sa propre main; nous la transcrivons ici afin que les apostats aient leur pilori à côté des bûchers des martyrs.[1]

Pierre Reboul, pasteur à Boffres.

Durand, pasteur de la Bâtie de Crussol. Il avait dit: «Si j'abandonne la vérité, croyez que je vous l'ai annoncée.» 400 livres de pension furent le prix de son apostasie.

Audobier de Chalancon trahit son Dieu, un autre Meissonnier, insulta à sa foi: «J'ai prêché, dit-il, des mensonges.»

Dervieux de Saint-Hippolyte.

Pontier d'Alais.

Bastide d'Alais.

Les deux frères Dumas.

La Coste de Saint-Jean.

Bertrand, ministre du Dauphiné.

1. Cette liste comprend tous les ministres apostats depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'au moment où Antoine Court la dressait; en le faisant, il traça l'une des pages les plus tristes du protestantisme français.

Carler d'Orange.
Vigne, ministre à Grenoble.
Faure à Labaume-Cornillane.
Faisane, ministre, Spenel, Vircheny en Dauphiné.
Galibert et Claris, ministres à Die.
MM. de la Boissonade et de Conducher, ministres à Milhau.
Ducros père et fils, ministres à Saint-Germain en Cocuas.
Rey d'Uzès.
Thomas à Saint-Jean de Marvejols (pasteur).
Montmar, ministre dans les Cévennes.
Pistou de Saint-Hippolyte.
Julien, ministre à Saint-Jean de Breuil.
Huguenin, ministre à Sumène.
Herbut, ministre à Mazères.
La Roque Boyer, de Pierre-Ségade.
Chevron de Nîmes.
Paulhan, *idem*.
Boissière de Bernis.
Paul de Saint-Geniez.
Sabatier.
Les deux Reys, Blanc des Cévennes.
Sauvage de Mialet.
Mole, seigneur de Pierredon.
Meissonnier de Saint-Sauveur.
Valette.
Reboulet.
Desguis à Vals.
Grimodet.[1]

XXII.

Les protestants étaient plus humiliés de la lâcheté d'un pasteur qui reniait sa foi, qu'ils n'étaient affligés de la mort héroïque d'un Roger ou d'un Desubas; plusieurs fois ils durent se croire à la veille de se voir privés de conducteurs; mais Dieu, qui ne voulait pas les éprouver au delà

1. Recueil et Mémoires, T. R., n° 17. — Nous avons copié textuellement : comme la plupart de ces apostats sont des inconnus, nous pourrions bien n'avoir pas bien déchiffré quelques-uns de leurs noms.

de leurs forces, leur envoyait ses consolations. Pour eux, les jours de joie et d'espérance étaient ceux où les proposants recevaient l'imposition des mains; ils accouraient en foule pour assister à ces cérémonies qui leur étaient particulièrement chères; leurs regards s'arrêtaient avec une respectueuse admiration sur ces jeunes lévites qui ne recherchaient dans le saint ministère d'autre gloire que celle de nourrir les âmes de la parole de vie. Ils écoutaient avec avidité le pasteur consacrant; c'était ordinairement un fidèle serviteur qui avait le droit de dire à ceux qui allaient devenir ses collègues: «Soyez mes imitateurs comme je le suis de Christ.» De ces discours où le travail ne se faisait pas sentir et qui s'élevaient parfois à la véritable éloquence, il ne nous reste que quelques débris précieux.

Le 5 octobre 1752, au pied d'une chaire dressée dans une caverne du Vivarais, deux jeunes étudiants du séminaire de Lausanne, Alexandre Vernet et Alexandre Ranc, le frère du martyr, les mains posées sur la Bible, promettaient à Dieu de prêcher fidèlement sa parole et de se consacrer à lui en sacrifice vivant et saint. Avant de leur imposer les mains, le pasteur Peyrot, qui avait pris pour texte de son discours ces paroles: «Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups,» leur dit: «Nous pouvons l'affirmer sans crainte de mentir, nous sommes comme des brebis au milieu des loups, nous pouvons le déclarer à la face du ciel et de la terre. Que le peuple au milieu duquel nous sommes, vante tant qu'il voudra sa politesse et son humanité, il n'est pas moins cruel à notre égard, ni moins altéré de notre sang. Que ses ecclésiastiques se disent tant qu'ils voudront les successeurs des bienheureux apôtres qui étaient d'un caractère si pacifique; qu'ils affectent tant qu'il leur plaira une douceur apparente; qu'ils fassent semblant d'avoir en horreur le sang et le carnage; ne nous y fions pas... — Regardez-les... — Ah! plût à Dieu que nous nous trompassions dans ce que nous disons! Plût à Dieu que nous fussions obligés de nous rétracter aussi publiquement que nous le protestons! Plût à Dieu qu'on nous donnât sujet d'avoir des idées plus conformes à la charité, à nos propres intérêts! Mais, tant que nous aurons tant de raisons du contraire... tandis que

les auteurs de nos maux s'en glorifieront, tant que tant de voix nous crieront que nous sommes comme des brebis au milieu des loups, pouvons-nous refuser de le croire? Et combien de voix n'y a-t-il pas qui nous tiennent ce terrible langage? Que nous disent les craintes où nous avons été pour célébrer cette cérémonie, les précautions que nous avons été obligés de prendre pour nous conserver? Que nous dit le lieu où nous sommes dans une occasion aussi solennelle? Quoi, être sans temples, être exposés aux injures de l'air! être obligés de fuir les lieux habités, pour se cacher dans les bois, dans les déserts affreux! Ces lieux sauvages ne nous crient-ils pas qu'il faut que nous nous regardions parmi les hommes comme les brebis au milieu des loups, puisque nous sommes obligés de les fuir avec tant de soin? Que nous dit cette haine que tant de gens à qui nous ne fîmes jamais aucun mal, ont cependant contre nous? Que nous disent ces projets, ces complots sanguinaires qu'on trame chaque jour pour nous découvrir et nous perdre? Que nous disent, non pas trente pièces d'argent, mais de grosses sommes destinées, promises aux Judas, qui pourront nous trahir et nous livrer? N'est-ce pas comme autant de voix qui nous crient: Vous êtes comme des brebis au milieu des loups! Que nous disent ces troupes dont nous sommes environnés de tous côtés, toujours armées, toujours prêtes à marcher contre nous, n'attendant, pour cela, que le moment fatal de découvrir notre retraite? Que nous disent ces ordonnances, ces déclarations par lesquelles notre religion est interdite et proscrite, et par lesquelles tous ceux qui l'ont enseignée sont condamnés aux mêmes peines que les criminels? Ne sont-ce pas des voix de tonnerre qui nous crient que nous sommes comme des brebis au milieu des loups? Que nous disent ces catastrophes, ces scènes tragiques arrivées au milieu de nous? Que nous disent ces mouvements, ces soins qu'on s'est donnés pour nous écraser? Que nous disent ces cadavres percés de coups, ces gibets ensanglantés? Que nous disent, ô douleur, ces chères brebis, ces vénérables pasteurs qui ont été déchirés, massacrés; je m'arrête.... Il n'est que trop sûr que nous sommes comme des brebis au milieu des loups.... Qu'est-ce que cela demande? Vous le sentez! Un sacré dépôt vous est confié;

vous devez le garder. Une couronne vous est posée sur la tête, vous ne devez jamais souffrir qu'on vous la ravisse.»

XXIII.

On trouverait difficilement, dit un historien moderne, le mérite de ce passage, à la fois âpre et touchant, auquel les circonstances du temps et de l'action devaient ajouter un si puissant effet. En l'appréciant, il ne faut pas oublier combien peu ils avaient d'occasions propices pour acquérir la science et le beau langage de France, ces hommes du désert qui puisaient toute leur éducation dans deux ou trois années de séjour à un séminaire suisse, et qui revenaient ensuite pour se charger journellement des plus périlleux devoirs. Leur vie inquiète, toujours proscrite, toujours menacée, ne devait guère admettre de place pour le soin littéraire. On a vu plusieurs exemples que les livres de leur communion furent souvent incendiés par les édits persécuteurs. Ils n'avaient, en la patrie qui les repoussait, ni colléges ni bibliothèques. Lorsque Pierre Peyrot prononça cette simple harangue, dans quelque lieu écarté de sa province du Vivarais, au milieu des courses des troupes et devant le jeune frère du martyr Louis Ranc, il y avait seulement dix ans que l'évêque de Clermont ne charmait plus Paris et la cour par les effets de son éloquence pathétique. Mais Massillon était évêque académicien, prédicateur du roi; il occupait la chaire de Notre-Dame, ou de Versailles ou de l'Oratoire de Paris; on conçoit quelles ressources et quels encouragements ce grand orateur dut puiser dans ces cercles d'un goût si délicat où la majesté des souvenirs de Louis XIV commençait à se mêler à la philosophie d'un temps plus heureux. Mais les pasteurs du désert, obscurs, poursuivis, inconnus, n'avaient pour applaudissements que la grandeur de leur tâche, et que les larmes des malheureux qui les suivaient. Sous ce rapport il y eut autant, et peut-être plus de majesté dans le temple ouvert à tous les orages où prêchait Pierre Peyrot, que dans les parvis somptueux du petit carême; plus encore peut-être que Massillon, le pasteur du désert aurait eu le droit de douter que Louis XIV fût mis au nombre des élus. En un mot, avant de juger l'éloquence protestante de cette

époque, il faut songer que les pasteurs du désert menaient une vie très-agitée, qui n'était guère compatible avec la perfection du langage, ni avec la grâce de l'expression; mais ils firent dominer dans leur style les qualités de leur vie : la foi et la force.[1]

XXIV.

Quand Peyrot eut achevé son discours, il descendit de chaire, et, assisté de quelques-uns de ses collègues, il imposa les mains aux deux candidats en demandant à Dieu de leur donner une abondante mesure de son esprit, pendant que les assistants faisaient monter au ciel leurs prières pour qu'elles en descendissent en rosée de bénédiction sur ces deux jeunes serviteurs, dont l'un allait remplacer Benezet et l'autre Corteis.

L'intrépide Corteis avait vieilli au service des Églises, et leur avait fait non sans douleur, mais sans murmure, le sacrifice de ses plus chères affections de famille. Pendant son long et périlleux apostolat il ne montra jamais ni faiblesse, ni impatience, ni découragement; sa place était partout où il y avait une consolation à offrir, un danger à courir, une nouvelle preuve de dévouement à donner. Mais ce que les privations inséparables d'une vie errante et les dangers journaliers qui y étaient attachés, n'avaient pu faire, l'âge et les infirmités corporelles le firent; le vieillard sentit, un jour, son instrument de travail lui échapper des mains, ce jour-là il se crut libre à l'égard des Églises et demanda après trente-sept ans de pastorat la permission d'aller prendre un peu de repos dans le Wurtemberg où sa femme s'était réfugiée depuis 1719; le synode lui délivra ce beau certificat : « L'assemblée, édifiée de plus en plus de la doctrine de Pierre Corteis, de son zèle infatigable et de la sainteté de ses mœurs, après lui avoir témoigné le vif regret de se voir à la veille d'être privée d'un si digne pasteur, lui accorde sa juste demande avec d'autant plus de raison, qu'il a été exposé, et l'est encore, à la plus violente persécution, et aux périls les plus imminents de la part des ennemis de la vérité; car, outre les dangers ordinaires annexés au ministère sous la

1. Ch. Coquerel, t. Ier, p. 518.

croix, il a été pendu deux fois en effigie, comme appert par les jugements rendus par les intendants de Montpellier et d'Auch; poursuivi plusieurs fois par des détachements de dragons, et recherché par des particuliers mal intentionnés, ce qui le met dans la nécessité indispensable de se réfugier dans un pays de liberté; sur ces fondements, nous prions Dieu de le combler de ses grâces les plus précieuses, et de le couvrir de sa divine protection partout où sa providence le conduira.»[1]

A la vue de ce vénérable vieillard qui compte tant de brillantes campagnes, dans le service de son Maître, et qui prend sa retraite, on éprouve une respectueuse admiration; on pressent pour lui, après tant de jours sombres et nuageux, un doux coucher de soleil; il mourra sans doute sur la terre étrangère, loin de ses chères Cévennes; mais au moins dans son exil, il ne dira pas comme plusieurs de ses collègues, demeurés sourds aux appels réitérés et puissants de Court: «J'ai préféré mon repos à la vie de pasteur du désert.»

En apparence, il manque à la vie de Corteis, pour être complète, un bûcher; si le Seigneur eût permis qu'il en eût un, l'intrépide compagnon d'Antoine Court eût certainement dit comme son vieil ami Roger: «Voici la journée après laquelle mon âme a tant soupiré!» Mais si un martyr est, ainsi que le mot grec l'indique, un témoin de Jésus-Christ, qui confesse son Maître devant les hommes, Corteis fut certainement l'un des plus grands de ceux qui, dans l'Église sous la croix, eurent la gloire de travailler et de souffrir pour son saint nom.

Castagnols, qui vit naître Corteis, ne sait pas même aujourd'hui le nom de son illustre coreligionnaire. Puissent les quelques lignes que nous sommes heureux de lui consacrer, le lui rappeler, ainsi qu'aux protestants des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné! La reconnaissance est un devoir sacré, et le culte des souvenirs un privilége et une vertu.

1. Borrel, Hist. de l'église réf. de Nîmes, p. 409.

XXV.

Lorsque le vieux Corteis quitta son champ de travail pour aller mourir sur la terre étrangère, en continuant à servir ses frères par ses prières ardentes, ils étaient toujours sous le coup des édits; ils ne savaient pas la veille ce que leur préparait le lendemain; et quoique leur patience fût devenue proverbiale[1], quelques-uns d'entre eux finirent par être exaspérés. Ceux de Lédignan qui se voyaient forcés par les dragons à rebaptiser leurs enfants, ne consultant que leur désespoir, résolurent de se défendre par les armes et de se venger des soldats et des prêtres. C'était une résolution désespérée; mais qui oserait leur faire un crime de faire la garde, à main armée, autour de leurs demeures pour empêcher les dragons d'y pénétrer? Le prêtre qui rôde autour d'une maison, pour voler un enfant, est-il plus sacré que la bête féroce qui le convoite pour sa proie? Le père qui veille, se laissera-t-il ravir, sans résistance, ce qu'il a de plus cher au monde? S'il a près de lui une arme la brisera-t-il? S'il le fait en disant à Dieu : Sois mon vengeur! nous l'admirerons; s'il fait feu sur le ravisseur, lui donnerons-nous le nom de meurtrier? Revenons à Lédignan. C'était le 1er août 1752, les paysans de cette petite bourgade étaient en armes, sachant que les prêtres, aidés par un corps de cavaliers, devaient venir enlever leurs enfants. Ils vinrent en effet; les paysans firent feu, le curé de Lédignan fut blessé et ses confrères de Ners et de Quissac furent atteints, et moururent quelques mois après des suites de leurs blessures.

Cet événement tragique attira d'épouvantables calamités sur Lédignan; «les soldats, raconte Antoine Court, se ruèrent sur la bourgade, tous les hommes et une partie des femmes prirent la fuite. Les dragons et nombre de catholiques furent alors employés à traîner les enfants à l'église. Jamais, peut-être, un spectacle plus touchant, ou plus propre à inspirer de l'horreur. Il y avait de ces enfants, déjà d'un certain âge (de quatorze ans et au-dessous), qui ne voulaient point se laisser mener à l'église et qu'il fallait

1. De même qu'on disait honnête comme un huguenot, on disait patient comme un huguenot.

traîner à force de bras; d'autres perçaient les airs et les cœurs, des cris les plus touchants; des troisièmes se jetaient en lions sur ceux qui voulaient les saisir et leur déchiraient, avec les mains, la peau et l'habit. Le curé de Pontual fit publier, le 6 février, à son de trompe, que tous les protestants qui s'étaient mariés au désert eussent à assister, dès le lendemain, à la messe. Aucun d'eux n'y assista et tous de nouveau gagnèrent la campagne; alors l'officier courut toutes les maisons et menaça les pères et mères des nouveaux mariés, que s'ils ne faisaient revenir leurs enfants, il les ferait pourrir dans les prisons.— David de Nîmes, procureur de la régie, se rendit au Cailar pour procéder à la saisie des biens des fugitifs; quelques-uns, pour éviter cette saisie, reparurent; d'autres, plus fermes, persévéraient dans leur fuite. Les biens furent saisis; une partie des meubles fut vendue à l'encan; les maisons furent fermées à la clef, et les pères et les mères des enfants qui ne revenaient point, furent mis à la rue avec des troupes de petits enfants, appartenant à leurs fils ou à leurs filles qui étaient en fuite.»[1]

XXVI.

La cour fut profondément irritée de l'audace des paysans de Lédignan et approuva les rigueurs exercées contre eux. En écrivant à M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, et successeur de Lenain, le comte de Saint-Florentin lui disait: «Ce serait tout perdre que de mollir en pareille circonstance,» et il l'engagea à ne rien épargner pour faire arrêter le ministre Coste.

Ce ministre était chéri des populations cévenoles, à cause de son zèle et de son intrépidité... Nature vive, ardente, impressionnable, il bondissait d'une sainte colère à la vue des prêtres quand il les voyait rôder comme des bêtes fauves autour des maisons protestantes pour procéder à des enlèvements d'enfants. Un jour, hors de lui, il souleva, c'était facile, les paysans de Lédignan; nous connaissons le reste.

Le comte de Saint-Florentin, qui écrivait à M. de Saint-

1. Mémoire historique, par. A. Court, p. 65.

Priest de ne pas mollir, craignit cependant que de trop grandes rigueurs n'enfantassent une nouvelle guerre des camisards parmi ces belliqueuses populations cévenoles, alors frémissantes de colère, qui eussent pu se lever, comme un seul homme, au chant de l'une de ces complaintes qui leur racontaient en termes touchants la fin glorieuse d'un Roussel ou d'un Desubas. Dans cette critique circonstance la cour fut admirablement secondée par tous les collègues de Coste qui accoururent à Lédignan et firent tomber, par leurs remontrances à la fois sévères et paternelles, les armes des mains des insurgés. Un moment ils furent sur le point de déposer Coste, ils reculèrent cependant, devant cette mesure, dans la double crainte d'irriter les populations cévenoles et de devenir les complices du présidial de Nîmes, qui venait de condamner le belliqueux pasteur à être rompu vif (25 décembre 1752). Ils prirent un moyen terme, et Coste, d'après leur conseil, quitta la France et se réfugia en Angleterre.

XXVII.

A cette époque le marquis Paulmy d'Argenson, ministre de la guerre et fils de l'ancien garde des sceaux de ce nom, visitait les établissements militaires sur la ligne du Rhône et du Var. Son arrivée dans le Languedoc troubla les populations protestantes, qui, attribuant sa présence aux derniers troubles, redoutaient de nouvelles rigueurs. Leurs craintes ne tardèrent pas à se dissiper; car il ne manifesta, pour les réformés, que des intentions bienveillantes. A peine arrivé, les dragonnades et les rebaptisations d'enfants cessèrent.[1]

Paul Rabaut, témoin des dispositions bienveillantes du marquis, résolut de mettre entre ses mains un mémoire justificatif de la conduite de ses coreligionnaires. L'entreprise était hardie. Rabaut était, en vertu des édits, condamné à mort, et l'homme avec lequel il se trouvait alors face à face, était le même qui avait ordonné le supplice du vénérable Roger. Le pasteur du désert n'hésita pas, il alla se poster contre la baraque de Codognan à

1. Journal de Paul Rabaut, n° 1.

Uchaud, et lorsque la berline du marquis passa, il s'avança vers la portière, se nomma... exposa le but de son message et présenta l'écrit qu'il tenait à la main et qui était destiné à être mis sous les yeux du roi.

Le général, à l'ouïe du nom de Rabaut, se découvrit, et touché de l'intrépidité du pasteur du désert, il accepta son placet et le vit s'éloigner sans avoir même l'idée de le faire arrêter. Le placet fut envoyé à Versailles. Dans un style simple, mais éloquent, Rabaut justifiait ses frères et faisait retomber sur les prêtres la responsabilité des derniers troubles. «On ne se contente pas, disait le pasteur au roi, d'exterminer nos personnes, de nous priver de la liberté, de consommer nos biens; on porte quelquefois la cruauté jusqu'à nous arracher nos enfants d'entre les bras, pour les transporter dans des couvents ou des séminaires, pour leur surprendre une signature, sans leur dire ce qu'on en veut faire, les entraîner dans quelque église par ruse ou par force pour leur donner des poupées ou des colifichets, tels sont les moyens qu'on emploie pour soustraire des enfants de sept à huit ans à l'autorité paternelle, moyens qui n'ont que trop réussi à l'égard de la fille du sieur Domergue de Saint-Ambroix, qui a été enfermée dans un couvent, en vertu d'une lettre de cachet obtenue par M. l'évêque d'Uzès, et à l'égard de la fille du sieur Colomb de Clermont, contre laquelle M. l'évêque de Lodève a également obtenu une lettre de cachet. Le sieur Chambon, subdélégué à Uzès, avait entrepris d'enlever, de son autorité privée, la fille du nommé Dufoy de Nîmes, laquelle était chez une parente à Uzès, et il en serait venu à bout, si la jeune fille, informée de ce qui se tramait contre elle, n'eût pris la précaution de s'évader. On pourrait citer grand nombre d'autres exemples; mais pour abréger, on s'arrête à ceux-ci. Votre Majesté verra aisément ce qui peut se passer dans le cœur d'un père à qui on enlève ce qu'il a de plus cher, d'autres soi-même à qui l'on refuse même la consolation de les voir dans les tristes lieux où on les enferme. Rien n'est plus propre à jeter les protestants dans le découragement et dans le désespoir.» [1]

1. Requête au roi, 1753. — Mss. P. R.

XXVIII.

Ce placet impressionna favorablement la cour, et à dater de ce moment les poursuites contre les réformés commencèrent à se ralentir dans tout le royaume, et le comte de Saint-Florentin, qui jusqu'alors n'avait su signer que des ordres d'extermination, écrivit à M. de Saint-Priest : « Je vous prie de ne plus vous en rapporter, à l'avenir, avec autant de facilité, au témoignage des missionnaires et curés et même des évêques qui vous proposent de faire mettre des enfants dans des maisons pour être instruits. »[1]

Après le départ du marquis de Paulmy, le duc de Richelieu arriva dans le Languedoc pour porter les vœux et les ordonnances de la cour aux États de cette province où le clergé avait la haute main, et qui était aussi prompte à exécuter les édits contre les protestants, qu'avare de ses subsides.

Le duc de Richelieu était l'arrière-petit-neveu du célèbre cardinal de ce nom. Il était né en 1696 ; de bonne heure il se distingua par son esprit dans les salons et par son courage sur les champs de bataille. A vingt ans il était le plus beau gentilhomme de son temps et le plus dépravé. Sa vie aventureuse et ses duels en avaient fait l'idole des plus grandes dames de la cour, qui se faisaient une gloire d'être déshonorées par lui. Comblé de dignités et d'honneurs, il était la personnification d'une noblesse tarée, qui de son glorieux passé n'avait su conserver que sa bravoure. Louis XV aimait Richelieu à cause de ses vices ; Voltaire à cause de son esprit. Tel était l'homme qui vint présider les États ; indifférent en matière religieuse, il n'apporta pas dans son commandement l'esprit de Bâville ; en effet, que lui importait que les protestants chantassent des psaumes en mauvais français, pourvu qu'ils ne fussent pas des sujets insoumis? Aussi arriva-t-il dans le Languedoc avec de bonnes dispositions, qui se manifestèrent par la cessation des excès des logements militaires.

2. Dépêche, 23 septembre 1752, p. 230.

XXIX.

Paul Rabaut était à cette époque le pasteur du désert le plus considérable; la place qu'il avait conquise au milieu de ses collègues, il la devait non à son ambition, mais à sa supériorité incontestable et à un dévouement qui ne se démentait jamais. Homme d'action, il visitait les Églises; homme pratique, il les maintenait dans l'obéissance à la discipline; homme de prière, il ne désespérait jamais, et dans les jours les plus sombres il voyait par la foi arriver jusqu'à lui, à travers les nuages, un rayon d'espérance. Dans l'une de ses lettres, qui n'était pas destinée à la publicité, il nous initie à ses travaux de missionnaire et nous fait pénétrer dans sa vie intime : «Pardonnez, Monsieur et honoré ami, écrit-il au pasteur Moultou de Genève, au silence qu'il n'a pas été en mon pouvoir de rompre; occupé d'une multitude d'affaires, le jour ne me suffit pas pour remplir tous ces objets, une bonne partie de la nuit y est souvent employée; je saisis avec plaisir ce moment de relâche, pour répondre à l'obligeante lettre dont vous m'avez honoré. Vous le savez, la renommée grossit les objets; c'est ce qu'elle a fait à mon égard. Moins je me crois tel qu'elle m'a dépeint à vos yeux, et plus je ferai des efforts pour le devenir. Si la grâce divine m'a donné quelque amour pour la vertu, quelque zèle pour la religion, quelque désir d'être utile à mes frères, il s'en faut bien que ces mouvements soient aussi vifs et aussi efficaces qu'ils devraient l'être. Quand je fixe mon attention sur le divin feu dont brûlaient pour le salut des âmes, je ne dirai pas Jésus-Christ et ses apôtres, mais nos réformateurs et leurs successeurs immédiats, il me semble qu'en comparaison d'eux, nous ne sommes que glace. Leurs immenses travaux m'étonnent, et en même temps me couvrent de confusion. Que j'aimerais à leur ressembler en tout ce qu'ils eurent de louable! Les éloges que vous me donnez, en me montrant ce que je dois faire, m'aiguillonnent puissamment à m'y appliquer de toutes mes forces. Daignez joindre à cet encouragement le secours de vos conseils, de vos exhortations et de vos prières. Je serais très-flatté que vous voulussiez me donner quelque

part dans votre précieuse amitié; mais déjà vous lui en avez donné des preuves en la personne de mes enfants. J'aime à me persuader que ce n'est pas seulement la générosité qui vous porte à vous intéresser pour eux, et que l'amitié dont vous m'honorez y a plus de part encore. Oui, Monsieur, il y a lieu d'espérer que Dieu donnera du repos à Israël. Je reviens à notre procès (la liberté religieuse); on m'écrit qu'il est imperdable. Encore un peu de temps, celui qui doit venir viendra, et ne tardera point; je me délecte à penser à cet heureux temps. Qu'il me tarde qu'il arrive pour avoir le plaisir de vous embrasser et de vous voir travailler avec nous à réédifier les murs de Jérusalem.»[1]

XXX.

Nous n'avons pas parlé de la prédication de Paul Rabaut. «On pourrait à cet égard, dit M. Ch. Coquerel, y constater les mêmes qualités que dans ses correspondances sur les affaires du désert. Beaucoup de simplicité et d'onction; plus de douceur que de véhémence; peu de discussions; plus de charité que de profondeur; une exposition dogmatique sans cesse soutenue de conseils moraux : tels sont les mérites distinctifs de ces discours. Il traitait assez rarement les matières de controverse avec l'Église romaine. Il prêchait *le dogme*, sans y rien ajouter, dans l'esprit et dans les paroles de l'Évangile, sans s'égarer dans les détails et sans se perdre en déductions. Telle est l'impression nette et arrêtée que nous ont faite plusieurs de ses discours. D'ailleurs, pour la forme, ils sont tous fort méthodiques; ils brillent par la logique des divisions. Cette logique se fait remarquer dans quelques autres discours de cette époque que nous avons pu examiner et qui sont remarquables, soit par l'énergie, soit par la parfaite clarté des vues.»

Tel était l'homme que Dieu avait donné à ses Églises sous la croix, pour les soutenir dans leurs cruelles épreuves. Comme son maître et son ami Antoine Court, il ne fut jamais au-dessous de sa difficile et périlleuse tâche,

1. Mss. P. R. — Mém. or., 248, 1755.

dans laquelle il avait pour l'aider des collègues dévoués et son compagnon d'enfance, son fidèle Pradel.

XXXI.

Pradel naquit à Bédarieux, probablement à la même époque que Paul Rabaut. Ils eurent les mêmes maîtres, et firent leur apprentissage de proposant sous la direction du pieux Claris; tous les deux ils s'assirent sur les mêmes bancs au séminaire de Lausanne, et quittèrent les belles et riantes rives du Léman pour aller exercer leur ministère dans le Languedoc. Le dimanche 22 novembre 1750, Pradel courut le risque de tomber entre les mains des soldats, qui surprirent une assemblée qui avait été convoquée à Saumane, par-dessus la métairie de Granon, à une lieue de Nîmes.[1]

Les dangers continuels que courait sa vie, loin d'ébranler son courage, ne firent que le raffermir, et il fut de ceux qui travaillèrent pour leur maître avec une fidélité qui ne connut pas d'intermittence. Nous devons aux soins de la police des intendants du Languedoc son signalement; le voici : «André Pradel, dit Vernezobre, âgé d'environ trente-huit ans, taille de 5 pieds 3 pouces, visage assez plein et pâle, le nez bien fait, les yeux gris, cheveux châtains, portant perruque, fort *jarretier*[2], portant les genoux en avant quand il marche, les pieds fort plats, les mains étroites, les doigts fort longs, se tenant un peu courbé.»[3]

Les forçats, à la recherche desquels la justice met les agents de la police, ne sont jamais mieux signalés.

1. Journal de Paul Rabaut. — Journal nos 1 et 2. — Ce manuscrit, dans lequel Rabaut raconte ses travaux depuis 1750 à 1756, a environ 80 pages. Il est très-regrettable que l'auteur ne l'ait pas continué; s'il l'eût fait jusqu'à sa mort, nous aurions le procès-verbal authentique de l'histoire du protestantisme de son époque.

2. Marcheur.

3. Signalement des ministres prédicants qui se tiennent en Languedoc. — Ch. Coquerel, p. 568.

LIVRE L.

I.

Depuis l'arrivée de Richelieu, la situation des Églises s'était un peu améliorée; mais tout à coup elle empira. Le duc, après la session des États, retournait à Paris, lorsqu'à Avignon lui arriva la fausse nouvelle, que les habitants de la Gardonenque étaient attroupés en armes : sans se donner la peine de s'assurer de la réalité du fait, il donna, dans sa colère, des ordres pour qu'on plaçât des garnisons partout, et qu'on activât le jugement du ministre Coste, l'auteur de l'insurrection de Lédignan.

Après son départ, les Églises jouirent, pendant une année entière, d'un calme inusité; elles en profitèrent pour régler leur administration intérieure; leur histoire, pendant ce temps, n'a rien de particulier qui mérite d'être relaté; mais pendant qu'elles jouissaient avec reconnaissance de ces heures de calme, le clergé romain veillait, et quoiqu'elles ne fussent extérieurement qu'un objet de pitié, elles troublaient son sommeil. Il força de nouveau la main à la cour, et l'année 1754 s'inaugura pour elle par une terrible persécution, et, chose étrange! ce fut l'épicurien Richelieu, le plus dissolu des courtisans et le plus incrédule des disciples des philosophes, qui continua le farouche Bâville. Nommé pour présider les États du Languedoc, il fit (16 février 1754) revivre toutes les dispositions de l'édit de 1724, en y en ajoutant de nouvelles dans une instruction tristement célèbre.

II.

Le clergé, qui jusque-là avait vu ses efforts échouer, sembla près d'atteindre son but; il voulait, comme le roi, faire perdre aux protestants le goût et l'habitude des as-

semblées[1]. Richelieu l'aida d'abord avec entrain, ensuite mollement; il se fatiguait de son rôle de persécuteur; il demandait des instructions à la cour, qui lui en envoyait de contradictoires.

Rabaut, dans ces graves circonstances, fut à la hauteur de lui-même; il leva la tête comme le chêne pendant la tempête, et se multiplia pour empêcher ses frères épouvantés de renouveler les honteuses apostasies de 1685; ses conseils, ses exhortations, ses censures les retinrent sur la pente fatale, où il leur aurait été si facile de glisser. Le clergé, qui redoutait son influence, mit tout en œuvre pour le faire capturer; il faillit réussir à Saint-Césaire : averti à temps, le courageux pasteur descendit de chaire, et sans avoir même le temps d'ôter sa robe, il s'échappa. Ceux qui conseillaient Richelieu, lui firent comprendre que la capture d'un ministre, aussi aimé que Rabaut, pourrait provoquer un soulèvement, et que le mieux serait de le forcer à s'expatrier. Dans ce but le commissaire de Nîmes proposa d'arrêter Magdelaine Gaydan, son épouse, et ses enfants, afin que, nanti de ce gage précieux, on forçât Rabaut à sortir du royaume. Leur proposition ayant été acceptée, un officier, commandant cent hommes, cerna sa maison, située dans l'un des faubourgs de la ville. Il ordonna, au nom du roi, qu'on lui en ouvrît les portes, et chercha le pasteur dans les appartements; on ne le trouva nulle part, mais quand il voulut procéder à l'arrestation de Mme Rabaut et de sa vieille mère, Magdelaine Gaydan fut admirable de courage et de présence d'esprit; elle protesta énergiquement contre la violation de son domicile, et le contraignit, par la seule force morale qu'elle déploya, à se retirer; ce ne fut que pour un peu de temps. De nouvelles menaces lui ayant été faites (22 octobre et 2 novembre 1754), elle comprit le danger d'une plus longue résistance; elle abandonna furtivement sa demeure, et suivie de ses deux enfants et de sa vieille mère, elle alla rejoindre son mari dans le désert. Femme forte et chrétienne, elle sut faire à Dieu l'héroïque sacrifice de son époux bien-aimé. Loin de lui conseiller de s'expatrier, elle lui dit : « Reste, fortifie tes frères et meurs à la tâche. »

1. Dép. du comte de Saint-Florentin, 24 juillet 1754.

Elle partagea les dangers de sa vie de proscrit, et pendant deux ans elle erra de lieu en lieu, vivant de privations; mais heureuse de souffrir pour Celui qui, en souffrant pour elle sur la croix, lui avait mérité l'ineffable don du bonheur éternel. Quand le duc de Mirepoix fut devenu intendant du Languedoc, il fut touché de ses malheurs et ordonna qu'on cessât de la poursuivre.[1]

III.

L'année 1754 fut marquée par un grand événement : le martyre d'Étienne Tessier, dit Lafage. La mort de ce jeune pasteur du désert rappelle celle de Desubas. Comme lui, il était jeune, dévoué et intrépide; comme lui, il fut arrêté, jugé et condamné à mort; comme lui, il mourut avec un saint courage, et légua aux Églises le souvenir d'une vie qu'il avait été trop heureux de leur donner pour les affermir dans la foi. Lapierre, l'un de ses disciples et son compagnon d'apostolat, le suivit jusqu'au pied de l'échafaud, le vit et l'aida à mourir, puis il retourna dans le désert et, comme David, sous le poids de sa douleur, il composa une ballade touchante, qui rappela longtemps aux protestants le martyre du glorieux confesseur de Jésus-Christ, Étienne Tessier, exécuté le 17 août 1754 sur l'esplanade de Montpellier.

L'exécution de Tessier remplit de joie la cour; une somme de 3,000 francs fut donnée à celui qui l'avait livré[2], et Jacques Novis père, qui avait donné asile au pasteur proscrit, fut condamné par contumace à servir à perpétuité sur les galères du roi et à être flétri sur l'épaule des lettres G. A. P.; tous ses biens, sauf le tiers réservé à sa famille, furent confisqués; sa maison déclarée, comme lui, coupable, fut rasée.

Cette année, qui compte parmi les plus critiques de l'histoire des Églises du désert, se termina par une intolérance cruelle du parlement de Toulouse, qui ordonna à tous les protestants de Montauban et des diocèses environnants, dont les mariages n'avaient pas été bénis par un

1. Mss. P. R. — Ch. Coquerel, t. II, p. 799 et suiv.
2. Dépêche, 20 août 1754.

prêtre, de se séparer sous peine d'amende avec injonction de faire réhabiliter leur union devant les archevêques ou évêques.

Les Églises se plaignirent, mais vainement; la cour était alors trop préoccupée des querelles des jansénistes et des jésuites et de ses plaisirs, pour parcourir, seulement des yeux, leur requête : elle la laissa dans le panier aux oublis. Qu'importait d'ailleurs aux courtisans qu'un prédicant fût pendu ou qu'un religionnaire allât ramer sur les galères de l'insouciant Louis XV. Jouir du présent, sans s'inquiéter de l'avenir, gros d'orage, n'était-ce pas l'unique but de leur vie épicurienne? Si le clergé ne leur eût pas demandé la tête d'un pasteur du désert, ils ne la lui eussent pas offerte; mais quand il la leur demandait, ils ne savaient pas la lui refuser. Les hommes asservis aux plaisirs des sens font le mal sans remords et le bien sans enthousiasme. L'historien, obligé de vivre avec les personnages de cette époque avilie, éprouve un profond dégoût, et pour en trouver de pareils, il faut qu'il les cherche à la cour des princes du Bas-Empire, et encore il ne les y trouve pas toujours. Il désespérerait de la France, s'il ne trouvait pas, dans quelque pauvre proscrit, cet amour du grand et du beau dont l'entourage de l'ignoble Louis XV a perdu jusqu'au souvenir, et quand cet historien est protestant, il craint de manquer de justice et de viser à l'impartialité, au lieu d'être impartial; ce n'est qu'après un mûr examen, qu'il se rassure; il sait que s'il n'a pas la plume de Tacite, il a sa noble indignation et sa partialité pour les causes justes. Il va donc en avant sans crainte, et s'il dresse un pilori, ce n'est jamais pour y attacher des saints et des justes.

IV.

L'année 1755 commença comme elle avait fini, tristement. Le 3 janvier le pasteur Michel Viala termina son orageuse carrière; il était né en 1710 à Pont-de-Montvert. Antoine Court rappelle qu'on hésita longtemps à l'admettre au ministère, parce qu'il n'était pas né en légitime mariage. Le jeune Viala, qui brûlait du désir de dépenser sa vie au service du Seigneur, triompha de cet obstacle; il

ne trompa pas les espérances de ceux qui lui ouvrirent la périlleuse carrière qu'il ambitionnait; son heureuse mémoire, sa rare pénétration d'esprit, sa grande facilité d'élocution, le placèrent au premier rang des pasteurs du désert. Il desservit avec un zèle admirable les Églises du haut Languedoc, travailla à l'organisation de celles du Poitou, fut élu modérateur du synode national qui s'assembla au désert (1744). Il eut un moment de défaillance à la vue des potences qui se dressaient pour ses collègues, et fit ses adieux à son troupeau avec l'intention d'aller terminer ses jours à l'étranger; mais il eut honte de sa lâcheté, et reprit les travaux de son apostolat, qu'il continua jusqu'à sa mort. Les Églises le pleurèrent; elles perdirent en lui un serviteur fidèle et dévoué; elles oublièrent la seule heure de défaillance qu'il eût eue dans sa vie et ne se rappelèrent que ses services.

V.

Paul Rabaut, qui comprenait, comme Antoine Court, qu'il valait mieux livrer au bourreau des martyrs qu'à l'Église romaine des apostats, continuait à convoquer des assemblées au désert; d'abord 500 personnes, puis 2,000, répondirent à ses appels; ses collègues l'imitaient; mais, par prudence, les réunions n'avaient pas lieu près de Nîmes, où la présence de Richelieu les rendait impossibles par l'appareil militaire qu'il déployait. Le maréchal le savait; mais, soit insouciance, soit politique, il ne lâchait pas toujours ses dragons sur elles; il ne les laissait pas cependant toujours oisifs : à la Calmette, près Dions, une assemblée de plus de 1,000 personnes fut surprise; les soldats tirèrent à bout portant sur elles, en tuèrent plusieurs et firent plus de 20 prisonniers. Malgré cela les assemblées continuaient, semblables à ces flots de la mer qui, séparés un instant par le navire qui les fend, reprennent peu d'instants après leur première place. La cour et le clergé s'étonnaient; ils ne comprenaient rien à une telle persistance.

VI.

Au milieu de ces tribulations, les Églises eurent une heure de grande espérance : le prince de Conti, touché de leurs malheurs, paraissait disposé à leur prêter l'appui de son influence auprès du Conseil. Ce prince appartenait à l'illustre famille des Condé, et avait pour aïeul ce Conti que Louis XIV haïssait et qui força l'estime de l'irascible Saint-Simon; de bonne heure il se distingua par sa bravoure sur les champs de bataille et dans les salons par son esprit caustique et mordant. Il encourut la disgrâce de la cour et s'en consola facilement en se joignant aux beaux esprits frondeurs, qui formaient l'opposition de cette époque; comme tous les gentilshommes de son temps, il vivait en épicurien, riant de tout, se moquant de tout, même de la mort. — On raconte qu'un jour il se fit apporter son cercueil, s'y étendit et dit en plaisantant : «Il est trop étroit.» Tel était ce prince qui s'intéressa au sort des réformés. Quel fut le motif qui l'y engagea? Jusqu'ici les historiens n'ont pu le préciser, et ils en sont encore réduits à des conjectures; les uns l'attribuent à sa profonde compassion pour des hommes qui professaient la foi pour laquelle son ancêtre Louis de Condé était mort à Jarnac; les autres à l'esprit de tolérance qui pénétrait en France, grâce aux efforts de Voltaire et des encyclopédistes; quelques-uns enfin lui supposent le projet ambitieux de se rendre redoutable à la cour en reconstituant le parti huguenot, dont il aurait été le chef. Comme il nous a été impossible de pénétrer la pensée intime du prince, nous nous bornons à relater succinctement les faits de cette page aussi retentissante que stérile du protestantisme français. Un nommé Lecomte, agent non reconnu des Églises, eut le premier la pensée d'intéresser le prince de Conti à leur sort; il fut encouragé dans sa résolution par M. de Beaucourt, de Normandie, ancien officier d'infanterie, qui se chargea de lui remettre les mémoires qu'il recevrait du Languedoc[1]. Ce fut par son conseil que Paul Rabaut dressa, le 11 avril 1751, un mémoire destiné à être mis sous les yeux du prince; nous

1. Ch. Coquerel, t. II, p. 201.

n'en donnerons pas même l'analyse, car il n'est qu'une reproduction des souffrances des protestants, que nous connaissons déjà.

Son mémoire fut bien accueilli par Conti, et dans la correspondance très-active qui eut lieu entre Rabaut et Lecomte, nous découvrons que le prince paraissait vivement s'intéresser au sort des réformés, qui, par l'intermédiaire de Rabaut, lui demandaient, ainsi qu'au roi, 1° la liberté des galériens et des prisonniers pour cause de religion; 2° que les enfants de l'un et de l'autre sexe, enfermés dans des couvents ou des séminaires, contre le gré de leurs parents, leur fussent rendus, et qu'à l'avenir toute violence à cet égard fût réprimée; 3° que les mariages et les baptêmes, faits par les ministres, fussent déclarés valides et enregistrés dans tel bureau qu'il plairait à Sa Majesté d'établir, et qu'à l'avenir l'enregistrement, dans ces mêmes bureaux, fût suffisant pour constater la validité des mariages et la légitimité des enfants; 4° que s'il n'est pas du bon plaisir de Sa Majesté de permettre aux protestants de faire le service divin dans des temples destinés à cet usage, qu'elle daigne leur permettre de le célébrer dans des maisons particulières ou bien à quelque distance des villes et des bourgs; 5° qu'à cet effet ils puissent avoir un nombre suffisant de ministres pour faire les fonctions pastorales et qu'il leur soit permis d'y vaquer en plein jour, et de se manifester en habit laïque; 6° que ceux qui voudront vendre des biens-fonds puissent le faire sans être obligés de demander des permissions, soit à M. l'intendant, soit au ministre des affaires de la religion; 7° qu'il soit enfin permis à ceux qui sont sortis du royaume d'y rentrer sans être inquiétés.

Les demandes de Rabaut étaient justes, et, dans le plein sentiment du droit des Églises, il disait dans une lettre au prince :

« Qu'il y a de grandeur d'âme, Monseigneur, de magnanimité, d'héroïsme, dans le beau projet que vous avez formé. Si Henri le Grand pouvait en être instruit, il applaudirait sans doute à la noblesse des vues de Votre Altesse Sérénissime et à la sagesse des arrangements qu'elle veut prendre. Laisser à la nature ses droits, à la conscience ses priviléges; faire cesser l'oppression et les violences;

permettre à chacun de rendre à Dieu ce qui lui est dû, en rendant à César ce qui lui appartient; c'est à Louis le Bien-Aimé, qu'est réservé ce grand ouvrage, et à vous, Monseigneur, de lui en avoir inspiré le dessein et d'en avoir procuré l'exécution. S'il est vrai que la solide gloire consiste à faire des heureux, Sa Majesté et Votre Altesse Sérénissime vont cueillir des lauriers inflétrissables. Leur nom sera placé non-seulement au temple de mémoire, mais ce qui est bien plus flatteur, sera placé dans le cœur de tous les bons Français. »

Cette lettre impressionna vivement Conti, qui désira voir l'homme qui commandait son estime et son respect par le noble dévouement qu'il portait à une cause proscrite. Le pasteur du désert quitta le Languedoc le 18 juillet et se rendit auprès du prince, avec lequel il eut deux conférences à Marli et à l'Ile-Adam. — Que s'y passa-t-il? — Rabaut malheureusement n'a rien laissé dans ses papiers qui soit de nature à satisfaire notre curiosité; il fut sans doute question des Églises et des demandes que leur courageux défenseur avait formulées pour elles; mais ce qui paraît certain, c'est que le prince de Conti ne lui imposa rien qui fût contraire à la vieille fidélité que les protestants professaient pour leurs rois.

Rabaut retourna au désert le 15 août 1755[1], emportant l'admiration du prince et des espérances qui ne se réalisèrent pas, non à cause de la bonne volonté de Conti, mais à cause de son peu d'influence sur le Conseil du roi, qui ne se relâchait pas de ses rigueurs à l'égard des protestants, qui furent encore une fois le jouet d'un mirage.

VII.

A cette époque un secours inattendu leur arriva, et, chose singulière, il leur vint de ce parlement d'Aix, tristement célèbre par son baron d'Oppède et par ses arrêts cruels contre les Vaudois de Cabrière et de Mérindol. Cette cour souveraine avait alors pour procureur général un homme remarquable par ses lumières et son intégrité, Rippert de Monclar. Ce magistrat se distingua au premier

1. Journal de Paul Rabaut.

rang des écrivains parlementaires, qui ne cessaient de revendiquer les libertés gallicanes de leur Église et de combattre les empiétements du saint-siége; il attaqua les jésuites dans un réquisitoire foudroyant, et d'Aguesseau lui décerna publiquement le titre rare «d'ami du bien.»[1]

Rippert de Monclar, qui vivait non loin d'une population mise hors la loi par des arrêts iniques, ne pouvait demeurer étranger à ses souffrances; il se constitua, dans un écrit remarquable[2], le défenseur non de sa foi, qu'il tenait pour hérétique, mais de ses droits de citoyen. Il revendiqua pour elle, contre le fanatique évêque d'Alais, la tolérance civile. «Elle est aujourd'hui, disait-il, le sentiment non-seulement de tout ce qu'il y a en Europe d'esprit chrétien et solide, mais encore de tout ce qu'il y a d'hommes sensés dans l'univers.» Il flétrit la conduite des curés qui profanaient le sacrement du mariage en forçant les protestants à comparaître devant eux pour célébrer leur union. Il rappela, en traits de feu, le scandale, les sacriléges, les lâches hypocrisies, qui avaient été la suite de l'exécution stricte des édits, et il déclara que les évêques eux-mêmes, pénétrés des scandales du passé et de ceux de l'avenir, devraient, les larmes aux yeux et prosternés au pied du trône, supplier le roi d'abolir ces déclarations pénales «et lui déclarer nettement que leur ministère ne peut plus se prêter en pareille occasion, parce que la gloire de Dieu, la sainteté de la religion, la conscience des évêques, le salut des curés, et la conversion des protestants eux-mêmes, s'y trouvent tout à la fois intéressés.»[3]

Le magistrat, devançant son siècle de quelques années, réclamait pour les protestants un état civil, et terminait son mémoire par ces paroles : «Si l'on donnait à l'évêque d'Alais une liste exacte de tous les ministres protestants

1. Il était intitulé : Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants de France, où l'on fait voir qu'il est de l'intérêt de l'Église et de l'État de faire cesser ces sortes de mariage en établissant, pour les protestants, une nouvelle forme de se marier, qui ne blesse point leur conscience et qui n'intéresse point celle des évêques; 1755, in-8°.

2. Ch. Coquerel, t. II, p. 217.

3. Mémoire de Rippert de Monclar, p. 122.

qu'on a mis à mort, de toutes les personnes de tout âge et de tout rang qu'on a envoyées aux galères, de toutes les taxes, amendes et autres confiscations qu'on a exigées, de tous les enfants qu'on a enlevés à leurs parents, de tous les mariages qu'on a cassés et déclarés concubinages publics, de tous les biens qu'on a adjugés en conséquence à des collatéraux, de toutes les personnes qu'on a emprisonnées et retenues dans une longue et dure captivité, de tous les décrets qu'on a portés contre une infinité d'autres, de tous les excès mêmes et de tous les meurtres affreux commis sur eux par les troupes du roi et contre l'intention de Sa Majesté, cette liste, hélas! formerait des volumes entiers. Tous les coins de la France retentissent des cris de ces malheureux; ils attirent même la compassion de tous ceux qui se font gloire, je ne dis pas d'être des chrétiens, mais des hommes : et un évêque y est insensible et cherche même à les redoubler! Ne lui siérait-il pas mieux, après avoir planté et arrosé en leur faveur, de gémir pour eux entre le porche et l'autel et de calmer lui-même la colère du prince?»

VIII.

L'homme qui tenait ce langage, au moment même où l'intolérance cléricale portait de si tristes fruits, était un catholique sincère et de mœurs austères. M. Charles Coquerel, en parlant de lui, dit qu'il eut l'honneur de prouver au nom de son Église que le vrai principe catholique n'était point complice des cruels édits dont les confesseurs jésuites avaient obscurci la gloire de Louis XIV[1]. «Nous ne partageons pas l'opinion du savant historien. Rippert de Monclar est une voix isolée et sans écho dans la grande communion romaine, qui a professé et professe toujours le principe «que l'hérétique ne doit être toléré que là où on ne peut le persécuter.» Comment en douter, quand, l'histoire à la main, on voit gallicans, ultramontains, jansénistes à l'œuvre? jamais, une seule fois, a-t-elle comme Église élevé la voix pour proclamer le droit qu'a tout homme de servir Dieu selon sa conscience? et de nos

1. Ch. Coquerel, t. II, p. 223.

jours la catholique Espagne n'a-t-elle pas condamné Matamoros à dix ans de galères pour s'être permis de faire à quelques personnes l'explication de la Bible? A Rome n'avons-nous pas vu un enlèvement d'enfant[1]? et dans tous les pays qui signent des concordats avec la papauté, le saint-siége n'y fait-il pas inscrire l'interdiction absolue de tous les cultes dissidents? Bien aveugle serait donc celui qui croirait, comme un illustre académicien[2] de nos jours, que le catholicisme est compatible avec la liberté religieuse.

Le mémoire de Rippert de Monclar fut accueilli avec une vive reconnaissance par les protestants et consola Paul Rabaut de ses entrevues stériles avec le prince de Conti. Bientôt après éclata une guerre européenne, qui donna du relâche aux Églises; mais les plans de tolérance furent abandonnés, et il ne resta des bonnes dispositions de Conti et des sages propositions de Monclar qu'un souvenir qui s'évanouit au milieu des préoccupations des grandes choses dont l'Europe allait être le théâtre. Les protestants, qu'on paraissait oublier, se demandaient avec anxiété ce qui en résulterait pour eux; ils craignaient et espéraient. Un pasteur du désert, Redonnel, se faisant l'écho des sentiments des Églises, écrivait à Paul Rabaut: «La guerre est sûre; les nouvelles que vous m'apprenez, me marquent mieux encore la certitude de la guerre. Quel état est le nôtre, mon cher frère, si nous sommes réduits à désirer et à prendre plaisir à une chose aussi terrible que l'est cet épouvantable fléau! Gardons-nous-en : Dieu ne manque pas d'autres moyens pour conserver et mettre en liberté son Église et ses ministres. Le Sauveur a versé son sang pour qu'il n'en fût pas versé d'autre. Il fit sa paix, jouissons-en; sa victoire est la nôtre. Avec cette paix précieuse on se met fort peu en peine de ce que les hommes peuvent dire et faire.»[3]

1. Le jeune Mortara.
2. M. de Montalembert. — Voir son célèbre discours prononcé (août 1863) devant le congrès catholique de Malines.
3. Mss. P. R. — Lettre du 26 avril 1755.

IX.

Depuis la fin du dix-huitième siècle, le protestantisme semble s'être réfugié dans les âpres contrées des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné, pour y chercher un abri contre ses implacables persécuteurs; c'est là aussi qu'on trouve les grands traits de son histoire. Il ne sera pas cependant sans intérêt d'arrêter sommairement nos regards sur les autres contrées, où le clergé lui dispute avec acharnement un reste de vie. Transportons-nous dans la Saintonge : les protestants de cette contrée n'avaient ni la vivacité, ni l'exaltation religieuse de leurs frères du Languedoc; ils avaient cependant su conserver leur foi, et chez eux, comme chez les Cévenols, le culte public était une nécessité impérieuse de leur vie religieuse; mais il revêtait une forme moins éclatante et moins pittoresque; rarement ils le célébraient au désert, c'était ordinairement dans des granges ou des chaix. Ils ne s'y réunissaient pas sans danger, et plusieurs protestants payèrent de leur liberté leur courageuse opposition aux édits. Parmi les pasteurs qui édifiaient ce pauvre peuple et le soutenaient dans ses épreuves, Gibert se distinguait par son zèle. L'intendant Baillon de La Rochelle le condamna, le 15 juillet 1756, à mort, comme coupable d'avoir, «depuis plusieurs années, convoqué et tenu des assemblées de religionnaires, d'y avoir prêché, fait la Cène, des baptêmes et des mariages[1].» Le même arrêt condamna au bagne plusieurs Saintongeois, qui avaient assisté aux prédications de Gibert. Tous eurent, ainsi que leur courageux pasteur, le bonheur de s'échapper. L'intendant, qui ne put s'emparer de leurs personnes, confisqua leurs biens, et fit fermer tous leurs lieux de réunion.

Les rigueurs de Baillon eurent un effet contraire à celui qu'il en attendait. Les protestants regardèrent à Dieu dans leurs détresses, et leur foi leur donna le mépris du danger. A la voix de leurs pasteurs, ils coururent aux assemblées, malgré la sévérité que déployait le parlement de Bordeaux pour venir en aide à l'intendant de La Rochelle. Dans les registres de cette cour souveraine, nous lisons que sur les

1. Ch. Coquerel, t. II, p. 228-229.

bords du Lot et de la Garonne, comme sur ceux de la Charente, de nombreuses assemblées secrètes avaient lieu. Parmi les pasteurs qui les présidaient, Defère était le plus intrépide. Ce ministre, né à Grand-Gallargue, avait fait ses études au séminaire de Lausanne, où il se rendit en 1742; à son retour il fut envoyé dans le Languedoc et peu après dans le Béarn, où, secondé par son collègue Journet, il organisa des consistoires à Orthez, à Sales, à Peyrade, à Sainte-Suzanne, à Salies, à Athos, se rendit célèbre dans les Églises, et fut considéré par l'autorité comme le prédicant le plus dangereux du ressort du parlement de Bordeaux. Dans le document précieux que nous possédons du signalement des pasteurs du désert, nous lisons ces quelques lignes : «Defère prédicant, il est assez bien fait, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, cheveux châtains, portant perruque, tantôt à bourse, tantôt en bonnet très-court de couleur brune, belle main, portant un habit tantôt noir tantôt brun, presque toujours une veste noire; les surnoms qu'il s'est donnés pour échapper aux persécutions, sont : le chevalier de Briga, Montagny.»[1]

L'intendant de la province n'ayant pu, malgré des recherches constantes et dirigées avec beaucoup d'habileté, s'emparer du prédicant, il lui proposa de s'exiler : «En quittant la France, lui disait-il, vous rendrez un service signalé à vos coreligionnaires que vous soustrairez aux périls qui les menacent, quand sur vos conseils ils assistent à vos assemblées; votre obéissance sera appréciée par le gouvernement, qui se montrera bienveillant pour eux.» Defère vit le piége et l'évita. A cette occasion il écrivait les lignes suivantes : «Ne désirant rien avec plus d'ardeur que de concourir, autant que je le pourrai, à la gloire de Dieu et à avancer le règne de notre bienheureux Sauveur, je suis tout disposé à faire tout ce qui pourra y contribuer le plus, et je viderai le royaume si la chose le demande. Je ne puis cependant que vous représenter qu'on fera très-mal de me forcer à prendre ce parti. Du moins encore, je fais un grand bien en ces cantons, et en état avec le secours de Dieu, qui a fait et qui continue à faire prospérer son œuvre entre mes mains, d'en faire encore

1. Ch. Coquerel, t. II, p. 568, aux notes.

beaucoup. Il est vrai que des gens soupçonneux et vétilleux pourront dire que c'est la présomption et l'intérêt qui me font parler ainsi; mais la chose n'en est pas moins réelle pour cela. Les affaires de mon commerce vont fort bien : j'ai fait six assemblées dans six places différentes; j'ai baptisé quelques enfants; j'ai aussi commencé à former des écoles et à rétablir l'ordre; j'ai établi des anciens et des diacres à Orthèz, Salies, Athos, Peyrade, Sales, Sainte-Suzanne, et dimanche prochain, avec l'assistance du bon Dieu, j'en établirai dans plusieurs autres lieux; ainsi, quoique les prêtres soient aussi méchants que jamais, qu'on fasse de grandes menaces et qu'on ait commencé à dresser des procédures, soit contre les assemblées, soit contre ceux qui font baptiser leurs enfants au désert, la chose va toujours son train; il se fait toujours quelques prosélytes. Je vous ai appris que Badianave, qui avait été emprisonné pour s'être marié au désert, était sorti de prison le jour que je séjournai à Pau. Je vais à présent vous apprendre, sur son sujet, quelque chose qui vous fera plaisir; la voici : la femme de ce bon fidèle était précisément accouchée dans le temps qu'il sortit de prison; il n'a pas hésité un moment à donner gloire à Dieu en faisant baptiser son enfant par les mains de celui qui les a épousés.»[1]

Les mêmes propositions de quitter le royaume avaient été faites à Rabaut; il refusa. Sa présence était au milieu des Églises; d'ailleurs il avait trop de perspicacité pour ne pas comprendre que le clergé aurait plus facilement raison des brebis quand elles seraient privées de leur berger.

Revenons à Defère : son zèle, qui allait quelquefois jusqu'à la témérité, inquiétait quelques-uns de ses collègues, qui lui conseillèrent une fois l'exil; — mais lui, qui voyait la foule attentive à sa parole, bravant tout pour venir l'entendre, aurait regardé comme une lâcheté de quitter son poste. Il y demeura, à la grande joie des protestants, qui aimaient sa parole vive, entraînante et quelquefois sarcastique quand il attaquait les abus de l'Église romaine, quoique les synodes eussent, avec raison, re-

1. Lettre à Paul Rabaut, 4 décembre 1756, signée de La Briga. — Ch. Coquerel, t. II, p. 233 et suiv.

commandé beaucoup de prudence et de mesure à cet égard. Defère nous rappelle Froment; il a sa jeunesse, son ardeur, son intrépidité, son éloquence entraînante, sa haine des prêtres, son mépris du danger; il aurait eu aussi ses défaillances, si nous devions en croire un synode qui l'interdit pour quelque faute de jeunesse; mais il fut rétabli dans sa charge à cause de sa repentance sincère et des grands services qu'il avait rendus aux Églises.[1]

X.

Le Béarn, qui avait joui pendant quelque temps d'un calme relatif, vit, en 1758, se renouveler quelques-unes des persécutions qui lui avaient été si fatales avant et après la révocation de l'édit de Nantes. Les grenadiers, ces successeurs des dragons, furent les missionnaires bottés de cette époque; ils jetèrent l'épouvante dans Orthez et dans les villages environnants, renouvelant les tristes et sanglantes scènes d'autrefois. Pour les animer, ils avaient l'ivresse du vin et le fanatisme du curé d'Orthez. Le petit peuple se montra intrépide, les gros chapeaux (les bourgeois) lâches : ils supplièrent Defère de sortir de la province et de se retirer à Bordeaux ou à Montauban; mais le pasteur intrépide leur répondit que tant qu'il trouverait des asiles, il resterait, et qu'un bon pasteur ne quitte jamais ses brebis. «Je suis prêt à tout,» ajouta-t-il.[2]

Comme si on eût voulu faire expier au Béarn d'avoir donné le jour à la protestante Jeanne d'Albret, les persécutions furent brutales : Orthez, Bellocq, la Bastide et plusieurs autres localités furent visités par des grenadiers et des huissiers. La terreur était organisée; ceux qui n'osaient prendre la fuite, dans la crainte d'être arrêtés, vivaient dans des alarmes continuelles; ils étaient inquiets à cause de leurs mariages et de leurs baptêmes; on leur rendait la vie amère, difficile; on les plaçait, à force de vexations, sur la pente funeste de l'apostasie. Entre tous, le curé d'Orthez se distinguait par sa brutalité; il allait de maison en maison, à la tête d'une troupe de soldats, et

1. Haag, France protestante, art. Defère.
2. Lettre de Journet, corresp. P. R.

courait après Defère comme un chasseur après sa proie. Écoutons ce dernier, exposant au roi dans un placet[1], que M. Ch. Coquerel a trouvé dans les papiers de Paul Rabaut: « Ces implacables ennemis, Sire, dit le pasteur du désert, qui nous damnent pieusement et nous brûlent par charité, n'ont pas de plus grande passion, ni de soins plus opiniâtres, que de perdre les protestants. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, ils n'ont point cessé de sonner le tocsin contre eux, afin qu'on leur coure sus pour les exterminer.... C'est encore, Sire, quelque chose de bien inhumain que de ravir par violence aux pères et mères leurs enfants; c'est violer les lois les plus saintes et sacrées de la nature, c'est ruiner l'autorité paternelle, la plus juste, la plus ancienne, la plus vénérable de toutes. C'est pourtant à cette barbarie, qui fait frémir d'horreur la tendresse fraternelle, où les protestants sont tous les jours exposés. Ils ont encore plusieurs de leurs enfants, qu'on leur a arrachés par force, enfermés dans des couvents, à Orthez, à Dax, à Pau. Rien aussi de plus tyranique que ce que les prêtres font aux huguenots quand ils sont malades; ils ne manquent pas de les visiter bien escortés, surtout quand ils sont à toute extrémité, afin d'en extorquer quelques paroles de travers; à leur arrivée ils font chasser avec violence les pères, les épouses, les mères, les enfants, tous les parents ou amis d'auprès du lit du malade; après quoi on le menace, on l'intimide, on lui crie avec un ton de fureur, pour lui prouver que sa religion est hérétique, qu'il sera damné à tous les diables, etc. »

XI.

Les plaintes des Béarnais allèrent expirer à la porte du cabinet du roi, trop occupé de ses plaisirs; il laissa les parlements fonctionner à leur guise; mais leurs arrêts furent impuissants, car les hommes qu'on envoyait aux galères et les femmes qu'on ensevelissait vivantes dans d'affreux cachots, « ne faisaient pas perdre aux protestants le goût des assemblées. »

La Guyenne n'était pas mieux traitée que le Béarn; les

1. Ce placet ne fut pas présenté au roi.

mêmes scènes y avaient lieu. En les racontant, nous ne ferions que répéter ce que nous avons dit; c'étaient les mêmes douleurs, les mêmes plaintes : on enlevait les enfants, on traînait les hommes et les femmes à l'église, on pourvoyait les galères et les prisons, on écharpait les assemblées. A force de terreur on obtenait quelques conversions. A Bordeaux on fit un magnifique auto-da-fé de livres, et 5,572 volumes furent brûlés par les mains du bourreau, au bas du grand escalier du palais de justice; parmi les livres figurait le catéchisme d'Osterwald, qui, jusqu'à nos jours, a été en usage dans les Églises protestantes. Les protestants présentaient des placets[1], dans lesquels ils revendiquaient énergiquement leurs droits, en appelaient à la loi civile, sous la protection de laquelle ils s'abritaient. On leur répondait de Versailles, par l'intermédiaire du commandant de la province de Guyenne, qu'ils étaient des rebelles, des séducteurs; on menaçait les auteurs de ces pamphlets de toute l'indignation du roi; on leur ordonnait la soumission pure et simple, et on ne leur cachait pas qu'on ne se relâcherait en rien des rigueurs accoutumées[2]. Les Églises ne courbèrent pas la tête devant le despotisme brutal de la cour de Versailles, et leur goût pour les assemblées devint d'autant plus vif qu'il y avait plus de danger à y assister. Il y eut, à cette époque, une recrudescence de zèle religieux; les communiants du Rouergue écrivaient de Saint-Affrique à Paul Rabaut : «Nous sommes privés du pain céleste et des sacrements,» et lui disaient, comme à Paul : «Passe en Macédoine et viens nous secourir[3].» Le Languedoc se faisait particulièrement remarquer par son zèle. Rabaut réunissait autour de lui des foules immenses. «Quand vous ne pourriez, lui écrivait de Ganges le pasteur Pomaret, nous donner qu'un jour par semaine, tous iraient vous écouter.» C'était partout, excepté dans le nord de la France, comme une résurrection, et le protestantisme, semblable au chêne des montagnes battu par l'orage, enfonçait d'autant plus

1. Placet au Roi (22 avril 1758).
2. Lettre sur l'état actuel des protestants de France, par M. J. G. (le pasteur Jean Gall), 1759. — Mss. P. R. — Ch. Coquerel, t. II, p. 262-263.
3. Lettre de M. Rastel, nég., corr. P. R., 19 janvier 1759.

ses racines sur les lieux où il avait souffert, que ses ennemis étaient plus acharnés à sa perte. Paul Rabaut, qui comprenait, comme Court, que la bénédiction de Dieu pour son peuple n'est qu'au prix de sa fidélité, veillait soigneusement à l'exécution de la discipline; malheur à celui qui n'harmonisait pas sa vie avec ses principes, il encourait les censures de l'Église; quand le cas était grave, il était excommunié. Nous ne supporterions pas de nos jours cette sévérité, et cependant elle était commandée par la situation. Que seraient devenues les Églises du désert, si, comme celles de notre époque, elles n'avaient eu ni confession de foi pour régler leur croyance, ni discipline pour régler leur vie? Elles se seraient évanouies du sol français. Ne l'oublions pas : si la foi engendre l'obéissance, l'obéissance conserve la foi. Calvin l'avait bien compris, et le protestantisme qui, sans la forte organisation qu'il lui donna, se serait dissous au contact de tant de persécutions, avec elle demeurait debout.

XII.

L'homme qui pendant plus de quarante-cinq ans avait travaillé à la réorganisation des Églises, Antoine Court, mourut à Lausanne en septembre 1760. Il termina dans la tempête son ministère commencé dans la tempête. A l'heure où il dut dire un dernier adieu à ces Églises qu'il avait aimées dans sa jeunesse comme un fils, et que, dans sa vieillesse, il aimait comme un père, désespéra-t-il de son œuvre en la voyant attaquée avec tant d'acharnement? Nous ne le croyons pas. Dieu épargna certainement à son fidèle serviteur cette dernière amertume. Après avoir, pendant de si longues années, vu si souvent la nacelle protestante près de sombrer et toujours se relever, quand ses ennemis croyaient le plus à son naufrage, il dut regarder à Celui qui avait été son secours dans ses détresses, et l'assurance dut lui être donnée que la nacelle arriverait au port. Nous aimerions connaître des détails circonstanciés sur les derniers moments de ce pieux Néhémie; mais toutes nos recherches ne nous ont fait découvrir qu'une lettre de son fils, qui annonce brièvement à un

ami la mort de son père[1]. Sa fin dut être paisible, car il était de ceux qui se présentent devant le Maître en lui rapportant le double des talents qu'il leur a confiés. En effet, quel homme eut une vie plus pleine de bonnes et grandes œuvres et travailla dans le champ évangélique avec plus de renoncement à soi-même et de persévérance, et cependant ce grand homme, dont Dieu se servit pour réparer les brèches que Bâville avait faites au protestantisme, n'est connu que de quelques-uns de ceux qui lui doivent leur foi, leurs temples relevés, leur culte, le bonheur de n'être pas sous le joug papal et le privilége d'être sous celui de la sainte Écriture. Quelle honte! et comme nous nous sentons heureux et fier de contribuer pour notre faible part à dresser un piédestal à l'homme qui, après Calvin, mérite le plus la reconnaissance des Églises réformées, dont l'un fut le grand législateur et l'autre le grand réorganisateur.

Après ses travaux évangéliques dans le Languedoc, la grande œuvre de Court fut la fondation du séminaire de Lausanne, qui fournit des pasteurs aux Églises du désert, et dont plusieurs posèrent sur leur front la glorieuse couronne du martyre. La mort d'Antoine Court fut un deuil public pour les Églises; elles sentirent la grandeur de la perte et le vide immense qu'elle faisait au milieu d'elles : les plus grands hommes ne sont bien souvent appréciés de leurs contemporains qu'après leur mort.

XIII.

Antoine Court, comme tous les réformateurs, vécut pauvre et mourut pauvre, et ne légua à son unique fils, Court de Gébelin[2], que son manuscrit de l'histoire des Camisards et un grand nom. Court de Gébelin naquit à Nîmes en 1728 et fut élevé avec beaucoup de soin à Lausanne, sous les yeux de son père, qui le destina au ministère évangélique. Deux ans avant sa mort, il eut la joie de lui imposer les mains; mais les instincts littéraires et scientifiques du jeune ministre le jetèrent en dehors de la

1. Mss. d'Ant. Court, 1760.
2. Ainsi nommé du nom de sa mère.

carrière pastorale. En 1763 il alla se fixer à Paris, où il s'occupa avec tant de zèle des intérêts des Églises, qu'elles le nommèrent par reconnaissance leur représentant, avec un traitement de 450 livres. Nul n'était plus propre que lui à remplir dignement cette tâche délicate et difficile; son activité était prodigieuse; sa facilité d'écrire étonnante; ses rapports avec les lettrés et les savants journaliers. Son influence, qu'il dut d'abord à son caractère aimable et à ses connaissances variées, s'accrut de toute la gloire qui s'attacha à son nom par l'apparition du premier volume de son grand ouvrage : «Le Monde primitif», œuvre colossale, qui fit dire à d'Alembert : «si l'auteur avait eu quarante savants pour l'aider?» Depuis l'époque de son arrivée à Paris jusqu'à sa mort, nous le trouverons occupé, au milieu de ses travaux littéraires et scientifiques, à remplir son mandat avec zèle et avec intégrité, malgré les obstacles qui lui venaient de la cour et trop souvent des Églises, dont il surveillait les intérêts.

XIV.

Les Églises, malgré les vexations continuelles du clergé romain, travaillaient sans relâche à leur reconstitution, et chaque jour, une pierre nouvelle, débris du passé, était ajoutée à l'édifice nouveau. Le séminaire de Lausanne envoyait des pasteurs fidèles, dévoués pénétrés de l'esprit de son pieux fondateur; grâce à leurs travaux et aux idées de tolérance qui commençaient à se faire jour dans les esprits, les protestants croyaient, non à la fin des persécutions, mais à leur ralentissement. Quand tout à coup ils virent se dresser à Toulouse un échafaud sur lequel monta un jeune pasteur du désert, François Rochette.

François Rochette naquit à Vialas, dans le Gévaudan, d'une famille pauvre, mais pieuse. De bonne heure, le jeune paysan qui se sentit, comme Paul Rabaut, appelé au ministère évangélique, alla, sous la direction du vénérable Court, faire ses études au séminaire de Lausanne. A son retour (20 janvier 1760), il reçut l'imposition des mains des pasteurs Sicard, J. Gardès, Figuières et Gabriac. Le jeune pasteur se distingua par son zèle et sa piété, qui le rendirent cher aux Églises. Il desservit d'a-

bord celles de l'Agenais et fut bientôt après appelé à donner ses soins à celles du Quercy. Ses travaux multipliés altérèrent considérablement sa santé, et au mois de septembre 1761, il fut obligé de les suspendre et d'aller demander aux eaux de Saint-Antonin de lui rendre des forces qui ne répondaient plus à son zèle pour le service de Dieu. Il partit et, arrivé à minuit près de Caussade[1], rien ne lui faisait présager le danger au-devant duquel il courait, car depuis quelque temps la cour s'était considérablement relâchée de ses rigueurs à l'égard des protestants. Le 13 septembre 1761 on le pria d'administrer le baptême à un enfant dans un hameau voisin. Ne connaissant pas le chemin, il pria son guide nommé Viala de lui chercher quelqu'un qui pût le conduire au lieu où il était attendu. — Au point du jour Viala, revenant avec un jeune homme nommé Michel Balès, fut rencontré par une patrouille; interrogé sur le but de son voyage, il répondit qu'il allait à Montauban et qu'il attendait un cavalier. Un moment après ce cavalier arriva, c'était Rochette; on lui demanda où il allait, il répondit : A Saint-Antonin; cette contradiction entre ses paroles et celles de Viala éveilla les soupçons. On les arrêta et on les conduisit au corps de garde, et le lendemain on procéda à leur interrogatoire. — Rochette avoua franchement qu'il était ministre de l'Évangile.

XV.

A la nouvelle de l'arrestation de Rochette, deux cents paysans résolurent d'enlever leur ministre et pénétrèrent dans la ville la nuit suivante; mais ils furent contraints de battre en retraite devant l'attitude ferme et résolue de la garde. Le lendemain les magistrats appelèrent tous les habitants aux armes, — et ce ne fut pas sans un étonnement mêlé de dédain que les catholiques virent accourir les premiers, les notables bourgeois protestants. Les paysans refoulés hors de l'enceinte de Caussade renouvelèrent leur attaque, mais sans succès. Ils en tentèrent une troisième sous le commandement de trois gentilshommes verriers, les frères Grenier.

1. Petite ville située à 12 kilomètres de Montauban.

Ces trois frères appartenaient à l'une de ces familles du pays de Foix, anoblies par les rois de France en reconnaissance des services qu'elles avaient rendus à l'État par l'impulsion qu'elles avaient donnée à la fabrication du verre; elles vivaient patriarcalement, retirées dans leurs montagnes loin du bruit et des dissipations du monde. Quand la Réformation éclata, elles l'embrassèrent avec ardeur et leurs vertus privées reçurent un nouvel éclat de leurs vertus chrétiennes: au nombre de ces familles dont quelques-unes existent encore, celle de Grenier, sieur de Lasterme, eut l'honneur insigne de souffrir pour la sainte cause de l'Évangile. Isaac de Grenier, vieillard septuagénaire, fut condamné, le 6 février 1746, aux galères perpétuelles pour avoir désobéi au roi en assistant à une assemblée. Jean et Marc, ses deux fils, coupables du même crime, subirent la même peine. — Son gendre, Jean de Grenier, sieur de Courtelas, fut arraché de son lit où le retenait une grave maladie et transporté aux Armurats, où il fut jeté sur le même grabat qu'un agonisant qui expira bientôt après. Pendant deux heures, il demeura enchaîné à ce cadavre; ce ne fut qu'à force de prières qu'il obtint d'être envoyé à l'hôpital, d'où il s'évada le 24 février 1747.[1]

Revenons aux trois frères Grenier dits de *Commel*, de *Sarradon* et de *Lourmade;* ils appartenaient à la noble famille des Grenier. Jeunes, ardents et zélés pour leur cause, ils se mirent à la tête des paysans et se portèrent sur Caussade dans l'intention de secourir leurs coreligionnaires qu'ils croyaient, non sans raison, menacés d'une nouvelle Saint-Barthélemy. Ils étaient près de la ville quand ils furent reconnus et obligés, vu leur infériorité numérique, de faire volte-face. Ils furent poursuivis et faits prisonniers à l'aide de chiens de bouchers qui mirent leurs ennemis sur leurs traces. On les transporta avec Rochette et ses deux guides Viala et Balès et cinq autres à Montauban, d'où on les dirigea vers Toulouse; le parlement de cette ville, devant lequel ils comparurent, les condamna, le 18 février 1762, à avoir la tête tranchée[2] et Rochette à être pendu.

1. Haag, France protestante, art. Grenier, vol. V, p. 362.
2. Probablement à cause de leur qualité de gentilhomme.

XVI.

Pendant que le procès du pasteur du désert et de ses compagnons de captivité s'instruisait, Paul Rabaut fit des démarches très-actives pour les soustraire à la mort. Il s'adressa à Marie-Adelaïde, fille aînée de Louis XV et de Marie Leczinska. Cette princesse avait su se conserver pure au milieu de la cour corrompue de son père et se faisait remarquer par ses vertus et sa bienfaisance. Rabaut lui écrivit, peu de jours après l'arrestation de Rochette, une lettre des plus touchantes; ses démarches furent infructueuses, soit que sa lettre ne parvînt pas à la princesse, soit que sa conscience de zélée catholique ne lui permît pas de prendre la défense d'un culte proscrit.[1]

Paul Rabaut ne se découragea pas; il s'adressa successivement, mais inutilement, au duc de Richelieu, et au duc de Fitzames. — Il ne fut pas plus heureux auprès de Jean-Jacques Rousseau. Le philosophe s'apitoya sur le sort de ses malheureux frères et se réfugia dans son égoïsme pour se dispenser de s'occuper d'eux.[2]

XVII.

Revenons à Rochette et à ses compagnons.

A l'ouïe de l'arrêt qui les frappait, ils se regardèrent et dirent : « Puisqu'il faut mourir, prions Dieu qu'il agrée le sacrifice que nous allons lui offrir. » Rochette tomba à genoux et fit une touchante prière; puis ses trois compagnons de mort et lui embrassèrent leurs deux camarades condamnés aux galères et félicitèrent ceux qui avaient été mis hors de cause. Témoin de cette scène touchante, Belot, le secrétaire du parquet, ne pouvait retenir ses larmes. Quelques instants après, quatre curés entrèrent et insinuèrent aux condamnés que la vie serait le prix de leur abjuration. « Nous vous remercions de votre zèle, leur dit Rochette, mais nous vous prions de vous retirer et de ne pas nous troubler dans nos derniers moments. »

1. Lettre de Paul Rabaut. — Mss. P. R.
2. Bulletin de la soc. de l'hist. du prot. franç., t. II, p. 362-363.

L'un des curés leur dit : « Vous serez damnés.

— Nous allons, lui répondit Rochette, comparaître devant un juge plus juste que vous; c'est Celui qui a versé son sang pour nous sauver. » Et s'adressant à ses compagnons, il les exhorta à glorifier Dieu par un saint martyre.

Les curés l'ayant interrompu à plusieurs reprises, pour soutenir qu'à l'Église romaine seule appartient le droit de remettre les péchés : « L'Église protestante, lui répondit Rochette, a pour pierre angulaire la sainte Écriture, et la rémission des péchés ne s'obtient que par la foi en la mort sanctifiante du Rédempteur. »

A l'heure du dîner ils furent délivrés de la présence importune des prêtres. Un étranger qui les eût vus si calmes et si sereins, ne se serait jamais douté qu'ils prenaient leur dernier repas. Les geôliers et les sentinelles, témoins de ce touchant spectacle, versaient des larmes. « Merci, merci, leur dit Rochette, pour votre bonne sympathie; si, en quelque chose, pendant notre séjour dans cette prison, nous vous avons offensés, nous vous en demandons pardon. » A un soldat du guet, qui paraissait plus attendri que les autres, il dit : « Mon ami, ne suis-je pas prêt à mourir pour mon roi comme vous pour le vôtre? Pourquoi me plaignez-vous de mourir pour mon roi? »

A une heure après midi, les prêtres entrèrent dans la prison; leur présence affecta péniblement les condamnés. « Retirez-vous, leur dirent-ils, nous ne voulons pas de votre ministère.

— Nous sommes ici pour votre salut, leur dit l'un d'entre eux.

— Si vous étiez, lui répondit le plus jeune des gentilshommes, à Genève prêt à mourir dans votre lit (car on n'y fait mourir personne pour cause de religion), seriez-vous bien aise que quatre ministres, sous prétexte de zèle, vinssent vous persécuter jusqu'à votre dernier soupir? Ne faites donc pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît..... »

Ces paroles ne touchèrent pas les convertisseurs : dans ces nobles martyrs ils ne voyaient que des hérétiques condamnés au feu éternel s'ils ne se réconciliaient pas avec l'Église. Armés chacun d'un crucifix, qu'ils leur présentaient de temps en temps, ils ne cessèrent de les tour-

menter et de les troubler dans leur recueillement. L'aîné des gentilshommes, impatienté, s'écria : « Si vous voulez vous entretenir avec nous, parlez-nous de Celui qui est mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification : nous vous écouterons ; mais n'y mêlez plus vos superstitions. »

Deux heures sonnèrent, c'était le moment du départ. Ils sortirent de la maison et montèrent, avec les quatre prêtres dans un chariot qui, au milieu d'une foule immense, se dirigea vers la porte de la cathédrale.

A l'aspect de l'église, Rochette crut qu'on voulait l'y faire entrer et le forcer à signer une abjuration.

« Je ne descendrai pas du chariot, dit-il.

— On ne veut pas vous faire abjurer, lui dit l'un des prêtres ; on veut seulement que vous fassiez amende honorable pour demander pardon à Dieu, au roi et à la justice pour avoir fait méchamment les fonctions de votre ministère et contrevenu aux ordonnances. »

Rochette, qui comprit la ruse et le parti qu'on pourrait tirer contre le protestantisme, de cet acte, répondit avec beaucoup de fermeté qu'il ne descendrait pas. « Je ne peux, ajouta-t-il, agir contre ma conscience ; là où vous ne semblez voir qu'une formalité, j'y vois une abjuration. »

On le contraignit cependant de descendre et de se mettre à genoux, alors d'une voix ferme il dit : « Je demande pardon à Dieu de tous mes péchés, et je crois fermement en être lavé par le sang de Jésus-Christ, qui nous a rachetés à grand prix. Je n'ai point de pardon à demander au roi. Je l'ai toujours honoré comme l'Oint du Seigneur ; je l'ai toujours aimé comme le père de la patrie. J'ai toujours été bon et fidèle sujet, et les juges m'en ont paru très-convaincus. J'ai toujours prêché à mon troupeau la patience, l'obéissance, la soumission, et mes sermons, qu'on a en main, sont renfermés en abrégé en ces paroles : « Craignez Dieu, honorez le roi. » Si j'ai contrevenu à ses lois touchant les assemblées religieuses, c'est que Dieu m'ordonnait d'y contrevenir ; quant à la justice, je ne l'ai point offensée, et je prie Dieu de pardonner à mes juges. »

Le bourreau et le greffier insistèrent pour qu'il fît amende honorable ; le martyr protesta énergiquement et sortit victorieux de cette lutte pénible.

Rochette et ses compagnons remontèrent sur leur tombereau, et le funèbre cortége se dirigea vers la place de la Monnaie, précédé et suivi par un détachement de soldats comme si on eût craint un enlèvement. L'attitude noble et touchante des condamnés triompha du fanatisme des Toulousains, qui ne cachèrent ni leurs regrets, ni leurs larmes. L'un des quatre prêtres ne put résister à ce que ce spectacle avait de saisissant, il s'évanouit, on l'emporta; un autre vint prendre sa place. Ce qui touchait le plus, c'était la jeunesse de Rochette, l'inexprimable sérénité de sa physionomie pleine de douceur et de grâce, sa parole remplie de confiance et de fermeté ; tout intéressait en lui; on savait qu'il aurait pu sauver sa vie par un mensonge, et qu'il ne l'avait pas voulu.

Le jeune pasteur descendit d'un pas ferme du chariot, et monta sur l'échafaud en chantant l'hymne des martyrs:

La voici, l'heureuse journée,
Qui répond à notre désir.
Louons Dieu, qui nous l'a donnée,
Faisons-en tout notre plaisir.
Grand Dieu! c'est à toi que je crie :
Garde ton Oint et le soutiens.
Grand Dieu! c'est toi seul que je prie :
Bénis ton peuple et le maintiens....

« Mourez catholique, lui dit le bourreau.

— Jugez, lui répondit le martyr, quelle est la meilleure religion, celle qui persécute ou celle qui est persécutée. »

L'exécuteur des hautes œuvres attacha le patient au gibet et le pendit.

Deux des gentilshommes contemplaient cette scène tragique avec un visage impassible; le troisième, c'était le plus jeune, porta les mains sur sa figure pour ne pas en être témoin. Quand ses deux frères eurent été décapités, il releva noblement la tête, et au bourreau qui, en lui montrant leurs corps ensanglantés, lui disait : « Vous venez de voir périr vos frères, abjurez pour ne pas périr comme eux, » il répondit froidement : « Fais ton devoir. » A ces mots le bourreau laissa retomber sa hache, et la tête du gentilhomme roula à côté de celles de ses frères.

Les commissaires du parlement et les députés des autres cours baissaient la tête de honte pendant l'exécution; quel-

ques-uns pleuraient. La foule, ordinairement bruyante, se retira lentement et en silence; une terreur de Dieu planait sur elle et lui criait : « Le sang des justes vient de couler. »[1]

Ce martyre, qui rappelle les plus beaux de ceux de la primitive Église, impressionna douloureusement les réformés, mais il les fortifia : du sommet de leur échafaud Rochette et ses compagnons leur disaient : « Prenez courage : si Dieu est pour vous, qui sera contre vous? le sang des martyrs est la semence de l'Église. »

Dix-huit jours après le supplice de Rochette et des gentilshommes, un autre échafaud, autour duquel devait se faire un bruit immense, se dressait à Toulouse; un vieillard de soixante-huit ans y montait d'un pas ferme; nous avons nommé Jean Calas.

1. Bulletin de la société de l'hist. du prot. franç., t. II, p. 181. — On trouve dans ce recueil des documents précieux et authentiques sur le jugement et l'exécution de Rochette.

LIVRE LI.

I.

Calas (Jean) naquit à la Cabarède près Mazamet, le 19 mars 1698. En 1731, il épousa Anne-Rose Cabibel, née, en Angleterre, de parents réfugiés. De leur mariage, naquirent quatre fils, Marc-Antoine, Jean-Pierre, Louis, Louis-Donat, et deux filles, Anne-Rose et Anne.

Calas quitta de bonne heure son pays natal et alla se fixer à Toulouse, où il ouvrit un magasin de draperies; il ne tarda pas à jouir parmi ses concitoyens d'une réputation sans tache, car il était du nombre de ces hommes intègres et droits qui ont en horreur le faux poids et la fausse balance. Il honorait, dans sa personne, la foi protestante, dans laquelle il avait été élevé, et content de sa modeste position, qui était celle qu'Agur désirait pour lui, il élevait sa famille dans la crainte de Dieu. Depuis de longues années, sa maison était un asile de paix et de bonheur, quand tout à coup des malheurs inattendus vinrent fondre sur elle. L'un des fils de Calas, Louis, poussé par l'ambition, quitta le foyer paternel, renia sa foi et se mit sous la protection de l'archevêque de Toulouse; ses parents, désolés de son apostasie, le pleurèrent plus que si la mort le leur eût enlevé. Ce n'était cependant que le prélude du terrible orage qui se préparait. Marc-Antoine, l'aîné de leurs fils, plus ambitieux encore que son frère Louis, se sentait porté vers la jurisprudence et ne pouvait se résoudre à confiner sa vie dans l'espace étroit d'un magasin de draperies; il eût pu s'abandonner à ses goûts, en abjurant, mais à défaut d'une foi vivante, il avait une fierté de caractère qui lui rendait impossible une bassesse. Il eut l'idée d'aller à Genève étudier la théologie; un ami l'en dissuada, soit qu'il crût qu'il n'avait pas de vocation pour le ministère évangélique, soit à cause des périls dont le pastorat était entouré; il demeura à Toulouse et s'aban-

donna à son humeur sombre et mélancolique. Pour tromper l'ennui qui le consumait, il demanda au jeu des distractions et se créa une vie factice et fiévreuse qui faisait la désolation de son père, qui n'osa lui céder sa maison de commerce, quoique, en sa qualité de fils aîné, il fût destiné à en être le chef. Il souffrait ainsi que sa femme du caractère de Marc-Antoine, qui ne prenait aucune part aux joies pures et innocentes de leur foyer domestique. La répugnance qu'il avait pour le commerce et l'impossibilité où il était d'entrer au barreau, où il se sentait appelé par son goût et par ses études littéraires, lui donnèrent un dégoût profond de la vie; l'idée du suicide lui monta un jour dans l'esprit : ce jour-là le tentateur le mordit.

Marc-Antoine, qui avait reçu une éducation chrétienne, n'osa pas, la première fois que ses regards sondèrent l'abîme, s'y précipiter; une terreur de Dieu l'arrêta, il recula, mais ce fut pour examiner si le suicide est permis, il lut les raisons pour et contre que donnent Plutarque et Montaigne, avec le désir de trouver les raisons pour plus fortes que celles contre; il se plaisait à réciter le célèbre monologue de Hamlet sur la mort, et quelques fragments du *Sydney* de Gresset, plusieurs fois on l'entendit déclamer avec emphase les vers suivants :

Qu'auriez-vous fait vous-même? aux ennuis condamné,
Accablé du fardeau d'une tristesse extrême,
Réduit au sort affreux d'être à charge à moi-même,
J'épargne aux yeux d'autrui l'objet fastidieux.
D'homme ennuyé, partout et partout ennuyeux,
J'étais lassé de vivre et je brise ma chaîne....
Ma funeste existence est un poids qui m'accable....
Ce n'est point seulement insensibilité,
Dégoût de l'univers, à qui le sort me lie;
C'est ennui de moi-même et haine de ma vie;
C'est un brûlant désir d'anéantissement.
Je les ai combattus, mais inutilement;
Cette haine attachée au reste de mon être
A pris un ascendant dont je ne suis plus maître;
Mon cœur, mes sens flétris, ma funeste raison,
Tout me dit d'abréger le temps de ma prison.
Faut-il donc sans honneur attendre la vieillesse,
Traînant, pour tout destin, les regrets, la faiblesse;
Pour objet éternel, l'affreuse vérité,
Et pour tout sentiment, l'ennui d'avoir été?

C'est au stupide, au lâche, à ployer sous la peine,
A ramper, à vieillir sous le poids de sa chaîne;
Mais, vous en conviendrez, quand on sait réfléchir,
Malheureux sans remède, on doit savoir finir.
D'ailleurs, que suis-je au monde? une faible partie
Peut bien, sans nuire au tout, en être désunie :
A la société je ne fais aucun tort;
Tout ira comme avant ma naissance et ma mort.

Ces vers en harmonie avec l'état d'âme de Marc-Antoine étaient, pour ses oreilles, comme l'hymne de la mort. Le tombeau se dépouillait, peu à peu, à ses yeux, de son aspect funèbre, et il soupirait après l'anéantissement de soi-même. Ses parents, habitués à son humeur sombre et mélancolique, ne soupçonnaient pas le travail intérieur qui se faisait en lui, et se contentaient de le plaindre de ne pas savoir trouver, dans une position modeste, mais honorable, le contentement d'esprit qu'ils y avaient trouvé eux-mêmes.

II.

Le 13 octobre 1761, un jeune Toulousain, nommé La Vaisse, appartenant à une famille nouvellement anoblie, arriva de Montauban dans sa ville natale, et se dirigea vers la maison de son père, l'un des avocats les plus distingués du Midi. Ayant trouvé la maison fermée, il se rendit chez un nommé Cazeing pour lequel il avait des lettres et qui était l'ami de sa famille et des Calas. Cazeing lui offrit de passer la nuit chez lui, il accepta; le lendemain, il se mit à la recherche d'un cheval pour aller à Caraman rejoindre son père, il n'en trouva pas; vers les quatre heures du soir, en passant devant la boutique de Calas, il y vit des femmes de Caraman auxquelles il demanda des nouvelles de sa famille et conta son embarras. Pierre Calas s'offrit à l'aider dans ses recherches et son père l'invita à souper, il accepta et monta dans la chambre de Mme Calas et lui dit : « Je soupe avec vous, votre mari m'en a prié. » Elle lui en exprima toute sa satisfaction et le quitta quelques moments pour aller donner ses ordres à la servante.

A l'heure du souper tout le monde se mit à table et l'on causa de choses indifférentes, entre autres des antiquités

de l'hôtel de ville. Au dessert Marc-Antoine se leva de table, comme c'était sa coutume, et passa à la cuisine.

« Avez-vous froid, M. l'aîné? lui dit la servante, chauffez-vous.

— Bien au contraire, lui répondit-il, je brûle. »

La servante ne comprit pas.

Quelques moments après, les convives se levèrent de table et passèrent au salon où ils continuèrent leur conversation. Le plus jeune des Calas s'endormit, et vers les dix heures, La Vaisse prit congé de ses hôtes: Mme Calas réveilla « son cadet » lui remit un flambeau à la main pour accompagner son hôte.

Les deux jeunes gens étaient à peine descendus qu'on entendit un cri perçant et douloureux. Calas accourut aussitôt, et sa femme, tremblante de frayeur, désirant et craignant à la fois de connaître la cause de ce cri étrange, demeura sur la galerie; personne ne venant vers elle, elle descend: à peine arrivée au bas de l'escalier, elle trouve La Vaisse: « Qu'y a-t-il? lui dit-elle d'une voix dans laquelle se peint toute son anxiété. — Remontez, Madame, dans votre appartement, » lui répond vivement le jeune homme; elle refuse, il insiste, remonte avec elle dans sa chambre et redescend immédiatement après.

Le cri que Mme Calas avait entendu avait été poussé par son fils cadet et par La Vaisse, à la vue de Marc-Antoine, pendu à la porte intérieure qui faisait communiquer la boutique avec une arrière-boutique qu'on appelait le magasin. Cet infortuné avait accompli son suicide en quittant sa famille; il l'avait fait froidement; la corde qu'il avait passé à son cou était à double nœud coulant, il était en manche de chemise, et son habit de drap gris et sa veste de nankin étaient posés sur le comptoir et pliés avec soin.

Calas à la vue de Marc-Antoine court vers lui, le soulève dans ses bras, et le billot auquel il est pendu, roule par terre; il couche son fils sur le plancher, ôte la corde, élargit le nœud coulant et dit à son fils Pierre: « Au nom de Dieu cours chez Camoire (un chirurgien voisin); peut-être mon pauvre fils n'est pas mort. »

Pierre et La Vaisse sortent en courant; le premier revient bientôt après avec Gasse, l'élève du chirurgien Camoire.

Pendant ce temps-là, Mme Calas était descendue, et penchée sur le corps de son fils, elle s'efforçait avec des spiritueux de le rappeler à la vie, vains efforts! elle ne soulevait dans ses bras qu'un cadavre. Au cri perçant qu'elle poussa, son fils Pierre comprit: il perd la tête et tout éperdu il sort « pour aller demander conseil partout».... « Ne va pas, lui cria son père, répandre le bruit que ton frère s'est défait lui-même; sauve au moins l'honneur de ta pauvre famille. »

Cette défense, qui eut des suites si funestes, s'explique par la législation barbare du temps sur le suicide, — elle ordonnait la confiscation des biens, et on faisait le procès au cadavre, comme on l'aurait fait à un vivant; en cas de condamnation, on exposait le suicidé sur une claie et on le traînait à travers les rues au milieu des huées de la populace, qui le souillait de boue et le meurtrissait quelquefois à coups de pierres, — après cette scène ignoble, on suspendait son cadavre à un gibet.[1]

Calas mentit, mais qui oserait lui faire un crime de sa dissimulation! Quel père à sa place n'eût pas voulu épargner à sa famille les horreurs qu'il prévoyait pour la sienne! et ce fut, hélas! ce mensonge qui attira sur lui et sur les siens les plus épouvantables calamités. Pierre Calas, sur son ordre, courut chez Cazeing et y trouva La Vaisse, auquel il demanda instamment de nier le suicide de son frère; le jeune homme eut la faiblesse d'y consentir: ce fut une faute qui fut suivie d'un parjure, quand devant les magistrats il déclara, sous la foi du serment, qu'il avait trouvé Marc-Antoine étendu sur le plancher, lui qui le premier, avec le plus jeune des Calas, l'avait vu suspendu à la porte du magasin!

III.

Le bruit de la mort de Marc-Antoine se répandit avec la rapidité de l'éclair; les capitouls accoururent sur les lieux, et convaincus de la réalité du suicide, ils allaient se retirer lorsqu'une voix, sortie du milieu de la foule ameu-

1. Jean Calas et sa famille, par Athanase Coquerel fils. Paris, 1858.

tée qui se pressait près de la porte, laissa échapper ces mots sinistres: « Calas a assassiné son fils pour l'empêcher de se faire catholique. »

Parmi les capitouls se trouvait un homme qui a tristement attaché son nom à celui de Calas, on l'appelait David de Baudrigue ; avant de tracer le portrait de ce personnage, il ne sera pas sans intérêt de connaître la célèbre compagnie à laquelle il appartenait.

Les magistrats auxquels on donnait dans les autres villes le nom d'échevins[1], portaient à Toulouse celui de capitouls, parce qu'ils siégeaient dans leur maison de ville connue encore aujourd'hui sous le nom prétentieux de capitole.

Les capitouls, à leurs fonctions municipales, joignaient des fonctions judiciaires, et par suite de leurs empiétements successifs, ils étaient devenus des personnages importants à leurs yeux et à ceux des Toulousains, malgré le peu de capacité de la plupart d'entre eux. Ils étaient au nombre de huit, — leur corps s'appelait *Consistoire* et leur président prenait le titre de chef du *Consistoire*. A leur titre de capitouls ils ajoutaient ceux de « gouverneurs de la ville de Toulouse, de chefs des nobles, juges des causes civiles et criminelles, et de la police et voyerie, en ladite ville et gardiage d'icelle. »

David de Baudrigue à l'orgueil de sa compagnie joignait une insatiable ambition... et l'habileté du juge d'instruction plus désireux de découvrir dans des accusés des coupables que des innocents. Il avait toutes les qualités d'un commissaire de police et peu de celles du magistrat. Ces mots « Calas a tué son fils parce qu'il voulait se faire catholique » firent sur son esprit l'impression que la vue du vase de parfum de Marie de Béthanie fit sur Judas Iscariot. Il calcula instantanément tout ce que le sang de l'accusé lui rapporterait, et sans autre preuve de sa culpabilité, que le désir de le trouver coupable, il s'acharna à sa perte comme une bête affamée après sa proie. Sous sa robe de juge il ne fut qu'un fanatique inquisiteur.

1. Titre correspondant aujourd'hui à celui de conseiller municipal.

IV.

Le procès de Calas et de ses coaccusés commença. Mais après l'audition de trente témoins, rien ne prouvait encore qu'ils fussent les auteurs du crime qu'on leur imputait. Le procureur du roi s'adressa alors à l'autorité ecclésiastique, afin qu'un avertissement ou monitoire fût lu au prône et affiché dans les rues pour informer tous ceux qui sauraient par *ouï-dire ou autrement* les faits en question sur les accusés, qu'ils devaient sans retard le déclarer soit à la justice, soit aux curés, s'ils ne voulaient pas encourir l'excommunication.

Le monitoire revêtu de la signature de l'abbé de Cambon, vicaire-général, fut affiché d'une manière solennelle dans les églises de Toulouse pendant trois dimanches consécutifs.[1]

Les témoins manquant, de nouvelles publications eurent lieu le 13, le 20 et le 28 décembre. Aux injonctions de la loi civile se joignirent les menaces de l'Église, qui fulmina l'excommunication contre ceux qui, ayant connaissance du crime, ne le révéleraient pas. Ce qu'il y avait de plus odieux dans cette pièce, c'est l'affirmation de la culpabilité des accusés, quand rien ne l'établissait. Le monitoire connaît tout dans les moindres détails, et il demande des témoins pour confirmer ce qu'il sait si bien! Jamais on ne se joua plus impudemment des droits sacrés de la justice; jamais juges ne souillèrent d'une manière plus cynique leur robe de magistrat. Il y eut quelque chose de plus étrange encore; à force de vouloir trouver des coupables dans les Calas, on affirma hautement que les protestants étaient obligés, par leurs usages et leur loi religieuse, de dénoncer ceux de leurs parents qui abjuraient et même d'être leurs propres bourreaux.

Cette grossière calomnie trouva de l'écho chez les Toulousains, et Marc-Antoine devint tout à coup, à leurs yeux, un saint martyr étranglé pour la cause de l'Église. On lui fit de splendides funérailles; elles eurent lieu un dimanche à trois heures de l'après-midi. Quarante prêtres, revêtus de leurs plus beaux habits sacerdotaux, firent la levée du

1. 18 et 25 octobre et 8 novembre 1762.

corps à l'hôtel de ville, et le conduisirent en grande pompe à la cathédrale de Saint-Étienne, où le service funèbre fut célébré avec toute la mise en scène que l'Église romaine sait donner à ses cérémonies.

D'autres services non moins pompeux eurent lieu quelques jours après; entre tous, les pénitents blancs se distinguèrent; ils firent tendre de blanc leur chapelle et dressèrent un magnifique catafalque au sommet duquel était debout un squelette qui tenait de la main droite une palme, emblème du martyre, et de l'autre cette inscription en gros caractères : *Abjuration de l'hérésie.*

V.

Avant que les capitouls eussent prononcé, les Toulousains se constituaient par ces actes les accusateurs de Calas, ou plutôt ses juges, puisqu'en décernant à Marc-Antoine la couronne des martyrs, ils affirmaient ouvertement que son père était son meurtrier; dans cette triste affaire, capitouls, peuple et clergé sont saisis par un esprit de vertige qui les aveugle et les rend cruels.

Nous n'entrerons pas dans les détails du procès de Calas; nous renvoyons nos lecteurs au livre de M. Athanase Coquerel fils[1], qui a débrouillé avec une rare sagacité les fils de cette horrible procédure, dans laquelle ceux qui sont chargés par la loi et par la conscience de découvrir la vérité ne veulent découvrir qu'un coupable et le découvrent quand même; dans cette honteuse croisade contre l'innocence, Baudrigue se distingua entre tous, pour ôter à Calas et à ses compagnons de captivité leurs moyens de défense.

Les capitouls, malgré tous leurs efforts, n'ayant pu établir la culpabilité des accusés, rendirent, le 18 novembre, un premier arrêt par lequel la torture la plus rigoureuse fut prononcée contre Calas, sa femme et leur fils Pierre; leur servante et La Vaisse devaient seulement être présentés à la question sans y être appliqués.

Les condamnés en appelèrent des capitouls au parlement, qui cassa l'arrêt de ces derniers et retint l'affaire. Mais il

1. Jean Calas et sa famille. Paris, 1858.

ne se montra ni plus juste ni moins partial que Baudrigue et ses collègues ; là où les accusés auraient dû trouver des juges, ils ne rencontraient que des accusateurs. Un seul magistrat, M. de la Salle, eut le noble courage de prendre leur défense. Il soutint hardiment leur innocence devant une population fanatique. — « Ah! Monsieur, vous êtes tout Calas, » lui dit-on un jour avec dédain : « Ah! Monsieur, répliqua vivement l'honnête magistrat, vous êtes tout peuple. » Au moment du jugement il se récusa après s'être prononcé aussi ouvertement en faveur des accusés, il ne pouvait faire autrement; ses collègues qui s'étaient prononcés aussi ouvertement dans un sens contraire auraient dû l'imiter, ils ne le firent pas.

Les Calas et Jeanne Viguière furent défendus par l'avocat Sudre, La Vaisse par son père. Plusieurs mémoires furent publiés dans lesquels on renversait tout l'échafaudage de procédure élevé si habilement par le procureur général Riquet de Bon-Repos. Les adversaires des Calas se servirent ignoblement de l'arme de la calomnie pour soulever la population toulousaine contre eux, en affirmant, comme nous l'avons déjà dit, que les protestants étaient obligés d'être les bourreaux de leurs propres enfants s'ils abjuraient : « C'est, ajoutaient-ils, la doctrine de Calvin qui le leur permet. C'est dans un synode que le meurtre de Marc-Antoine a été délibéré. »[1]

VI.

Ces bruits, perfidement répandus dans le public, indignèrent les protestants : « Immolez-nous comme à Vassy, comme à la Saint-Barthélemy, s'écrièrent-ils, rasez nos femmes, enlevez nos enfants, jetez-nous dans vos cachots, pendez nos ministres; mais respectez, en nous, la nature. » Quelque absurde que fût la calomnie, Sudre, l'avocat de Calas, se crut obligé de la réfuter dans un mémoire qui contenait une déclaration de la vénérable compagnie des pasteurs et professeurs de l'église et de l'académie de Genève. « Il n'y a jamais eu, disaient les signataires, parmi nous, ni synode, ni assemblée qui ait approuvé cette doc-

1. Charles Coquerel, t. II, p. 331.

trine abominable qu'un père puisse ôter la vie à ses enfants pour prévenir leur changement de religion ou pour les en punir; jamais même une pareille question n'a été agitée, parce que de pareilles horreurs ne se présument pas. Ni Calvin, ni aucun de nos docteurs n'ont jamais enseigné rien de semblable, ni même d'approchant; et c'est si peu la doctrine de notre Église que nous la détestons et l'abhorrons comme également contraire à la nature, à la religion chrétienne et aux principes des églises protestantes. »[1]

Paul Rabaut ne pouvait garder le silence, du fond de sa retraite, d'où il ne sortait que pour fortifier et consoler ses frères, il lança dans le public un écrit dans lequel, à force d'indignation, il s'élève parfois à la plus haute éloquence[2]. « Nous ne nous le dissimulons pas, s'écrie-t-il, c'est nous attaquer par l'endroit le plus sensible, que de nous imputer de semblables horreurs. Que l'on confisque nos biens, qu'on nous envoie aux galères, qu'on attache nos ministres au gibet, qu'on nous rassasie d'opprobres et de supplices, mais du moins qu'on respecte les maximes d'une morale qui n'a d'autre auteur que Jésus-Christ même. Qu'on nous punisse comme de mauvais raisonneurs ou comme infracteurs de ces lois pénales que nous ne pouvons observer sans violer de plus augustes lois, mais qu'on ne nous accuse pas d'être des pères dénaturés, et de l'être en vertu des principes d'une religion toute sainte.

« La religion protestante est connue; nos ancêtres en rassemblèrent le précis dans une confession de foi qu'ils présentèrent il y a deux cents ans. Protégée par les princes du sang, professée par des sages et par des héros, soutenue et discutée à l'Assemblée nationale de Poissy, elle fut permise par un édit donné à la requête des États généraux, qui reconnurent que si nos dogmes étaient différents des dogmes catholiques, du moins notre morale était la même. La fable de l'Assemblée tenue à Toulouse n'a pu naître et ne peut s'accré-

1. Déclaration du 20 janvier 1762.

2. Le mémoire est intitulé : *La calomnie confondue*, dans lequel on réfute une nouvelle accusation contre les protestants de la province du Languedoc, à l'occasion de l'affaire du sieur Calas, détenu dans les prisons de Toulouse. Il avait pour épigraphe ces paroles de Jésus-Christ : « S'ils ont appelé le père de famille Beelzébul, combien plus traiteront-ils de même ses domestiques! »

diter que dans un pays où l'on ignore absolument la forme et l'objet de notre culte. Ni le roi, ni le ministre, ni le Parlement n'ajouteront point foi à ce bruit répandu par ceux qui devraient l'étouffer. En effet, la délibération qu'on prête à ces religionnaires assemblés, répugne à leur principe fondamental, qui consiste à reconnaître l'Écriture sainte comme unique règle de la foi et des mœurs, cette Écriture sainte, où l'on n'apprend assurément ni à commettre, ni à délibérer le parricide. Quelle est l'Église qui soutient le plus fortement que la foi est un pur don de Dieu, que la conscience relève de lui seul, qu'on ne peut croire d'après autrui, qu'une foi aveugle est une foi morte, que tous les actes de piété doivent être volontaires? C'est la nôtre. Quelle est celle qui a le plus de support pour les hérétiques, qui pousse le plus loin la tolérance civile, qui prétend qu'on ne doit combattre les erreurs qu'avec le glaive de l'esprit, c'est-à-dire la parole de Dieu? C'est encore la nôtre.

« Comment ce dogme secret a-t-il été découvert si tard? Comment, parmi tant de ministres et d'anciens qui sont sortis du milieu de nous, ne s'en est-il trouvé un seul qui l'ait révélé! S'il lui est commun avec toutes les Églises évangéliques, comment tant d'églises répandues sur la surface de la terre n'ont-elles pas encore fourni la moindre preuve à nos adversaires? Pourquoi, dans les pays où nous sommes les maîtres, nos enfants, nos frères se séparent-ils de notre communion avec autant de sûreté et de liberté que dans les pays où nous sommes opprimés? Par quelle nonchalance les magistrats tolèrent-ils un tel attentat contre leur autorité? Par quelle inconséquence les pasteurs étrangers prêchent-ils sans cesse une doctrine contraire au dogme secret? Il faudrait la vie de plusieurs hommes pour rassembler tous les passages de nos prédicateurs et de nos théologiens défavorables au zèle persécuteur......

« Dans six mois d'ici, quand les passions seront dans le silence, quand les esprits ne seront plus échauffés par des bruits populaires, quand le Parlement, sur qui toute l'Europe a les yeux ouverts, aura prononcé, on rougira d'avoir opposé un fanatisme réel à un fanatisme imaginaire. »

VII.

Rabaut envoya son mémoire au procureur général de Bon-Repos. Ce magistrat, irrité de l'audace du proscrit, dénonça son écrit au comte de Saint-Florentin afin de le faire condamner comme séditieux et attentatoire aux droits de l'État; le pasteur du désert présenta au procureur général et au ministre sa défense écrite en termes fermes, mais respectueux. La cour de Toulouse n'en condamna pas moins son mémoire à être lacéré et brûlé au bas du perron du palais par l'exécuteur de la haute justice.

L'arrêt reçut son exécution et l'ordre de rechercher les auteurs[1] et les distributeurs du mémoire jeta l'alarme au milieu des protestants du Languedoc, qui craignirent pour la vie de leur bien-aimé pasteur. Genève, Lausanne, Altona lui offrirent un asile et des moyens d'existence. Il refusa leurs offres honorables. Il sentait que sa place était au milieu de ses frères; ce n'était pas au plus fort de la bataille qu'il pouvait avoir l'idée d'abandonner le poste glorieux et périlleux que son Maître lui avait assigné; revenons à Calas.

Le procès qui s'instruisait contre lui, n'avait lieu que pour la forme, il était condamné à l'avance; un miracle seul eût pu le sauver des mains de ses juges qui, cependant, n'étaient pas unanimes sur sa culpabilité. Après dix grandes séances, sept d'entre eux se prononcèrent pour la mort, trois pour la torture seulement, sauf à voter plus tard la mort s'il y avait lieu; deux demandèrent que l'on vérifiât avant tout s'il était possible que Marc-Antoine se fût pendu entre les deux battants de la porte avec le billot et la corde déposés au greffe; un seul se prononça pour l'acquittement.[2]

Les sept voix qui s'étaient prononcées pour la mort n'étaient pas suffisantes pour entraîner la peine capitale; celle d'un conseiller, de M. Bojal, qu'on croyait favorable aux Calas, fit pencher la balance et rendit l'arrêt fatal exécutoire; il devait être précédé du tourment de la torture.

1. Rabaut n'était pas nommé dans l'arrêt.
2. Jean Calas et sa famille, par Ath. Coquerel fils, p. 209.

VIII.

Le bourreau conduisit Calas dans la chambre de la question, où les capitouls l'attendaient assistés de Me Labat, assesseur : «Vous n'avez, dit celui-ci au vieillard, que peu d'heures à vivre et que des tourments à souffrir, déclarez-nous, sans rien nous cacher, vos crimes et vos complices.»

Calas leva la main devant un tableau qui représentait la passion du Christ et dit : « Je jure de dire la vérité. »

L'exécuteur assit le patient sur la sellette, enfonça le premier bouton et sortit, avec ses valets, sur un signe que lui fit Me Labat. L'interrogatoire commença. A toutes les questions insidieuses qui lui furent faites, Calas répondit avec simplicité, et affirma que la mort de Marc-Antoine était l'effet d'un suicide, et que ni lui, ni sa femme, ni leur fils Pierre, ni La Vaisse, ni sa servante n'étaient coupables du crime dont on les accusait.

« Puisque vous ne voulez pas avouer votre crime, ni dénoncer vos complices, des tourments plus grands que ceux que vous avez soufferts, vous attendent, lui dit l'un des juges, dites-nous la vérité et nous en diminuerons la rigueur. — Je suis innocent, » leur dit Calas.

Les capitouls, voyant qu'ils ne pouvaient rien arracher de la bouche du vieillard, le remirent entre les mains du révérend père Bourges, docteur royal de l'université, et de Caldaigne, professeur de théologie, appartenant, tous deux, à l'ordre des frères prêcheurs; les deux religieux l'exhortèrent à tout avouer. « Je ne peux dire que ce que j'ai dit, » leur répondit le patient.

Le bourreau et ses aides entrèrent; ils attachèrent le condamné sur le banc pour être appliqué à la question extraordinaire et jetèrent un voile sur sa figure. Quelques moments après, le bourreau découvrit le visage du patient et y versa, en la forme ordinaire, cinq cruchées d'eau. Calas ne fit aucun aveu; cinq autres cruchées lui furent administrées. « Avouez votre crime, lui dirent les juges. — Je suis innocent, » répondit-il d'une voix étouffée. Le bourreau le détacha de son banc, et le remit entre les mains des deux dominicains, qui l'exhortèrent à se confesser et à se préparer à la mort.

« Je ne me confesserai qu'à Dieu, leur dit le vieillard; quant à mourir, je suis prêt. »

On avait épuisé toutes les formalités à son égard, il ne restait plus qu'à le mener au lieu où devait s'accomplir son assassinat judiciaire. On le fit monter sur un chariot, qui, au milieu d'un concours immense de spectateurs, le conduisit à la place Saint-George, sur laquelle un échafaud était dressé. On le fit asseoir au bas de l'échelle, et le greffier, après lui avoir lu son interrogatoire, lui demanda s'il persistait dans les réponses qu'il avait faites; il répondit : « Oui. » Sommé de nouveau de nommer ses complices, il déclara, pour la troisième fois, qu'il n'en avait pas.

Le père Bourges, à son tour, le pressa d'avouer son crime. Le vieillard, jusque-là si calme, lui dit d'un ton de reproche : « Quoi donc, mon père, vous aussi vous croyez qu'on peut tuer son fils! »

La foule était émue à la vue de cet infortuné qui se constituait le juge de ses juges en leur jetant à la face ces mots : « Je suis innocent. »

L'exécuteur aida Calas à monter sur l'échafaud, l'étendit sur un banc en forme de croix, leva sur lui une barre de fer, et frappa un premier coup. Le vieillard poussa un cri perçant, ce fut le premier et le dernier; dix nouveaux coups se succédèrent, chacun brisa un os : son corps meurtri fut attaché sur une roue, la face tournée vers le ciel. Ce supplice dura deux heures! Près du mourant se trouvait un homme qui, depuis son interrogatoire, avait les yeux arrêtés sur lui, comme un tigre sur sa proie. C'était le capitoul David, ce juge prévaricateur qui, comme Pilate avait vendu le sang innocent, attendait avec une féroce impatience que les tourments de la torture ou la vue de l'échafaud arracheraient à sa victime un aveu de son crime; cet aveu si ardemment désiré, il ne l'obtint pas, et pendant que Calas était en face de son bourreau, il était en face d'un bourreau plus terrible, sa conscience, qui avait commencé à l'étendre sur un lit de torture et lui préparait une fin lamentable en le condamnant à laisser un nom maudit dans l'histoire. Quand il vit qu'il ne restait à Calas qu'un souffle de vie, il s'élança vers lui, et d'une voix qui fit tressaillir les assistants et dans laquelle il avait jeté tout le bouillonnement d'une rage longtemps compri-

mée, il lui cria en lui montrant l'échafaud dressé à côté de la roue : « Malheureux, voilà le bûcher qui va réduire ton corps en cendre, dis la vérité. » Le patient détourna la tête et garda le silence. Les deux heures pendant lesquelles l'arrêt ordonnait qu'il serait placé sur la roue étant expirées, le bourreau lui fit la grâce de l'étrangler.

La foule, vivement impressionnée, s'écoula en silence ; les deux dominicains qui avaient assisté à son exécution, attestèrent qu'il avait persisté à se déclarer innocent et rendirent ainsi témoignage à son innocence. [1]

Les juges de Calas étaient troublés ; il leur fallait, pour rendre la paix à leur conscience, d'autres victimes, et le lendemain de l'exécution du vieillard, le procureur général requit que sa veuve, son fils Pierre et La Vaisse fussent pendus après avoir fait amende honorable, et Jeanne Viguière condamnée à être témoin de leur exécution et à être enfermée ensuite pour sa vie au quartier de force de l'hôpital.

La cour n'osa pas se conformer à ce sanguinaire réquisitoire. Pierre Calas fut condamné au bannissement, auquel il échappa par une feinte et lâche abjuration ; ses deux sœurs furent enfermées dans un couvent, la veuve du martyr et le généreux La Vaisse obtinrent leur élargissement.

IX.

Le drame qui venait de se dénouer sur la place Saint-George eut un immense retentissement en France et à l'étranger et y causa une profonde sensation. Plusieurs protestants du Languedoc, sous le poids d'une indicible terreur, s'expatrièrent et allèrent chercher en Suisse une sécurité qu'ils ne trouvaient pas dans leur patrie. [2]

Quand Voltaire, retiré à Ferney, connut les détails de l'affreuse exécution du 12 mars 1762, il fut saisi d'horreur ; une pensée généreuse lui monta au cœur, et en s'y

1. Les matériaux du récit de l'exécution de Calas ont été pris dans le procès-verbal publié par M. Fréderic Thomas, avocat à la cour impériale de Paris, dans les *Petites Causes célèbres* du jour, nº 7, en juillet 1855, et inséré dans le journal *la Presse* le 2 août suivant.

2. Court de Gebelin, les Toulousaines.

dévouant il inscrivit, dans l'histoire de sa vie, le plus doux de ses souvenirs et son plus beau titre de gloire devant la postérité.

Cet homme remarquable naquit, les uns disent à Châtenai, les autres, avec plus de probabilité, à Paris le 20 février 1694; en venant au monde il était si chétif qu'on ne put le baptiser que neuf mois après sa naissance. Son père, qui appartenait à la petite noblesse et occupait le poste de trésorier de la Cour des comptes, confia sa première éducation à l'abbé de Châteauneuf, qui lui donna sa première leçon d'incrédulité et le présenta à la célèbre Ninon de Lenclos qui, frappée de sa gentillesse et de la vivacité de son esprit, lui légua, par son testament, 2,000 livres pour monter sa bibliothèque. Le jeune Arouet, après avoir fait ses études à Louis-le-Grand où il eut pour professeur de rhétorique le jésuite Porée, fut présenté à la Société du Temple qui comptait parmi ses membres les beaux esprits de l'époque et plusieurs grands seigneurs, tous renommés par leur épicurisme et leur incrédulité. Le jeune Arouet se trouva dans son véritable élément et se livra à son goût pour la poésie. Son père, qui n'ambitionnait pas, pour son fils, la vocation de poëte, lui fit faire, tour à tour, son apprentissage de page et de clerc de procureur; mais son penchant pour la poésie plus fort que la volonté paternelle le jeta, comme Clément Marot, dans la carrière des lettres, où il devait, pendant un demi-siècle, régner en maître absolu. Une satire sur Louis XIV qui lui fut faussement attribuée le fit mettre à la Bastille où il employa ses loisirs forcés à terminer sa *Henriade* et à ébaucher sa première tragédie, *Œdipe.* Au régent, qui lui ouvrit les portes de sa prison et lui remit une somme de 100 louis pour compenser une captivité imméritée, il écrivit une lettre dans laquelle il lui disait: « Je remercie Votre Altesse de vouloir se charger de ma nourriture; mais je la prie à l'avenir de ne plus se charger de mon logement. » Ce fut à cette époque qu'il prit le nom de Voltaire, du nom d'un petit domaine que sa mère possédait dans le Poitou.

Les débuts du jeune poëte ne furent pas très-heureux; mais la hardiesse de ses pensées et les maximes philosophiques dont ses pièces de théâtre étaient pleines, attirèrent sur lui l'attention publique et entourèrent son

nom d'une certaine popularité. A la suite d'un guet-apens dont il fut la victime, de la part du chevalier de Rohan, il fut jeté une seconde fois à la Bastille pour six mois et exilé à sa sortie. Il reçut à Londres (1726) un accueil distingué, et le célèbre Bolingbrocke l'admit dans son intimité. L'Angleterre, à cette époque, était travaillée par le scepticisme d'une manière dangereuse pour sa foi religieuse et ses libertés. A la tête de ce mouvement antichrétien se trouvaient Bolingbrocke, Hobbes, Tindal, Hume; leur projet, ils ne le cachaient pas, était de renverser le Christ de son trône et d'y faire monter la raison. Voltaire, qui jusqu'à ce moment avait été irréligieux sans faire profession d'irréligion, entra en plein dans la voie fatale et honteuse qui fit de lui la personnification de l'incrédulité française au dix-huitième siècle. Dans la bataille qu'il livra au christianisme, il fut secondé par un grand géomètre, d'Alembert, et par un philosophe enthousiaste, Diderot; le roi de Prusse Fréderic II lui apporta le prestige de son nom; quelques années lui suffirent pour pervertir la France, et il fit plus de mal avec sa plume au catholicisme que le catholicisme n'en avait fait aux protestants avec ses dragons. Il fit rire à ses dépens et immola ses adversaires à son impitoyable raillerie. Peut-être nous occuperons-nous un jour d'écrire cette page aussi triste qu'instructive de notre histoire nationale, car elle nous explique comment le beau monument de 1789 alla sombrer honteusement sur les écueils de 1793, et comment les Français, qui, depuis cette triste date, oscillent entre le despotisme et la liberté, sont un peuple puissant, impuissant à devenir un grand peuple.

Autour de lui et de ses principaux lieutenants se groupèrent une foule de gens de lettres de second ordre, la plupart frivoles, légers, épicuriens qui se jetèrent hardiment et tête baissée dans la mêlée au cri du mot d'ordre : « Écrasons l'infâme[1]. » Voltaire, du fond de sa brillante retraite de Ferney, traçait les plans d'attaque, aiguillonnait, stimulait, certain de détruire l'œuvre « des douze faquins qui avaient fondé le christianisme. »

1. C'est ainsi qu'ils désignaient la religion chrétienne.

X.

Ce fut au moment où Voltaire, plus ardent que jamais, attaquait corps à corps le christianisme qui se personnifiait à ses yeux dans le catholicisme, que la nouvelle du drame de Toulouse lui arriva. Il épousa chaudement la cause de Calas, et sa réhabilitation devint pour lui une idée fixe. Sa volumineuse correspondance que nous avons sous les yeux, ses mémoires que les plus habiles jurisconsultes auraient été fiers de signer; les personnes influentes de la cour, les avocats[1] les plus célèbres de l'époque qu'il intéressa au sort d'une famille infortunée, toute l'Europe dont il se fit un auditoire dans lequel il fit passer son indignation, tout nous dit l'énergie incroyable qu'il déploya; on voudrait, en lisant cette page glorieuse de sa vie, oublier le cynique vieillard qui écrivit la *Pucelle* et le philosophe haineux qui attaqua le Christ.

Les efforts du défenseur de Calas furent couronnés d'un plein succès; sa cause, qu'il avait gagnée devant le tribunal de l'opinion publique, prépara son triomphe définitif. Le Conseil d'État, présidé par le chancelier de France[2], cassa, le 7 mai 1763, solennellement et à l'unanimité l'arrêt du parlement de Toulouse. Paris et la province saluèrent, par leurs acclamations, la réhabilitation de Calas; dans sa joie Voltaire écrivait à Damilaville: «Mon cher frère, il y a donc de la justice sur la terre, les hommes ne sont pas tous de méchants coquins comme on le dit.»

Toulouse accueillit, avec une colère qu'elle ne chercha pas à dissimuler, la grande nouvelle du jour; on y soutint que le Conseil d'État était incompétent pour casser l'arrêt d'une cour souveraine, puisqu'elle représentait le roi. Légalement, les plaignants avaient raison. Le prince, au nom duquel la justice se rend, doit le premier se courber devant ses arrêts, et ce n'est que sous les gouvernements despotiques que la volonté du maître se substitue à la loi. Mais les juges de Calas furent traités comme ils le méri-

1. Mariette. — Élie de Beaumont.

2. Tous les ministres étaient présents. Parmi les juges, au nombre de 84, se trouvaient plusieurs abbés et trois évêques.

taient, ils avaient forfait à la justice au nom de la légalité, et ce fut au nom de la justice qu'on protesta contre la légalité.

Les juges de Calas trouvèrent une singulière compensation à l'humiliation qui leur était infligée devant toute l'Europe; l'archevêque de Toulouse accorda, à chacun d'eux, le droit de faire célébrer la messe dans leur maison le jour du dimanche.[1]

Pendant longtemps l'opinion publique se préoccupa des Calas; la poésie, la gravure, le théâtre, les pamphlets remplirent l'Europe du bruit de leurs malheurs et les rendirent populaires. Ce qu'on n'eût pas fait pour un bûcher protestant, on le fit pour un assassinat judiciaire; en effet pendant que le nom du marchand de drap de Toulouse est devenu un nom historique, les Homel, les Fulchran Rey, les Claude Brousson, les Durand, les Dezubas, les Rochette, morts martyrs de leur foi, n'ont trouvé ni un Voltaire, ni un Elie de Beaumont pour affirmer leur innocence en face de leurs juges iniques; on le déplore, mais on le comprend.

Les juges de Calas ont trouvé cependant quelques défenseurs, qui ont eu le triste courage d'essayer de réhabiliter leur mémoire flétrie. «Rien de moins prouvé, dit le comte Joseph de Maistre, que l'innocence de Calas; il y a mille raisons d'en douter et même de croire le contraire[2].» «Je ne veux pas, dit M. Mary Lafont, casser la réhabilitation de cette malheureuse famille, parce que je tremblerais d'outrager la mémoire d'un innocent[3].» Le chevalier du Mége a aussi entrepris cette tâche ingrate, à laquelle s'est voué, avec plus de passion que d'impartialité, un jeune avocat de Toulouse, M. Huc, aujourd'hui professeur suppléant à l'école de droit de cette ville.[4]

Contre ces voix accusatrices et sans écho et dans lesquelles on devine, sans peine, la partialité, ou tout au moins le doute, s'élève une voix éloquente à force d'indignation, passionnée, mais passionnée pour la vérité. «J'ai

1. Arthur Richard Dillon. — Coquerel, p. 267.
2. Soirées de Saint-Pétersbourg, 1er entretien.
3. Histoire du midi de la France.
4. Histoire des institutions politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse.

tenu, s'écrie un magistrat savant intègre[1], j'ai tenu dans mes mains, j'ai lu de mes yeux, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, cette triste et douloureuse procédure, et comprimant l'émotion qui me gagnait à chaque moment quand j'entendais ce père, cette mère s'écrier pour toute défense devant leur impitoyable juge: « Croyez-vous donc qu'on puisse tuer son enfant!» j'ai tout examiné, tout pesé, comme si j'eusse eu à parler moi-même. Que je serais heureux si ce que je vais dire pouvait ajouter encore un rayon d'évidence à une vérité, à une innocence depuis longtemps reconnue! Oui, Messieurs, j'aime à le proclamer, dans toutes ces pièces, dans tous ces témoignages, ces monitoires, je n'ai rien découvert, pas un fait, pas un mot, pas l'ombre d'une preuve, d'un indice qui explique cette épouvantable erreur; reste le fanatisme qui explique tout, il est vrai; mais admirez ici comme la vérité se fait jour, et saisissons le moment où l'humanité se réveille. Tandis que la justice humaine, égarée comme la foule qui se presse autour d'elle, conduit sa victime au supplice, le malheureux vieillard passant devant la maison où il avait vécu tant d'années heureuses au sein de sa famille, demande à s'agenouiller et à bénir sa demeure! Simple et déchirante action, qui renfermait à elle seule une si grande lumière d'innocence qu'elle émut profondément la multitude. Dès ce moment, m'a-t-on affirmé dans le pays qui a produit cet horrible drame, les yeux se dessillèrent: hélas! Messieurs, il était trop tard, le vieillard continua sa route, et à quelques pas de là, il expirait sur la roue, répétant à celui qui le pressait d'avouer son crime: Et vous aussi, vous croyez qu'on peut tuer son enfant!»

1. Discours de rentrée à la cour impériale de Rennes, prononcé par M. Plougoulm, procureur général, le 3 novembre 1843 (sur les progrès de la législation pénale en France). M. Plougoulm, enlevé prématurément à ses fonctions, avait examiné le dossier de l'affaire Calas pendant qu'il était procureur général à Toulouse. — Les personnes qui désirent connaître à fond l'histoire du grand procès qui préoccupa si vivement et si longtemps l'opinion publique, devront méditer l'ouvrage savant et impartial de M. le pasteur Athanase Coquerel fils. En l'écrivant, il a fait un bon ouvrage et une bonne œuvre.

LIVRE LII.

I.

Un peu avant le supplice de Calas, les persécutions s'étaient un moment ralenties dans le Languedoc; toujours confiants, les protestants saluaient avec bonheur l'ère d'un meilleur avenir, quand le maréchal de Thomond[1] succéda au duc de Mirepoix dans le gouvernement de la province et leur enleva leurs plus chères espérances. A peine arrivé, le nouveau gouverneur leur ordonna de faire renouveler, dans les églises, les mariages et les baptêmes célébrés au désert. Les protestants de Nîmes furent consternés et plusieurs familles se décidèrent à s'expatrier; Paul Rabaut et Paul Vincent tinrent énergiquement tête à l'orage, et plus jaloux de la conservation de l'honneur de leurs coreligionnaires que de leur propre vie, ils lancèrent au milieu d'eux une lettre pastorale dans laquelle ils les adjurèrent au nom des droits sacrés de la vérité de demeurer fidèles à leur foi. « Quand même les prêtres, leur disaient-ils, célébreraient vos baptêmes et vos mariages sans exiger de vous ni une abjuration, ni un acte de catholicité, vous ne renieriez pas moins votre foi[2]. » La voix des deux pasteurs fut comprise; le maréchal de Thomond, témoin de l'attitude ferme des protestants, suspendit l'exécution de son ordonnance; et peu de temps après il fut remplacé par le prince de Beauvau.

Cet homme d'État, aussi éclairé que tolérant, comprit qu'il servirait mieux son pays en se montrant humain qu'en marchant sur les traces des Bâville et des Roquelaure.

1. Charles O'Brien, comte de Thomond, vicomte de Clare, était pair d'Irlande de la suite du Prétendant. Il s'était exilé par dévouement pour les Stuarts.

2. Exhortation à la repentance et à la profession de la vérité, ou lettre pastorale aux réformés de l'église de Nîmes, par MM. Paul Rabaut et Paul Vincent. Genève, 1561.

Sous son gouvernement, les protestants, sans crainte d'être inquiétés, tinrent au désert, le 1er juin 1763, leur septième et dernier synode général; dix-huit pasteurs et quinze anciens y assistèrent. La plus grande union régna dans l'assemblée; chacun sentait que de l'unité de doctrine et du support mutuel que la sainte Écriture recommande aux chrétiens, dépend la prospérité d'une Église. C'est à ces deux éléments de vie qui firent rarement défaut aux assemblées synodales, que le protestantisme évita des schismes et surmonta tant de persécutions. Les assemblées synodales, à quelques rares exceptions près, n'offrent rien de bien saillant, rien de bien dramatique; la lecture de leurs décisions est aride, fatigante, et, cependant, ces assemblées sont les pierres d'assises, invisibles à l'œil, sur lesquelles s'élève l'édifice dont la Bible est la clef de voûte. On ne saurait trop admirer ces hommes dont les noms, la plupart obscurs, figurent au bas des procès-verbaux des synodes; à leur manière, ils travaillaient à la consolidation de l'œuvre des réformateurs; ils y apportaient, quelques-uns leur science théologique, presque tous leur piété et leur courage; sans doute, ils se sentaient liés par leur confession de foi, mais ils savaient, sans s'écarter de ces points fondamentaux, en dehors desquels il n'y a plus de christianisme, user de sages tempéraments qui, en empêchant les réactions, maintenaient les Églises dans l'unité dogmatique. Revenons aux membres du synode, réunis au désert sous la présidence de Rabaut.

II.

Au moment où il tenait ses séances, l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal signaient la paix à Paris et mettaient fin à la guerre de Sept ans. L'assemblée, ne voulant pas demeurer étrangère à la joie qu'éprouvait la nation, ordonna à toutes les Églises de s'y associer par un service solennel d'actions de grâces, oublia tous les maux que ses rois lui avaient fait subir, et ne se souvint que de sa vieille fidélité huguenote pour ses souverains; elle se servit des mêmes termes dont s'était servi le synode national de Loudun (1659) pour l'exprimer : « Nous déclarons et nous réitérons, dit-elle, ce que notre doctrine et nos

actions ont prouvé mille fois: c'est qu'après le service que nous devons à Dieu, il n'y a point de service plus sacré, et que nous devions rendre plus fidèlement et plus inviolablement qu'à notre roi, et nous serons prêts dans toutes les circonstances à donner de nouvelles preuves de cette vérité gravée dans nos cœurs. »

Cette déclaration, qui fut rendue publique, étonna et satisfit le prince de Beauvau; il ne vit dans les protestants que de bons et loyaux Français dont le seul crime était de vouloir servir Dieu selon leur conscience. Il permit, dès lors, à ceux de Nîmes de se choisir, près de la ville, un lieu pour y tenir leurs assemblées, pourvu qu'elles eussent lieu en plein jour. Le lieu fut choisi; mais le commandant de la place l'ayant trouvé trop près, ils en choisirent un autre aussi près, mais moins en vue. Ce fut un beau jour pour eux que celui où, sans crainte des soldats, ils transportèrent des bancs et des chaises dans le lieu indiqué, et y dressèrent une chaire. Des larmes de joie coulaient de leurs yeux et chacun, dans l'effusion d'un cœur reconnaissant, rendait grâces à Dieu de ses merveilleuses délivrances. Pour la première fois, depuis longtemps, les catholiques, à la vue de leurs frères accourant à leur prêche, ne poussèrent pas des cris de rage. Le vent de tolérance qui soufflait à Paris, s'était fait sentir jusqu'à eux. Il y eut cependant quelques employés de l'administration qui critiquèrent amèrement la tolérance du prince de Beauvau et obtinrent du comte de Saint-Florentin de faire cesser un pareil ordre de choses contraire aux édits. Les protestants obéirent sans murmure; le prince touché de leur soumission leur permit de nouveau de célébrer leur culte. « Le consistoire de Nîmes, dit M. le pasteur Borrel, par suite de cette haute protection, ne tarda pas à donner au culte public une forme régulière et à lui assurer une célébration périodique. Dans ce but, il choisit, pour les assemblées d'hiver, un emplacement situé sur le penchant d'une colline à quelque distance du lit pierreux et desséché du Cadereau, entre le chemin de Sauve et celui d'Alais. Ce vaste amphithéâtre, nommé l'*Ermitage*, se trouve placé, par son exposition, à l'abri des vents du nord. La chaire se dressait dans le fond de la colline et les auditeurs s'asseyaient en face sur des gradins construits avec des pierres

ou sur des sellettes pliantes et portatives, qui avaient reçu le nom de *sellettes du désert.* Le service commençait toujours par le chant du psaume C, qui servait comme d'appel aux fidèles qu'on voyait arriver par familles et par quartiers. Ce lieu, si convenable pendant l'hiver, ne pouvait servir en été; aussi un second emplacement fut choisi non loin de là. C'était une carrière de pierre à chaux vive qui s'appelait *l'Écho* ou *Lecques.* Là, entre deux rochers perpendiculaires, détruits maintenant par les mines des carriers, se trouvait une vaste enceinte dans laquelle les auditeurs, quel qu'en fût le nombre, pouvaient se placer à l'abri du soleil, et où l'on n'arrivait que par deux sentiers étroits. Une gravure du temps, reproduite de nos jours par la lithographie, représente avec exactitude cette enceinte vénérable, dont tous les étrangers curieux d'étudier sur les lieux l'histoire de nos pères recherchent l'emplacement.»

III.

Les jésuites qui, depuis la fondation de leur ordre, n'avaient pas cessé de réclamer l'extirpation complète du protestantisme du sol français, se virent à leur tour attaqués par La Châlotais, procureur général au parlement de Rennes, qui provoqua leur suppression, dans un réquisitoire, intitulé *Compte rendu des constitutions des jésuites;* il établit par des citations extraites des livres de leurs docteurs, qu'ils enseignaient une morale destructive de toute morale; les disciples de Loyola firent bravement tête à l'orage, et après un procès demeuré célèbre dans les annales judiciaires, intervint, le 6 août 1762, un arrêt du parlement de Paris, qui prononça la suppression de leur ordre, et ordonna que leurs livres contenant des propositions immorales seraient brûlés publiquement par la main du bourreau.[1]

1. Voir pour les pièces de cet étrange et célèbre procès : *le Compte rendu des constitutions des jésuites,* par Louis-René de Caradeuc de la Châlotais, et l'arrêt longuement motivé du parlement de Paris. Le tout contenu dans un volume in-4°, sans désignation d'imprimeur et avec le millésime M.DCC.LXII.

IV.

La condamnation si juste et si méritée des jésuites fut, pour la France, le commencement de la fin de cet esprit persécuteur qui, depuis tant d'années, ensanglantait son sol si fécond et si généreux. Les édits contre les réformés ne furent pas abrogés, mais ils ne furent plus qu'une lettre morte que le vieil esprit clérical chercha vainement à ranimer.

Voltaire, en détrônant Loyola, avait fait tomber des mains du clergé ses instruments de torture et l'avait réduit à l'impuissance. Les protestants recueillirent, les premiers, les fruits de ses persévérants efforts. Cependant les philosophes novateurs s'en fussent tenus à leurs belles théories, si Paul Rabaut n'eût, immédiatement après l'expulsion des jésuites, plaidé chaleureusement la cause des galériens protestants[1] auprès des princes et seigneurs, et devant le tribunal de l'opinion publique. Hélas! rien n'était encore changé dans le sort de ces infortunés, traités sous Louis XV avec la même cruauté que sous Louis XIV. « Nous voyons, écrivait un vieillard septuagénaire, M. de Lasterme, gentilhomme-verrier[2], au pasteur du désert, chargé de faire passer aux galériens de Toulon les consolations et les secours de leurs frères, les soins que vous vous donnez pour les pauvres protestants captifs.... Nos circonstances dépendent toujours de ceux qui nous commandent. Elles varient suivant le caprice de ces esprits bizarres et toujours féroces. On vous a fait, Monsieur, le détail des habits que l'on nous donne, avec lesquels il faut essuyer la rigueur du froid et celle de l'été. Occupé aux travaux que l'on nous a marqués, n'ayant pour toute nourriture que du pain et de l'eau, on ne peut s'en exempter qu'en payant un sol tous les matins aux argousins; sans cela, on est encore exposé à demeurer attaché à une poutre avec une grosse chaîne. Si la vénérable Compagnie de Marseille ne nous donnait pas deux sols à chacun, la plus grande partie de nous subirait ce

1. Ils étaient encore au nombre de 48.

2. Il avait été condamné aux galères à perpétuité pour avoir assisté aux assemblées.

cruel supplice; il y en a plusieurs à qui de plus pressants besoins le font supporter.... »[1]

Le vieillard demandait, dans sa lettre, à Dieu qu'il couronnât de nouvelles grâces, celles qu'il lui avait déjà communiquées. « Pardonnez à mon âge, lui disait-il en terminant, les interlignes et les autres défauts d'écriture. » Paul Rabaut n'oubliait pas les prisonnières de la tour de Constance; elles étaient encore au nombre de quatorze, parmi elles s'en trouvait une qui avait sur ses compagnes le malheur d'une éducation supérieure qui lui faisait sentir plus durement sa captivité; on l'appelait Marie Durand, elle était fille d'Étienne Durand, greffier consulaire, et sœur du jeune pasteur du désert, Pierre Durand, mort martyr de sa foi à Montpellier le 22 avril 1732. La jeune Cévenole avait à peine quinze ans quand elle fut jetée dans ce tombeau; son âme noble et fière ne fléchit pas, et sa foi, pendant trente-huit ans, lui tint fermées ces portes qui auraient pu s'ouvrir pour elle avec ces deux mots : « j'abjure, » elle ne les prononça pas. Boissy d'Anglas, encore enfant, la vit, elle n'était plus jeune, mais moins vieillie cependant par les années que par les souffrances. « J'ai vu, raconte cet homme célèbre à ses enfants, cette tour de Constance qui doit vous inspirer un bien vif intérêt : la bisaïeule de votre mère y ayant été enfermée, étant enceinte, comme accusée d'avoir été au prêche, y donna le jour à une fille de qui vous descendez. J'avoue que je n'ai rien vu de si propre à inspirer de longs souvenirs. C'était vers 1763, j'avais à peine sept ans; ma mère voulut aller visiter les malheureuses victimes d'une religion qui était la nôtre, et elle m'y conduisit avec elle; il y avait encore là plus de vingt-cinq prisonnières. La prison était composée de deux salles rondes l'une au-dessus de l'autre; celle d'en bas recevait le jour de celle d'en haut par un trou rond d'environ six pieds de diamètre. Cette seconde salle le recevait d'un trou semblable fait à la terrasse qui en formait le toit. Beaucoup de lits étaient placés à la circonférence de chacune de ces deux pièces, et c'étaient ceux des prisonnières. Le feu se faisait au centre et la fumée ne pouvait s'échapper que par

1. Trois séances sur Paul Rabaut et les protestants français au dix-huitième siècle, par Louis Bridel. Lausanne, 1854.

les mêmes ouvertures qui servaient à faire entrer l'air, et malheureusement aussi la pluie et le vent. J'ai vu cette prisonnière, qui y était restée trente-huit ans quand elle en sortit (Marie Durand). Le gouvernement hollandais et les cantons suisses lui faisaient passer des secours annuels, ainsi qu'aux autres prisonnières. C'était une personne très-pieuse, pleine de raison et de lumières, et pour laquelle les autres prisonnières avaient une grande considération, quoique plusieurs fussent plus âgées qu'elle, et que la différence d'âge fût la seule qui rompît l'égalité dans ce lieu terrible. »[1]

Marie Durand, par un singulier contraste avec les lois inquisitoriales de cette époque, pouvait entretenir une correspondance avec Paul Rabaut. Du fond de sa sombre prison, elle épanchait son âme tendre, aimante et sanctifiée par un long martyre, dans celle du pasteur du désert. Ces lettres, reliques précieuses du passé, forment un touchant épisode de ces temps douloureux. « Monsieur et très-cher pasteur, lui écrivait-elle, j'ai eu l'honneur de vous informer que plusieurs de mes compagnes de prison avaient été forcées de s'endetter dans leurs maladies de l'année dernière et que j'étais du nombre. Je peux vous dire à la vérité qu'alors je devais vingt-cinq écus. Je n'en dois plus autant, m'étant acquittée de cinquante livres. Mais Dieu sait comme j'ai passé ma vie! je me suis passée tout l'été de robe, de tablier, de souliers et autres choses bien nécessaires; pourvu seulement que je puisse m'acquitter avant de sortir de ma cruelle prison, je serai contente. » Deux ans plus tard: « Monsieur, très-cher et très-honoré pasteur, c'est à vous que nous avons recours; c'est en votre bonté pastorale que je viens chercher un remède pour tâcher de prévenir un venin qui veut se répandre contre nous.... Au nom des entrailles de la divine miséricorde, donnez-nous tous les soins possibles pour nous arracher à notre sépulcre si affreux. Nous avons bien besoin de tous vos secours.... Que Dieu bénisse votre digne personne et votre aimable famille, vous protége tous, et accomplisse par vos précieuses mains la grande œuvre de sa paix la plus désirée, et m'accorde la grâce de la plus douce satisfaction que je

1. Essais sur Malesherbes, 1re partie, p. 381.

désire au monde après la paix de l'Église : celle d'avoir le doux avantage de vous voir. Mes plus respectueuses salutations à tous ceux qui vous sont chers; puissiez-vous, et le talent que vous avez reçu du ciel, revivre en eux jusqu'à la fin des siècles. Incendiez ma lettre, s'il vous plaît. Ayez la bonté de prier Dieu pour nous, en particulier pour notre malade; notre santé à presque toutes est fort altérée. »[1]

La prisonnière nous a légué la liste de ses infortunées compagnes de captivité; le cœur se serre de douleur à la vue de ces noms tracés d'une main tremblante; noms ignorés, mais dignes de vivre dans le cœur des protestants, parce que celles qui les portèrent furent d'héroïques témoins de Jésus-Christ, et lui sacrifièrent, la plupart, leur jeunesse, toutes, leur liberté.

V.

Paul Rabaut, à force d'instances, engagea le prince de Beauvau à visiter les prisonnières; il se rendit à Aigues-Mortes, pendant une inspection qu'il faisait des forteresses de la plage accompagné de son neveu, le chevalier de Boufflers. «Lorsque nous entrâmes dans la tour, dit ce dernier, quatorze femmes y languissaient dans la misère et dans les larmes, privées d'air et de jour. Le commandant, guerrier religieux et philanthrope, dont la noble figure annonçait la majestueuse beauté de son âme, eut peine à contenir son émotion, et, pour la première fois sans doute, ces infortunées aperçurent la compassion sur un visage humain. Je les vois encore à cette apparition subite, tomber toutes à la fois à ses pieds, les inonder de pleurs, essayer des paroles et ne trouver que des sanglots; puis enhardies par nos consolations, raconter toutes ensemble leurs communes douleurs. Hélas! tout leur crime était d'avoir été élevées dans la même religion que Henri IV. La plus jeune de ces martyres était âgée de plus de cinquante ans; elle en avait huit lorsqu'on l'avait arrêtée avec sa mère, et la punition durait encore.»

1. Mss. P. R. — Correspond. or. 1762. — Ch. Coquerel, t. II, p. 43 et suiv.

VI.

A la vue de ces femmes qui avaient vieilli dans ce lieu de torture et qui tendaient leurs mains décharnées vers lui, l'hésitation du prince cessa, il brisa les fers des captives et les rendit toutes à la liberté; et quand plus tard il fut menacé de perdre son commandement à cause de cet acte d'autorité qui dépassait ses pouvoirs, il répondit noblement : « Le roi est maître de m'ôter la place qu'il m'a confiée et non pas de m'empêcher d'en remplir les devoirs selon ma conscience et mon honneur. »

Ce fut un spectacle à la fois touchant et navrant que celui de la sortie des cévenoles du trop célèbre donjon; elles y étaient entrées la plupart jeunes, et elles en sortaient vieilles; pour beaucoup d'entre elles leur lieu ne les reconnaissait plus, l'exil, la mort, le temps leur avaient enlevé leurs parents et leurs amis. Marie Durand dirigea ses pas chancelants vers la maison qui avait abrité ses premières années; elle était en ruine, et cependant ce fut avec des larmes de joie et de reconnaissance qu'elle la revit, ainsi que les châtaigniers qui l'ombrageaient, et dont aucun n'était sorti de sa mémoire; de là elle écrivait, d'une main tremblante, à Rabaut, son très-honoré pasteur : « Ne m'épargnez vos lettres, elles me sont bien nécessaires; mais elles me sont bien rares, prodiguez-les-moi un peu, je vous en supplie. »

La martyre ne fut pas oubliée; touché de son sort, le consistoire de Rotterdam lui fit une pension de cent écus. Elle remercia avec effusion de cœur ses bienfaiteurs, et pleine de compassion elle-même pour les confesseurs de la vérité, elle faisait passer quarante livres par an à un forçat protestant appelé Chambon qui, à l'âge de quatre-vingts ans, avait obtenu sa liberté. Ces deux vieillards eurent la joie de mourir en paix, après avoir tant et si longtemps souffert.

Il y a quelques années, nous visitâmes la tour de Constance. Nous le dirons, à notre honte, nous ne connaissions alors ni Marie Durand, ni ses compagnes d'infortune. Ces murs, témoins muets de tant de sanglots et de tant de larmes, ne nous rappelèrent rien, absolument rien; nous

admirâmes leur formidable épaisseur et nous quittâmes Aigues-Mortes sans avoir donné ni un souvenir, ni une larme aux malheureuses victimes qui y auraient trouvé leur tombeau sans l'admirable arbitraire de l'homme qui crut mieux servir son roi en lui désobéissant qu'en se conduisant en Bâville. Notre ignorance, que nous avons depuis tant déplorée, ne nous est pas, hélas! particulière; que d'hommes instruits et lettrés parmi les réformés qui ignorent jusqu'au nom d'Antoine Court, l'illustre restaurateur du protestantisme français!

VII.

Plus nous avançons vers la fin du dix-huitième siècle, plus nous voyons se développer les principes de tolérance; après le plaidoyer de Ripert de Montclar et les écrits de Voltaire en faveur des Calas, nous voyons un économiste célèbre, Turgot, prendre généreusement la défense des protestants. L'écrivain, en avant de son époque, établit nettement que le chef de l'État ne doit pas intervenir dans les affaires religieuses; s'il veut qu'on rende à César ce qui est à César, il veut aussi qu'on rende à Dieu ce qui est à Dieu. Il sépare hardiment le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, et il propose qu'on confie au magistrat civil les baptêmes, les mariages et les sépultures; témoin de l'inutilité des persécutions, il réclame pour les protestants le droit de se réunir pour célébrer leur culte et réfute victorieusement l'objection tirée du danger de leurs assemblées.[1]

A côté de cet auxiliaire que Dieu donna aux réformés pour défendre leur cause, nous trouvons un magistrat célèbre, l'avocat général Servan, membre du même parlement de Grenoble qui avait envoyé à l'échafaud le vieux Roger et le jeune Rang, et peuplé les galères de tant d'infortunées victimes du plus odieux et du plus lâche fanatisme. Une affaire, obscure en apparence, mais d'une haute gravité au point de vue moral, fut portée devant le parlement; il s'agissait de la femme Marie Robequin que

1. Le conciliateur; lettre d'un ecclésiastique à un magistrat sur les affaires présentes.

son époux légitime et père de ses enfants avait eu l'infamie d'abandonner, sous prétexte qu'ils n'étaient mariés qu'au désert. La conscience de Servan fut révoltée de cette ignoble lâcheté; il prit généreusement la défense de la pauvre infortunée. « Voici peut-être, s'écria-t-il, en s'adressant aux membres de la cour, la plus digne occasion de faire briller vos fonctions. Cette cause, dans son simple appareil, ne frappe guère au premier aspect; on ne voit d'abord qu'une femme éplorée, elle intéresse sans doute, mais sa cause cache bien d'autres intérêts; elle est celle de toutes les personnes de sa secte. Renfermés dans cette étroite enceinte, nous ne la voyons pas; mais dans les lieux de sa naissance, dans tous les lieux voisins, au delà même de cette province, tous les protestants, instruits des maux que cette femme a soufferts pour leur religion, attendent avec inquiétude une décision qui fera peut-être leur destinée comme la sienne. A peine votre arrêt sera prononcé dans ces murs, qu'il retentira jusqu'aux rochers des Cévennes, et les bouches les plus inconnues et les plus grossières le répéteront comme un cantique de paix ou comme un ordre de proscription. Ces hommes étrangers n'osent faire éclater leurs prières; mais la justice et la patrie me les redisent; je dois vous les déclarer à leur place, et tous vous disent ici par ma bouche : Une de nos filles est outragée, nous partageons, nous ressentons tous ses maux; en vous demandant justice pour elle, elle vous la demande pour nous; c'est au nom de notre religion qu'on l'insulte, nous sommes tous insultés avec elle. Magistrats équitables, regardez-nous et voyez qui nous sommes; songez qu'il n'y a pas un siècle que nous étions vos concitoyens, songez que nous sommes encore vos frères; autrefois vos filles étaient nos femmes et vos fils devenaient nos gendres, nous ne faisions qu'un peuple avec vous; aujourd'hui nous sommes des infortunés; mais enfin nous sommes Français, nous avons la même patrie, le même évangile, le même Dieu que vous; au nom de ce Dieu même qui prêcha la justice et la charité, que la haine de notre religion ne vous irrite pas contre nous; aimez-nous d'abord et jugez-nous après. Vous dont on vante l'égalité pour les autres, ne nous exemptez pas de vos devoirs; rendez-nous la justice pour nous, rendez-nous-la pour

vous-mêmes. Magistrats qui aimez le bien public, songez que c'est nous qui, dans le midi de vos provinces, labourons vos terres et filons votre soie, que nous supportons les charges du citoyen, sans prétendre à ses priviléges; nous faisons dans l'État tout ce qui est utile sans espérer rien de ce qui est honorable; renfermés par vos lois dans la profession de nos pères, nous cultivons des arts héréditaires, exempts de cette ardeur de s'élever qui fait la ruine de nos fortunes et de nos mœurs. Ménagez-nous donc pour votre propre avantage, et n'imitez pas ce père qui, jeune encore, éloigna de lui des enfants dont il eut besoin dans sa vieillesse. Vous nous avez crus dangereux; des malheureux ne le sont guères; mais enfin nous devons nous soumettre à vos lois, toutes sévères qu'elles sont; mais voudriez-vous les rendre injustes en les aggravant encore? Que vous demandons-nous ici, ce n'est pas notre religion, notre culte, nos temples; nous vous demandons ce que vous accorderiez à tout étranger dans votre patrie, la paix et la justice; nous ne vous demandons qu'à subsister sans outrage; ne nous traitez pas comme de vils animaux qu'on frappe encore, lorsqu'ils succombent sous le fardeau dont on les a chargés; regardez-nous seulement comme des hommes, et lorsqu'un homme de votre religion fera du mal à quelqu'un de la nôtre, ne dites pas : Celui-là est mon frère et l'autre mon ennemi. »

Le parlement accorda à la femme Robequin une indemnité de 1,200 livres; « indemnité misérable, sans doute, dit M. Charles Coquerel, mais qui consacrait un grand principe devant la cour de Grenoble [1].» En effet, il ne pouvait valider le mariage célébré au désert, mais il réclamait hautement du souverain, par son arrêt, un édit qui les valida.

VIII.

Après Servan, Turgot et Fleury de Joly, Gilbert de Voisins éleva la voix en faveur des protestants, mais avec des restrictions qui rappelèrent la vieille intolérance du passé; les Églises, de leur côté, travaillèrent avec ardeur à faire reconnaître leurs droits, et eurent l'idée de fonder

1. Ch. Coquerel, t. II, p. 453 et suiv.

une feuille hebdomadaire destinée à soutenir leur cause devant l'opinion publique. Si ce n'eût été la sagesse des membres des synodes provinciaux, elles seraient peut-être sorties du terrain purement religieux et auraient compromis leurs intérêts aux yeux de ceux qui, à Paris, soutenaient la cause de la tolérance; ce n'était pas le moment, quand elles commençaient à jouir du repos après lequel elles avaient tant soupiré, de se montrer trop exigeantes et de donner à leurs adversaires l'occasion de renouveler leurs anciennes calomnies.

Pendant qu'elles travaillaient à leur consolidation, elles furent témoins d'un acte de justice réparatrice qui rendit l'honneur à l'une de leurs familles qu'un arrêt avait vouée à l'infamie.

IX.

Sirven (Pierre-Paul) naquit à Castres, le 22 août 1709, et épousa, en 1734, Toinette Léger, dont il eut trois filles. L'une d'elles, Élisabeth, âgée de vingt-trois ans, fut enlevée le 6 mars 1760 par l'ordre de l'évêque de Castres et enfermée dans le couvent des Dames-Noires, qu'il chargea de son instruction. La jeune huguenote, qui avait été élevée chrétiennement, se montra rebelle aux enseignements de ses catéchistes qui demandèrent à des menaces et à de mauvais traitements ce qu'elles avaient vainement demandé à leurs leçons; plus Élisabeth s'opiniâtrait, plus elles devenaient cruelles.

Pendant sept mois, aucun des parents de la jeune prisonnière ne put obtenir la consolation de la voir. Un jour sa mère la rencontra dans la rue, à sa vue elle poussa un cri et se jeta dans les bras de sa fille. Les Dames-Noires la repoussèrent avec dureté, et pendant qu'elles entraînaient son enfant, elle lui cria : «Sois sage, ma fille, et crains Dieu.» Les portes du couvent s'ouvrirent pour la prisonnière le 9 octobre 1760, par ordre de l'évêque, parce qu'elle ne voulait pas se faire catholique. Élisabeth était rendue à ses parents, mais dans quel état! la pauvre infortunée était folle... Les mauvais traitements avaient dérangé l'équilibre de ses facultés, elle ne savait ni ce qu'elle disait, ni ce qu'elle faisait; exténuée, pâle, défaite, elle dévorait au lieu de man-

ger; au moindre bruit qu'elle entendait, elle craignait qu'on ne voulût l'enfermer au château de Ferrières, qu'elle appelait un couvent; d'autres fois elle se figurait qu'elle devait épouser un grand seigneur; elle déchirait tout ce qui lui tombait sous les mains et arrachait les cheveux à sa mère et à ses sœurs quand elles voulaient l'empêcher de commettre quelque indécence. Son corps portait des traces de cicatrices; car ses catéchistes avaient employé à son égard la camisole de force pour la faire adhérer à la foi romaine. La pauvre folle s'échappa de la maison paternelle, et, après dix-huit jours de recherches, on découvrit son cadavre au fond d'un puits.

La justice de Castres se livra de suite à des informations, et plusieurs monitoires furent lancés. Sirven, menacé d'être arrêté et craignant le sort de Calas, se réfugia en Suisse, où sa femme et ses deux filles, qui s'étaient cachées dans les montagnes des Cévennes, vinrent le rejoindre. Voltaire leur offrit à Ferney une généreuse hospitalité. « Figurez-vous, écrivait le philosophe à un ami, en lui parlant des fugitifs, quatre moutons que des bouchers accusent d'avoir tué un agneau. »

Tout protestait en faveur de l'innocence de cette famille infortunée; la folie d'Élisabeth survenue pendant son séjour aux Dames-Noires était constatée, mais les Sirven étaient protestants, et au fanatisme des Castrais, comme à celui des Toulousains, il fallait des victimes. Le 29 mars 1764, Sirven et sa femme furent condamnés, à Mazamet, à mort, et leurs deux filles au bannissement perpétuel, après qu'elles auraient assisté à l'exécution de leurs parents.

Aux yeux de leurs juges ils avaient tué Élisabeth pour l'empêcher de se faire catholique !

Voltaire, qui avait défendu les Calas, prit en main la cause des Sirven. Pendant cinq ans, il lutta contre des difficultés qui pour tout autre eussent été insurmontables. En mars 1768, il obtint un arrêt qui cassa le jugement infamant de Mazamet, rendit à ses clients leurs biens et les réhabilita dans leur honneur.[1]

1. La famille Sirven, par Rabaut.

X.

Les persécutions contre les protestants avaient été trop violentes et trop persistantes pour que les flots qui avaient menacé tant de fois de les submerger, s'arrêtassent tout à coup; aussi en parcourant les documents où sont relatés les derniers événements du règne de Louis XV, nous voyons le clergé qui cherche à faire revivre les anciens édits; nous fatiguerions nos lecteurs en plaçant sous leurs yeux des scènes qui ne sont que le pâle reflet de celles du passé; nous préférons les conduire près du lit de mort du successeur de Louis le Grand.

Louis XV mourut comme il avait vécu; nous n'osons, par respect pour nos lecteurs, dire les causes de la maladie qui, en accélérant sa fin, en délivra la France. Quand la mort le regarda, il tressaillit de terreur et chercha à l'oublier en se replongeant dans ses débauches; mais quand elle lui cria : « Prépare ta maison, car tu vas mourir, » il comprit sa voix, et se tournant vers son médecin il lui dit :

« Je crois qu'il faut enrayer.

— Il faut dételer, Sire, » lui répondit brutalement le docteur.

Le malade le regarda avec des yeux hagards, et demanda à une dernière débauche l'oubli de cette menace; elle lui fut fatale, il prit la petite vérole dont les premiers symptômes se déclarèrent par une fièvre intense. Malgré deux fortes saignées la fièvre persista. On annonça au roi la présence de son confesseur; c'était son arrêt de mort qu'on lui signifiait. Il le comprit et tomba dans une longue somnolence pendant laquelle il répétait sans cesse : « Pourquoi cette troisième saignée ? »

Quand il reprit ses sens, il comprit toute la gravité de sa position, elle l'épouvanta; comme Louis XI, il se cramponnait à la vie, redoutant la mort pour la mort même. Pensait-il au jugement de Dieu? Peut-être; ce roi, l'homme le plus ignoble de son royaume, n'était pas incrédule; il faisait le catéchisme aux jeunes filles de son infâme Parc-aux-Cerfs!

Il appela autour de son lit toute la faculté de médecine

de Paris, non pour se guérir, mais pour prolonger sa vie de quelques jours. Il tirait la langue au milieu de la nuit et se lamentait, se rattachant à la vie avec la fureur du désespoir. Les médecins, sentant leur ministère impuissant, le regardaient avec une profonde pitié. Le seul homme qui lui fût nécessaire dans ce moment, entra : c'était un prêtre; il lui apportait le saint Sacrement.

A sa vue, sa figure pâle blêmit comme celle du condamné à l'aspect du bourreau qui vient procéder à sa funèbre toilette. Il bondit tout à coup, se leva sur son séant et ôta son bonnet de coton.

Les assistants voulurent l'en empêcher.

« Eh quoi! leur dit-il, quand notre Seigneur daigne entrer chez un chien comme moi, je n'ôterais pas mon bonnet! »

Il fut administré et quelques moments après il expira. Son corps n'était pas encore refroidi qu'il fallut l'emporter, tant il répandait d'infection. En mourant il laissa une France pourrie comme son cadavre, et, pour lui rendre la vie, il lui léguait un prince bon, mais faible, qui, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, jura, le jour de son sacre, l'extermination des protestants.

Sous ce monarque, destiné à être le bouc émissaire de sa race, les idées de tolérance gagnèrent chaque jour du terrain; conseillé tour à tour par Turgot et le sage Malesherbes, il ne marcha pas, malgré les conseils des évêques, dans les voies de ses ancêtres. Mais sa tolérance doit être imputée moins à sa volonté propre, qu'à la faiblesse naturelle de son caractère et au courant des idées nouvelles contre lequel il ne pouvait lutter; plus que son prédécesseur, il devait, lui fervent et sincère catholique, être porté par sa foi même, à être persécuteur. Les protestants lui doivent cependant beaucoup de reconnaissance, puisque ce fut sous son règne que fut rendu le célèbre édit de 1787, qui rendait aux réformés leur titre de citoyens et légitimait leurs mariages.

XI.

Au nombre de ceux qui travaillèrent à faire rendre l'édit de 1787, il faut placer, en première ligne, Rabaut

Saint-Étienne, le fils aîné de Paul Rabaut[1]. Cet homme célèbre naquit à Nîmes en avril 1743, et apprit la grande science de la vie à l'école douloureuse de l'adversité. La tête de son père était mise à prix comme celles de Vivens et de Claude Brousson; sa pieuse mère était menacée de la tour de Constance, et toute sa famille menait une vie errante, ne sachant pas la veille ce que lui préparait le lendemain. Son père consacra à son instruction ses rares heures de loisirs, et de bonne heure il l'envoya à Genève, et de là au séminaire de Lausanne, où il eut pour professeur le célèbre Court de Gebelin qui l'honora d'une amitié qui ne cessa qu'avec leur vie. Après avoir terminé ses études, Rabaut rentra en France et se dévoua au ministère évangélique au moment du supplice de Rochette. Les périls qui l'attendaient, loin de l'effrayer, affermirent sa vocation et, comme son illustre père, il se serait senti heureux d'avoir plusieurs vies pour les consacrer à son Dieu. « La douceur de ses mœurs, dit Boissy d'Anglas son ami, la bonté de son caractère, les agréments de son esprit, lui attirèrent bientôt un grand nombre de partisans et une honorable célébrité; son éloquence était onctueuse et nourrie des principes de l'esprit des livres sacrés dont les orateurs protestants font toujours un grand emploi; il prêchait constamment et, à l'exemple de son père, il enseignait la soumission au roi et la morale la plus touchante et la plus pure. »

Rabaut Saint-Étienne fut nommé pasteur à Nîmes en 1761, et le 31 octobre 1768 il épousa une demoiselle Boissière de Durfort[2]. Au milieu de ses travaux évangéliques, il savait, du fond des déserts où il passait sa vie, se mêler au courant littéraire et scientifique de son temps. Comme Antoine Court, mais avec plus de talent que lui, il faisait des vers; et imbu de l'idée qu'il manquait à la France, pour que sa gloire poétique fût complète, un poëme épique, il essaya de le lui donner, et prit pour sujet Charles Martel[3]. Comme la plupart des poëtes, il se

1. Paul Rabaut eut de son mariage avec Madelaine Gaydan trois fils : Rabaut Saint-Étienne, Rabaut-Dupuy et Rabaut-Pommier.

2. Haag, France protestante, t. VIII, p. 3.

3. Ce poëme n'a pas vu le jour; il n'eût probablement rien ajouté à la gloire de l'auteur.

faisait illusion sur son talent; il fut mieux inspiré quand il conçut l'idée de propager les idées de tolérance en publiant son *Vieux Cévenol*. Dans ce livre qui a eu plusieurs éditions, il met en scène un nommé Ambroise Borely dans lequel il personnifie le protestant, vivant sous les lois atroces et ridicules rendues sous le règne de Louis XIV et de ses successeurs. Sous cette forme simple, animée et historique, il flétrit une législation qui mettait les religionnaires hors la loi et ne leur laissait, que comme une grâce, l'air et le ciel[1]. Ce livre, introduit en France à l'aide de la contrebande, impressionna vivement les publicistes, et contribua à éclairer les esprits sur les dangers, l'odieux et l'inutilité des persécutions.

XII.

A l'époque où Rabaut travaillait énergiquement à pénétrer ses concitoyens de cette vérité, qu'à Dieu seul appartient le droit de venger ses injures, mourut Prudent de Becdelièvre, évêque de Nîmes. Ce prélat, animé d'un esprit vraiment évangélique, n'avait pas marché sur les traces sanglantes de ses prédécesseurs et s'était fait aimer des protestants par sa douceur et sa charité. A sa mort, ils manifestèrent hautement leurs regrets, et Rabaut Saint-Étienne, pénétré de cette idée que Dieu n'a point d'égard à l'apparence des personnes, et qu'en toute nation celui qui le craint et s'adonne à la justice lui est agréable[2], se fit publiquement l'interprète de leurs sentiments et écrivit son éloge. Le célèbre critique Laharpe le lut, et à Boissy d'Anglas, qui le lui avait fait parvenir, il répondit : « Vous m'avez envoyé un excellent écrit; voilà la véritable éloquence, celle de l'âme et du sentiment. On voit que tout ce qui sort de la plume de l'auteur est inspiré par les vertus qu'il célèbre, je vous prie de remercier votre digne ami. »[3]

1. Ce livre est intitulé : Le triomphe de l'intolérance ou Anecdotes sur la vie d'Ambroise Borely, mort à Londres, âgé de 103 ans, recueillies par W. Jestermann (Londres, 1799). Depuis il a été réimprimé à Paris en 1820 et 1826 sous le titre du Vieux Cévenol ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borely.
2. Actes, x, 34-35.
3. Borrel, Histoire de l'Église réformée de Nîmes, p. 445.

La cause de la tolérance gagnait chaque jour du terrain, le vertueux Malesherbes préparait ses importants travaux sur le mariage des protestants, voulant, de son propre aveu, réparer envers les réformés tout le mal que leur avait fait en Languedoc M. de Bâville, son oncle; sur l'invitation du baron de Breteuil, ministre des affaires étrangères, Rulhières travaillait à ses *Eclaircissements historiques* sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, et préparait l'opinion publique à l'abolition d'une législation sauvage, indigne d'un peuple poli et éclairé. Tout donc concourait à aider Saint-Étienne dans son œuvre réparatrice; en 1786, il reçut la visite d'un jeune général déjà célèbre, le marquis de Lafayette. En quittant l'Amérique, le gentilhomme français en avait emporté des idées de tolérance, et son illustre ami, Washington, l'avait prié de s'occuper, à son retour dans son pays, des malheureux protestants. Lafayette entendit prêcher Saint-Étienne au désert et fut vivement impressionné à la vue de ces hommes qui, soutenus par leur foi, luttaient depuis de si longues années contre le despotisme; il promit son appui au pasteur et l'engagea à aller à Paris pour y plaider la cause de ses coreligionnaires: il se rendit à ses instances et arriva dans la capitale en janvier 1786. Les Églises de Marseille, de Bordeaux, de Montpellier et de Nîmes firent les frais du voyage.[1]

XIII.

Le moment était admirablement choisi pour la réussite, l'esprit philosophique avait vaincu l'esprit clérical, et des hommes éminents dans toutes les classes prêtaient leur appui à Rabaut, dont on estimait le caractère et le talent. L'édit fut rendu; mais, comme celui de Nantes, il rencontra pour sa publication de grands obstacles. Le clergé, semblable au Maure qui ne change pas sa peau et au léopard qui ne perd pas ses taches, demeura fidèle à lui-même. Il se souvint que lors du sacre de Louis XVI il avait fait prêter au monarque le serment d'exterminer les hérétiques dénoncés par l'Église, il s'adressa à lui par l'organe de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse:

1. Bulletin de la Société du prot. franç., t. III, p. 330-517.

« Sire, lui dit-il, vous réprouverez les conseils d'une fausse paix, les systèmes d'une tolérance coupable; nous vous en conjurons, Sire, ne différez pas d'ôter à l'erreur l'espoir d'avoir parmi nous des temples et des autels; achevez l'ouvrage que Louis le Grand avait entrepris et que Louis le Bien-Aimé a continué. Il vous est réservé de porter le dernier coup au calvinisme dans vos États; ordonnez qu'on dissipe les assemblées schismatiques des protestants; excluez les sectaires, sans distinction, de toutes les branches de l'administration publique, et vous assurerez, parmi tous vos sujets, l'unité du véritable culte chrétien. »

Les événements furent plus forts que la résistance des évêques; l'édit fut publié. Saint-Étienne retourna en mars 1788 à Nîmes, où il fut accueilli comme un libérateur. La ville fut témoin d'un spectacle touchant. Tous les réformés se rendirent en masse chez les juges royaux pour faire enregistrer leurs mariages et légitimer leurs enfants[1]. Ils amenaient avec eux leurs femmes, leurs fils et leurs filles; ils versaient des larmes de joie, après en avoir versé tant d'amères, et recueillaient le fruit de leur patiente fidélité, pendant que les nouveaux convertis baissaient la tête de honte. Saint-Étienne, interprète des sentiments de ses frères, prêcha un éloquent discours sur ces paroles : Rendez à César ce qui est à César. Plus de dix mille auditeurs étaient suspendus à ses lèvres; il s'éleva ce jour-là à la plus haute éloquence, et Nîmes, après soixante-dix ans, parle encore de ce jour de fête et du sermon du fils aîné de son Mᵉ Paul.

XIV.

La joie qu'éprouvèrent les Églises de l'édit de 1787, fut refusée à Court de Gebelin; le 10 mars 1784 il était mort, laissant de nombreux manuscrits qui ne se sont pas tous retrouvés et un nom que ni la science ni le protestantisme ne sauraient oublier. La vie de cet homme célèbre ne fut qu'une série d'étapes douloureuses à dater du jour où il renonça à la vie de pasteur pour celle de savant, car pendant que Rabaut trouvait la paix et la joie de son

1. Borrel, Histoire de l'Église réformée de Nîmes (1788), p. 449.

âme dans sa vie errante et vouée au martyre, Gebelin vivait tourmenté, malheureux à Paris, souffrant de la jalousie de ses rivaux et ne sachant pas souvent la veille où il trouverait le pain du lendemain.

Si la vie d'un homme célèbre intéresse en raison des obstacles contre lesquels il lutte, celle de Gebelin offre un intérêt tout particulier qui, tour à tour, éveille notre curiosité et excite notre compassion; nous admirons le savant, nous plaignons l'homme; car il a une âme noble, généreuse, dévouée, qui sait lutter contre l'ingratitude et l'abandon sans s'envelopper de ce froid stoïcisme qui est plus le dédaigneux oubli des maux que la constance qui les supporte. Quand le fardeau est trop lourd, il ploie; alors quelques paroles amères sortent de ses lèvres, il se plaint de l'abandon dans lequel les Églises le laissent; elles négligent de lui payer sa modeste pension et lui reprochent de ne leur rendre « que des services obscurs; » elles oublient le temps qu'il leur a consacré et qui est le pain de sa famille; mais payé ou non, l'infortuné savant n'en aime pas moins les Églises et travaille pour elles dans des écrits qui se succèdent sans interruption; il plaide leur cause avec une grande hardiesse et se présente chez tous ceux dont l'influence peut leur être utile, et quand il rentre dans sa pauvre demeure, il n'y rencontre que la misère. Écoutons-le lui-même :

« J'avais partagé avec ma sœur sans secours, il m'a fallu la soutenir ici pendant quatorze ans et pour cet effet manger mes capitaux; je ne subsiste que par mon livre et voyez ce qu'il peut me payer : chaque volume me coûte 10,000 livres de frais, déboursés pour l'imprimeur, papetier, graveurs, brocheurs, frais de copiste et d'emballage, non compris ma dépense à moi. Je n'ai pas plus de 900 souscripteurs qui à 10 fr. ne feraient que 9,000 livres, et j'en ai beaucoup de 9 à 10. Je n'ai donc pour moi que ce petit nombre de souscripteurs qui, me payant directement, me valent 12 fr., et quelques exemplaires détachés qui se vendent; mais cela ne va pas loin, puisque je n'ai pas débité 1,000 exemplaires, en tout, du quatrième volume. Il y aurait donc de quoi faire trembler les plus intrépides; et sur ce qui me reste je suis obligé encore de déduire une forte masse en ports de lettres et en livres indispensables. Ce

n'est donc que par la plus grande économie que je puis me soutenir en me logeant à un quatrième, dans un grenier indignement, Solier m'a vu, sans meubles, sans habits, que l'absolument indispensable; il a vu le troué que je portais l'année dernière. S'il me croit à mon aise, il me doit donc croire sans sentiment, sans honneur, bien avare ou bien prodigue. »[1]

Quand, pour l'infortuné savant, la coupe d'amertume était trop pleine, il demandait à l'étude une diversion à ses maux, à la langue arabe surtout. Il apprend un jour que tous les plans qu'il avait formés pour assurer son existence à Paris sont dérangés. « Ce contre-temps, écrit-il à un ami, a épuisé ma constance et mon courage; des visites à nos savants les plus distingués et l'étude de la langue arabe font ma consolation dans ce revers[2]. » Sa constance toucha les Églises, qui, nous le disons à leur honte, ne se montrèrent jamais bien généreuses, mais ne lui retirèrent jamais leur confiance. À tous les maux qui fondaient sur lui, se joignirent aussi ceux du corps; pendant les sept dernières années de sa vie il eut à supporter les cruelles souffrances de la pierre.

Nous aimerions à trouver chez Gebelin la foi solide de son père; quoique croyant, l'atmosphère malsaine de Paris avait cependant affaibli chez lui cette séve de vie chrétienne qui nous aide à supporter nos maux et nous fait trouver le calme dans la tempête; s'il l'eût eue, se serait-il enthousiasmé du mesmérisme, et aurait-il demandé à des distractions ce que les compassions divines ont déposé aux pieds de la croix? Lui jetterons-nous la pierre? Non, nous le plaindrons et nous ne l'aimerons pas moins, car bon, aimable, dévoué, de mœurs irréprochables, il ne cessa, pendant dix-neuf ans, de porter aux Églises un intérêt que l'oubli et l'ingratitude ne surent jamais lasser. La tombe fut donc un repos pour lui, et en y descendant le 10 mai 1784, à peine âgé de cinquante-quatre ans, il put dire comme Job : « L'homme né de femme naît pour souffrir comme l'étincelle pour voler haut. »

1. Extrait d'une lettre de Court de Gebelin à M...., Paris, 1777. — Bulletin de la société du prot. franç., t. II, p. 578.

2. Lettres des 4 et 7 août 1766. Mss. — Ch. Coquerel, t. II, p. 492. — Haag, France protestante, art. Court de Gebelin.

Le comte d'Ablon le fit inhumer dans sa terre de Frémonville, au milieu de la vallée de Montmorency. Pauvre, pendant sa vie, il fut avec le riche en sa mort.

Nous sommes à la veille des grands événements de 1789; mais avant de les aborder, nous jetterons un rapide regard sur les événements survenus à Genève depuis la mort de Théodore de Bèze.

LIVRE LIII.

I.

Une victoire et une tombe ! ainsi s'annonce pour Genève le dix-septième siècle, et l'une et l'autre impriment à la vieille cité du Léman un cachet de force et de grandeur. La journée de l'Escalade décide de son indépendance; la mort de Théodore de Bèze augmente la foi dans les cœurs, et aussi longtemps que les principes de Calvin ne subiront aucune altération, qu'aucune concession ne sera faite à l'esprit du temps, la petite république coulera des jours prospères.

Charles-Emmanuel Ier était humilié de sa défaite; il essaya de tous les moyens pour prendre sa revanche : traîtres, missionnaires, pamphlétaires, il fit arme de tout, mais ses ruses furent déjouées, et il n'osait agir ouvertement; Henri IV lui avait écrit que si Genève était assiégée, il emploierait toute sa puissance pour la garantir. Aussi l'assassinat de leur protecteur plongea-t-il les Genevois dans le deuil; la régente, Marie de Médicis, ne les abandonna point; elle envoya à leur secours des troupes sous Lesdiguières; les Églises de France se cotisèrent et de nombreux volontaires accoururent pour défendre la ville de Calvin. Charles-Emmanuel fut obligé de confirmer en 1611 le traité de Saint-Julien. Il ne se lassa point cependant de menacer Genève, et le pape lui-même intervint pour obtenir l'assentiment de Louis XIII à une entreprise contre la ville hérétique, ce fut inutile; Charles-Emmanuel mourut en 1630, tué, comme il le disait lui-même à son médecin, « par le plomb mortel de ce traité qui m'a ravalé presque à l'égalité avec les rebelles de Genève. »[1]

Victor-Amédée Ier recommença la croisade contre Ge-

1. Botta, Histoire d'Italie. (Gaberel, Hist. de l'Église de Genève, t. II, p. 536.)

nève; lors du couronnement de l'empereur Ferdinand III, il lui fit présenter un mémoire diplomatique pour établir la nécessité de réduire à l'obéissance « cette Babel du calvinisme, ce séminaire de l'hérésie, cette boutique où sont forgées toutes les révoltes, cette ville d'abomination qui infecte de son venin toute l'Europe, cette chambre des cabales hérétiques[1]; » il ne put rien obtenir. Son successeur, Charles-Emmanuel II, crut le moment favorable arrivé en 1660; la canonisation de François de Sales se poursuivait à Rome; l'évêque Jean d'Arenthon et les archevêques français insistaient auprès de Louis XIV pour que le nouveau saint pût être proclamé dans cette Genève qu'il n'était pas parvenu à ramener à la foi catholique; occupé ailleurs, Louis XIV n'écouta point. Les préparatifs des Genevois, l'armement des cantons protestants, qui, par un jeûne solennel, demandèrent à Dieu de « bénir leurs efforts pour garder la sainte liberté des enfants de Christ, » en imposèrent à leurs ennemis, que fanatisait l'évêque d'Annecy; on n'osa rien tenter, d'autant plus qu'il ne se trouva point de traître. Genève résolut de sortir de ses continuelles inquiétudes; des ambassades furent envoyées à Turin, pour obtenir l'observation du traité de Saint-Julien; ces efforts furent inutiles, les jésuites et le pape Clément X s'ingéniaient à prouver au duc de Savoie qu'il ne devait pas tenir parole à des hérétiques. Persuadé par ces sophismes indignes, qui flattaient ses passions, Victor-Amédée II demanda de nouveau à Louis XIV l'autorisation de « causer, en prenant Genève, le plus grand bonheur que l'Église puisse avoir en ce siècle. » Louis XIV refusa péremptoirement. Genève ne pouvait plus être attaquée par les armes; la Congrégation romaine spécialement instituée contre elle (17 juin 1674) commença une nouvelle guerre, elle en appela au prosélytisme; cette arme s'émoussa à son tour, et son seul triomphe fut l'interdiction signifiée par Louis XIV à Genève d'entrer dans la Confédération suisse.

La journée de l'Escalade avait porté ses fruits.

1. Archives de la cour de Turin, 12e catégorie, paquet 6. (Gaberel, t. III, p. 287.)

II.

« La mort des bien-aimés de l'Éternel est précieuse, » a dit le Psalmiste. Calvin n'était plus, Théodore de Bèze venait de descendre dans la tombe; mais leur esprit était là, leur foi vivait dans l'Église, et cette fidélité, Dieu la bénissait dans les destinées extérieures de la patrie. Genève était récompensée pour son attachement inébranlable aux dogmes de la Réforme, que pendant tout le dix-septième siècle elle défendit contre les novateurs.

L'école de Saumur avait jeté par son enseignement l'agitation dans l'Église réformée de France; ses professeurs déclaraient que Dieu élit *tous* les hommes, *à condition* qu'ils croient, mais qu'il ne donne *pas à tous* la foi, et que le péché d'Adam n'est pas imputable à ses descendants. Fidèle aux dogmes de la prédestination et du péché originel, Genève manifesta hautement sa désapprobation [1], tout en conviant les deux partis à la paix et à la concorde. Mais bientôt la controverse à laquelle elle n'assistait encore que de loin, s'engagea dans ses murs.

L'arrivée d'un étudiant de Saumur, Alexandre Morus de Castres, qui demandait l'admission au saint ministère, en fut l'occasion; nommé professeur par le Petit Conseil, malgré la Compagnie, il attaqua pendant trois ans le dogme calviniste et finit par quitter Genève après une triste rétractation. La Compagnie, instruite par ces luttes pénibles et désireuse de conserver la pureté de la foi, prit alors des mesures défensives. Elle arrêta en 1659 que ses membres s'engageraient par écrit à ne point embrasser les opinions de Saumur et à ne rien enseigner de contraire à la confession de foi des Églises réformées de France, aux canons de Dordrecht et au catéchisme; puis en 1678 elle déclara qu'elle signerait le *Consensus* de Zurich, formule de condamnation du dogme arminien à la rédaction de laquelle un de ses membres, François Turretin, avait contribué. Le Petit Conseil soutint la Compagnie; l'affaire de Morus lui avait ouvert les yeux; il défendit d'enseigner ou de prêcher la nouvelle doctrine, tout en permettant la discussion, que d'abord il avait voulu interdire.

1. Tome V, p. 290.

III.

Était-ce de l'intolérance? était-ce vouloir mettre l'autorité de l'homme à la place de l'autorité divine? La Constitution particulière de la ville de Genève amenait nécessairement l'intervention du pouvoir civil dans les affaires religieuses; cette intervention, regrettable aujourd'hui à nos yeux, ne paraissait que très-légitime à cette époque. Mais qu'un corps ecclésiastique pose des conditions et exige des garanties avant de recevoir un nouveau membre, il est dans son droit, et, bien plus, il accomplit son devoir. Comment un Morus aurait-il pu blâmer en conscience la Compagnie qui lui demandait une franche déclaration de sa foi? S'il ne pouvait être en communion de sentiments avec elle, pourquoi donc briguait-il cette place? Comment un Mussard aurait-il pu se plaindre de ce que la chaire lui était interdite, lui qui n'avait point voulu donner sa signature et qui témoignait par là de son adhésion aux principes condamnés par l'Église qu'il voulait servir et dans laquelle il prétendait rester quand même? Non, la tolérance chrétienne n'est pas cette indifférence qui ouvre la même chaire, souvent dans la même église, aux opinions les plus extrêmes, qui réunit sous une même dénomination le calviniste et l'arminien, le croyant et le rationaliste; la tolérance, comme la simple raison, veut les positions nettes, les situations franches. Genève d'ailleurs ne fut pas intolérante au dix-septième siècle; les bourses protestantes s'ouvraient largement aux quêteurs catholiques; mais elle voulait garder intact le précieux dépôt que lui avaient remis les Réformateurs; elle fit bien, et ses efforts furent nobles et glorieux.

IV.

Cette rigidité, dont quelques-uns ont essayé de faire un crime à la Genève du dix-septième siècle, se montrait encore dans des questions moins importantes. La Compagnie protesta à plusieurs reprises contre le luxe, les représentations théâtrales, les brigues électorales; les pasteurs ne permettaient aucune infraction à la simplicité du culte et des églises. En 1659, Labadie monta en chaire et,

faisant allusion à la statue du duc de Rohan qui ornait son tombeau sous les voûtes de Saint-Pierre, il s'écria : « Le bon roi Ezéchias a détruit le serpent d'airain pour cause d'idolâtrie, il serait donc nécessaire d'enlever les images qui sont dans ce temple et qui servent à l'idolâtrie[1]. » Le peuple appuya sa motion, il fallut cacher la statue. Peu auparavant on avait pour la même raison passé une couche de plâtre sur les peintures des murailles.

Les prédicateurs portaient chaque semaine la controverse en chaire; elle était enseignée dans les catéchismes et au collége; en 1685 une liste de trente questions polémiques contre Rome fut arrêtée par la Compagnie pour être traitées dans les assemblées. Le prosélytisme n'était point négligé, et dans la seconde moitié du siècle, 109 religieux furent solennellement reçus dans le sein de l'Église réformée. En 1650, un secrétaire du pape Innocent X, passant par Genève, entendit le pasteur J. Diodati prêcher sur ce texte de saint Paul : « Il n'est pas bienséant aux femmes de parler dans l'église[2], » et en tirer des allusions très-directes à la position que la belle-sœur du pape, Olympia Moldachini, occupait à la cour de Rome; Innocent X en fut si frappé qu'il se hâta de la renvoyer.[3]

V.

La polémique contre Rome était pour Genève une nécessité de premier ordre, car son indépendance était intimement liée à sa foi religieuse; l'Église catholique le sentait. Pour éteindre ce foyer d'hérésie, les armes de Savoie avaient été impuissantes; elle allait chercher à s'y établir, puis à s'y créer un parti dont elle se servirait pour faire rentrer dans l'obéissance au Saint-Siége la cité rebelle.

Poussé par le Père Lachaise, son confesseur, Louis XIV établit un résident à Genève en 1679; les magistrats durent se soumettre; ils espéraient, sans doute, que le roi, leur protecteur contre Victor-Amédée, leur enverrait un réformé; ils se trompaient. A peine arrivé, M. de Chauvigni

1. Gaberel, t. III, p. 89.
2. I Corinth., XIV, 35.
3. Gaberel, t. III, p. 313.

déclara qu'il ferait célébrer la messe chez lui, qu'il appellerait l'évêque d'Annecy pour consacrer sa chapelle, et qu'il en ouvrirait les portes à tous les catholiques, Français ou étrangers. En vain, l'on essaya de l'en détourner, il ne céda point. Le 30 novembre 1679, le culte romain se célébrait de nouveau à Genève pour la première fois depuis la Réformation, en présence d'une foule d'étrangers agenouillés jusque dans la rue; mais l'évêque d'Annecy avait jugé prudent de ne point braver le peuple genevois fier de sa liberté religieuse. Ces manifestations l'irritèrent au suprême degré; aux provocations du résident il répondit par des provocations pareilles, et un dimanche de janvier 1680, que l'aumônier français, en dépit des conventions formelles, chantait la messe à tue-tête, la foule entonna au dehors à pleines voix ce chant de Bénédict Pichet :

A Rome l'on croit qu'une hostie
Est le corps de notre Seigneur,
Et qu'un prêtre le sacrifie,
C'est le langage de l'erreur.[1]

Les pasteurs cherchèrent à calmer cette effervescence; mais les procédés des résidents qui élevaient toujours plus haut leurs prétentions et réclamaient une église, rendirent leurs efforts infructueux. Enfin, menacée de la colère de Louis XIV, Genève envoya à Paris (1680) deux députés qui surent si bien se concilier les ministres qu'ils obtinrent gain de cause; les résidents durent abandonner leur propagande, et leur chapelle fut le dimanche entourée de gardes pour empêcher les étrangers d'y entrer.

La petite Genève avait vaincu le grand roi.

VI.

Elle avait un grand courage, et elle ne se laissait pas effrayer par la puissance de son adversaire; c'est qu'elle se reposait sur Dieu, sur ce Dieu qu'elle adorait en esprit et en vérité, s'inclinant humblement devant les grands mystères de la foi et préférant la folie de la croix à la sagesse du monde.

1. Gaberel, t. III, p. 329.

Aussi à Genève la douleur fut immense, quand arrivèrent les premières nouvelles des persécutions dirigées par Louis XIV contre les réformés de son royaume; mais cette douleur ne fut point inactive; un refuge s'ouvrit aux fugitifs dans la cité de Calvin, qui devenait ainsi, pour la seconde fois, la mère de l'Église protestante de France. Bien d'autres auraient craint de déplaire à cet irascible voisin, qui, dans sa superbe, se comparait au soleil. Genève ne trembla point. Les villageois des bords du Rhône, toujours aux aguets, recueillaient les exilés aux frontières du pays de Gex et les guidaient jusqu'au fleuve, des signaux avertissaient les Genevois et bientôt la terre libre recevait ces nouveaux martyrs. En 40 ans, de 1682 à 1720, il en passa plus de 60,000 et Genève seule en entretint 3,000 dans ses murs. Louis XIV s'émut de cette sympathie chrétienne, qui lui semblait une insulte à sa grandeur; ses résidents demandèrent l'expulsion des réfugiés et firent savoir aux magistrats de Genève que Louvois réglerait sa conduite sur la leur. Il fallut obéir, 2,000 Français reçurent l'ordre de quitter la ville, ils sortirent, mais la nuit les portes se rouvrirent devant eux. Les résidents menacèrent la ville généreuse de toute la colère de leur souverain au nom duquel Louvois leur écrivait : « Dites à ces messieurs de Genève qu'ils se repentiront bientôt de m'avoir déplu. Je vais prendre les plus justes mesures pour leur faire connaître mon sentiment[1]. » Les représailles ne tardèrent pas; le commerce des grains avec l'étranger fut interdit dans le pays de Gex, et Genève recevait toujours des réfugiés. Les cantons suisses s'alarmèrent et décidèrent de « couvrir leurs alliés de la protection de leurs armes, s'en remettant à la divine Providence pour l'issue de la guerre.» Louis XIV céda devant cette fière contenance; ses menaces n'avaient eu d'autre résultat que de lui faire entendre ces sévères paroles, adressées par Ami Le Fort, de Genève, à M. de Croissy : « Monseigneur, les rois comme les derniers gueux doivent un jour rendre compte des traités et des contrats qu'ils ont faits. »[2]

Encore une fois la force morale et religieuse avait vaincu

1. Gaberel, t. III, p. 377.
2. Gaberel, t. III, p. 379.

la force brutale; l'esprit de foi de Calvin avait triomphé de l'astuce de Loyola; le droit d'hospitalité était reconnu par l'autocrate qui faisait bon marché du droit et du devoir.

VII.

Genève, métropole de la Réformation, n'avait pas réservé ses sympathies pour la France seule; partout où il y avait des confesseurs du Christ, souffrant pour leur foi, sa main libérale s'étendait pour les secourir. Les Églises étrangères s'adressaient à elle; de Hanau, de Magdebourg, de Lutzen, de la Hongrie, de la Pologne, de Livourne, de Constantinople même, et dans les premières années du siècle suivant, de la Transylvanie et de Saint-Pétersbourg, des appels pressants arrivaient à la cité de Calvin, et elle envoyait ses pasteurs, son argent, ses vœux, ses conseils. La duchesse de Mecklembourg, ayant beaucoup souffert des persécutions et s'étant vu « enlever la tutelle de son fils à elle donnée par testament, afin de le faire élever en la vraie religion réformée[1], » obtenait en 1646 un prêt de la République. Les Anglais, victimes des guerres religieuses y trouvaient un refuge; le synode de Westminster demandait des conseils à la Compagnie sur des points de la discipline; Genève soutenait le Parlement dans sa lutte avec les Stuarts, et lorsque le pasteur Diodati traita publiquement Cromwell de « diable » et Charles Ier de « martyr, » le Conseil le censura et lui ordonna le silence sous peine de suppression de sa charge, il avait vu dans la sanglante catastrophe de White-Hall un jugement de Dieu contre le malheureux monarque.

Ainsi le dix-septième siècle fut une grande époque pour Genève; elle fut crainte, respectée, aimée au dehors, tranquille à l'intérieur, elle avait la foi, elle éprouvait la fidélité de l'Éternel.

VIII.

Avec le dix-huitième siècle, tout change à Genève. Sa position politique reste sauve; la Savoie renonce à ses prétentions, le roi Charles-Emmanuel III signe en 1754

1. Gaberel, t. III, p. 411.

un traité d'échange et de partage des terres en litige, et le 17 mars 1780, Victor-Amédée III rend un édit de tolérance par lequel « il donne l'autorisation aux sujets protestants de ses terres de remplir leurs devoirs religieux dans les villages voisins, et il permet à messieurs les pasteurs de venir remplir leur ministère auprès de ses dits sujets, les sachant animés d'un zèle chrétien vraiment sincère et modéré. »[1]

Le clergé catholique savoisien se montre tolérant, l'évêque d'Annecy oblige la supérieure d'un couvent de Gex de rendre une jeune fille protestante qu'on y avait attirée contre le gré de ses parents, car, lui écrit-il, « il n'y a point d'honneur pour notre religion d'y retenir les gens par force. » Il réprimande un curé libelliste et discute amicalement avec Pictet.

Mais les mœurs publiques s'altèrent; la discipline sévère se relâche; les ouvrages licencieux pénètrent dans les familles; le théâtre s'établit dans la cité de Calvin, grâce à l'intervention des diplomates français et par les ruses de Voltaire, qui s'applaudit de « corrompre la jeunesse de cette pédante ville; » et Genève, pleine de courage dans la lutte périlleuse qu'elle avait soutenue contre Louis XIV, n'a plus de force et baisse la tête. Le nombre des étudiants pour le saint ministère va en diminuant; il n'y a presque plus que de vieux pasteurs, qui ont peine à suffire aux devoirs de leur charge; il faut diminuer le nombre des prédications et hausser les traitements pour ramener les jeunes gens vers la carrière pastorale. Les instructions pour les réceptions à la sainte Cène sont négligées, et l'on n'ose pas même prononcer contre les indifférents la peine d'exclusion du Conseil général. Les esprits travaillent et fermentent; l'ère des révolutions s'ouvre pour Genève dès 1782; elles se succèdent pendant seize ans, avec tout leur triste cortége de persécutions et d'exils; les pasteurs ne sont pas plus respectés que les simples fidèles; entre la Compagnie et le Conseil s'engagent des débats pleins d'aigreur. Enfin la République tombe devant la conquête française.

Que s'est-il donc passé? Pourquoi la main de Dieu s'est-

1. Gaberel, t. III, p. 320.

elle retirée de dessus Genève? Comme Éphèse, elle avait abandonné son premier amour, sa première foi; l'esprit de nouveauté avait passé sur elle.

IX.

Dès les premières années du siècle, la situation se dessine; le calvinisme, vainqueur au siècle précédent, va céder la place à la doctrine vaincue de Saumur, dont l'histoire des Académies de France nous a montré les déplorables conséquences; le pardon par la grâce est relégué dans l'ombre; à sa place, on proclame la réhabilitation morale de l'homme.

Nommé professeur de dogmatique en 1705, Jean-Alphonse Turretin, oubliant l'enseignement de son père, s'éleva contre la Formule de Concorde et dans un langage habile, mais peu sincère, battit en brèche l'orthodoxie. Dans sa *Théologie chrétienne*, il s'exprimait ainsi sur la personne de Jésus et sur le Saint-Esprit: « Dans la personne de Jésus-Christ existe un *principe divin*; la raison, la sagesse éternelle, toute la plénitude de la divinité habitent en lui. Enfin *une force, une puissance céleste* a inspiré les apôtres et leur a communiqué les *dons miraculeux* qui opèrent encore dans l'âme des fidèles pour les sanctifier et les consoler... L'Écriture met quelque distinction entre ces trois *principes :* elle les appelle Père, Fils et Saint-Esprit...; elle nous avertit soigneusement que ces trois ne sont qu'un seul Dieu[1]. » L'orthodoxie n'est ici qu'apparente; le fond de la pensée est contraire au dogme calviniste. Voltaire avait-il donc si grand tort de dégager la conclusion et d'inspirer à d'Alembert l'article de l'*Encyclopédie*, où les pasteurs de Genève étaient accusés de socinianisme? J. Le Clerc, qui, en 1676, avait dû quitter la ville pour une accusation pareille, n'était-il pas pour quelque chose dans les opinions de Turretin? La divinité de Jésus n'était plus acceptée et professée à Genève; les délibérations de la Compagnie le prouvent surabondamment.

A la fin du dix-septième siècle, le jour de Noël, que Calvin, par une exagération de simplicité, n'avait point

1. Gaberel, t. III, p. 154.

admis au nombre des fêtes, était devenu un jour de culte public; le Conseil voulait aller plus loin; la Compagnie s'y opposa longtemps. Elle commença par demander que, sauf à l'heure du sermon, il n'y eût point de chômage dans les ateliers; puis elle décida qu'on ne parlerait point en chaire de la naissance du Seigneur; elle censura les régents, parce qu'ils n'avaient point tenu leurs classes le jour de Noël. Le Conseil se montra plus reconnaissant envers Dieu et envers Jésus que la Compagnie; il ferma ses bureaux, ne tint point de séance et se rendit en corps au temple; il fit entendre de sérieuses remontrances à trois pasteurs, Vial, Bordier et Després, qui, dans leur mécontentement, avaient parlé contre les fêtes. Il finit par triompher, comme pour la fête de l'Ascension, à laquelle la Compagnie s'était également opposée. Ainsi, pour elle, la délivrance de l'humanité pécheresse ne méritait aucune action de grâces aux jours anniversaires de son accomplissement, mais la délivrance de Genève excitait son enthousiasme; elle célébrait chaque année le souvenir de l'Escalade ! Qu'était donc devenu Jésus pour elle? Certes il n'était plus à ses yeux, comme l'avait enseigné Calvin, l'Homme-Dieu, Dieu comme le Père! Aussi avait-on renoncé à cette formule dans les prières : « Jésus, ton Fils, qui est l'unité du Saint-Esprit, vit et règne avec toi, Dieu béni éternellement ! »

X.

La même déviation dans les dogmes fondamentaux se présente dans la question du péché et de la grâce; l'école de Saumur revivait à Genève.

La demande en admission dans le sein de la Compagnie, de Vial de Beaumont (1706), fut le signal de la lutte qui devait se terminer aux dépens de l'orthodoxie; il refusa de signer une partie de la déclaration du *Consensus*, et, malgré l'opposition du Conseil, il fut admis par tolérance; puis, sur la proposition de J. A. Turretin, cette formalité fut définitivement abolie. En vain Calendrin et Bénédict Pictet protestèrent : « J'appréhende pour la suite, disait le dernier défenseur du calvinisme condamné; je vois que les exhortations seront inutiles; on attaquera le synode de Dordrecht, les confessions de foi. Je crains l'établissement

de l'arminianisme, et je redoute même des choses plus graves; les esprits du siècle sont extrêmement portés à la nouveauté [1]. » Sa voix fut celle d'un prédicateur dans le désert, mais aussi d'un prophète : en 1725, la Compagnie abolit, dans la formule de consécration, l'engagement de fidélité aux canons de Dordrecht !

En même temps que Turretin faisait tomber les barrières que la prudence du dix-septième siècle avait élevées pour entretenir au sein de la Compagnie le même esprit de foi, il faisait épurer à son gré la liturgie. Le péché originel y était trop ouvertement énoncé; ne disait-on pas dans la confession des péchés : « Nous sommes pauvres pécheurs, *conçus* et nés en iniquité et corruption, enclins à mal faire, inutiles à tout bien » ? Cette déclaration trop explicite fut remplacée par cette phrase incolore : « Nous sommes nés en corruption et enclins au mal. » La formule du baptême portait : « En te déclarant son Dieu et son Sauveur, *en lui remettant le péché originel, duquel est coupable toute la lignée d'Adam;* » c'était un scandale pour Turretin, il y fit substituer : « Comme toute la postérité d'Adam est dans un état de corruption et de misère, qu'il te plaise de te déclarer le Dieu et le Sauveur de cet enfant et de le sanctifier par ton Esprit. »

On avait gardé, dans la formule de consécration, l'engagement de fidélité au catéchisme, mais le catéchisme pouvait-il rester le même qu'autrefois ? La Compagnie, conséquente avec elle-même, ne le pensa pas; elle enleva au catéchisme de Dumoulin, qui avait remplacé celui de Calvin, son caractère obligatoire, et, tout en conservant momentanément le manuel de Calvin, comme livre scolaire, elle discuta le projet d'en retrancher *les choses inutiles, comme les détails sur les Sacrements.* La morale prenait la place du dogme : « les choses plus graves » que prévoyait Pictet s'accomplissaient, et elles achevèrent de s'accomplir, quand, dans les premières années du dix-neuvième siècle, le catéchisme de Calvin et le symbole des apôtres furent définitivement abandonnés. Les libres penseurs triomphaient; la vieille cité de la Réformation n'avait plus qu'une foi terne et pâle, qui n'osait s'affirmer, si bien

1. Gaberel, t. III, p. 166.

que ses ennemis de jadis, les curés et les évêques, ne la redoutant plus, la traitaient avec une douceur et une modération qu'elle n'avait point connues au siècle précédent.

XI.

Avec une pareille disposition des esprits, il n'y a pas lieu de s'étonner que les encyclopédistes et Voltaire aient cherché à se faire des adhérents à Genève. La Compagnie leur résista; cette résistance ne fut pas tant une œuvre de foi que l'indignation de l'honnête homme contre les conseillers de la turpitude et de l'immoralité. La publication du Dictionnaire de Bayle par un imprimeur genevois ne put être entravée par la Compagnie, le Conseil la toléra, par égard aux dépenses déjà faites; mais bientôt il put constater le progrès qu'avaient fait les idées du sceptique sous la plume duquel se multiplient les récits scandaleux et les idées licencieuses.

Alors arriva Voltaire (1755), auquel le Conseil accorda l'autorisation de résider sur le territoire de la République; le professeur Vernes lui écrivit cette lettre plus que naïve : « Nous espérons, Monsieur, que vous entrerez dans nos vues, et que vous vous unirez à nous, quand l'occasion s'en présentera, pour détourner notre jeunesse de l'irreligion qui conduit au libertinage[1]. » Voltaire, qui ne songeait qu'à écraser l'infâme religion du Christ! Voltaire convié à la défendre! L'aveuglement est vraiment incroyable! Qui sème le vent recueille la tempête. Voltaire n'eut rien de plus pressé que de compromettre Genève à la face du monde civilisé, en mettant sur ses productions immorales le nom de la cité de Calvin, en les y répandant avec profusion, en se moquant des magistrats, en jouant à leur égard le rôle déplorable d'un comédien consommé. L'amour-propre des Genevois, leur dignité, furent blessés; ils ne croyaient plus à l'enseignement intégral de l'Écriture sainte, mais ils ne pouvaient la laisser ainsi bafouer, conspuer, vilipender; elle leur était restée sacrée et digne de respect. Ils procédèrent contre les pamphlets du « vieil ermite; » les exemplaires de « la sainte Bible enfin expli-

1. Gaberel, t. III, p. 191.

quée par quelques aumôniers du roi de Prusse » furent saisis et détruits; le *Dictionnaire philosophique* fut déchiré par le bourreau et brûlé devant l'hôtel de ville. La Compagnie crut nécessaire de déclarer dans les journaux « sa foi complète, sa vénération religieuse, sa soumission entière d'esprit et de cœur envers le divin Maître et le Saint-Esprit parlant par les Écritures [1], » sans insister — elle ne le pouvait plus, hélas ! — sur la divinité du Christ. Voltaire s'irrita, écrivit, calomnia; sommé de prouver, il se tut, et quitta bientôt le territoire de la République pour se rendre à Paris. Une fidélité inébranlable à la foi calviniste aurait protégé Genève; Voltaire n'aurait pas osé l'attaquer; il est du propre de certains hommes de ne s'en prendre qu'à ceux qui faiblissent, et Voltaire, malgré sa défense de Calas, était un de ces hommes.

XII.

Genève avait cru trouver en Voltaire un appui contre le vice; elle s'était trompée; elle se trompa tout autant à l'égard de Jean-Jacques Rousseau. Pour se donner ou se rendre une patrie, il était retourné au protestantisme; il prit alors la défense de la Compagnie accusée de socinianisme par les encyclopédistes, il se déclara contre le théâtre, traitant de « fanfaron d'impiété » Voltaire, qui annonçait vouloir « régenter les vingt-cinq perruques dont le gouvernement genevois était composé. » Mais ses passions reprirent le dessus; il partit pour Paris et y vécut entre Thérèse Levasseur et Mme d'Épinay à l'Ermitage. Les pasteurs étaient dans les meilleurs termes avec lui et se flattaient de l'espoir de ramener par lui « autant d'incrédules à l'Évangile que jadis Calvin en fit sortir de l'Église romaine [2]; » pour cela, ils faisaient bon marché du dogme, du respect pour la Bible, de l'admiration pour le Christ, c'est tout ce qu'ils demandaient pour proclamer la parfaite orthodoxie de Rousseau. C'était à qui correspondrait avec lui. Le professeur de théologie, Jacob Vernes, s'extasie sur son tableau de la religion naturelle et s'écrie : « O

1. Gaberel, t. III, p. 198.
2. Gaberel, t. III, p. 240.

témoignage d'une âme naturellement chrétienne! » Vernes ne trouve rien de plus admirable; il regrette seulement que Rousseau n'ait pas montré que « la doctrine de Jésus et des apôtres s'accorde avec la religion naturelle, la perfectionne, la complète en lui donnant une suprême et infaillible autorité[1]. » Moultou idolâtre Rousseau et feint d'être ébranlé dans ses convictions chrétiennes, pour « faire jaillir la pensée qui dort au fond de l'âme» de son ami; il triomphe, quand il reçoit cette lettre, tout aussi terne et incolore que la foi de Genève : « Non, non, Moultou, ce Jésus, que ce siècle a méconnu, parce qu'il est indigne de le connaître, Jésus qui mourut *pour avoir voulu faire un peuple illustre et vertueux* de ses compatriotes, Jésus ne mourut *point tout entier* sur la croix, et moi, qui ne suis qu'un chétif homme, plein de faiblesse, c'en est assez pour qu'en sentant approcher la dissolution de mon corps, je sente en même temps la certitude de vivre[2]. » Pour Rousseau, Jésus est évidemment un homme et rien qu'un homme, un novateur méconnu, plein de bonnes intentions qu'il n'a pu réaliser, et voilà ce dont en 1769 on se glorifiait dans la vieille cité de Calvin!

On dirait que la reconnaissance d'une part et l'orgueil de l'autre dictaient cette conduite des Genevois, reconnaissance pour la part que Rousseau avait prise à la lutte contre Voltaire, orgueil de compter un concitoyen aussi illustre; ils oublient tout pour lui plaire. L'*Émile*, condamné au feu à Paris en 1762 pour ses idées républicaines et ses attaques indirectes contre le christianisme, le fut aussi à Genève, par condescendance envers M. de Choiseul; les pasteurs gardèrent le silence au sujet de cette condamnation; ils poursuivaient leur chimère et craignaient d'irriter Rousseau. Mais le demi-converti leur échappa; dans ses *Lettres de la Montagne*, il attaqua l'Évangile avec une telle violence, que la Compagnie, blessée en même temps de ses sarcasmes contre la patrie, ne put faire autrement que de publier un mandement contre « un auteur pour qui rien n'est sacré, dès qu'on le blesse dans ses convictions ou qu'on discute ses principes[3]. » Tel fut le langage

1. Gaberel, t. III, p. 243.
2. Gaberel, t. III, p. 256.
3. Gaberel, t. III, p. 247.

officiel; mais dans l'intimité Vernes écrivait : « Vous nous avez déchiré le cœur, vous *si bon* (et ses enfants à l'hôpital !), *si respectueux envers le Christianisme* (pour quelques pages de rhétorique !), avoir publié des pages qui réjouiront Voltaire ! Je crains fort que vous n'ayez détruit vous-même *tout le bien* que vous aviez commencé. » On ne l'éprouva que trop tôt; les églises se dépeuplèrent et ce ne fut qu'à grand'peine que les pasteurs parvinrent à ramener les hommes au temple.

XIII.

Abandon des dogmes positifs, relâchement de la foi; singulière complaisance pour l'auteur de l'*Émile* et de la *Nouvelle Héloïse*, voilà en quelques mots le dix-huitième siècle à Genève; on exalte, il est vrai, son courage dans sa lutte contre Voltaire; mais la lutte n'était guère dangereuse et la défense fut plutôt une défense personnelle qu'une défense du christianisme. La décadence était complète; l'éloge de l'archevêque Wake de Cantorbéry, qui écrivait en 1724 au sujet de Genève : « Le vrai christianisme y fleurit », ne prouve rien contre les faits. Ces faits, ils sont là, dans les registres des délibérations de la Compagnie. A la fin du siècle, il n'y a plus pour les Genevois de péché originel, plus de rédemption par le sang du Christ, plus de Sauveur, puisque Christ n'est plus Dieu, plus de pardon par grâce, plus de peines éternelles; il y a un christianisme sans Christ, magnifique cathédrale au splendide portail, mais dont les voûtes sont en ruines et dont nulle parole ne fait retentir les échos; le silence de la mort y règne. Et la main de Dieu s'appesantit sur Genève; ses citoyens se désunissent; la discorde les arme les uns contre les autres, et les livre en proie à l'étranger, dont ils s'étaient affranchis deux siècles auparavant, quand ils avaient la foi d'un Calvin et d'un Théodore de Bèze.

Grande et solennelle leçon de l'histoire !

Revenons maintenant en France pour assister aux grands événements politiques et sociaux qui ont inscrit dans les annales du monde l'immortelle date de 1789.

LIVRE LIV.

I.

Les protestants jouissaient avec reconnaissance des bienfaits de l'édit de 1787 qui les avait élevés à la dignité de citoyens ; leurs temples, sans doute, n'étaient pas debout ; mais le gouvernement, de plus en plus tolérant, semblait avoir oublié les édits de proscription et de mort rendus contre eux. L'avenir, jusqu'alors si sombre et si nuageux, laissait arriver jusqu'à eux de brillants rayons d'espérance. Un monde nouveau succédait à un monde ancien, et les regards de toute la France étaient tournés vers les États généraux qui allaient s'assembler pour porter un remède prompt et efficace aux maux qui depuis si longtemps affaiblissaient le royaume au dedans et l'amoindrissaient au dehors. Roi, clergé, noblesse, par leur inintelligence des besoins de la patrie commune, en avaient été, à leur insu, les termites. L'édifice, miné de toutes parts, menaçait de crouler, affaissé sous son propre poids.

Rabaut Saint-Étienne fut le premier des huit députés du tiers état que nomma la sénéchaussée de Nîmes aux États généraux. Son père, comme s'il eût eu le pressentiment des dangers qu'allait courir son fils bien-aimé, fut affligé en apprenant sa nomination qui était cependant dans les desseins de Dieu, car il allait être appelé à plaider la cause de la liberté religieuse devant une illustre assemblée. Saint-Étienne, comme tous les esprits sages et éclairés de cette époque, voulait la régénération de la France, et donner à l'édifice social, pour base l'ordre, pour couronnement la liberté ; mais il croyait qu'on devait procéder lentement sans secousses violentes. Pendant la durée des séances de l'assemblée, qui commencèrent le 4 mars 1789 et finirent le 30 septembre 1791, il prit sept fois la parole et sut captiver ses auditeurs par son éloquence persuasive et douce. En l'écoutant on sentait le

citoyen honnête et droit qui aime sa patrie; influent déjà par ses talents, il l'était plus encore par son caractère personnel qui inspirait le respect et un sympathique intérêt.

Au milieu de ses travaux de législateur, il souffrait de l'infériorité sociale dans laquelle ses coreligionnaires étaient à l'égard des catholiques; il suivait, avec un palpitant intérêt, les progrès de l'assemblée dans les voies de la liberté religieuse; mais ils lui paraissaient trop lents, tant l'habitude d'un long passé faisait considérer les réformés comme en dehors de la loi commune. Le char cependant était en marche et il n'était au pouvoir d'aucune main de l'arrêter. Le 17 octobre 1789 la Constituante vota la célèbre *déclaration des droits de l'homme et du citoyen.*

L'article XVIII avait été rédigé en ces termes : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses, ni troublé dans l'exercice de sa religion. » C'était clair, net, précis. Un curé eut l'idée malheureuse de remplacer cet article par le suivant : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble point l'ordre public établi par la loi. »

Saint-Étienne aperçut le danger et le signala dans l'un des plus beaux discours qui jamais aient été prononcés en faveur de la liberté religieuse.

II.

« L'orateur, dit M. de Félice, commence par montrer que les intolérants de tous les siècles n'ont jamais allégué d'autre prétexte que celui qui a été mis en avant par l'imprudent curé. L'inquisition a toujours dit dans son langage doucereux et ménagé, que, sans doute, il ne faut point attaquer les pensées, que chacun est libre de ses opinions, pourvu qu'il ne les manifeste pas; mais que cette manifestation *pouvant troubler l'ordre public*, la loi doit la surveiller avec une attention scrupuleuse, et à la faveur de ce principe, les intolérants se sont fait accorder cette puissance d'inspection qui, durant tant de siècles, a soumis et enchaîné la pensée !

« Je remplis une mission sacrée, poursuivit l'orateur, j'obéis à mes commettants. C'est une sénéchaussée de 360,000 habitants dont plus de 120,000 sont protestants,

qui a chargé ses députés de solliciter, auprès de vous, le complément de l'édit de novembre 1787. Une autre sénéchaussée du Languedoc, quelques autres bailliages du royaume ont exposé le même vœu, et vous demandent, pour les non-catholiques, la liberté de leur culte...» (*Tous, tous!* s'écrièrent une foule de députés.)

Rabaut Saint-Étienne en appelle ensuite aux droits sanctionnés par l'assemblée : «Vos principes sont que la liberté est un bien commun et que tous les citoyens y ont un droit égal. La liberté doit donc appartenir à tous les Français également et de la même manière. Tous y ont droit ou personne ne l'a; celui qui veut en priver les autres n'en est pas digne; celui qui la distribue inégalement ne la connaît pas; celui qui attaque, en quoi que ce soit, la liberté des autres attaque la sienne propre, et mérite de la perdre à son tour, indigne d'un présent dont il ne connaît pas tout le prix.

« Vos principes sont que la liberté de la pensée et des opinions est un droit inaliénable et imprescriptible. Cette liberté, Messieurs, elle est la plus sacrée de toutes; elle échappe à l'empire des hommes; elle se réfugie au fond de la conscience, comme dans un sanctuaire inviolable où nul mortel n'a droit de pénétrer, elle est la seule que les hommes n'aient pas soumise aux lois de l'association commune. La contraindre est une injustice; l'attaquer est un sacrilége.»

Arrivant à la question spéciale des protestants, Rabaut Saint-Étienne établit que l'édit de 1787 a laissé subsister une choquante inégalité entre les communions religieuses et que les lois pénales contre le culte des réformés n'ont pas même été formellement abolies. Il réclame *pour deux millions de citoyens utiles leurs droits de Français.* Ce n'est pas la tolérance qu'ils demandent, c'est la liberté. La tolérance, s'écrie-t-il, le support! le pardon! la clémence, idées souverainement injustes envers les dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence de religion, que la différence d'opinion n'est pas un crime. La tolérance! je demande qu'il soit proscrit à son tour, et il le sera, ce mot injuste qui ne nous présente que comme des citoyens dignes de pitié, comme des coupables auxquels on pardonne!.....

« Je demande, pour tous les non-catholiques, ce que vous demandez pour vous : l'égalité des droits, la liberté, la liberté de leur religion, la liberté de leur culte, la liberté de le célébrer dans des maisons consacrées à cet objet, la certitude de n'être pas plus troublés dans leur religion que vous ne l'êtes dans la vôtre et l'assurance parfaite d'être protégés autant que vous, et de la même manière que vous, par notre commune loi. »

Quelques orateurs avaient cité l'intolérance de certains peuples protestants pour justifier la leur. « Nation généreuse et libre, répond Saint-Étienne, ne souffrez point qu'on vous cite l'exemple de ces nations intolérantes qui proscrivent votre culte chez elles. Vous n'êtes pas faite pour recevoir l'exemple, mais pour le donner, et de ce qu'il y a des peuples injustes, il ne s'ensuit pas que vous deviez l'être. L'Europe aspire à la liberté, attend de vous de grandes leçons, et vous êtes digne de les lui donner. »

L'orateur fait comparaître, en quelque sorte, à la barre de l'assemblée le grand peuple d'opprimés dont il est le défenseur. « Ils se présenteraient à vous, dit-il, teints encore du sang de leurs pères et ils vous montreraient l'empreinte de leurs propres fers. Mais ma patrie est libre et je veux oublier, comme elle, et les maux que nous avons partagés avec elle, et les maux plus grands encore dont nous avons été les victimes. Ce que je demande, c'est que ma patrie se montre digne de la liberté en la distribuant également à tous les citoyens, sans distinction de rang, de naissance et de religion. »[1]

III.

Ce discours, dans lequel l'orateur avait fait passer tous les nobles bouillonnements de son cœur, eut un immense retentissement et ajouta à la réputation de Saint-Étienne; mais il ne put faire revenir l'assemblée sur son vote, elle ne s'arrêta pas cependant dans la réparation des injustices du passé ; elle décida, le 24 décembre 1789, l'admission des non-catholiques à tous les emplois civils et militaires. Trois mois après (15 mars 1790), Paul Rabaut remplaça à

1. De Félice, Histoire des protestants, p. 566 et suiv.

la présidence l'abbé de Montesquieu. Ce jour-là il écrivit à son père : « Le président de l'Assemblée nationale est à vos pieds. »

Les membres de la Constituante, qui avaient voté en faveur de la liberté religieuse plus par entraînement que par principe, commencèrent à s'inquiéter du chemin qu'ils avaient fait dans une voie qui pouvait devenir funeste à l'Église romaine. Le chartreux dom Gerle, qui jusqu'alors s'était distingué par son ardent libéralisme, se fit l'écho de leurs appréhensions et proposa à l'assemblée de « déclarer le catholicisme religion de l'État et de ne plus autoriser d'autre culte que le sien. »

Cette proposition, qui effaçait de la déclaration des droits de l'homme son plus magnifique article, fut accueillie avec transport par tout un côté de l'assemblée ; quelques paroles avaient suffi pour réveiller au sein de la Constituante les préjugés et les haines des États généraux de la Ligue.

A la proposition de dom Gerle un grand nombre de mains se lèvent pour l'appuyer. Le président promène ses regards sur l'assemblée. La majorité lui paraît incertaine et la séance est renvoyée au jour suivant. Pendant la nuit les amis de la liberté religieuse se comptent et se préparent à la lutte pour le lendemain. Le peuple de Paris, qui ne veut plus, ni de Saint-Barthélemy, ni de dragonnades, mais qui bientôt sous un autre nom les ressuscitera, se prononce vivement contre la motion de dom Gerle, et dès le matin assiége les avenues de l'Assemblée constituante... Le combat s'engage vivement à la tribune, Mirabeau y est admirable, quand il évoque les lugubres souvenirs de la Saint-Barthélemy et revendique pour chaque citoyen le droit de servir Dieu selon sa conscience. Le grand orateur ramène à son opinion plusieurs des partisans de dom Gerle : celui-ci, qui pressent le sort qu'attend sa motion, la retire afin qu'elle ne succombe pas écrasée sous un vote.

IV.

La Constituante ne tarda pas à montrer combien elle était sympathique à ceux de ses concitoyens qui, depuis

deux siècles et demi, luttaient pour la revendication de leurs libertés civiles et religieuses; elle répara, autant que cela fut en son pouvoir, les inintelligentes injustices des Bourbons; elle fit restituer aux héritiers des légitimes propriétaires les biens qui avaient été confisqués et dont l'État était encore le détenteur. Les descendants des réfugiés virent s'ouvrir pour eux les frontières de leur patrie à la seule condition de prêter le serment civique. Malheureusement pour la France, cette permission arrivait trop tard. Les enfants des réfugiés n'avaient pas, comme leurs pères, respiré l'air natal; le souvenir de la mère-patrie ne faisait pas battre leur cœur; et d'ailleurs, n'en avaient-ils pas une qu'ils aimaient d'autant plus que l'étranger d'hier était le citoyen de demain? de plus, que seraient-ils venus faire en France? La maison qui avait abrité leurs ancêtres était rasée ou passée en d'autres mains, et la charrue avait labouré et relabouré le lieu de sépulture de leurs morts. Ils ne vinrent pas en France; s'ils y étaient venus, plusieurs d'entre eux auraient été les victimes des Jacobins, comme leurs pères l'avaient été des Ligueurs.

La cause de la liberté religieuse était gagnée à Paris, qui représentait alors bien ou mal l'opinion de la France; mais elle n'était pas encore écrite dans la loi, elle ne le fut que le jour où la Constituante décréta «que la Constitution garantit à tout homme le droit d'exercer le culte religieux auquel il est attaché.» Ce jour-là seulement, le protestantisme se sentit libre. Il était affranchi de la protection dictatoriale de l'État.

La France avait les yeux fixés sur l'assemblée qui s'occupait de ses destinées. A peine née à la vie politique, elle en avait les passions et les impatiences. Les querelles religieuses du passé paraissaient oubliées : catholiques et protestants vivaient en bon accord, même dans les contrées méridionales de la France, où les souvenirs des persécutions étaient loin d'être effacés; «tout s'opérait naturellement par le concours des volontés, dit l'historien des troubles du Gard, et l'on n'y connaissait d'autre bruit que celui des fêtes chaque fois que l'on recevait de Paris la nouvelle de quelque événement favorable. Dans plusieurs communes on vit les protestants assister aux *Te*

Deum des catholiques, et les catholiques, à leur tour, assistaient aussi aux chants d'actions de grâces des protestants. »

Cette bonne harmonie cessa le jour[1] où l'Assemblée constituante décréta la vente des biens du clergé; elle avait touché à l'arche sainte. Aussi les prêtres et les moines s'efforcèrent de persuader aux populations ignorantes qu'on voulait détruire la religion et persécuter les catholiques. Dans le Nord elles se montrèrent assez indifférentes; mais dans le Midi elles se ruèrent sur les protestants qu'elles accusèrent, sur les assertions calomnieuses du clergé, d'être la cause d'une mesure à laquelle ils étaient complétement étrangers. On les traita comme les païens traitaient les chrétiens lorsqu'un grand malheur fondait sur eux.

Cette aveugle disposition des masses fut habilement exploitée par des prêtres et des nobles qui, tout en n'ayant en apparence d'autre but que de tomber sur les protestants, se proposaient de préparer une contre-révolution et de marcher sur Paris pour ressaisir leurs anciennes prérogatives.

Un nommé François Froment, plus tard secrétaire du cabinet particulier de Louis XVIII, était l'âme de ce complot; il l'a avoué lui-même, dans une brochure[2], publiée au mois d'octobre 1815, dans laquelle il raconte tout avec une naïveté cynique, appuyant son récit de pièces officielles : « Je me rendis secrètement, dit-il, à Turin auprès des princes français pour solliciter leur approbation et leur appui. Dans un conseil, qui fut tenu à mon arrivée (janvier 1790), je leur démontrai que s'ils voulaient armer les partisans de l'autel et du trône et faire marcher de pair les intérêts de la religion avec ceux de la royauté, il serait aisé de sauver l'un et l'autre. Alors, comme à présent, j'étais convaincu de cette vérité qu'on ne peut étouffer une forte passion que par une plus forte encore, et que le zèle religieux pouvait seul étouffer le délire républicain. »

Le projet de cet aventurier fut facilement adopté par les émigrés, qui lui donnèrent de l'argent et le chargèrent

1. 2 novembre 1789.

2. Elle est intitulée : Précis de mes opérations pour la défense de la religion et de la royauté pendant le cours de la révolution.

d'organiser dans le Midi un parti dont il aurait eu le commandement; il revint en France, s'aboucha avec des nobles et des prêtres, et bientôt après parurent les pamphlets calomnieux qui réveillèrent les passions religieuses, un moment assoupies, et dans un seul jour, la France recula de trente ans en arrière. C'était la Ligue qui relevait sa tête hideuse, et déjà elle avait, pour l'aider, des compagnies de volontaires recrutés, comme les Cadets de la Croix, dans les bas-fonds de la société. Comme leurs devanciers, ils portaient une croix blanche en guise de cocarde et répandaient partout la terreur et l'effroi avec leurs cris mille fois répétés de *Vive la croix! Vive le roi! A bas la nation!* Montauban fut le premier frappé. Le 10 mai 1790, jour des Rogations, que le conseil municipal avait choisi pour visiter les couvents qui devaient être supprimés, le sang coula: six dragons, dont cinq étaient protestants et un catholique, furent assassinés, et pendant quelques jours, la terreur blanche régna dans la ville. Nîmes vit aussi un moment se renouveler les tristes et sanglantes scènes du passé: les 13 et 16 juin il eut sa *bagarre*[1]; les catholiques se ruèrent sur les protestants; ceux-ci, ne voulant pas se laisser massacrer sans défense, opposèrent une vive résistance. — Pendant la lutte, des négociations s'ouvrirent pour faire cesser l'effusion de sang; mais un coup de fusil, parti d'un couvent, les interrompit et le combat recommença; des catholiques gagnés au parti de la Révolution accoururent au secours des protestants; on ne se battait pas, on s'égorgeait. Après le combat, on trouva dans les rues cent trente-quatre cadavres, appartenant aux deux partis. On put cependant se convaincre que les temps, malgré le voile de deuil étendu sur la ville, étaient changés; car on vit des prêtres des villages environnants accourir, à la tête des gardes nationales de leurs communes, pour séparer les combattants et rétablir la paix et la concorde entre les deux sectes.[2]

Les catholiques accusèrent les protestants d'être les agresseurs; mais l'Assemblée constituante les lava publiquement de ce reproche. «Ils ont été, dit le représentant

1. C'est sous ce nom que s'est perpétué dans Nîmes le souvenir de ces tristes journées.

2. De Félice, Histoire des protestants, p. 569.

Alquier, en butte à la haine d'un parti, aussitôt qu'un parti s'est formé contre la Constitution, à l'époque de vos premiers décrets sur les biens du clergé; et, devenus l'objet d'un vil ramas de calomnies, artificieusement pratiquées contre eux pour exciter des troubles et faire éclater une contre-révolution, ils n'ont eu d'autres ennemis que les ennemis de la Révolution même.»

Marseille, Montpellier, Bordeaux, Toulouse n'imitèrent pas l'exemple de Nîmes et de Montauban, et le Midi fut ainsi préservé de la guerre civile. «Les conspirateurs, dit M. de Félice, allèrent chercher à l'étranger la force qu'ils ne trouvaient pas dans leur patrie.[1]»

V.

A Nîmes, les protestants voulurent donner à Paul Rabaut une marque de leur attachement; ils lui élevèrent une maison destinée à abriter sa vieillesse; chacun voulut y apporter sa pierre. Le vieux pasteur du désert, qui jusqu'alors n'avait eu d'autre abri que les cachettes et les cavernes, en jeta lui-même les fondements[2] au milieu d'un grand concours de fidèles qui louaient Dieu et le bénissaient de ses merveilleuses délivrances.

Ces jours de paix furent presque sans lendemain; le char de la Révolution, lancé sur une pente rapide, devait bientôt broyer sous ses roues sanglantes royauté, noblesse, clergé; ce qui, aux jours des États généraux, s'appelait du beau nom de liberté, s'appela licence à ceux de la Terreur. Le clergé persécuteur fut persécuté à son tour.

VI.

L'expiation fut lente à venir, mais elle vint terrible, comme une trombe qui dévaste tout sur son passage; humiliations, persécutions, exil, échafaud, rien ne manqua à sa coupe de douleur : ses devanciers avaient semé le tourbillon, il recueillait la tempête; ce fut au moment où

1. De Félice, p. 564.

2. Cette maison est située sur le chemin de Sauve; elle existe encore aujourd'hui; elle abrite des orphelins. Borrel, Histoire de l'Église réformée de Nîmes, p. 452.

il s'applaudissait de son triomphe sur les huguenots que le ver rongeur de l'incrédulité, attaché aux racines du chêne catholique, achevait son œuvre. Voltaire vengeait les protestants.

Tous les hommes, à part un petit nombre, qui furent membres de la Constituante, de l'Assemblée législative et de la Convention étaient incrédules, et plusieurs d'entre eux athées. Ils ne cachaient ni leur dédain ni leur haine pour le culte dans lequel ils avaient été élevés. Ce fut un beau jour pour eux que celui où ils dépouillèrent le clergé de ses opulents domaines, et courbèrent, malgré ses plaintes et ses colères, sa tête orgueilleuse sous le joug du pouvoir civil. L'Assemblée constituante s'érigea en concile, et on vit des incrédules et des athées forger, sous le titre de *Constitution civile du clergé,* une loi qui brisait brutalement toutes les traditions du catholicisme et faisait du prêtre un fonctionnaire qui reçoit, comme tous les autres employés, son salaire de l'État.

L'Assemblée constituante dépassa évidemment ses droits; mais elle ne fit que continuer, à sa manière, Louis XIV, et proclama, une fois de plus, cette dangereuse maxime, professée par Rousseau et par Montesquieu, «qu'à l'État seul appartient le droit de régler les choses de la religion.»

Ce décret, qui fut suivi immédiatement de celui de la vente des biens du clergé, excita dans une grande partie de la France de violentes colères. De tous les côtés on se prépara à une vigoureuse résistance; les évêques, du haut de leurs chaires et dans leurs mandements, crièrent à la profanation. L'Assemblée constituante, de son côté, en présence de cette levée de boucliers, ne faiblit pas. A la voix des évêques elle opposa la voix de ses orateurs. Entre tous, Mirabeau se fit remarquer par sa foudroyante énergie : ce grand homme, qui avait le noble instinct de la liberté, ne comprit pas que de toutes les libertés, la plus précieuse c'est la liberté religieuse, base de toutes les autres. Il défendit la constitution civile du clergé.

Les partisans du clergé, ayant à leur tête le cardinal Mauri et Cazalès, luttèrent vaillamment, mais vainement contre Mirabeau. Le 27 novembre, malgré leurs efforts, la Constituante rendit le fameux décret qui imposa aux prêtres le serment à la constitution civile du clergé.

Ce jour-là les hommes qui s'étaient réunis pour inaugurer en France le règne de la liberté préparèrent de mauvais jours à leur patrie; ils ruinèrent de leurs propres mains les fondements nouveaux sur lesquels ils voulaient l'asseoir: rien ne conduit plus vite à l'arbitraire et au despotisme que de mutiler la statue de la liberté au nom de la liberté.

VII.

Le fameux décret était rendu; il fallait le faire exécuter. Les résistances commencèrent. «J'ai soixante-dix ans, s'écria l'évêque de Poitiers; j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai fait tout le bien que je pouvais faire. Accablé d'années, je ne veux pas déshonorer ma vieillesse; je ne prêterai pas serment.» Un grand nombre d'autres prélats l'imitèrent, et cet épiscopat français, qui s'était avili sous Louis XIV par son obéissance servile, et sous Louis XV par ses frivolités, se sanctifia au milieu de la tempête. Mais cette belle page de son histoire a son ombre; tous les évêques n'imitèrent pas leur vénérable collègue de Poitiers; tous les curés ne relevèrent pas courageusement la tête devant l'oppression; car à côté de ceux qui refusaient le serment se trouvaient ceux qui le prêtaient; et un jour cette Église catholique, qui, depuis le concile de Constance, était une comme corps ecclésiastique, eut son schisme qui la fractionna en deux.

Maltraité sous l'Assemblée constituante, le clergé le fut sous l'Assemblée législative et plus encore sous la Convention. Cette dernière assemblée, qui a laissé de ses travaux de si grands et de si sanglants souvenirs, était en grande majorité hostile au christianisme; elle comptait parmi ses membres des hommes qui, comme Hébert, Chaumette, Anacharsis Clootz, Momoro, avaient adopté les principes athéistes d'Helvétius et du baron d'Holbach, et d'autres qui, comme Robespierre, avaient fait leur éducation religieuse à l'école de Rousseau. Aux yeux des uns et des autres, le christianisme était l'infâme, et l'écraser le plus saint des devoirs. Ils ne faillirent pas à leur tâche; ils l'auraient anéanti, s'il n'eût été immortel.

Hébert et Chaumette, secondés par Fabre d'Églantine et quelques autres qui dominaient en maîtres à la Com-

mune, résolurent d'en finir avec le Christ et d'effacer à l'avenir son nom de l'histoire. Ils abolirent le calendrier grégorien, changèrent le nom des mois et firent commencer l'année au 22 septembre; le dimanche fut remplacé par le décadi, et le culte national par un nouveau culte, celui de la déesse Raison. C'était l'homme qui se divinisait. Paris, ce jour-là, n'eut rien à envier à la Rome des Césars.

L'église de Notre-Dame vit s'inaugurer le nouveau culte. Dans son antique chœur, on éleva le temple de la philosophie; sur un rocher factice brûlait le flambeau de la vérité, et autour d'un siége de verdure sur lequel était assise une femme jeune et belle, symbole de la déesse Raison, des jeunes filles, vêtues de blanc et la tête couronnée de feuilles de chêne, chantaient un hymne composé par André Chénier. Il commençait ainsi :

Descends, ô liberté! fille de la nature,
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel;
Sur les pompeux débris de l'antique imposture
Ses mains relèvent ton autel.

Le délire des assistants fut au comble : le soir, la déesse Raison honora de sa visite la Convention nationale qui n'avait pu assister à la cérémonie. Le président de l'Assemblée descendit de son fauteuil et lui donna l'accolade aux acclamations frénétiques des tribunes. Paris ne savait ni ce qu'il disait ni ce qu'il faisait; les notions de bien et de mal étaient confondues dans son esprit comme dans celui des ligueurs après le coup de poignard de Jacques Clément. Il lui fallait, comme aux séides de la duchesse de Montpensier, un saint; il l'eut : ce fut Marat. On exhuma ses cendres infectes, et sur la motion de son ami, le peintre David, on leur décerna, comme à celles de Mirabeau, les honneurs du Panthéon. Ce monstre, comme l'assassin de Henri III, eut son autel et sa statue, et on cria : *Vive Marat!* comme on avait crié : *Saint Clément, priez pour nous!* On plaça son portrait à côté de celui de Jésus-Christ, et l'on invoqua son sacré cœur! «Le nouveau culte, dit M. de Pressensé, était complet : il avait des prostituées pour déesses et un homme de boue et de sang pour martyr et pour saint! Il ne lui manquait plus que de persécuter : il ne faillit pas à cette noble tâche.»[1]

1. De Pressensé, l'Église et la Révolution française, p. 281.

VIII.

Avant de lui voir manier le glaive et la hache, il nous faut assister à l'inauguration d'un autre culte. Robespierre, le disciple enthousiaste de Rousseau, supportait impatiemment la domination des hébertistes, et ne cachait pas son dédain pour les cérémonies ridicules du culte de la déesse Raison; il haïssait le christianisme et voulait l'écraser sous le mépris public en inaugurant un culte dont il serait le pontife suprême. Quand il se fut débarrassé par le bourreau de Chaumette, d'Hébert et de Danton, il se sentit assez maître de la France pour le lui donner; il fit reconnaître par la Convention l'existence de l'Être suprême, et bientôt après, le Comité de salut public, dont il était l'inspirateur, décréta une fête en l'honneur de l'Éternel; elle eut lieu le 20 prairial.

«Rien n'avait été épargné pour la rendre grandiose, et cependant elle n'évita pas les puérilités ridicules. Robespierre, président de la Convention, en bel habit bleu, avec un bouquet de fruits et d'épis dans les mains, prit place avec tous ses collègues sur l'amphithéâtre élevé au milieu des Tuileries. Après un pompeux discours, il en descendit pour incendier la statue de l'Athéisme, promptement remplacée par celle de la Sagesse qui parut malheureusement très-enfumée. Des Tuileries, la Convention se rendit au Champ de Mars, entourée et comme enlacée d'un ruban tricolore que portaient des enfants ornés de violettes, des adolescents ceints de myrtes, des hommes d'âge mûr couronnés de feuilles de chêne et des vieillards parés de pampre et d'olivier. Un char bucolique, chargé d'instruments aratoires, suivait la Convention, traîné par les inévitables bœufs à cornes dorées et suivi par les non moins inévitables jeunes filles en blanc. Au Champ de Mars, la Convention se plaça sur une montagne artificielle, monument flatteur pour les députés de la majorité. Le président pérora, les jeunes filles chantèrent, les vieillards donnèrent leur bénédiction, les canons tonnèrent, et tout se termina par le cri de *Vive la République!* Ces pompes d'opéra-comique, ces symboles ridicules et ces rites glacés apprenaient à la France qu'il est plus facile de décré-

ter un changement de religion que de l'opérer. Jamais le déisme ne fondera un culte, et tout ce qu'il essayera dans ce genre tombera sous la risée publique. La fête fut trouvée bien longue, surtout par ceux qu'irritait le rôle prépondérant de Robespierre. On raconte qu'un représentant, moins patient que ses collègues, lui dit en termes d'une trivialité énergique: «Tu commences à nous ennuyer avec ton Être suprême.» Ce qui l'ennuyait, lui et bien d'autres, c'était le pontificat dictatorial qui tendait à s'introduire en France. Ce jour-là Robespierre prépara sa chute.» [1]

IX.

Revenons aux hébertistes. Ils avaient proclamé la déchéance du christianisme, et la France de saint Louis n'avait qu'à courber la tête devant le nouveau culte dont ils l'avaient dotée. Comment auraient-ils douté du succès en présence de l'effervescence populaire et des députations des départements qui venaient leur apporter les dépouilles des églises et leur demander la suppression du culte catholique?

C'était un vrai délire, et, chose honteuse à rappeler! on vit des prêtres se joindre à ces bandes ignobles pour protester contre leur Église. Au club de Vitry-le-Français, l'évêque M..., en mission, s'écria: «Les prêtres sont des scélérats; je les connais mieux qu'un autre, puisque j'ai été leur compère.» Un autre évêque, celui de Périgueux, présenta à la Convention son épouse: «Je l'ai prise, dit-il avec un cynique orgueil, parmi les sans-culottes.» Des applaudissements frénétiques accompagnèrent ses paroles, et peu s'en fallut qu'on n'augmentât son traitement de deux mille francs [2]. L'archevêque de Paris, Gobel, se présenta avec ses vicaires et plusieurs de ses curés à la barre de la Convention; ils déposèrent aux pieds de l'Assemblée qui les acclama leurs ornements sacerdotaux. «Citoyens, dit le président à l'archevêque et à ses prêtres, vous êtes dignes de la République, puisque vous avez sacrifié sur l'autel de la patrie ces hochets gothiques.» Il descendit de

1. De Pressensé, l'Église et la Révolution française, p. 294.
2. Mémoire en faveur de Dieu, p. 61.

son fauteuil et leur donna l'accolade fraternelle; puis Gobel et ses prêtres se coiffèrent de l'infâme bonnet rouge; ils eurent dans les rangs du clergé trop d'imitateurs; des ecclésiastiques en grand nombre vinrent chaque jour déposer avec un honteux cynisme à la barre de la Convention leurs lettres de prêtrise. Ceux de leurs prédécesseurs qui s'étaient distingués dans la croisade contre les huguenots avaient glissé, le pied dans le sang, eux tombaient plus bas: le pied leur glissait dans la boue.

X.

Le protestantisme eut aussi ses Judas Iscariot. On vit quelques pasteurs se coiffer du bonnet rouge et s'incliner devant la déesse de la Raison. «J'ai exercé, dit Julien, pasteur réformé, les fonctions de pasteur protestant; je déclare que je ne les professerai plus, que je n'aurai désormais d'autre temple que le sanctuaire des lois, d'autre divinité que la liberté, d'autre culte que celui de la police, d'autre évangile que la Constitution.» Le consistoire de Paris eut son jour de défaillance. — Pour faire preuve de civisme, il fit porter à la Monnaie les coupes de la sainte Cène et les vases baptismaux. — Heureusement ces exemples de lâcheté furent rares, et c'est la rougeur au front que nous les enregistrons. Revenons au clergé catholique. Après avoir si longtemps et si systématiquement persécuté les protestants, il l'était à son tour par les jacobins. Ceux qui appesantirent la main sur lui n'inventèrent rien de nouveau; ils ne firent que ce qu'il avait fait lui-même; mais ce même clergé, dont jusqu'ici nous avons semblé l'accusateur, quoique, à son égard, nous n'ayons été qu'historien dans toute l'acception du mot, se releva de son abaissement aux jours où Dieu le jeta dans le double creuset de ses épreuves et de ses châtiments. Il y trouva ce qu'il n'avait jamais trouvé à ceux de ses triomphes et de ses gloires. Il tourna ses regards suppliants vers Celui que le malheureux n'invoque jamais en vain, et il put faire noblement tête à l'orage qui, furieux, fondait sur lui. Ses églises étaient fermées; celles qui étaient ouvertes étaient au service de la déesse Raison de Chaumette, ou de l'Être suprême de Robespierre, ou bien transformées en parc

d'artillerie, fabriques de salpêtre, greniers à foin; on fondait ses cloches, et le bronze, qui avait servi pendant des siècles à appeler ses fidèles au service divin, transformé en canons, tonnait aux frontières; les cachots se remplissaient de ceux de ses membres qui avaient eu le courage de refuser le serment à la Constitution civile; partout régnait la terreur rouge, et heureux le prêtre qui évitait la mort ou la transportation en cherchant un abri sur la terre étrangère. Le clergé eut, comme les protestants, ses prisonniers de La Rochelle; enchaînés deux à deux comme des forçats, on les dirigea vers l'île d'Aix. C'était en février 1794. Leur voyage ne fut qu'une longue torture; pas un seul mot de pitié pour eux; mais des huées partout où ils passaient. À Limoges, l'insulte fut complète; on fit passer devant eux une procession d'ânes vêtus d'ornements sacerdotaux; à leur tête marchait un porc mitré. Arrivés à Rochefort, ils furent mêlés aux forçats dont ils enviaient la nourriture, tant celle qu'on leur donnait était mauvaise et insuffisante. De Rochefort, on les embarqua pour l'île d'Aix. Les matelots furent sans pitié pour leur infortune; ils raillèrent leur foi en décapitant en leur présence un christ d'ivoire qu'ils avaient enlevé. Quand ces pauvres prêtres se jetaient à genoux pour implorer Dieu, on leur mettait les fers aux pieds. Insulteurs, les matelots furent voleurs; ils les dépouillèrent même de leur indigence. Malades, souffrants, ils n'avaient pas le droit de se plaindre. L'un d'eux fut fusillé sans jugement; rien ne manqua à leur baptême de douleurs. La mauvaise nourriture, son insuffisance, le froid, les insomnies égarèrent la raison de plusieurs.

Le jacobinisme n'épargna pas même les femmes. Les religieuses de Compiègne furent enfermées dans la maison de Port-Royal de Paris. À ceux qui les accusaient de fanatisme elles dirent :

« Les fanatiques égorgent et tuent; nous prions pour nos bourreaux.

— Vous serez déportées.

— En quelque lieu que ce soit, nous prierons.

— Où voulez-vous être déportées?

— Où il y a le plus de malheureux à consoler, et il n'y en a nulle part autant qu'en France.

— Quand on reste ici, c'est pour mourir.

— Nous mourrons.»

Elles allèrent à la mort comme elles auraient été à l'office divin. Au pied de l'échafaud, elles chantèrent le *Salve Regina* avec le même courage qu'une huguenote aurait chanté, sur l'esplanade de Montpellier, l'hymne des martyrs protestants :

La voici l'heureuse journée, etc.

Ces jours où nul, dans son angoisse, ne pouvait dire le matin: qui me fera voir le soir? et le soir: qui me fera voir le matin? furent bénis pour les prêtres insermentés et pour beaucoup de leurs fidèles; tout ce qu'il y a de pur christianisme sous le foin et le chaume des traditions romaines reparut à la surface, et le même Sauveur qui soutint les pasteurs huguenots soutint les prêtres catholiques. Dans ce moment, les deux cultes étaient proscrits et se courbaient sous le même joug de fer de ces hommes qui avaient substitué au bon plaisir des rois l'odieuse et féroce dictature des masses.

XI.

Quand l'historien de ces temps agités porte ses regards en arrière de quelques années, la France lui apparaît comme une antique forêt qui vient d'être visitée par une trombe qui s'est promenée sur elle; l'œil ne s'arrête que sur des débris, et il calcule la force de l'ouragan par la grandeur des arbres qu'il a déracinés. En effet, jamais dans l'histoire d'aucun peuple, on ne trouve, dans un espace de temps si court, tant d'horribles et grandes choses; on dirait qu'un siècle ne doit pas y avoir suffi. Comme en un clin d'œil, une noblesse dix fois séculaire est balayée du royaume, voit ses manoirs féodaux détruits et va manger le pain amer de l'exil; un clergé orgueilleux, opulent est chassé de ses temples; un monarque, le successeur d'une puissante génération de rois, est décapité devant la porte de son palais; un peuple longtemps opprimé reconquiert sa liberté, mais pour la perdre bientôt après, étouffée dans le sang. La France est une immense fournaise où tout souffre: royauté, noblesse, clergé, peuple; et cependant quand l'historien étudie ce chaos, il comprend: des

causes, il descend aux effets, et des effets, il remonte aux causes. Royauté, noblesse, clergé et peuple ne devaient récolter que ce qu'ils avaient semé : la royauté devait périr par ses excès, la noblesse par ses vices, le clergé par son esprit persécuteur; quant au peuple, il ne pouvait conserver ses glorieuses conquêtes de 1789, parce que, si un peuple religieux peut quelquefois être asservi, il est dans la destinée d'un peuple incrédule de n'être jamais libre.

Ce qui nous frappe dans ce moment, dans le coup d'œil rétrospectif que nous portons vers le passé, c'est cet échafaud qui, le 21 janvier 1793, se dresse sur la place de la Révolution, et sur lequel monte un roi de France qui n'a pas su régner, mais qui sait mourir. Recueillons-nous devant cet appareil de mort, et recherchons dans les événements passés les causes qui ont conduit Louis XVI sur son échafaud et ouvert l'abîme dans lequel s'engloutit le trône de saint Louis. D'accord avec la plupart des historiens sur les causes apparentes de ce grand cataclysme social, nous en énoncerons quelques-unes qu'ils ont oubliées ou méconnues, ou qui, pour ne leur avoir paru que secondaires, n'en sont pas moins capitales; c'est par ce côté surtout que nos appréciations auront un caractère de nouveauté dans une discussion historique qui depuis longtemps semble épuisée.

XII.

Le premier homme qui travailla, à son insu, à dresser l'échafaud de Louis XVI fut Henri IV. Sa conversion, qui assura définitivement au catholicisme sa victoire, apprit à la France, le jour où le Béarnais dit : « Paris vaut bien une messe », que lorsque le maître trafique de sa foi, le sujet peut en trafiquer aussi. Henri IV ouvrit ainsi une large porte à l'indifférentisme religieux et continua la décomposition du corps social commencée sous les Valois. C'est alors qu'on vit disparaître peu à peu de la scène politique les grands caractères, et quand le roi mourut, il n'y eut que des intrigants et des aventuriers pour recueillir sa succession. Autant la France s'était élevée sous le roi défunt, autant elle s'abaissa sous la régence bigote, immorale

et inintelligente de Marie de Médicis. La France ne fut alors que ce que sont tous les États où tout se concentre dans la volonté d'un seul, quand celui qui en tient les rênes n'est qu'un prince ordinaire. La France descendit donc rapidement au rang de puissance de second ordre. Richelieu arriva au pouvoir: accueilli d'abord comme un aide, il fut bientôt maître et maître souverain. Louis XIII régna, il gouverna. Ce grand esprit ne comprit pas qu'il fallait continuer la monarchie de saint Louis en lui conservant pour appui naturel la noblesse et en lui donnant pour contre-poids le clergé. Le souvenir du connétable de Bourbon, des Guises et des gentilshommes ligueurs troubla son jugement, et il alla prendre dans les traditions de l'Orient le modèle du pouvoir qu'il voulait fonder; il se mit à l'œuvre avec une énergie et une persévérance que rien ne lassa. Il décapita la noblesse que Henri IV avait achetée, et quand il mourut, il laissa un seul pouvoir debout: une royauté sans contrôle. Celui qui, quarante ans après, eût vu Louis XIV, l'héritier des œuvres de son génie politique, dans la splendeur féerique de son Versailles, d'où il dictait la loi à l'Europe, eût cru le trône de saint Louis assis sur le rocher des siècles, et le publiciste qui eût pronostiqué sa prochaine ruine eût été considéré comme un rêveur, et cependant le ver rongeur était déjà attaché au chêne royal; il en mordait les racines.

Comme Richelieu, Louis XIV oublia que la noblesse était le plus ferme appui, comme le plus brillant ornement de son trône; il ne sut se rappeler que les turbulences de la Fronde, et au lieu de l'associer aux gloires de son règne en lui abandonnant l'administration des affaires, il la tint systématiquement à l'écart et fit des plus grands noms de France des valets, et les façonna si bien qu'ils prirent goût à leur rôle; tel d'entre eux se rappela avec orgueil, toute sa vie, qu'il avait eu une fois l'honneur de présenter sa canne au roi.

Avilie par la servilité, corrompue par les plaisirs, ruinée par le jeu, la noblesse n'était plus que l'ombre d'elle-même, et n'avait pas plus d'autorité que les parlements qui sacrifiaient sans pudeur au monarque leur honneur de juge en enregistrant sans observation ses édits et en légitimant ses bâtards. Le clergé, si puissant sous les Va-

lois, courbait aussi la tête. C'était le plus beau et le plus brillant moment de la servitude.

Quand un prince possède un pouvoir sans contrôle, il est bien difficile que sur le faîte où il est placé sa tête résiste au vertige. Louis XIV pouvait tout oser; il osa tout. Les fautes se succédèrent avec une terrible régularité; il fit, sur son lit d'agonie, l'aveu qu'il s'était trompé : c'était trop tard. Il légua à sa mort à son seul et unique héritier un pouvoir absolu et une France ruinée.

XIII.

La monarchie telle que Richelieu et Louis XIV l'avaient faite ne pouvait subsister qu'à la condition que la Providence donnât à la France un prince capable de tenir d'une main ferme et intelligente les rênes du pouvoir. Pour la châtier, elle lui donna le régent qui jeta dans le dévergondage une cour qui, sous Louis XV, devint un lieu de prostitution. Nous ne dirons rien à cet égard qui déjà n'ait été dit et qui ne soit noté en première ligne parmi les causes les plus apparentes qui préparèrent la ruine de la monarchie.

Pendant la régence et le règne de Louis XV, la presse, muette sous Louis XIV, commença son œuvre, et les sapeurs de la monarchie, ayant à leur tête Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, se mirent activement à l'œuvre; et pendant que l'un apprenait à la France à rire de tout, à se moquer de tout, l'autre reprenait la thèse d'Hotman et de Jurieu et affirmait, contre le droit divin des rois, la souveraineté du peuple. Ses hardiesses pénétrèrent peu à peu les esprits cultivés, pendant que Louis XV, qui affichait sa vie infâme, ruinait, plus activement encore que le célèbre citoyen de Genève, l'antique et traditionnel respect que le peuple avait pour son roi.

Un jour tout croula; tout s'abîma dans un terrible cataclysme; et cependant supprimez de l'histoire la révocation de l'édit de Nantes, et la monarchie de saint Louis demeurera debout, malgré les fautes et les vices de ses rois, c'est sur ce point que nous sommes en désaccord avec la plupart des historiens.

Le jour où, aveuglé par son orgueil, son bigotisme, Louis XIV se décida à extirper ce qu'il appelait l'héré-

sie, la France comptait quinze cent mille protestants; ces hommes étaient les vrais nourriciers de son royaume. Grâce à leur intelligence, ils faisaient fleurir l'agriculture, le commerce et l'industrie; ils fournissaient à ses armées de terre et de mer de vaillants soldats et d'habiles capitaines, et se rendaient recommandables par la pratique des vertus chrétiennes qui sont les vraies assises des monarchies comme des républiques. D'un trait de plume Louis XIV se priva de leurs bras, de leur activité, de leur intelligence, de leurs vertus, de leur courage, du culte qu'ils rendaient à la royauté. L'étranger recueillit ces glorieux débris dont la France s'appauvrit.

XIV.

Supposons maintenant que ce prince eût, comme il l'avait promis le jour de son sacre, respecté l'œuvre réparatrice de son aïeul, et que les protestants eussent joui sous lui de leurs droits de citoyen, les événements de son règne n'eussent-ils pas été profondément modifiés? eût-il entrepris toutes ces guerres qui mirent son royaume à deux doigts de sa perte? l'émigration eût-elle dépeuplé ses plus riches provinces et ruiné son commerce? Si aux yeux des publicistes de mauvaises finances sont une source de dépérissement pour les États, qui n'avouera que les folies financières de la régence eussent été épargnées au royaume, si les protestants eussent été les grands et les seuls banquiers du pays? Hommes intègres et droits, ils eussent opposé leur positivisme aux théories téméraires de l'Écossais Law, et la France n'eût pas été témoin de cette fièvre d'or qui s'empara d'elle, la démoralisa et la ruina. — Quoique peu nombreux eu égard à la masse de la population catholique, les protestants auraient grandement pesé dans la balance par leur instruction et leurs richesses; leur place eût été partout et aux premiers rangs : dans les armées, dans les administrations publiques, dans les ambassades, dans les conseils du souverain, leur influence se serait fait sentir. Que de fautes n'auraient-ils pas empêchées! Que de bien qui ne se fit pas se serait fait! Et Voltaire et Rousseau auraient-ils, le premier, corrompu l'esprit public; le second, sapé le droit divin des rois, si les

protestants, libres sur le sol de leur patrie, avaient lutté pour le Christ et pour le roi? Nous ne hasardons rien en affirmant que les théologiens protestants eussent vaincu le philosophisme sur les bords de la Seine, comme les théologiens anglais le vainquirent sur ceux de la Tamise. Voltaire et ses lieutenants se fussent trouvés en face d'hommes qui eussent, à leur fausse science, opposé une vraie science; ils ne se seraient pas lassés dans cette lutte de l'incrédulité contre le Christ, et là où Voltaire ne trouva que quelques prêtres qu'il immolait à son impitoyable raillerie, il aurait trouvé des Bocharts qui l'auraient dépouillé de ses oripeaux scientifiques, et des Pierre Du Moulin qui, aussi spirituels que lui, auraient trouvé dans leur carquois quelques-uns de ces traits acérés et mordants dont les blessures lui étaient si cuisantes. Voltaire eût été vaincu, Rousseau l'eût été également, et la royauté, pour se protéger contre le Contrat social, eût eu l'amour profond et inaltérable que les réformés avaient pour leur roi. Fidèles sous des princes persécuteurs, qu'auraient-ils donc été sous des princes bons, justes, équitables? Supprimez, dirons-nous, de l'histoire, la révocation de l'édit de Nantes et laissez debout le régent avec ses folies, Louis XV avec sa vie infâme, Louis XVI avec ses faiblesses de caractère, le char de la révolution se mettra en marche : sans doute, nous aurons 1789; mais 1789 n'ira pas s'échouer sur les écueils sanglants et honteux de 1793, et l'échafaud de Louis XVI ne se dressera pas. Il s'est dressé. Qui l'a dressé? Louis XIV.

Au point où nous sommes arrivé de nos récits, l'incrédulité triomphe, et on dirait qu'on entend le glas des funérailles du christianisme dans ces chants ridicules et emphatiques qui retentissent dans les églises en l'honneur de la déesse Raison et de l'Être suprême. Catholicisme et protestantisme sont proscrits, et un peuple en délire, au chant ignoble de son *Ça ira*, inaugure son nouveau culte en coupant des têtes. Détournons nos regards de ces fêtes sanglantes et arrêtons-les sur l'homme qui, depuis soixante ans, a travaillé sans relâche au relèvement de sa chère Jérusalem, et qui, après l'avoir crue relevée, la voit crouler de nouveau sous le marteau des bonnets rouges du jacobinisme.

XV.

Les derniers jours de Paul Rabaut furent abreuvés de douleurs et d'amertume, et si sa foi n'eût pas été celle qui croit contre toute espérance, il serait descendu dans la tombe avec l'assurance que ce protestantisme auquel il avait consacré sa vie tout entière y descendrait avec lui. Il l'avait vu tour à tour attaqué par la superstition romaine et par l'incrédulité ; ses temples, un moment ouverts en 1792, s'étaient fermés bientôt après, et la Convention nationale avait eu, comme l'épiscopat français, ses tables de proscription ; et chose douloureuse ! le pieux vieillard avait été témoin de l'apostasie d'un grand nombre de ses frères, et chose honteuse ! des pasteurs huguenots s'étaient, comme le lâche archevêque de Paris, Gobel, coiffé de l'infâme bonnet rouge, ce symbole de l'athéisme et de la licence décorée du nom de liberté. Dieu, dont les voies sont insondables, voulut que son vieux serviteur passât par tous les degrés de l'épreuve; qu'il souffrît comme Français, en voyant sa chère patrie livrée à la plus affreuse anarchie; comme pasteur, en assistant à la fermeture de ces sanctuaires dont il avait fait la réouverture; comme père, en savourant toutes les amertumes des deuils domestiques.

Ses deux fils Saint-Étienne et Pommier furent nommés membres de la Convention nationale. Dans le procès du roi, Saint-Étienne s'éleva, avec une grande énergie, contre la compétence de l'assemblée. Dans un discours mémorable, il s'écria, en s'adressant à ses collègues : «Huit jours encore, huit jours seulement, et le jugement des siècles va commencer pour vous, sans que ni les réflexions tardives, ni les vains regrets, ni les retours inutiles sur le passé, puissent vous garantir de ce poids de l'opinion publique, dont la nature est de grossir, de croître et d'accabler enfin ceux qui l'ont accumulé sur leurs têtes.» Puis il s'écriait dans un saint mouvement d'indignation : «Quant à moi, je vous l'avoue, je suis las de ma portion de despotisme ; je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part, et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal

national qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran.»

Les efforts généreux de Saint-Étienne, pour sauver le descendant des persécuteurs de ses frères, furent inutiles. Le roi, comme le dit M. de Sèze, son défenseur, cherchait parmi les conventionnels des juges et n'y voyait que des accusateurs. L'assemblée se déclara compétente. Saint-Étienne reconnut, avec la presque totalité de ses membres, la culpabilité de l'infortuné monarque; mais il plaida, avec force, en sa faveur les circonstances atténuantes (il y en avait tant!), afin de détourner le glaive fatal de dessus sa tête royale; il demanda l'appel au peuple, il fut rejeté; il se rallia alors à ceux qui demandaient la détention ou le bannissement à la paix. Les conventionnels étaient incertains, la majorité penchait pour cette dernière peine, quand Vergnaud s'élance à la tribune et, dans le plus beau discours qu'il eût encore prononcé, il fait pencher la balance et la mort est votée.

XVI.

L'exécution du roi fut le signal de faire tomber des têtes; le monstre (la Convention) se dévora lui-même; et pendant que tout ce qu'il y avait de noble et de généreux en France, gémissait dans les cachots, montait sur l'échafaud ou défendait les frontières de la France contre l'invasion étrangère, la guillotine était en permanence. Sous le couperet de Sanson, le célèbre exécuteur des hautes œuvres de la Convention, tombèrent tour à tour les têtes des Girondins, des Hébertistes, des Dantonistes, de Robespierre et de ses amis. Saint-Étienne ne pouvait être oublié; le 2 juin 1792, il fut arrêté; mais il parvint à s'échapper, et se réfugia dans les environs de Versailles. Du fond de sa retraite il écrivit, sous la date du 20 juin, aux citoyens du Gard pour justifier sa conduite et les engager à provoquer un mouvement contre le despotisme de la capitale[1]: «Si les départements, leur disait-il, ne se prononcent pas avec énergie, c'en est fait de la liberté. Les bons citoyens de Paris les attendent et béniront leurs libéra-

1. Haag, France protestante, art. Rabaut Saint-Étienne.

teurs. C'est la France qui doit sauver la France. Marseille et Lyon se sont suffi à elles-mêmes pour écraser l'anarchie; Paris ne peut pas se suffire; sa population immense étrangère à elle-même est facilement trompée, égarée, agitée, portée à tous les mouvements qu'on lui inspire, sans savoir même où on la conduit. On l'échauffe par de fausses terreurs, on la soulève pour du pain, on l'abuse en la flattant, on la trompe en l'enivrant de sa prétendue souveraineté, on l'égare par l'orgueil du nom de Paris; et telle est la faiblesse de cette masse confuse, que des troupes de femmes y font la loi, et font fléchir la force armée, les magistrats et les autorités.»

Le 28 juillet Saint-Étienne fut mis hors la loi. Fabre d'Églantine découvrit sa retraite et le fit arrêter. On se contenta de constater son identité, et le lendemain de son arrestation (5 décembre) il monta sur l'échafaud. Il en gravit les degrés sans orgueil comme sans faiblesse, et l'homme qui, par sa vocation, était destiné à la potence des Bourbons, plaça sa noble tête sous le couperet des Jacobins.

Quelques jours après, à Nîmes, une femme, assise devant l'une des fenêtres de sa maison, entend un crieur public qui prononce les noms de ceux qui ont été guillotinés à Paris; elle tend l'oreille, un nouveau nom est prononcé, c'est celui de Saint-Étienne : elle pousse un cri perçant; en moins de temps que nous n'en mettons à l'écrire, sa raison s'égare, elle court à pas précipités dans sa maison, elle voit un puits et s'y précipite; cette infortunée était l'épouse de Saint-Étienne.

XVII.

Paul Rabaut baissa la tête devant le coup terrible qui le frappait plus cruellement que si sa tête fût tombée, comme celle de son fils bien-aimé, sous le couteau de Sanson. Il le pleura ainsi que sa belle-fille, et ses larmes furent de celles que Dieu recueille dans ses vaisseaux; sa main paternelle s'était appesantie sur sa tête, le vide se faisait autour de lui, son fils Pommier était enfermé à la Conciergerie et son autre fils Dupuy porté sur la liste des émigrés. La coupe était comble, et bien souvent le vieillard

dut s'écrier: «Jusqu'à quand, Seigneur!» Mais à ces heures de douloureuses angoisses, il dut lever les yeux vers ce ciel qui s'embellit pour le chrétien dans l'épreuve de toutes les souffrances de la terre.

Le pasteur du désert soupirait après son délogement, quand Jean Borie, le représentant du peuple, rendit, le 16 prairial an II (juin 1794), un arrêté qui ordonna à tous les prêtres catholiques et aux ministres protestants de toutes les communes du département du Gard de s'éloigner à vingt lieues de distance des paroisses où ils avaient exercé leur ministère, sous peine d'être déclarés suspects ou traités comme tels. Jean Gachon et Adrien Vincent, pasteurs de l'église de Nîmes, s'éloignèrent de la ville; le consistoire ferma le temple et en remit la clef au receveur de l'enregistrement.[1]

La terreur rouge régna à Nîmes; les familles furent décimées, nul ne savait la veille ce que le lendemain lui réservait. Paul Rabaut que son grand âge aurait dû faire oublier, fut arraché de sa demeure, et comme il ne pouvait marcher, on le fit transporter sur un âne à la citadelle où une foule éhontée de sans-culottes l'accompagna de ses huées et de ses malédictions. Le vieillard, qui ne s'étonnait plus de rien, n'eut sur ses lèvres ni plaintes, ni murmures; il souffrait, non pour lui, mais pour ces insensés qui déshonoraient la France et qui avaient oublié qu'il y a un Dieu qui tient le van dans sa main, et qui, au grand jour de sa justice, rendra à chacun selon ses œuvres. Le vieillard attendait l'échafaud et s'y préparait quand la mort de Robespierre lui ouvrit, quelques mois après, les portes de sa prison. Il en sortit, et reprit en chancelant le chemin de sa maison vide et déserte. La mort ne le fit pas trop attendre: le 25 septembre 1794, il remit sa belle âme à Dieu. Il avait quatre-vingt-sept ans, et il en avait consacré soixante au service de son Sauveur. Ses restes furent déposés dans sa propre maison, qui abrite aujourd'hui les orphelines du département du Gard.

Au souvenir de cette grande et noble existence, l'historien se sent tout ému, car il est en présence de l'une de ces rares individualités qui commandent l'admiration

1. Borrel, Hist. de l'église réformée de Nîmes, p. 456.

et le respect; il admire pleinement, sans craindre de tomber dans le panégyrique, et quelque douloureux qu'aient été les derniers jours de ce grand serviteur de Dieu, il ne voudrait pas qu'il y eût dans sa vie une souffrance de moins; il sent qu'à cette statue sortie de son bloc de marbre, il manquerait quelque chose, si l'artiste lui avait épargné un seul coup de ciseau. Noble pasteur du désert, mes larmes coulent en traçant cette dernière page que je te consacre. Va! va! je ne te plains pas, toi qui as tant travaillé et qui ne t'es jamais lassé! toi qui as tant souffert, et qui n'as jamais murmuré! tu as été plus heureux que nous; car le bonheur ici-bas n'est pas là où le monde le cherche, mais dans le sacrifice complet de nous-mêmes, quand il a pour but la gloire de Celui qui mourut pour nos péchés et ressuscita pour notre justification. Vis maintenant dans nos souvenirs et sois, pour la génération des pasteurs qui desservent les églises que tu as sauvées des lois de sang des Bourbons, un modèle... dont l'imitation les empêche de sombrer sur les écueils du scepticisme moderne, ce ver rongeur de tout ordre religieux, social et politique, et qui t'effraya plus, quand tu le vis au jour de son brutal et insolent triomphe, que les dragons de Bâville et de Marillac!

XVIII.

Au moment où Paul Rabaut quittait cette terre pour un monde meilleur, le protestantisme, chétif, défaillant, paraissait toucher à sa fin; il n'avait plus de ces nobles pasteurs du désert qui allaient çà et là, au péril de leur vie, réunir les tronçons épars du corps brisé par la brutalité des conventionnels. Son culte se célébrait dans quelques localités; mais il se réfugiait sous le toit domestique et au fond des consciences. La tempête sociale qui passait sur la France, les dangers de la patrie paralysaient les cœurs, et les protestants, comme les autres citoyens, songeaient à leurs biens et à leur vie plutôt qu'à leur âme; et lorsque, après la chute de Robespierre, un décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) autorisa le libre exercice des cultes, ils n'eurent pas cet entrain qui leur avait fait accueillir avec tant d'enthousiasme l'édit de 1787. Le vent

mortifère qui était passé sur la France les avait atteints et leur avait été plus funeste que les rigueurs les plus atroces des édits de Louis XIV.

La Constitution de l'an III compléta le décret du 3 ventôse, proclama la liberté des cultes et déclara que la République n'en salariait aucun; et, chose remarquable! l'Église romaine, privée de ses opulents domaines et sans autre ressource que le zèle de ses fidèles, se reconstitua et put salarier de ses propres deniers plus de trente mille prêtres et subvenir aux frais de son culte. Les protestants, nous le disons à leur honte, ne montrèrent pas le même zèle et eurent plus de peine à se reconstituer; mais il faut dire, à leur décharge, qu'ils sortaient tout meurtris d'une persécution qui avait duré plus d'un siècle, qu'ils manquaient de pasteurs, et que leurs principaux laïques étaient tombés dans l'incrédulité; leur histoire de cette époque n'a rien de saillant, si ce n'est leur somnolence spirituelle; et, d'ailleurs, les questions religieuses étaient complétement dominées par ces grandes guerres de la Révolution qui devaient émanciper civilement la France et la jeter, avilie à l'intérieur et grande à l'extérieur, aux pieds de Bonaparte qui lui donna tout, excepté la liberté. Chaque nouvelle victoire du maître lui apportait autant de gloire que de servitude, et elle ne vainquit réellement qu'à Waterloo; car sur ce champ de défaite elle recueillit la liberté.

Quand Bonaparte fut nommé premier consul, il trouva la France dans un état déplorable; il se mit à l'œuvre avec ce coup d'œil d'aigle qui le caractérisait, et se montra aussi grand dans les conseils que sur les champs de bataille.

XIX.

Le premier consul eut une idée malheureuse, celle de s'occuper des affaires religieuses de la France; son conseil, plus éclairé que lui, l'engagea à laisser à l'Église catholique le soin de ses propres destinées et à ne pas intervenir dans ses querelles domestiques. Il ne l'écouta pas, et ouvrit des négociations avec le saint-siége, espérant, par la grandeur du service, attacher le clergé à sa fortune. L'expérience devait, plus tard, lui révéler cruellement qu'il s'était

trompé; car ceux qui lui devaient tout furent aux jours de ses revers les premiers à l'abandonner et à le maudire. En signant le concordat (15 juillet 1801), le premier consul s'attirait une foule d'embarras par les conflits continuels qui devaient nécessairement s'élever par l'immixtion forcée de César dans le domaine de Dieu. Bonaparte, qui tranchait les questions quand il ne pouvait les résoudre, ne comprit pas que, si grand que fût à ses yeux le bienfait qu'il rendait au catholicisme, il ne pourrait changer sa nature, et que chaque fois qu'il y aurait lutte entre lui et le pape, le clergé se déclarerait sans hésiter pour son chef, parce que, avant d'être reconnaissant, il devait être obéissant. Il se prépara donc des embarras; mais il fit payer chèrement au clergé ses sanctuaires qu'il lui restitua et le salaire qu'il lui donna, puisque, en échange, il lui prit ses libertés et partant sa dignité et sa force. Livré à ses seules ressources, il eût cherché dans la piété et le dévouement individuel de ses fidèles cet élément de vie sans lequel un culte n'est digne ni d'estime ni de respect. Les années qui venaient de s'écouler auraient dû lui révéler qu'il pouvait se passer du budget de l'État et de ces immenses domaines qui l'avaient rendu si fier et si orgueilleux. Élevé à l'école de l'adversité, il avait relevé ses autels et groupé autour de lui ses fidèles heureux de contribuer à son entretien et à celui de leur culte, sans qu'il en coûtât ni une obole ni un embarras à l'État. Le catholicisme était debout, vivant d'une vie qui lui était propre et qui, en se continuant, l'aurait épuré et conduit probablement à une réforme, parce que plus il aurait été pieux, plus il aurait été indépendant du saint-siége, et voilà, au moment où ces germes de vie commencent à se manifester, il abdique entre les mains de l'État et lui vend le plus précieux de ses droits, sa liberté. Il porta la peine de son péché : il se laissa remettre les fers aux pieds; il est vrai que ces fers étaient d'argent.

XX.

Le pape, au nom de l'Église, traita avec le premier consul. Les débats furent longs, et la diplomatie proverbiale de la cour romaine ne fut pas au-dessous d'elle-

même; elle ne put cependant obtenir que le catholicisme fût proclamé religion de l'État, ou tout au moins religion dominante. Le négociateur du premier consul, fidèle en cela à l'esprit de son maître, ne voulait pas revenir aux traditions d'un odieux passé; il consentit seulement qu'en parlant de la religion catholique, on constaterait «qu'elle était la religion de la majorité des Français.»

Cette déclaration, qui constituait un fait, éveilla la susceptibilité du conseil d'État, composé d'hommes tous partisans des idées de 1789. Dans un mémoire qu'il présenta aux consuls (janvier 1802), on lisait ces paroles notables: «Le gouvernement, en déclarant que le catholicisme était en majorité en France, n'a voulu autoriser en sa faveur aucune prééminence politique ou civile. Il a seulement motivé l'antériorité des mesures qu'il a prises pour assurer une indépendance qu'il est dans son intention de garantir à tous les cultes. Le protestantisme est une communion chrétienne qui réunit à la même croyance et aux mêmes rites un très-grand nombre de citoyens français. A ce seul titre, cette communion a droit à la protection du gouvernement. A d'autres égards, elle mérite des marques de considération et de bienveillance. Ses fondateurs ont les premiers répandu en Europe des maximes libérales de gouvernement; ils ont fait faire des progrès à la morale, à la philosophie, aux sciences et aux arts utiles. Dans les derniers temps, les protestants se sont rangés les premiers sous les drapeaux de la liberté et ne les ont jamais abandonnés. Il est donc du devoir du gouvernement d'assurer sa protection aux réunions paisibles de cette minorité éclairée et généreuse de citoyens rassemblés dans des temples avec la vue louable de recueillir les préceptes de la religion du Christ... Tout ce qui est assuré aux diverses communions chrétiennes par les articles convenus entre Sa Sainteté et le gouvernement de la République est également garanti aux protestants, à l'exception de la subvention pécuniaire.»[1]

1. De Félice, Histoire des protestants, p. 585.

XXI.

«Les pasteurs protestants ne devaient donc, dit M. de Félice[1], recevoir aucun salaire du Trésor public, tandis que les évêques et les prêtres en avaient un. On était revenu au décret de l'Assemblée constituante qui n'accordait, en effet, de traitement qu'aux ministres du culte catholique; mais on ne s'appuyait plus sur les mêmes raisons. L'Assemblée constituante regardait le salaire du clergé comme un dédommagement ou une indemnité pour la perte de ses biens. Le conseil d'État de 1802 laissait entièrement à l'écart cet ordre de considérations. Il justifiait par trois motifs l'intention de payer les prêtres sans payer les pasteurs. Premièrement certaines dépenses peuvent être imposées à tous dans l'intérêt du plus grand nombre; ensuite les subventions volontaires que les prêtres levaient pour entretenir le culte catholique entraînaient des profusions et des abus qui, pour diverses causes, n'existaient pas chez les protestants; enfin dans les articles convenus entre le chef de l'Église romaine et le gouvernement de la République, la charge imposée à l'État est compensée par le droit que le gouvernement s'est acquis d'intervenir directement et efficacement dans l'administration de l'Église par la nomination des principaux ministres et par la surveillance des ministres subordonnés.

«Voici, dès lors, les deux situations bien distinctes qu'on voulait faire aux catholiques et aux protestants. Pour les premiers, un salaire de l'État; mais aussi l'intervention du gouvernement dans la nomination des évêques et des curés de canton. Le pouvoir civil donnait de l'argent, et, par son argent, il s'était acquis le droit de mettre la main dans les affaires de l'Église. Pour les seconds, point de salaire; mais aussi une pleine liberté d'action intérieure. Nul sacrifice d'argent d'un côté, et nul sacrifice d'indépendance de l'autre.

«On rédigea effectivement, le 21 ventôse an X, un arrêté en neuf articles, où il n'était question que de mesures générales de police et de droit commun pour le culte protestant. Bonaparte écrivit en marge de la minute de cet

1. De Félice, Histoire des protestants.

arrêté qu'il y manquait deux articles, l'un sur le serment des ministres protestants, l'autre sur leur mode de nomination, et le projet s'arrêta là. »

XXII.

Le concordat accordait donc aux réformés la liberté de leur culte, mais laissait à leur charge le salaire de leurs pasteurs. Le premier consul, qui tenait sous sa dépendance le clergé catholique, voulut aussi que le clergé protestant subît son joug, et il octroya la célèbre loi du 18 germinal an X (7 avril 1802).

Sans tenir compte du génie de la Réforme, Bonaparte biffa d'un trait de plume tout le passé de son histoire, rasa, jusque dans ses fondements, l'édifice ecclésiastique élevé par Calvin et refit tout à neuf. Il méconnut l'élément essentiellement démocratique du protestantisme français en transformant chaque consistoire en assemblée constituante, et, chose étrange! il chargea non les pères de famille d'en élire les membres, mais le percepteur des quatre contributions de les désigner. Les vingt-cinq plus imposés, croyants ou incrédules, pourvu qu'ils jouissent de leurs droits civils et politiques, furent chargés de nommer les anciens au nombre de douze au plus et de six au moins, et de les choisir parmi les plus notables. Naturellement ils se choisirent eux-mêmes. Les élus composaient avec les pasteurs de chaque paroisse le Consistoire qui devait se renouveler tous les deux ans par moitié; mais la loi qui avait exclu les moins imposés des assemblées constituantes les excluait de fait des élections biennales, puisque les membres non sortants du Consistoire nommaient eux-mêmes les électeurs chargés de concourir avec eux à la réélection des membres sortants. Or, comme la loi voulait que ces électeurs adjoints fussent pris parmi les plus notables, les membres non sortants s'adjoignaient naturellement les riches et s'arrogeaient ainsi le gouvernement de l'Église au détriment de ses autres membres.

Dans la nouvelle organisation, la paroisse est sacrifiée. Elle disparaît aux yeux de l'État, qui ne connaît que le Consistoire chargé de nommer les pasteurs et de correspondre avec lui.

La loi ne mentionne pas le synode général, et de fait, elle le supprime. Elle laisse, sous le nom de synodes d'arrondissement, subsister les synodes provinciaux; mais cet ancien rouage ne jouera que sous le bon plaisir du chef de l'État. Quant aux décisions qu'ils pourront rendre, elles ne seront exécutoires qu'après avoir été soumises à l'approbation civile. — Telle est, en abrégé, cette célèbre loi qui marque une date importante dans les annales du protestantisme français. Fut-elle un bienfait? fut-elle un mal?

XXIII.

Cette question est de facile solution pour les partisans, quand même, de la séparation de l'Église et de l'État; car, pour eux, la poser, c'est la résoudre. Pour les partisans de l'opinion contraire, le concordat fut un bienfait immense pour le protestantisme, puisque le salaire que l'État payait à ses ministres lui donnait droit de cité dans le royaume et le faisait, devant la loi, l'égal du catholicisme romain, ce qu'il n'eût pas été sans ce salaire; «et ce serait, disent-ils, quand, après deux siècles de lutte, les réformés reconquéraient la liberté de leur culte qu'ils auraient refusé ce salaire qui consacrait hautement leur droit; loin de le faire, ils l'acceptèrent avec reconnaissance et ne se sentirent ni amoindris ni moins libres; sous le régime réparateur de la loi de germinal, ils relevèrent leurs temples, rouvrirent leurs écoles fermées depuis un siècle, et de l'état de paria, ils s'élevèrent à la dignité de citoyen. Supposons, ajoutent-ils, que le concordat leur eût accordé seulement la liberté, n'est-il pas de toute évidence que les catholiques leur auraient contesté leur droit de citoyen, puisqu'on n'est réellement citoyen qu'à la condition de jouir des mêmes droits que tous les autres. Cette infériorité ne leur aurait-elle pas attiré insensiblement le mépris des catholiques, sans faire tomber leur haine accrue par la liberté dont ils auraient joui et qu'ils lui auraient peut-être ravie, tandis que le salaire était le mur d'airain contre lequel ils allaient se briser?» Ces raisons nous paraissent fortes, car dans l'état où se trouvaient les réformés, ils ne pouvaient hésiter; aussi pas une seule voix opposante ne s'éleva pour dire à Buonaparte: «Nous acceptons votre liberté, nous

refusons votre or;» et quoique nous ne soyons pas juges des cœurs, nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que la question de la séparation de l'Église d'avec l'État qui s'agite de nos jours ne vint à la pensée de personne; car ce que le premier consul offrit fut accepté avec reconnaissance, avec acclamation, et si du milieu des protestants une voix se fût élevée pour leur dire : «Ne vous unissez pas à l'État,» on ne l'eût pas comprise. Les réformés firent donc ce qu'ils devaient faire, parce qu'ils ne pouvaient faire autrement; mais ils payèrent chèrement le privilége d'être inscrits au budget; aujourd'hui seulement nous le reconnaissons; toutefois nous serions injustes à l'égard de nos pères, si nous leur faisions un crime des fers qu'ils nous ont légués et que nous porterons jusqu'au jour où nous aurons le respect de nous-mêmes et où nous comprendrons qu'une Église enchaînée, à moins qu'elle ne le soit par des Henri II et des Louis XIV, ne peut accomplir la mission que son divin maître lui a confiée. En effet, le 18 germinal le protestantisme perdit son autonomie, et de sa vieille et forte organisation, il ne resta pas même des débris.

XXIV.

Nous l'avons dit, nul ne protesta contre l'omnipotence du premier consul, devenu aux yeux de tous un Zorobabel chargé de Dieu de rendre à Jérusalem ses remparts et ses tours. A l'époque de son sacre, vingt-sept présidents de consistoires furent invités à assister à la cérémonie qui eut lieu avec une pompe extraordinaire à l'église de Notre-Dame. Cette invitation qui flattait leur orgueil les mit cependant dans un certain embarras. Refuser, c'était s'exposer à la colère du maître et compromettre les intérêts des Églises; accepter, c'était faire presque un acte d'idolâtrie en assistant à la messe pontificale. Après en avoir longuement délibéré, ils décidèrent qu'ils assisteraient au sacre, «attendu qu'aucun pasteur président ne peut être compromis ou avoir quelque scrupule de conscience pour une assistance muette à des cérémonies religieuses, il est vrai, dans leur nature, mais qui n'exigent aucun assentiment, aucun signe d'adoration de la part des spectateurs; cérémonies qui sont tellement unies et associées aux cé-

rémonies civiles, qu'elles perdent presque le caractère particulier que leur imprime le culte catholique romain.»[1]

De tous les spectacles que présenta cette grande et imposante cérémonie dans laquelle un pape posa la couronne de Charlemagne sur la tête du jeune lieutenant de Toulon, le moins curieux n'est pas celui de ces vingt-sept pasteurs huguenots dont les prédécesseurs naguère encore étaient proscrits, et qui, au milieu des pompes du nouveau règne, reportaient naturellement leurs pensées vers ceux des rois de France qui avaient chanté dans la même basilique des *Te Deum* pour rendre grâces à Dieu de l'extinction du protestantisme. Pour la première fois, depuis Henri II, un monarque français ne promettait pas sur les saints Évangiles d'exterminer les réformés. Napoléon ne faisait pas ce qu'avait fait Henri IV, et cependant il avait en face de lui un successeur du farouche Pie V!

XXV.

Après la cérémonie, M. Martin, pasteur-président du consistoire de Genève, alors ville française, eut l'honneur d'être reçu par l'empereur. Il se rendit auprès de lui, et, au nom de ses collègues, il lui adressa le discours suivant:

«Sire,

«Sa Majesté vient de remplir le vœu que formaient depuis longtemps les Églises réformées de France, celui de pouvoir porter aux pieds du trône leurs hommages et l'expression de leurs sentiments. C'est avec la plus vive satisfaction que nous venons exprimer à Sa Majesté, pour nous-mêmes et pour nos Églises, notre respectueuse reconnaissance pour la protection qu'elle nous a accordée jusqu'ici, et la pleine confiance que nous fondons pour l'avenir sur le serment que Sa Majesté a prêté avec tant de solennité, dont elle a voulu que nous fussions les témoins, et par lequel, en s'engageant à maintenir la liberté des cultes, elle donne le calme aux consciences et assure la paix de l'Église. Nous souhaitons que tous les Français, de toutes les communions, que nous regardons tous comme frères, sentent comme nous le prix de ce bienfait; nous

1. Procès-verbal des délibérations du consistoire de Paris.

le mériterons par notre fidélité, notre gratitude et notre soumission aux lois dont nous avons constamment donné l'exemple. Puissent nos prières ferventes attirer sur Sa Majesté, sur l'Impératrice et sur les Princes de la famille impériale toutes les bénédictions du Monarque du monde! Puisse Sa Majesté, après avoir tant fait pour sa gloire, y ajouter le titre de pacificateur de l'Europe entière, et n'avoir plus qu'à déployer ces vertus qui, en faisant la félicité des peuples, font la véritable gloire des souverains et font chérir leur puissance!»

L'empereur répondit à M. Martin:

«Je vois avec plaisir rassemblés ici les pasteurs des Églises réformées de France; je saisis avec empressement cette occasion de leur témoigner combien j'ai toujours été satisfait de tout ce qu'on m'a rapporté de la fidélité et de la bonne conduite des pasteurs et des citoyens des différentes communions protestantes. Je veux bien que l'on sache que mon intention et ma ferme volonté sont de maintenir la liberté des cultes; l'empire de la loi finit où commence l'empire indéfini de la conscience; la loi ni le prince ne peuvent rien contre cette liberté. Tels sont mes principes et ceux de la nation; et si quelqu'un de ceux de ma race, devant me succéder, oubliait le serment que j'ai prêté, et que, trompé par l'inspiration d'une fausse conscience, il vînt à la violer, je le voue à l'animadversion publique, et je vous autorise à lui donner le nom de Néron.»

XXVI.

Les paroles de l'empereur sont belles; mais le même prince qui autorisait les protestants à donner le nom de Néron à celui de ses descendants qui attenterait à la liberté de leur culte n'était rien moins que libéral en matière religieuse: car la liberté qu'il leur donnait, comme l'a si bien dit M. de Félice, n'était qu'une liberté internée dans les temples. Aussi malheur à celui de leurs pasteurs qui aurait voulu se servir de sa parole ou de sa plume pour faire de la propagande; à l'instant même il aurait rencontré la main inflexible du maître qui l'aurait refoulé dans son temple en lui disant: «Là tu es libre, ailleurs tu ne l'es pas.» Napoléon eut rarement l'occasion de faire du

despotisme à l'égard des protestants; brisés par les luttes du passé, avides de repos, moins attachés aux fortes croyances de leurs pères, ils n'aspiraient qu'à une vie obscure, et, d'ailleurs, nul eût été l'empire qu'ils auraient pu avoir sur les âmes au moment où Napoléon remplissait le monde du bruit de ses conquêtes et de ses victoires, et le forçait à ne s'occuper que de lui. Aussi les lignes suivantes de Samuel Vincent résument l'histoire du protestantisme sous son règne: «Les prédicateurs prêchaient, le peuple les écoutait; les consistoires s'assemblaient; le culte conservait ses formes. Hors de là, personne ne s'en occupait, et la religion était en dehors de la vie de tous. Cela dura longtemps.»[1]

Le calme le plus profond régna au sein du protestantisme, qui acceptait avec reconnaissance ce que lui octroyait la munificence du maître. Il vit avec joie le transport du séminaire de Lausanne à Genève; ne suffisant pas aux besoins des Églises, une faculté de théologie protestante fut fondée à Montauban (1808-1810). «C'est ainsi, dit M. de Félice, que la chaîne des souvenirs fut renouée pour l'une des plus anciennes et des plus célèbres métropoles de la Réforme française. Montauban, ajoute l'éminent professeur, avait perdu son académie théologique en 1661 par les intrigues des jésuites; Napoléon la lui rendit. Les hommes passent, les persécutions finissent; mais les institutions nécessaires à l'intelligence et à la conscience humaine ne tombent que pour se relever.»[2]

XXVII.

Les protestants n'étaient pas seuls sous le joug: la main de fer qui les y ployait pesait durement sur les catholiques; leurs évêques n'osèrent pas demander à Napoléon ce que leurs prédécesseurs avaient demandé si souvent et avec tant de succès à Louis XIV. Ils gardaient le silence et subissaient ce qu'ils ne pouvaient empêcher. Des projets de réunion entre les deux cultes eurent lieu. Cependant, et comme toujours, ils échouèrent et sans bruit. Le gouvernement n'y

1. Vues sur le protestantisme en France, t. II, p. 265.
2. De Félice, Histoire des protestants, p. 596.

fit pas ou ne voulut pas y faire attention; ses préoccupations étaient ailleurs; quand il avait ses armées sur le Rhin ou aux frontières d'Espagne, il avait à penser à d'autres choses qu'à des questions d'Église. Reléguée à l'arrière-plan des grands événements politiques et militaires du moment, la religion ne pouvait être que ce qu'elle fut : l'une des dernières choses dont on s'occupa; aussi protestants et catholiques subirent l'influence délétère de Voltaire : les premiers perdirent peu à peu leur ancienne ferveur; les seconds semblèrent oublier leur esprit persécuteur; ils vivaient en paix à côté les uns des autres, lorsque Napoléon, ne pouvant plus lutter contre l'Europe tout entière, signa son acte d'abdication et partit pour l'île d'Elbe.

Sa chute fut saluée par les acclamations de la France tout entière; il l'avait saignée à blanc en lui demandant son dernier homme et son dernier écu. On oublia ses conquêtes, on foula aux pieds sa gloire, et après tant de guerres sanglantes, on n'eut d'élan que pour se livrer aux douceurs de la paix.

Les protestants ne songèrent pas, au retour des Bourbons, à former un parti politique; mais ils ne furent pas ingrats et ne jetèrent pas la pierre au monarque tombé. Ils ne s'affligèrent pas cependant du retour des Bourbons, tant ils étaient fatigués de ces grandes guerres qui les ruinaient, et de ces champs de bataille où leurs fils étaient décimés. Le nouveau roi, Louis XVIII, d'ailleurs, ne changeait rien à leur état civil, politique et religieux. Il le confirmait même dans la Charte qu'il avait octroyée et dans laquelle il disait « que la religion catholique, apostolique et romaine était la religion de l'État. »

XXVIII.

Avec la loi de germinal, l'histoire ancienne du protestantisme français se termine et la moderne commence. L'écrirons-nous? Non, le moment de le faire n'est pas venu, car trop de passions sont encore en jeu, et il est bien difficile d'être juge quand on se trouve soi-même engagé dans la lutte. Ce qui nous arrête, c'est moins la crainte d'être injuste envers nos adversaires religieux que

d'être trop sévère à l'égard de ceux qui partagent nos convictions. Fidèle à la loi que nous nous sommes imposée, de ne voir dans l'histoire que ce que les faits nous y ont montré, nous craindrions, à force d'impartialité ou de défiance de nos propres sentiments, d'être, ou trop sévère pour les uns, ou trop indulgent pour les autres; ce qui nous a été possible avec les morts, est trop périlleux avec les vivants; car nous n'admettons pas l'histoire impartiale, en ce sens que celui qui l'écrit met sa gloire à n'être ni pour le roi, ni pour la Ligue; or, nul n'est historien, dans le vrai sens du mot, s'il n'est pas juge et juge partial, mais partial pour la vérité, passionné pour elle, dans quelque camp qu'il la trouve; nous le répétons, ce qui est possible avec les morts est trop périlleux avec les vivants; aussi quoique, à défaut d'autres mérites, nous revendiquions celui de l'impartialité, nous déclinons humblement notre compétence, résolu à éviter l'écueil sur lequel quelques-uns des mieux intentionnés se sont échoués. Aujourd'hui c'est le jour des mémoires, des souvenirs, des écrits plus ou moins marqués au coin de l'esprit de parti; demain ce sera celui de l'histoire, parce que demain les hommes qui ont occupé la première place dans les événements contemporains ne seront plus, et que les luttes douloureuses dans lesquelles nous sommes engagés auront abouti à leurs résultats définitifs. L'historien pourra alors juger de haut les hommes et les choses et départir à chacun sa part d'éloges et de blâme. Celui qui entreprendra cette délicate tâche, ne pourra la mener à bonne fin, eût-il une intelligence de premier ordre, s'il n'est pas chrétien, dans toute l'acception historique du mot. Il décrira l'extérieur du temple, l'intérieur lui sera fermé; il verra les faits, les causes lui échapperont; de là des jugements erronés, des physionomies bien dessinées, mais sans ressemblance; pour comprendre Luther et Calvin, il faut avoir la foi de Luther et de Calvin.

Une histoire ne devient populaire qu'à la condition que celui qui l'écrit lui imprime le cachet de sa personnalité, en d'autres termes, il faut que l'écrivain disparaisse sous l'homme et que cet homme ait vécu de la vie de ceux qu'il met en scène, aimant, haïssant, approuvant, condamnant, jouissant, souffrant; à défaut d'autres mérites

notre travail à celui-là, car nous nous sommes tellement pénétré des événements que nous avons racontés, que nous sommes devenu comme leur contemporain, nous avons admiré les uns, flétri les autres, aimant Platon, mais jamais sciemment, immolant Platon sur l'autel de la vérité; aussi notre conscience nous rend ce bon témoignage que nous n'avons jamais jeté un manteau sur les épaules du protestantisme dans ses jours d'ivresse, et que nous avons été toujours heureux quand nous avons pu rendre justice à nos adversaires. Si l'occasion ne s'est pas souvent présentée, ce n'est pas à notre bonne volonté qu'il faut l'imputer, mais à notre devoir d'historien.

XXIX.

Notre tâche touche à sa fin et instinctivement nous portons nos regards sur ces deux adversaires qui, après trois siècles de luttes, sont debout en présence l'un de l'autre, et destinés par le génie de leur nature à ne jamais signer la paix, qui est la fin naturelle des guerres. Que leur réserve l'avenir? Telle est la question difficile et délicate que nous posons, en essayant, sans prétendre au rôle de prophète, de dire, de ce qui est aujourd'hui, ce qui pourrait être demain.

Le catholicisme tel que les siècles l'ont fait ne peut être que ce qu'il est : tout changement qui modifierait sa nature lui est interdit, car le jour où il proclama son infaillibilité il s'emprisonna dans un cercle de fer d'où il ne peut sortir sans cesser d'être lui; il faut donc qu'il soit ce qu'il est ou qu'il ne soit pas. Or, tel qu'il est il n'est plus qu'une grande organisation ecclésiastique qui fonctionne comme la vieille machine de Marly; là où il faudrait la locomotive moderne il n'y a plus que le char pesant du moyen âge; — et quand il devrait, pour accomplir sa mission, remorquer son siècle qu'il maudit, c'est son siècle qui le raille, qui le remorque. S'il est encore debout, ce n'est pas à cause des racines qu'il a dans la conscience de ses fidèles, mais dans son propre poids. *Stat mole suâ :* tel qu'il est, il ne manque ni de grandeur, ni de majesté; et pendant que les révolutions se succèdent presque périodiquement, que des trônes croulent, que des dynasties s'é-

teignent ou végètent dans l'exil, que des contrées perdent leurs nationalités, il est lui, toujours lui, comme le rocher avec sa tête de granit au milieu des vagues aussi furieuses qu'impuissantes; il n'est donc pas étonnant qu'il croie lui-même à son éternité; s'il avait dû sombrer en France, 93 n'aurait-il pas été son tombeau? Ce que deux grandes révolutions n'ont pu faire au seizième et au dix-huitième siècle, d'autres le feront-elles? Il se rassure donc pendant qu'à son insu il travaille de ses propres mains à sa ruine, creusant et élargissant l'abîme d'incrédulité vers lequel la France s'avance comme l'oiseau fasciné vers la gueule du serpent. Le flot impur qui descend des classes élevées vers les classes inférieures, étouffera dans un avenir prochain le peu de vie qui se cache sous la superstition, et Rome ne régnera que sur des ruines; mais ce qui devrait la détruire, la consolidera momentanément, car l'incrédulité, sous quelque nom qu'elle se présente, est impuissante pour fonder un culte; elle subira donc le joug de l'Église dont elle a rejeté les croyances, et d'autant plus facilement que cette Église se verra dépouillée de ce qui, au moyen âge, fit sa force et son prestige. On ira à la messe sans croire à la messe, et le prêtre ne sera plus qu'un officier religieux salarié par l'État, chargé de baptiser, de marier, d'enterrer. Rome catholique aura, comme Rome païenne, son bas-empire. Nous paraissons sévère et nous ne sommes que juste. En effet, Rome, sans se détruire de ses propres mains, ne peut ouvrir à ses fidèles les vraies sources de la vie religieuse, qui ne se trouvent que dans les saintes Écritures; son passé comme son instinct de conservation le lui interdisent, car le jour où elle mettrait dans leurs mains le code sacré, elle leur confierait l'arme avec laquelle les réformateurs l'ont frappée au seizième siècle; elle est donc condamnée à demeurer ce qu'elle est; mais ce qui, pour le moment, fait toute sa force, sera dans l'avenir son châtiment. Elle tombera, non pas lentement, mais tout à coup, car il suffira du déplacement d'une seule pièce pour entraîner la ruine de l'édifice tout entier; et cela, parce qu'elle s'est mise dans l'impossibilité absolue de réformer un seul de ces dogmes tridentins qu'elle ordonne à ses fidèles de croire sous peine d'anathème. N'est-il pas de toute évidence que le

jour où elle avouerait publiquement qu'elle s'est trompée, elle renverserait de ses propres mains son infaillibilité, cette pierre angulaire sur laquelle repose la papauté; elle ne reniera donc rien, car si elle était appelée à opter entre Calvin et Voltaire, elle se déciderait pour Voltaire, tant sa haine contre le protestantisme est vivace et profonde. Un théatin célèbre, le père Ventura, n'a-t-il pas dit de l'Italie : « Plutôt voltairienne que protestante » ?

XXX.

L'ennemi de Rome, celui qui la vaincra, n'est pas le protestantisme, mais l'incrédulité. C'est à elle que cette tâche providentielle est assignée. Les essais qu'elle a faits en 1793, ceux qu'elle fait, sa puissance qui va grandissant, forment le flot sinistre sous lequel Rome trouvera son tombeau; mais avant cette heure qui inscrira une date solennelle dans l'histoire, la papauté prendra bien des masques pour échapper à sa destinée; elle saura se faire tout à tous, rien ne lui coûtera, et, s'il le faut, elle sera jacobine comme elle a été ligueuse. Ce ne sera de sa part ni inconséquence, ni variation, mais fidélité à son génie. De nos jours, sur les bords du Léman, ne tend-elle pas la main aux mêmes hommes qu'elle proscrit sur les bords du Tibre? n'a-t-elle pas à Paris béni des arbres de la liberté avec l'arrière-pensée d'y pendre la République? ne s'est-elle pas alliée avec les Turcs contre l'Autriche et avec la Hollande protestante contre Louis XIV? Son intérêt n'a-t-il pas été toujours sa suprême loi? L'avenir sera donc témoin d'alliances monstrueuses; mais là où les principes sont ennemis, les alliés ne peuvent demeurer longtemps amis, et, tôt ou tard, une lutte suprême doit donner aux uns la victoire, aux autres la défaite. La défaite sera inévitablement pour Rome, car ses moyens de défense seront insuffisants contre l'attaque. Sa main forte et nerveuse au moyen âge, quand elle avait à sa tête un Grégoire VII ou un Innocent III, n'est plus aujourd'hui qu'une main de vieillard; ses foudres, qui autrefois faisaient trembler rois et peuples, sont tellement impuissantes, que si un pape lançait une excommunication, elle serait accueillie avec un grand éclat de rire. Rome n'a donc qu'à attendre

le sort qu'elle a mérité en mettant la sainte Écriture sous le boisseau, en boudant son siècle, la science, le progrès, la liberté; mais le jour où elle périra on pourra juger de la grandeur de l'édifice par l'immensité des débris; et en le voyant, jonchant la terre, chacun dira de lui, ce que Henri III disait du Balafré : « Qu'il est grand! »

Le protestantisme ne périra pas parce qu'il est le christianisme. Mais tel qu'il est en France peut-il répondre à sa noble mission? Nous répondons avec tristesse : non, car il lui manque deux choses essentielles : la vie et la liberté. La vie, il l'a sans doute, mais à un degré insuffisant, car s'il la possédait dans sa plénitude, il aurait la liberté qui lui manque.

Aux jours de germinal, l'amour de son repos lui fit vendre à l'État son droit d'aînesse; depuis lors, et nous serions injuste si nous le lui contestions, il a relevé ses sanctuaires démolis, agrandi ses cadres officiels, fondé de belles et nobles institutions, et réparé bien des brèches; mais son influence sur le catholicisme est plus une influence de détails que d'ensemble; ce ne sont pas quelques nouvelles églises, lumignons épars sur la surface de l'empire, qui peuvent attirer les regards sur lui et lui gagner les masses; à leurs yeux, il n'a ni prestige, ni force morale; là où il faudrait les pères du synode de 1559, il y a quelques conférences pastorales où l'on découvre plus ses plaies qu'on ne les cicatrise; là où il faudrait la voix puissante des Farel, des Brousson, des Court, il y a des sermons académiques; là où il faudrait un peuple disposé à tout sacrifier pour la sainte cause de l'Évangile, il y a des baptisés et des communiants; là, enfin, où il faudrait l'union qui fait la force, il y a la désunion qui fait la faiblesse.

XXXI.

Le protestantisme porte la peine de la situation qui lui fut faite en germinal; il n'est guère que ce qu'il pouvait être, et nous serions trop sévère à son égard, si nous demandions aujourd'hui de lui ce qu'il n'a pu nous donner. Mais ce qu'il subit depuis plus d'un demi-siècle, doit-il continuer à le subir? Nous ne le pensons pas; et nous croyons qu'une nouvelle ère commence pour lui, ère

de vie s'il rompt ses fers, ère de mort s'il les garde; ici on nous arrêtera: N'est-il pas libre? nous dira-t-on; où sont les tambours qui troublent le chant de ses psaumes? les dragons qui sabrent et dispersent ses assemblées? les galères où rament ses forçats et les potences où sont pendus ses pasteurs? Jamais, à aucune époque de son histoire, a-t-il joui de plus de liberté? En apparence c'est vrai, en réalité non; car une Église n'est véritablement libre que lorsqu'elle a la direction suprême de ses propres affaires. Or, cette direction elle ne l'a pas; privée de ses synodes, elle est décapitée, et au lieu d'une Église réformée de France, il y a des Églises réformées, sans lien entre elles, obligées de recourir au bras séculier chaque fois qu'une difficulté grave s'élève dans son sein, et d'elle on peut dire aujourd'hui qu'elle est une flotte où chaque capitaine est maître sur son bord, parce que le vaisseau amiral a coulé. Le protestantisme français est donc dans un état anormal qui ne peut se prolonger sans danger, il faut qu'il cesse par la liberté que l'État lui donnera ou qu'il prendra; si l'État la lui refuse, il ne doit pas hésiter à renoncer au pain qu'il en reçoit, car ce pain qu'il a pu manger sans déchoir dans le passé, il ne saurait le manger sans honte dans l'avenir...., puisqu'il serait la preuve de sa servitude; car si une Église infidèle peut être asservie, une Église fidèle est toujours libre, l'homme qui voudrait l'asservir s'appelât-il Néron, Henri II, Louis XIV. La liberté l'a, l'Église qui la veut; le protestantisme la voudra-t-il? Aura-t-il en temps de calme le courage qu'il eut dans ses jours les plus orageux? Nous craignons qu'il ne l'ait pas et que pour voiler sa lâcheté, il dise: «attendons», quand il faudrait dire: «agissons». S'il est lâche, il en portera infailliblement la peine, car on ne manque pas impunément à sa mission. Il végétera dans ses cadres officiels, et tout ce qu'il y a d'hommes vraiment religieux en sortira peu à peu et le protestantisme historique ressuscitera sous le nom d'indépendance. A côté de l'Église nationale il y aura l'Église libre, et c'est à elle que reviendra la noble mission d'évangéliser la France et de renouer la chaîne glorieuse du passé. Nous savons que notre pronostic affligera beaucoup d'âmes attachées de cœur aux églises réformées, salariées par l'État; mais notre attachement, qui ne le cède

en rien au leur, ne nous voile pas le péril imminent de la situation; car il demeure certain, pour tout homme clairvoyant, que le jour où il sera constaté que le protestantisme français ne doit pas espérer d'avoir de longtemps son autonomie, les hommes pieux de sa communion iront chercher dans d'autres cadres ecclésiastiques une liberté aussi nécessaire à une Église que l'air l'est à nos poumons. Quand César usurpe les droits de Dieu, le premier devoir de tout chrétien est de résister à César; s'il ne le fait pas, qu'il demeure esclave, il n'est pas digne d'être libre.

XXXII.

Ma tâche est achevée; elle m'a coûté dix ans de travaux et de recherches. Je ne les regrette pas; je leur dois bien des joies et la consolation de bien des peines; aussi c'est avec un sentiment de regret, après avoir souvent soupiré après le moment où j'écrirai ma dernière page, que je prends congé de ces grands et illustres morts avec lesquels j'ai vécu d'une vie intime, comme si j'avais eu l'honneur de les connaître personnellement. Je les ai suivis sur les bûchers, leur glorieux champ de bataille; je suis descendu au fond de leurs cachots et de leurs galères, leur demeure; je les ai accompagnés sur la terre étrangère; j'ai admiré leur patience, leur foi, leur héroïsme, et quand j'ai trouvé des taches dans leur vie, je m'en suis affligé, mais sans moins les aimer. Adieu, oh! mes nobles et grands ancêtres. Adieu! Pour raconter votre grande existence, il aurait fallu une plume plus exercée et plus autorisée que la mienne; mais nul n'aurait pu le faire avec un cœur plus chaudement huguenot et une impartialité plus grande.

En terminant mon travail, je me sens pressé de remercier cordialement ceux de mes contemporains vivants qui m'ont aidé par leurs écrits dans la composition de mon histoire[1]; ils m'ont épargné bien des recherches, et plu-

1. *Gaberel.* Histoire de Genève depuis le commencement de la réformation jusqu'à nos jours. — *Francis Wadington.* Le Protestantisme en Normandie depuis la révocation de l'édit de Nantes. — *Michelet.* Ses volumes sur la Renaissance et la Réforme. —

sieurs d'entre eux m'ont entr'ouvert des horizons nouveaux. Qu'ils reçoivent donc mes remercîments, ainsi que ceux qui ont mis avec empressement à ma disposition des livres rares et des manuscrits qui ont été pour moi ce trésor d'où l'on tire des choses vieilles et des choses nouvelles. Grâces aux uns et autres, j'ai pu accomplir dans dix ans une œuvre qui, sans eux, eût absorbé, et au delà, une vie d'homme. Je leur dois donc beaucoup, et en particulier à M. Charles Read qui, depuis dix ans, avec une persévérance que l'indifférence de nos protestants n'a pu lasser, préside à la rédaction du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.*

J'ai aussi des remercîments à présenter à ceux de mes coreligionnaires qui m'ont aidé de leurs sympathies effec-

Hugues. Histoire de l'église réformée d'Anduze. — *Corbière.* Histoire de l'église réformée de Montpellier. Nous avons puisé dans ce savant ouvrage des faits nouveaux touchant Claude Brousson, et notamment sa participation au complot de Vivens. — *Lièvre.* Histoire des églises réformées du Poitou. — *Douen.* Essai historique sur les églises réformées de l'Aisne. — *Charronet.* Les Guerres de religion et la Société protestante dans les Hautes-Alpes. — *N. Peyrat.* Histoire des pasteurs du désert. — *Victor Bujeaud.* Chronique protestante de l'Angoumois aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — *Coquerel fils.* La Famille Calas. Lettres inédites de Voltaire. Précis de l'histoire de l'église réformée de Paris. — *Weis.* Histoire des protestants réfugiés. — *Merle d'Aubigné.* Histoire de la réformation. — *Bungener.* Histoire du concile de Trente. — *Henri Martin.* Histoire de France. — *Dubois.* Les Prophètes cévenols. — *Frères Haag.* La France protestante. — *Charles Read* et ses collaborateurs. Bulletin de l'histoire du protestantisme français. — *Borrel.* Histoire de l'église réformée de Nîmes. Histoire de Claude Brousson. Histoire d'Antoine Court. — *De Félice.* Histoire des protestants. — *Castus Wadington.* Histoire de Ramus. — *Henri Lutheroth.* Commencement de la réforme en France. — *D'Argaud.* Histoire de la liberté religieuse. — *De Noailles.* Histoire de Madame de Maintenon. — *Bonnet.* Lettres de Calvin. — *Rossier.* Histoire de l'église d'Amiens. — *Sayous.* Études littéraires sur les réformateurs. — *Soldan.* Lettre sur la Saint-Barthélemy. — *Guettée.* Histoire des jésuites. — *Anquez.* Histoire des assemblées politiques des protestants. — *Mignet.* Essais historiques. — *Dourille.* Histoire des guerres civiles du Vivarais. — *De Pressensé.* Histoire de l'Église pendant la Révolution. — *Charles Coquerel.* Histoire des pasteurs du désert. — *Recordon.* Histoire de l'église réformée de Troyes; etc.

tives et ont fait de mon histoire un livre de famille. Je voudrais qu'il fût à la hauteur de son sujet; mais ne serait-il qu'un livre pour le temps, et ne servirait-il qu'à frayer la route à un autre qui donnerait au protestantisme français son histoire définitive, que je devrais m'estimer encore très-heureux d'avoir écrit pour une génération. Tel qu'il est, j'offre mon ouvrage à ces chères Églises réformées de France dont l'avenir m'apparaît à travers tant de nuages sombres; puissent-elles trouver dans sa lecture des forces pour traverser les jours mauvais qui se préparent; puissent-elles comprendre et sentir que si noblesse oblige, protestantisme oblige plus encore, et que nul n'a droit de se réclamer de la descendance des réformateurs, si la foi qui les rendit si grands et si fidèles n'est pas son partage. Je suis triste, mais non découragé; car je sais que si nos cadres officiels sont des prisons où le formalisme se trouve parfaitement à l'aise, ils ne le sont pas pour la vie chrétienne; tôt ou tard ils se rompront: quand sera-ce? Nul ne saurait le dire; mais en attendant ce moment, le devoir le plus impérieux pour tout protestant, c'est de vivre de la foi des pères et de les imiter dans leur fidélité sans laquelle, depuis longtemps, le protestantisme français ne vivrait plus que dans l'histoire.

Reçois maintenant, toi aussi, ô mon Dieu! mes actions de grâces de ce que, en prolongeant mes jours et en me donnant force et santé, tu m'as permis d'achever mon œuvre. Qu'elle soit aussi ton œuvre, et elle le sera; ma conscience m'en rend le doux témoignage; j'ai été intègre et droit dans mon labeur: j'ai haï l'erreur, jamais les égarés.

FIN DU SEPTIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE XLIV.

I. Villars convoque l'assemblée des États du Languedoc. — Son retour à Paris. — Louis XIV le comble de faveurs. — Parallèle entre Villars et Montrevel. — II. Triste état des Cévennes après le départ du maréchal. — Bâville se dispose à quitter le Languedoc, quand trois hommes, l'abbé de La Bourlie, les marquis de Miremont et de Belcastel forment le projet de soulever de nouveau les Cévennes. — Dispositions habiles des conjurés. — Catinat et Castanet partent de Genève et se dirigent vers les Cévennes. — Castanet est arrêté. — Il est mis en jugement et condamné à mort. — Son intrépidité sur l'échafaud. — III. Berwick succède à Villars dans le commandement du Languedoc. — Détails biographiques sur sa personne. — Dispositions militaires de Berwick. — IV. Réunion des conjurés. — Leur plan. — Bâville et Berwick ne se doutent de rien. — A l'extérieur, tranquillité parfaite. — Arrestation du Suisse Jean-Louis, surnommé le Genevois. — Il révèle tout à Bâville et à Berwick. — V. Étonnement et effroi de Bâville à la vue du danger qu'il court. — Promptitude de Berwick à le conjurer. — Arrestation à Nîmes des principaux conjurés. — VI. Arrestation de Ravanel. — Fuite et arrestation de Catinat, de Villas et de Jonquet. — VII. Exécution de Villas, de Jonquet, de Ravanel et de Catinat. — Ravanel et Catinat, unis pendant leur vie, le sont à l'heure de la mort. — Ils meurent sur le même bûcher. — Atrocité de leur supplice. — VIII. L'échafaud en permanence à Nîmes. — Supplice du jeune Francezet. — IX. Arrestation de Boëton. — Il est condamné à mort. — Son exécution à Montpellier. — Héroïsme chrétien de Boëton. — Sa fin triomphante et glorieuse. — Exécution de son domestique. — Le serviteur meurt, comme son maître, en chrétien. — X. Bâville continue à faire fonctionner l'échafaud. — Jean-Louis, le Ge-

nevois, obtient sa grâce, le salaire de sa trahison — Bâville croit à la fin des troubles des Cévennes. — Son erreur. — XI. La tour de Constance; sa description. — Abraham Mazel et trente-trois camisards enfermés à la tour de Constance. — Évasion audacieuse de Mazel. — Nouvelles terreurs de Bâville. — Berwick fait proposer aux camisards insoumis une amnistie. — Quelques-uns l'acceptent, quelques autres la repoussent. — XII. L'insurrection paraissant terminée, Berwick quitte le Languedoc. — Il est remplacé par le facétieux duc de Roquelaure. — XIII. Irritation que la pacification sanglante des Cévennes cause dans les États protestants. — Publication de pamphlets contre Louis XIV et sa politique. — Violence de quelques-uns de ces écrits. — Moyens odieux proposés pour contraindre le roi à être plus juste envers les protestants. — XIV. Bâville croit enfin à la fin des troubles, quand Abraham Mazel et deux autres camisards quittent Genève, gagnent les Cévennes, et préparent les éléments d'une nouvelle insurrection et en donnent le signal par le meurtre de Vocance. — XV. Bâville et Roquelaure prennent leurs dispositions contre les insurgés. — Manifeste d'Abraham Mazel, le chef de l'insurrection. — XVI. Premiers succès d'Abraham. — Roquelaure marche contre lui. — Combat entre les troupes royales et les insurgés. — Infériorité numérique de ces derniers. — Leur bravoure et leur première défaite. — Cruautés des vainqueurs. — Seconde défaite des insurgés. — Leur dispersion. — Abraham Mazel s'échappe et, du Vivarais, se dirige vers les Cévennes pour y fomenter une nouvelle insurrection. — XVII. Mort du Père La Chaise, confesseur de Louis XIV. — Letellier lui succède. — Détails biographiques sur Letellier. — Son portrait, par Saint-Simon. — XVIII. Abraham Mazel trouve des adhérents. — Joany se joint à lui. — Mort de Joany. — Le prophète Sabatier. — Son sermon devant les dames d'Alais. — Son exécution. — XIX. Activité d'Abraham Mazel. — Voiles anglaises à la hauteur de Cette. — Espérances trompeuses que leur apparition donne aux insurgés. — XX. Riffier, ses fourberies. — XXI. Abraham, secondé par Clari, travaille énergiquement au soulèvement des Cévennes. — Il est trahi par Saussine, l'un de ses confidents. — Il est tué dans un combat. — Exécution de Clari. — Fin de la guerre des camisards. — XXII. Coup d'œil rétrospectif. — Les prophètes. — Leur arrivée à Genève. — Ils excitent la curiosité et, bientôt après, la répulsion. — Ils quittent la Suisse. — Leur arrivée à Londres. — Ils ont quelques enthousiastes et beaucoup d'ennemis. — Publication du *Théâtre sacré des Cévennes*. — Les prophètes veulent ressusciter un mort pour confondre leurs adversaires. — Ils tombent sous le coup du ridicule. — Ils se dispersent et

vont en Allemagne recruter des partisans. — XXIII. Jugement porté sur les prophètes. — XXIV. Coup d'œil rétrospectif sur la guerre des Cévennes. — Mort de La Bourlie . . . . Page 1.

LIVRE XLV.

I. Dangers que court la France. — Villars gagne la célèbre bataille de Denain et sauve le royaume. — Mort de Jurieu. — II. Bossuet. — Causes qui l'ont retenu dans l'Église romaine. — III. Dernières années de la vie de Bossuet. — Détails touchant ses derniers jours. — Sa mort. — IV. Parallèle entre Jurieu et Bossuet. — V. Mort de Bayle. — Son Dictionnaire historique et critique. — VI. Bâville. — Il continue à persécuter les Cévénols. — Édits du 17 mai 1711. — 8 mars 1712. — 18 mars 1712. — VII. Iniquité de ce dernier édit, ses applications odieuses. — VIII. Le clergé devient de plus en plus persécuteur. — Édit du 18 septembre 1713 qui rappelle les anciens et les aggrave. — Position douloureuse des protestants — Les femmes sont jetées dans des cachots, les hommes vont ramer aux galères. — IX. Bossuet et sa description de l'Église. — Les persécuteurs se croient persécutés — X. Basnage prend la défense de ses frères et fait réimprimer les *Plaintes des protestants opprimés dans le royaume de France*, et les fait précéder d'une préface dans laquelle il relate les maux des protestants depuis la publication du livre de Claude. — XI. Letellier, le persécuteur des protestants, devient celui des jansénistes. — Il arrache à Louis XIV un édit qui ordonne la destruction de Port-Royal des Champs. — XII. Exécution de l'édit. — Détails. — XIII. Vieillesse de Louis XIV. — Détails sur l'intérieur du roi et sur Mme de Maintenon. — Affection de cette dernière pour les bâtards du roi. — Ses ruses pour contraindre son mari à déposséder Philippe d'Orléans de la régence. — XIV. Tristesses et ennuis de Louis XIV. — Il voit la mort s'approcher. — Sa résignation. — Ses recommandations à son arrière-petit-fils. — Sa mort. — XV. Jugement porté sur Louis XIV. — Actes brillants de son règne. — XVI. Côtés obscurs. — XVII. Guillaume III. — Sa mort — XVIII. Parallèle entre Louis XIV et Guillaume III. — XIX. Mort de Mme de Maintenon. — Jugement porté sur sa personne . . . . Page 43.

LIVRE XLVI.

I. Philippe d'Orléans. — Détails biographiques. — II. La France accueille avec joie l'avénement de Philippe à la régence.

— Dubois, le précepteur du prince. — Caractère de ce prêtre. — Son ambition. — Son habileté. — Ses mœurs. — III. La mère du régent, Charlotte-Elisabeth, fille de l'électeur palatin. — Elle change de religion et épouse Monsieur, frère de Louis XIV. — Ses opinions religieuses. — Elle continue à être attachée de cœur à la Réforme. — Sa droiture. — Ses singularités. — IV. Sa haine pour Mme de Maintenon. — Elle intercède auprès de son fils en faveur des galériens protestants. — V. Espérances des protestants à l'avénement de Philippe d'Orléans à la régence. — Le régent favorablement disposé pour eux. — Il maintient les anciens édits, mais il en tempère l'exécution. — VI. Etat moral et religieux des protestants. — VII. Antoine Court. — Son projet de réorganiser les Églises. — Grandeur et difficultés de ce projet. — Caractère du jeune réformateur. — VIII. Sagesse de ses plans. — Sa persévérance à les faire adopter. — Soucis et embarras que lui donne le prophétisme. — IX. Jean Huc et Jean Vesson. — Leur exaltation religieuse. — Ils s'affilient à la secte des multipliants. — Excentricités et bizarreries des multipliants. — Bâville les persécute et en fait supplicier plusieurs. — X. Nouveaux efforts de Court pour courber tous les protestants cévenols sous une loi commune. — Règlements qu'il fait à cet égard. — XI. Le joug forgé par Court paraît dur. — Courage et persévérance de Court. — XII. Aides de Court. — Ses premiers efforts couronnés de succès. — Le culte domestique chez les protestants. — Prière à l'usage de ce culte. — XIII. Réveil des consciences. — La peste. — Comment Dieu pour son Église tire le bien du mal. — Activité de Court. — Son calme devant le fléau. — Sa sévérité et sa douceur. — XIV. Caractère de la prédication de Court. — XV. Conduite chrétienne et patriotique de Court pendant la coalition de l'Espagne, de la Hollande et de l'Angleterre contre la France. — L'instruction pastorale de Basnage aux réformés de France. — XVI. Impression pénible qu'elle leur cause. — Leur réponse à Basnage. — XVII. Louis XV déclaré majeur. — Le régent continue à gouverner le royaume. — Mort du régent et de Dubois. — XVIII. Parallèle entre le régent et Dubois. — XIX. Persécutions qui eurent lieu sous la régence. — Exécution d'Étienne Arnaud. — Les prisonniers de La Rochelle. — Détails touchants . . . . Page 77.

LIVRE XLVII.

I. Louis, duc de Bourbon, est nommé premier ministre. — Caractère de ce prince. — Fleury, évêque de Fréjus, et Lavergne de Tressan, évêque de Nantes, travaillent avec Bâville

à la rédaction de l'édit de 1724. — II. Préambule de l'édit. — III. Disposition de l'édit. — Il aggrave toutes les rigueurs des édits précédents et en formule de nouvelles. — Mort de Bâville. — IV. Douleur des Églises. — Court relève leur courage. — Recrudescence de vie religieuse. — V. Pénurie des pasteurs. — Efforts admirables de Court pour la faire cesser. — Court et ses calomniateurs. — VI. Court leur répond en faisant simplement et noblement le récit de ses travaux. — Fleury remplace au pouvoir le duc de Bourbon. — VII. Son caractère. — Les parlements. — Leurs dispositions à l'égard des protestants. — VIII. Alexandre Roussel. — Sa vocation au saint ministère. — Sa piété. — Son zèle. — Son dévouement aux Églises. — Son arrestation. — Sa mère demande au duc d'Uzès sa liberté. — Froide cruauté de ce seigneur. — Roussel dans les prisons de Montpellier. — Sa mère le visite dans sa prison. — Scène touchante. — Procès, interrogatoire et supplice de Roussel. — Son héroïsme sur l'échafaud. — Antoine Court console la mère du martyr. — Réponse spartiate de la vieille huguenote. — Complaintes sur Roussel et sur sa mère. — IX. Le vieil esprit ligueur se ravive à Nîmes. — Profanation des restes d'Andelot, le frère de Coligny. — X. Indignation des protestants. — Leurs assemblées se multiplient. — Alarmes du clergé. — Bernage de Saint-Maurice, intendant du Languedoc, chargé de les disperser. — Auto-da-fé de livres protestants. — XI. Saurin, le grand prédicateur du refuge. — Son amour de la Hollande et sa haine de la France. — Son discours sur les *profondeurs divines*. — Magnifique allusion à Louis XIV. — XII. Belle apostrophe à Louis XIV. — XIII. Paroles méprisantes du grand orateur contre les nouveaux convertis. — XIV. Saurin et ses envieux. — Ses dernières années sont abreuvées d'amertume. — Ignoble pamphlet dirigé contre lui. — XV. Mort de Saurin. — XVI. Jugement porté sur lui. — XVII. Antoine Court. — Son désir ardent de fonder un séminaire. — Ses démarches. — Son succès. — XVIII. Fondation du séminaire de Lausanne. — Court en est nommé le directeur. — Synode provincial du Languedoc. — Mesures adoptées par ce Synode. — Hardiesse et sagesse de ces mesures, relativement à la tenue des assemblées. — XIX. Prépondérance des Églises du Languedoc. — Plaintes des autres Églises, à cause de leur initiative dans les affaires qui concernent le corps tout entier. — Injustice de ces plaintes. — Le protestantisme réunit ses tronçons épars. — XX. Départ d'Antoine Court pour Lausanne. — Caractère de Court. — Sa sévérité. — Son amour de l'ordre. — Ses nombreux écrits. — XXI. Son esprit pratique. — Son projet d'une bourse publique. — Une faiblesse de Court. — Il faisait des vers . . Page 112.

LIVRE XLVIII.

I. L'organisation que Court a donnée aux églises porte ses fruits. — Les persécutions continuent. — II. Pierre Durand. — Sa piété. — Son courage. — Son arrestation et son martyre. — Paroles touchantes de la femme du martyr. — III. Claris. — Son arrestation. — IV. Son interrogatoire. — V. Sa condamnation à mort. — Son évasion. — Il continue son ministère au milieu des églises. — VI. Paul Rabaut. — Détails sur ses premières années. — Sa piété profonde. — Le sérieux de son caractère. — Les premiers dangers qu'il court. — Il est nommé proposant. — Il dessert l'église de Nîmes. — Son mariage. — Il se sépare pour trois ans de sa jeune épouse et va étudier au séminaire de Lausanne. — Court et lui se lient d'une étroite amitié. — Paul Rabaut retourne à son poste. — VII. Après l'évasion de Claris, les églises jouissent d'un repos relatif. — Le clergé murmure et se plaint. — Lettre des curés des Cévennes à Fleury. — Bernage réfute les assertions des curés. — Les persécutions recommencent. — Auto-da-fé de livres à Beaucaire. — VIII. État moral et spirituel des églises du Poitou à l'avénement de Philippe d'Orléans à la régence. — Réveil religieux. — Chebron. — Sa haine pour les réformés. — Les prédicants poitevins. — Leur zèle et leur peu d'instruction. — IX. Le comte de Chamilly se met à la recherche des prédicants. — Assemblées surprises. — Chaire brûlée. — X. Les assemblées discontinuées recommencent. — Chebron surprend une assemblée. — Condamnation à mort par contumace de plusieurs prédicants. — Arrestation du prédicant Martin. — XI. Sa condamnation à mort. — Sa fin admirable. — XII. La mort du prédicant fortifie les protestants dans leur foi. — Chebron, aidé de Gould, devient de plus en plus persécuteur. — XIII. Berthelot, célèbre prédicant. — Chebron fait mettre sa tête à prix. — Berthelot échappe à ses recherches. — XIV. L'historien ramène ses lecteurs dans le Languedoc. — Un martyr oublié, Dortial, de Chalançon. — Admirable mort du vieillard. — XV. Deux ans avant le supplice de Dortial, Jean Cavalier meurt à Chelsea, près Londres. — Jugement porté par Malesherbes sur le célèbre chef camisard . . . . Page 153.

LIVRE XLIX.

I. Tenue d'un synode national. — Profond respect des Eglises pour l'autorité royale. — Leur amour pour le souverain. — Boyer. — Son zèle. — Son activité. — Soupçons élevés contre

sa moralité. — Les Églises divisées à son égard. — Le synode déclare Boyer innocent. — II. Antoine Court. — Sa présence au synode. — Il préside une immense assemblée. — Discours qu'il adresse à Boyer. — Il lui rend le droit de paître le troupeau de Christ qu'il a perdu par sa rébellion contre l'autorité synodale. — Court tient plusieurs assemblées au désert. — Son retour à Lausanne. — III. Nouveaux édits de persécution. — Les Églises présentent un placet au roi. — Inutilité de cette demande. — IV. La position des réformés s'aggrave. — Calomnies atroces et ridicules de leurs ennemis. — V. Enlèvements d'enfants. — VI. On contraint les parents dont les enfants se sont enfuis à les présenter sous peine de fortes amendes. — Ordre leur est donné de rebaptiser leurs enfants baptisés au désert. — Formule de serment qu'on les contraint de signer. — Douleur amère des signataires. — Un grand nombre émigre. — VII. Sévérité des parlements, en particulier de celui de Grenoble. — Arrêts iniques. — VIII. Profanation des cadavres. — Scène ignoble et horrible à Cadenet. — Massacres des protestants en divers lieux. — IX. Les pasteurs du désert sont accusés de trahir leur patrie. — Ils repoussent avec indignation cette calomnie. — X. Martyre du jeune Louis Ranc. — XI. Martyre du vieux Roger. — XII. Desubas. — Détails sur ce jeune pasteur du désert. — Son zèle. — Sa piété. — Son dévouement. — Son arrestation. — Soulèvement des Vivaraisiens. — Scènes meurtrières à Vernoux. — Interrogatoire de Desubas. — Vers composés à cette occasion. — XIII. Nouvel interrogatoire du pasteur du désert. — Compassion qu'éprouve pour lui l'intendant Lenain. — Desubas va à la mort en héros chrétien. — Au moment où il veut prendre la parole pour parler à la foule, un roulement de tambours couvre sa voix. — XIV. La mort triomphante de Desubas ranime le zèle des Églises. — Complainte sur la mort de Desubas. — XV. Les églises célèbrent un jeûne solennel. — Paroles énergiques du pasteur Viala. — XVI. Humiliation qu'éprouvent les Églises par l'abjuration du pasteur Duperron. — Misérable fin de l'apostat. — XVII. Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Mémoire présenté aux membres du congrès en faveur des protestants. — Inutilité de cette démarche. — XVIII. Les idées de tolérance commencent à se faire jour dans les esprits. — Alarmes du clergé. — L'évêque d'Agen s'en fait l'interprète dans une lettre au contrôleur des finances, dans laquelle il représente, sous un faux jour, les protestants. — XIX. Antoine Court répond au prélat dans son *Patriote français et impartial.* — XX. Arrestation du jeune étudiant Benezet et du pasteur du désert Molines *dit* Fléchier. — Courage de Benezet devant l'échafaud. — La crainte de la mort arrache à Molines une abjura-

tion. — Comédie arrangée contre Molines et le clergé. — On conçoit des doutes sur la sincérité de l'abjuration de Molines. — On le retient dans un séminaire. — On lui rend sa liberté. — Il s'enfuit de France. — XXI. Remords de Molines. — Sincérité de sa repentance. — Ses douleurs. — Sa réintégration dans la communion de ses frères. — Son dernier sermon. — Impression profonde qu'il cause... — Molines meurt en paix. — Liste de pasteurs apostats. — XXII. Dangers du pastorat du désert. — Héroïsme des candidats au ministère. — Solennité de leur consécration. — XXIII. Un sermon de consécration au désert. — XXIV. Corteis, accablé d'années et d'infirmités, demande son congé aux Églises, qui le lui accordent. — Le pasteur du désert va mourir sur la terre étrangère. — Noble caractère de Corteis. — XXV. Affaire de Lédignan. — Les paysans, lassés de la cruauté des prêtres qui leur enlèvent leurs enfants, blessent quelques curés qui meurent des suites de leurs blessures. — Calamités épouvantables qui fondent sur eux. — Récit de Court. — XXVI. Irritation de la Cour contre les paysans de Lédignan. — Mesures terribles qu'elle fait prendre contre eux. — Le pasteur du désert, Coste, accusé d'être l'instigateur de l'affaire de Lédignan, se réfugie en Angleterre. — XXVII. Arrivée de Paulmy d'Argenson dans le Languedoc. — Sa bienveillance pour les protestants. — Paul Rabaut lui présente un placet en faveur de ses frères sur le chemin de Nîmes à Montpellier. — Contenu du placet. — XXVIII. Le placet impressionne favorablement la Cour. — Départ de Paulmy d'Argenson. — Le duc de Richelieu arrive dans le Languedoc. — Caractère du duc. — Ses bonnes dispositions pour les protestants. — XXIX. Influence de Paul Rabaut. — Les causes auxquelles il faut l'attribuer. — XXX. Caractère de la prédication de Paul Rabaut. — XXXI. Pradel, l'ami et le condisciple de Paul Rabaut. — Son courage. — Sa piété. — Son zèle. . . . . Page 182.

LIVRE L.

I. Après le départ de Richelieu, les Églises jouissent d'un repos relatif. — Retour de Richelieu. — Les persécutions recommencent. — Exécution de l'édit de 1724. — II. Sagesse et courage de Paul Rabaut pour maintenir les protestants. — La fidélité à leur Dieu. — Dangers que court Rabaut. — Magdelaine Gaydan, épouse de Paul Rabaut. — Sa fermeté. — Son courage. — On viole son domicile. — Elle proteste. — Elle quitte Nîmes, rejoint avec ses enfants et sa vieille mère son mari au désert et y mène une vie errante. — Le duc de Mire-

poix, touché de son héroïsme, ordonne qu'on cesse de la poursuivre. — III. Martyre d'Étienne Tessier *dit* Lafage. — IV. Mort de Mathieu Viala. — V. Paul Rabaut continue, malgré les dangers que courent les Églises, à convoquer des assemblées au désert. — VI. Le prince de Conti s'intéresse au sort des Églises. — Paul Rabaut à Paris. — Son entrevue avec le prince. — Le mémoire qu'il lui présente. — Stérilité de son voyage. — Rabaut retourne au désert. — VII. Les idées de tolérance gagnent du terrain. — Rippert de Montclar. — Son mémoire en faveur des protestants. — VIII. Impression favorable produite par le mémoire de Rippert de Montclar. — Reconnaissance des protestants. — IX. Coup d'œil rétrospectif sur les Églises. — Les protestants saintongeois. — Leur zèle. — Rigueurs exercées contre eux. — Le prédicant Defère. — Détails biographiques. — Travaux apostoliques de Defère dans le Béarn. — Alarmes des prêtres à la vue de ses succès. — On veut l'engager à sortir du royaume. — Il refuse. — X. Les protestants du Béarn. — Cruautés commises à leur égard. — Ils se plaignent. — XI. Inutilité de leurs plaintes. — Persécution en Guyenne. — Auto-da-fé de livres à Bordeaux. — Les Églises ne perdent pas courage. — Elles demandent des pasteurs à Paul Rabaut. — XII. Mort d'Antoine Court. — Les Églises le pleurent. — XIII. Court de Gébelin, le fils d'Antoine Court. — Il se destine au ministère évangélique. — Après la mort de son père, il fixe sa résidence à Paris. — Il est nommé agent général des Églises. — XIV. Les Églises se reconstituent. — Repos relatif dont elles jouissent. — François Rochette, pasteur du désert. — Sa foi. — Son zèle. — Son arrestation. — XV. Des paysans essayent de le délivrer. — Ils sont repoussés. — Les frères Grenier, gentilshommes-verriers, qui les commandent, sont faits prisonniers. — Rochette et les frères Grenier sont condamnés à mort par le parlement de Toulouse. — XVI. Démarches de Paul Rabaut pour les sauver. — Inutilité de ses efforts pour les sauver. — XVII. Fin triomphante et glorieuse de Rochette et de ses compagnons . . . . Page 230.

LIVRE LI.

I. Jean Calas. — Détails biographiques. — Sa femme. — Sa famille. — Louis Calas, fils de Jean Calas, abjure la foi protestante. — Marc-Antoine, l'aîné des fils de Jean Calas. — Son amour pour l'étude du droit. — Ses déceptions. — Son dégoût de la vie. — II. Le jeune La Vaisse arrive à Toulouse. — Il est invité à souper chez la famille Calas. — Marc-Antoine sort un peu avant la fin du repas. — Son suicide. — Consternation

de la famille Calas. — Mensónge de Jean Calas. — Suite funeste de ce mensonge. — III. Les Capitouls accourent à la maison de Calas. — David de Baudrigue. — Caractère de ce Capitoul. — Son ambition. — Iniquités auxquelles elle le pousse. — Il se constitue l'accusateur des Calas. — IV. Arrestation des Calas et de La Vaisse. — Leur procès commence. — Monitoire lancé par le clergé. — Funérailles splendides de Marc-Antoine. — Le clergé le proclame un saint martyr mis à mort par ses parents. — V. Les Capitouls ne peuvent établir la preuve de la culpabilité des accusés. — Ils prononcent la peine de la torture contre Calas, sa femme et leur fils Pierre. — Les condamnés interjettent appel du jugement. — Le Parlement casse l'arrêt des Capitouls et retient l'affaire. — Bruits calomnieux répandus contre les protestants. — On les accuse de professer cet affreux dogme qu'ils doivent être les propres bourreaux de leurs enfants s'ils changent de religion. — VI. Indignation des protestants. — Protestation énergique de la vénérable Compagnie des pasteurs de Genève. — Écrit de Paul Rabaut. — VII. L'écrit de Paul Rabaut est déféré au Parlement. — Le Parlement condamne l'écrit à être lacéré par la main du bourreau. — Calas est condamné à mort. — VIII. Calas appliqué à la torture. — Sa patience admirable. — Les tourments ne lui arrachent que la déclaration de son innocence. — David de Baudrigue en face de l'échafaud de Calas. — La sommation qu'il fait à Calas d'avouer son crime. — Calas lui répond par son silence. — Belle réponse de Calas au P. Bourges qui le supplie d'avouer son crime. — Fin du supplice de Calas. — Terreur des juges de Calas. — Pierre Calas condamné au bannissement. — Élargissement de La Vaisse, de la femme et de la servante de Calas. — IX. Terreur des protestants à la nouvelle du supplice de Calas. — Voltaire. — Son indignation à l'ouïe des détails de l'exécution de Calas. — Détails biographiques sur cet homme célèbre. — X. Voltaire s'intéresse vivement au sort de la famille Calas. — Ses démarches. — Ses plaidoyers. — Il fait casser l'arrêt de Toulouse et obtient la réhabilitation de la mémoire de Calas et celle de sa famille. — Intérêt que prend toute la France à la famille Calas. — Colère du Parlement de Toulouse. — Essais tentés pour réhabiliter le Parlement. — Belles paroles d'un magistrat à l'occasion du procès de Calas . . . . Page 257.

LIVRE LII.

I. Les Églises du Languedoc. — Nouvelles persécutions. — Courage de Paul Rabaut. — Il maintient les protestants dans la fidélité à leur Dieu. — Arrivée du prince de Beauveau dans

le Languedoc. — Caractère du prince. — Sa bienveillance pour les protestants. — Ils tiennent leur dix-septième et dernier synode général. — Modération et sagesse des assemblées synodales. — II. Le prince de Beauveau, témoin de l'amour des protestants pour leur souverain, leur permet de tenir leurs assemblées. — Joie des protestants. — Physionomie de l'une de leurs assemblées. — III. Condamnation de la morale des Jésuites. — Leur expulsion. — IV. Les idées de tolérance prennent chaque jour plus de consistance. — Les galériens protestants. — M. de Lasterme. — Sa lettre à Paul Rabaut. — Les prisonniers de la tour de Constance. — Marie Durand. — Sa constance. — Son zèle. — Son courage. — Sa correspondance avec Paul Rabaut. — Détails touchants. — V. Paul Rabaut engage le prince de Beauveau à visiter la tour de Constance. — Le chevalier de Boufflers accompagne le prince. — Impression douloureuse qu'il éprouve à la vue des prisonniers. — VI. Le prince de Beauveau délivre les prisonniers. — Marie Durand retourne dans son village. — Le Consistoire de Rotterdam lui fait une pension. — Le vieux galérien protestant et Marie Durand. — VII. La cause protestante commence à devenir populaire. — Turgot et Servan prennent leur défense. — Magnifique discours de Servan en faveur de la femme Robequin. — Arrêt remarquable du Parlement de Grenoble. — VIII. Gilbert des Voisins défend, mais avec des restrictions, les protestants. — IX. La famille Sirven accusée d'avoir donné la mort à leur fille Élisabeth. — Voltaire prend sa défense. — Sa réhabilitation. — X. Mort de Louis XV. — Sa fin digne de sa vie. — Son successeur. — Le célèbre édit de 1787. — XI. Rabaut Saint-Étienne. — Il passe sa première jeunesse avec son père, Paul Rabaut, dans le désert. — Il se voue au ministère évangélique. — Il est nommé pasteur à Nîmes. — Ses goûts littéraires. — Son penchant pour la poésie. — Il publie le *Vieux Cévenol*. — Succès de ce livre. — Il sert la cause de la tolérance. — XII. Rabaut Saint-Étienne écrit l'éloge de Prudent de Becdelièvre, évêque de Nîmes. — Il travaille avec ardeur à faire abolir les édits de proscription. — Il trouve des aides dans Rulhières et dans le marquis de Lafayette. — Ce dernier l'entend dans une assemblée du désert. — Impression favorable qu'il reçoit de cette prédication. — XIII. Le parti clérical vaincu par l'esprit philosophique. — Colère du haut clergé. — Il insiste auprès de Louis XVI pour qu'on ne rende pas aux protestants leurs droits de citoyen. — Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, se fait l'organe de ses haines et de ses craintes. — Les événements sont plus forts que la résistance des évêques. — Louis XVI rend le célèbre édit. — Retour de Rabaut Saint-Étienne à Nîmes. — Ovation qu'il y re-

çoit. — Discours célèbre qu'il prononce. — Long souvenir qui en reste. — XIV. L'édit est accueilli par toutes les Églises avec de grandes démonstrations de joie. — Court de Gebelin, qui a soutenu avec tant d'ardeur la cause des Églises, meurt avant de voir ses efforts couronnés de succès. — Détails sur les dernières années de sa vie. — Ses grands travaux scientifiques. — Ses douleurs corporelles. — Son indigence. — Sa mort. Page 277.

LIVRE LIII.

I. Coup d'œil rétrospectif sur la réformation à Genève. — La journée de l'Escalade consacre l'indépendance de la ville. — La mort de Théodore de Bèze l'affermit dans la foi. — Charles-Emmanuel Ier, humilié de sa défaite, essaye de prendre sa revanche. — Henri IV l'en empêche. — Mort de Henri IV. — Douleur des Genevois à la nouvelle de son assassinat. — Les successeurs de Charles-Emmanuel essayent de s'emparer de Genève. — Leurs intrigues. — Leurs insuccès. — Le clergé veut obtenir de Louis XIV que la bulle de canonisation de François de Sales soit proclamée à Genève. — Louis XIV refuse. — Victor-Amédée II demande au monarque français l'autorisation de s'emparer de Genève. — Refus du roi. — Le clergé se décide à faire du prosélytisme pour reconquérir la cité huguenote. — Ses insuccès. — II. Genève fidèle à la foi de ses réformateurs. — Sa prospérité spirituelle et matérielle. — L'école de Saumur. — Esprit de cette école. — Alexandre Morus, étudiant de l'école de Saumur. — Son arrivée à Genève. — Il demande à être admis au saint ministère. — Il attaque le dogme calviniste. — Il se rétracte. — La compagnie des pasteurs arrête que ses membres s'engageront par écrit à ne rien enseigner de contraire aux confessions de foi et aux canons de Dordrecht. — Le petit conseil soutient la compagnie. — III. La foi n'est pas obligée d'être tolérante. — Si elle doit être charitable à l'égard des égarés, elle ne doit pas l'être à l'égard des erreurs. — IV. La compagnie se montre rigide. — Son zèle à faire respecter les ordonnances ecclésiastiques. — La controverse avec les catholiques en honneur à Genève. — V. Nécessité de cette controverse. — Introduction du culte catholique à Genève. — Il se célèbre chez le résident français. — Protestation des Genevois. — Leur indignation. — Une émeute est près d'éclater. — La compagnie exhorte les Genevois à la modération. — Deux députés sont envoyés à Louis XIV pour demander la cessation du culte catholique. — Ils l'obtiennent. — VI. Fidélité et courage des Genevois. — Ils ouvrent les portes de leur ville aux victimes de l'intolérance

de Louis XIV. — Colère de Louis XIV. — Dangers que court Genève. — Dieu les conjure. — VII. Genève. — Sa grande influence pendant tout le dix-septième siècle. — VIII. Avec le dix-huitième siècle commence, pour Genève, une ère de décadence dogmatique et morale. — IX. Jean-Alphonse Turretin. — Il bat en brèche le calvinisme. — Tendances ariennes de son enseignement. — Divinité de Jésus-Christ niée. — Introduction du socinianisme. — La compagnie des pasteurs. — Devoir de la foi. — X. Les dogmes fondamentaux du christianisme sont peu à peu abandonnés. — Altérations de la liturgie. — Protestation de Bénédict Pictet. — Abandon du catéchisme de Calvin. — XI. Voltaire. — Son dessein de corrompre Genève. — Résistance qu'il éprouve. — Les Genevois font brûler son Dictionnaire philosophique par la main du bourreau. — XII. Jean-Jacques Rousseau. — Flatteries dont il est l'objet. — Le ministre Moultou. — Son idolâtrie pour Rousseau. — L'*Émile*. — *Lettres de la Montagne*, dans lesquelles Rousseau attaque la foi chrétienne. — La compagnie lui répond, mais, chez elle, l'abandon de la foi calviniste a produit l'impuissance. — XIII. Décadence complète de Genève. — Elle perd sa foi, sa vie religieuse, ses libertés. — Jamais châtiment ne fut plus mérité . . . . Page 300.

LIVRE LIV.

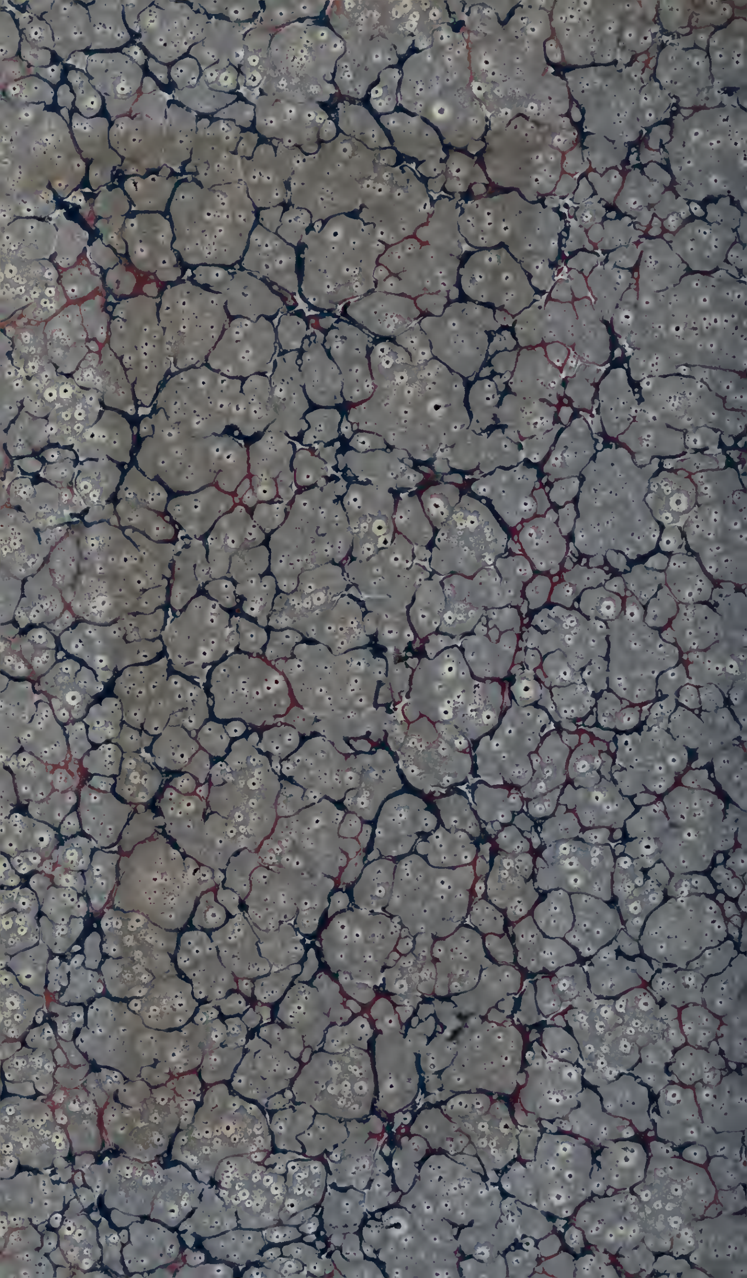
I. Situation de la France après l'édit de 1787. — Ouvertures des États généraux. — Rabaut Saint-Étienne nommé député aux États généraux. — Part considérable qu'il prend aux travaux de l'Assemblée constituante. — Il réclame pour ses coreligionnaires la liberté religieuse. — Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. — Article 18 de la déclaration. — II. Admirable discours de Rabaut Saint-Étienne sur cet article. — Analyse de son discours. — III. Impression profonde causée par le discours de Saint-Étienne. — Favorables dispositions de l'Assemblée pour proclamer la liberté religieuse. — Résistance du parti catholique de l'Assemblée. — Proposition restrictive du chartreux dom Gerle. — L'Assemblée est partagée. — La discussion est renvoyée au lendemain. — Discours de Mirabeau. — Dom Gerle retire sa proposition. — IV. L'Assemblée constituante fait restituer aux héritiers des réfugiés protestants les biens dont l'État est détenteur. — La cause de la liberté religieuse est gagnée. — Les passions s'apaisent. — Transformation dans les dispositions des catholiques du Gard à l'égard des protestants. — L'harmonie cesse le jour où la Constituante décrète la vente des biens du clergé. — Les

massacres recommencent. — Renaissance de la Ligue. — Le sang coule à Nîmes et à Montauban. — Les protestants sont accusés d'être les auteurs des troubles. — Leur innocence est constatée publiquement dans l'Assemblée constituante. — V. Les troubles cessent. — Paul Rabaut. — Les protestants de Nîmes lui construisent une maison pour abriter sa vieillesse. — Jours de paix. — Ils sont courts. — Le clergé persécuteur est persécuté à son tour. — VI. L'expiation est lente à venir. — Venue, elle est terrible. — L'Assemblée constituante. — Physionomie de cette assemblée. — Ses membres sont en grande majorité incrédules et hostiles au christianisme. — Projet de la Constitution civile du clergé. — Résistance des évêques. — Mirabeau défend le projet. — Le décret passe. — Ce décret est suivi de celui de la vente des biens du clergé. — Irritation des évêques. — Une insurrection, fomentée par le clergé, dans le peuple est sur le point d'éclater. — VII. L'évêque de Poitiers proteste énergiquement contre l'atteinte portée aux droits de l'Église. — Il n'a que quelques imitateurs dans le haut et le bas clergé. — L'Assemblée législative succède à l'Assemblée constituante. — Cette nouvelle assemblée hostile au clergé. — Sa haine contre le christianisme. — Elle veut écraser l'infâme. — Hébert et Chaumette. — Le culte de la déesse Raison. — Inauguration du nouveau culte dans l'église de Notre-Dame. — Honneurs rendus aux cendres infectes de Marat. — Délire des Parisiens. — Paris revenu aux saturnales et au paganisme de la Rome des Césars. — VIII. Robespierre, disciple de Rousseau. — Sa haine du christianisme. — Il veut donner à la France un culte nouveau, celui de l'Être suprême. — Fête en l'honneur de l'Être suprême. — Robespierre, le pontife du nouveau culte. — IX. Les Hébertistes. — Scandale donné par des prêtres. — Gobel, archevêque de Paris, et ses vicaires se coiffent du bonnet rouge.... renient leur foi, et adoptent le culte de la déesse Raison. — X. Le protestantisme et ses Judas. — Le pasteur Julien de Toulouse. — Lâcheté du Consistoire de Paris. — Le clergé catholique retrempe sa foi dans les persécutions. — Les prisonniers de La Rochelle. — Héroïsme des religieuses de Compiègne. — Leur belle réponse à leurs persécuteurs. — Leur intrépidité devant l'échafaud. — XI. Coup d'œil sur l'état de la France. — Spectacle terrible et grandiose qu'elle présente. — L'échafaud de Louis XVI. — Causes primordiales de la Révolution française. — XII. Henri IV. — Influence funeste de son abjuration. — Richelieu travaille à son insu à la destruction de la monarchie. — En décapitant la noblesse, il oublie qu'elle est à la fois l'ornement et l'appui naturel du trône. — Louis XIV hérite du despotisme de Richelieu. — Il avilit la noblesse, révoque l'édit de Nantes. — XIII.

Louis XV achève la décomposition du corps social. — La France au bord de l'abîme. — XIV. L'échafaud de Louis XVI n'eût pas été dressé et les orgies de 1793 n'eussent pas eu lieu sans la révocation de l'édit de Nantes. — La révolution eût pris un autre cours. — XV. La Convention. — Ses excès. — Paul Rabaut. — Ses derniers jours remplis d'amertumes. — Il croit assister à la chute de la foi chrétienne. — Rabaut Saint-Etienne. — Sa belle conduite à la Convention nationale. — Il dispute la tête de Louis XVI à ceux qui veulent lui dresser un échafaud. — Il demande l'appel au peuple. — Vergnaud fait pencher la balance. — XVI. Exécution de Louis XVI. — La Convention se dévore elle-même. — Tour à tour, Girondins, Hébertistes, Dantonistes, montent sur l'échafaud. — Saint-Étienne est proscrit. — Il prend la fuite. — Il est découvert et guillotiné. — Sa femme, en apprenant sa mort, devient folle et se suicide. — XVII. Douleur profonde, mais soumise de Paul Rabaut. — Terreur rouge à Nîmes. — Paul Rabaut est emprisonné. — Il est rendu à la liberté. — Il meurt âgé de 87 ans. — Jugement porté sur le pasteur du désert. — XVIII. État du protestantisme après la mort de Paul Rabaut. — Il végète. — Rien de saillant dans son histoire. — Bonaparte, premier consul. — XIX. Il s'occupe, malgré son conseil, des affaires religieuses de la France. — Signature du Concordat. — Ses effets désastreux, tant pour la religion catholique que pour l'État. — L'Église romaine aliène sa liberté. — XX. Le premier Consul s'occupe des affaires des protestants. — XXI. Négociations à cet effet. — XXII. Loi du 18 germinal an X. — Articles de cette loi. — Elle est le renversement complet de l'antique organisation des Églises. — XXIII. En acceptant la loi de germinal, le protestantisme aliéne sa liberté. — Devait-il faire ce qu'il fit? — XXIV. La loi de germinal acceptée avec reconnaissance par les protestants. — Les présidents des vingt-neuf consistoires invités au sacre de Napoléon. — Leur hésitation. — Leur acceptation. — XXV. Après la cérémonie, ils ont l'honneur d'être présentés à l'Empereur. — Discours de M. Martin. — Réponse de l'Empereur. — XXVI. Napoléon veut la liberté des cultes. — Ce qu'il entend par la liberté des cultes n'est pas la liberté. — Le protestantisme travaille à sa reconstitution. — Fondation du séminaire de Montauban. — XXVII. Despotisme de Napoléon en matière religieuse. — Catholiques et protestants baissent la tête. — Une main de fer pèse sur les uns et sur les autres. — Chute de Napoléon. — Conduite des protestants après la chute de Napoléon. — XXVIII. Avec la loi de germinal, l'histoire ancienne du protestantisme se termine, la moderne commence. — L'auteur n'écrit pas cette dernière partie de l'histoire de la réformation française. — Les raisons qui l'engagent à s'ar-

rêter à la loi de germinal. — Les qualités que doit posséder celui qui écrira plus tard l'histoire contemporaine du protestantisme français. — XXIX. Quelles seront les destinées que l'avenir réserve au catholicisme et au protestantisme. — Le catholicisme condamné par son génie à être aujourd'hui ce qu'il était hier et ce qu'il sera demain. — Toute réforme lui est interdite, sous peine de n'être plus. — Il demeurera ce qu'il est, et activera le courant d'incrédulité, qui sera infailliblement sa ruine. — XXX. Sa ruine ne sera pas lente, mais prompte. — XXXI. Le protestantisme. — Deux éléments qui lui manquent : la vie et la liberté. — Tel qu'il est organisé, il est sans influence sur le catholicisme. — Il lui faut l'air, c'est-à-dire la liberté. — L'État la lui donnera-t-il? C'est très-problématique. — Une Église libre sera la conséquence forcée de son manque d'autonomie. — XXXII. L'auteur a terminé sa tâche. — Ses adieux à ses grands ancêtres dont il a raconté la vie. — Ses remercîments à ceux de ses contemporains vivants qui l'ont aidé, par leurs travaux, à composer son histoire, ou qui ont mis à sa disposition des livres rares et des manuscrits précieux. — Il offre son travail aux Églises réformées de France et remercie Dieu de lui avoir conservé vie et force. — En terminant, il se rend le témoignage qu'il a haï l'erreur, jamais les égarés . . . . Page 316.

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME ET DERNIER VOLUME.





UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston
Author Puaux, F.
Title Histoire de la Réformation française. Vol. 7.

